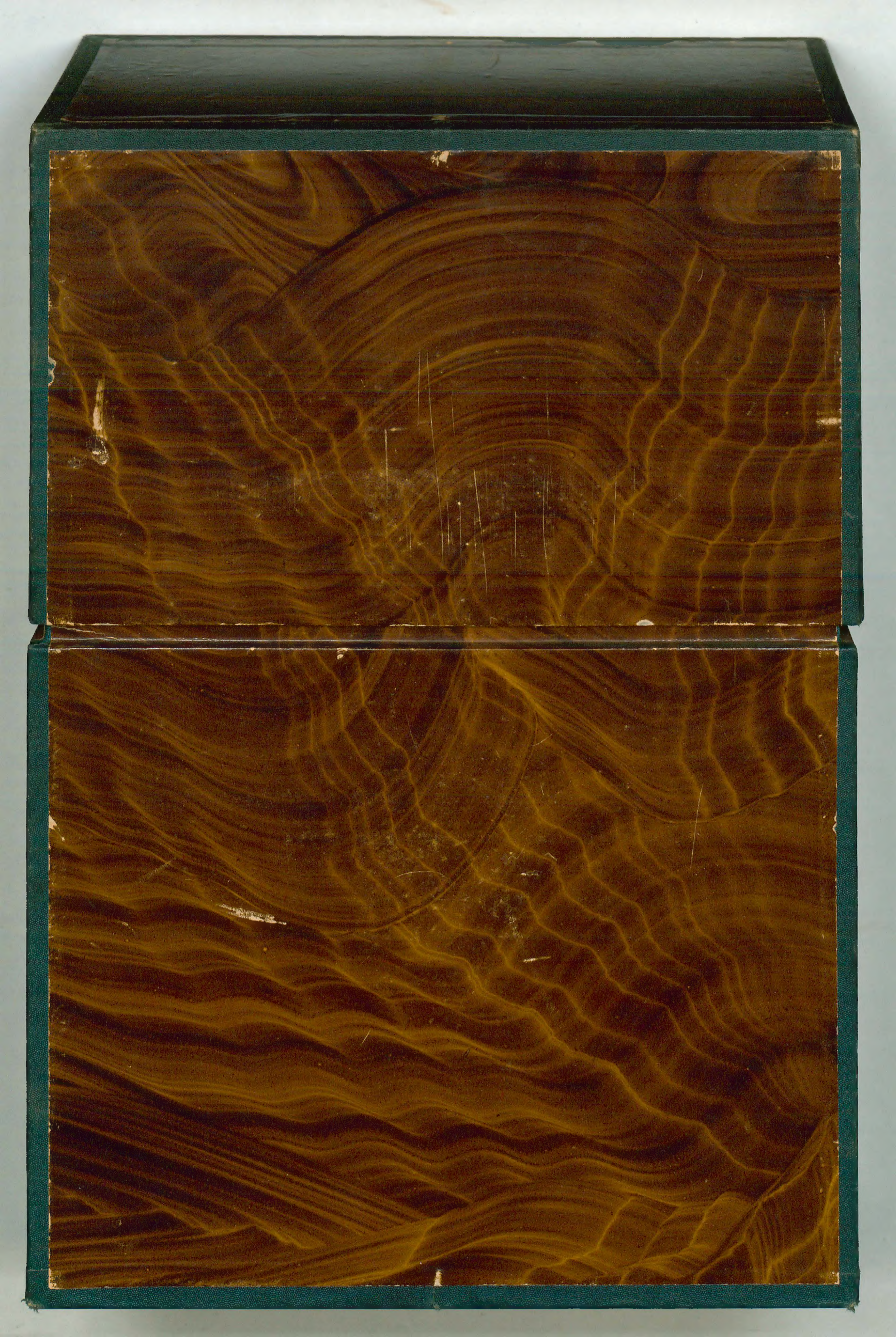

265 **Guerre de Sept ans.** — 241 let. ou pièces adressées au marquis de Langeron ; 1759-62 ; environ 565 pages, cachets. 300 »

Importantes correspondances dont voici une courte analyse : *Rochechouart* (Jean-Louis-Roger, marquis de), de la branche des barons de Clermont, né en 1717, colonel du régiment d'Aquitaine, brigadier des armées du roi, menin du dauphin, marié en 1751 à Charlotte de Faulcon de Rys ; durant la guerre de Sept ans, il commanda en second dans Cassel. — 11 let. aut. ; Cassel, 1760-62, 34 pages. — Lettres datées de Cassel ; il parle de la bataille de Clostercamp, des opérations du duc de Broglie autour de Gœttingen ; du siège de Cassel. — *Drouville* (A. de Gastinois, seigneur de), en Lorraine (Meurthe), ministre de France à Liège. — L. a. s. ; Liège, 26 oct. 1760 ; 1 p. in-4. — Transmission de lettre que lui envoie Prévost, de la Haye. — *Borde* (Charles-François-Xavier de la), lieutenant colonel du régiment de Condé (Infanterie), depuis maréchal de camp, né à Roanne le 6 février 1731. — 13 lettres autog. Witzenhausen (près Cassel), janv.-mars 1761, 57 pages. — Correspondance relative aux opérations du maréchal de Broglie pour ravitailler Gœttingen serrée de près par le prince Ferdinand de Brunswick. Le mouvement fut dirigé par le comte de Broglie ; M. de la Borde fut blessé dans l'action. — Dans ces lettres, il est parlé de Lückner, du général Kilmansegg, du vicomte de Belsunce, du roi de Prusse Frédéric II ; les dernières nouvelles se rapportent à la victoire du maréchal de Broglie, près Grünberg. — *Grollier* (Pierre Erné de), chevalier de *Marcieu*, de l'ordre de Malte, maréchal de camp, inspecteur général de l'infanterie, gouverneur de Valence en Dauphiné. Il descendait du bibliophile lyonnais ; il était de la branche du Casant. — 18 let. aut., armée d'Allemagne, 1761-62, 50 pages. — Il parle des opérations du duc de Broglie avant la victoire de Grünberg sur Ferdinand de Brunswick ; il apprécie les opérations des Anglais sur mer ; de la nomination comme lieutenants généraux de Brissac, de Souvré, de Chevreuse, d'Anlezy, de Fitz-James, de Chevert. — « Toute l'Europe attend la gelée, parce que c'est le moment pour opérer... il y a quinze jours que l'artillerie peut rouler. » Plus loin, il parle des opérations autour de Gœttingen et de la défaite de Fillinghausen, de la marche de Condé pour investir Meppen, de la victoire de Soubise à Johannisberg. — *Soubise* (Charles de Rohan, prince de). — Manuscrit original, mai-octobre 1761, 55 p. in-4. — Bulletin des opérations du maréchal de Soubise durant l'année 1761 (guerre de Sept ans) ; opérations contre le prince Ferdinand de Brunswick ; victoire de Fillinghausen ; marches combinées avec le prince de Condé, dans la Westphalie ; siège de Meppen. — *Soubise* (Charles de Rohan, prince de), maréchal de France, le vaincu de Rosbach, né en 1715, mort en 1787. — Let. sig. ; camp d'Alberloh, 25 août 1761, 1 page. — Il lui demande de faire mettre en liberté le maître de poste de Hohestas, prisonnier à Dusseldorf. — *Martigny* (M. de), gentilhomme du roi de Pologne, électeur de Saxe. — Let. sig. ; Clèves, 3 oct. vers 1761, 1 p. in-4. — Il lui annonce la mort de M. Kooss. — *La Mortière* (M. de), commandant des volontaires de Flandre en 1749, maître de la garde robe de la reine en 1750 ; il recruta des troupes pour les colonies en 1751, commandant de Rées durant la guerre de 7 ans. — 20 let. aut. ou sig. ; Rées, 1762, environ 40 pages in-4. — Il informe de ses opérations combinées avec celles du marquis Dauvet, de M. de St. Chamans ; il se plaint de l'indiscipline des soldats, de leurs pillages. — *Hillery* (Vallée d'), parent d'un chanoine d'Orléans, dont il est question dans les mémoires du duc de Luynes. — 8 l. a. s., 1762, 10 pages in-4, cachets. — Au sujet des opérations du corps commandé par le prince de Condé (marches par Mœurs, Dusseldorf, Dulmen, Altkirchen). — *Estrées* (Louis Le Tellier, marquis de Courtanvaux, puis duc d'), maréchal de France, vainqueur de Cumberland à Hastembeck, né en 1697, mort en 1771. — Let. sig. ; 27 mars 1762, 1 p. in-4. — Il le félicite d'être nommé commandant de Wesel. — *Choiseul* (Etienne-François, duc de), alors ministre de la guerre. — 4 let. sig. ; mars-déc. 1762, 5 pages in-fol. — Relative à l'élection de l'évêque de Munster, de la tranquillité à rétablir dans Wesel. — *Vogué* (M. de), colonel du régiment de Navarre à la bataille d'Hastembeck. — Copies, 1762, 6 pages in-4. — Marche de troupes pour s'opposer aux mouvements du prince de Brunswick. — *Viomenil* (Antoine de Houx, baron de), général, défenseur de la Pologne contre les Russes. — Copies de lettres, avril 1762, 3 pages in-4. — Lettres à M. de Saint-Chamans datées de Bockoldt au sujet des mouvements de Ferdinand de Brunswick. — *Comeiras* (del Puech de), d'une famille du Languedoc (Gard). — 2 l. a. s. ; Condenburg, 24 et 25 avril 1762, 4 p. in-4. — Sur les mouvements de l'armée de M. de Broglie, séparée de celle de Soubise par Ferdinand de Brunswick. — *Apchon* (Antoine, comte), d'une grande famille d'Auvergne, parent de M. M. de Montmorin ; en 1753, il était colonel de dragons, capitaine des gardes de Condé ; depuis gouverneur du duc de Bourbon et lieutenant général, né en 1714. — 2 l. a. s. ; Wesel, Hastingen, 1762, 4 pages. — Au sujet du ravitaillement de Wesel. — *Soubiran d'Ariflat* (de), d'une famille du Languedoc. — 3 let. sig., Dusseldorf, 1762, 3 p. in-4. — Exécution des ordres de la prévôté contre les déserteurs entre Wesel et Dusseldorf. — *Cambefort* (de), d'une famille du Velay (Haute Loire) : — 6 l. a. s., juillet-oct. 1762, 11 pages in-4. — Lettres datées de Borcken ; il servait sous les ordres du prince de Condé contre les armées de Frédéric II et de Ferdinand de Brunswick. — *Dauvet* (le marquis), maréchal de camp ; il servait sous d'Estrées en 1757 ; il en est parlé dans les mémoires du duc de Luynes. — 24 l. a. s. 1762, 29 pages in-4, cachets. — Lettres datées de Borcken, Hornebourg, Dorsten ; il poursuivait les pillards et vagabonds, assurant les communications entre Wesel et l'armée du prince de Condé. — *Wittinghoff* (baron de), commandant du régiment de Dierset. — 1 l. a. s. et 1 pièce orig. ; Hornbourg, 27 août 1762, 6 pages in-4. Mouvements de troupes avant la bataille de Johannisberg. — *Prévost*, chargé d'affaires de France à la Haye. — 3 let. sig. La Haye, sep.-nov. 1762, 8 pages in-4. — Au sujet du passage des ennemis de la France sur le territoire des 7 Provinces Unies. — *Saint-Mauris* (Alexandre de), depuis prince de Montbarrey et ministre de la guerre sous Louis XVI. — L. s. ; Mühlbach, 13 sept. 1762 : à M. d'Audlau 2 p. in-4 ; cachet. — Sur la recherche d'un cuisinier déserteur. — *Condé* (Louis-Joseph de *Bourbon*, prince de), général de la contre révolution. — Copie au marquis Dauvet ; Muhlbach, 15 septembre 1762, 1 page in-4. — Au sujet de la victoire de Johannisberg. — Krusemark (von), député de la régence de Clèves ; il était à Kirn, non loin de Saarbrück en 1792 et informait les Français des affaire de Pologne. — 2 let. sig., Wesel, 1762, 2 p. in-4. — Il lui demande d'empêcher l'exécution de 100 habitants dans la seigneurie de Rées, à cause de la perte d'une montre d'or. — *Bausset* (Nicolas-Mathieu, marquis de), né à Marseille en 1724, chevalier de Malte, puis ambassadeur près de l'Electeur de Cologne et de la tzarine Catherine II, mort en 1767. — 4 let. sig. ; Bonn, sept. à nov. 1762, 11 pages. — Au sujet de madame de Mersmann et du baron d'Absbourg, otage, d'Osnabrück. — *Bielefeldt* (la baronne de). — 2 l. a. s. ; Zenderen, 26 oct. 1762, 5 pages in-4. — Elle lui propose de négocier pour la France avec l'évêque de Munster ; elle se mettra en rapport avec M. de Voss et le marquis de Bausset, ambassadeur près l'électeur de Cologne. — *Riaucourt* (M. de), d'une famille de la Champagne (Haute Marne), chargé d'affaires à Bonn (électorat de Cologne). — 3 let. sig. ; Bonn, 26 et 27 oct. 1762, 6 pages. — Au sujet d'affaires financières et religieuses. — *Bœselager* (le baron de). — L. a. s. ; Eggermühlen, 22 nov. 1762 ; 1 p. in 4. Pour le remercier de l'envoi d'une lettre du baron de Wimpfen. — *Bawer* (de), général au service de Frédéric II, roi de Prusse. — 2 l. a. s. ; Krudenbourg ; déc. 1762, 2 pages. — Lettres relatives à son entrée en Westphalie et l'occupation du pays de Clèves. — *Piza* (M. de), lieutenant général autrichien au service de Marie Thérèse. — 2 let. sig. ou aut. sig., Wesel, 1762-63, 4 pages. — Sur la garde des ponts du Rhin. — Dossier de 100 lettres et pièces environ ; 1759-62, environ 200 pages. Ce dossier renferme des minutes de lettres autog. du marquis de Langeron, des renseignements sur les régiments. Royal-Barrois, Condé, etc. et sur les officiers qui ont pris part à la guerre de Sept ans. Ce dossier renferme aussi un grand nombre de lettres adressées au marquis de Langeron par le général de Crémilles, le maréchal de Belle-Isle, le duc d'Harcourt, le duc de Lorge, etc., etc.

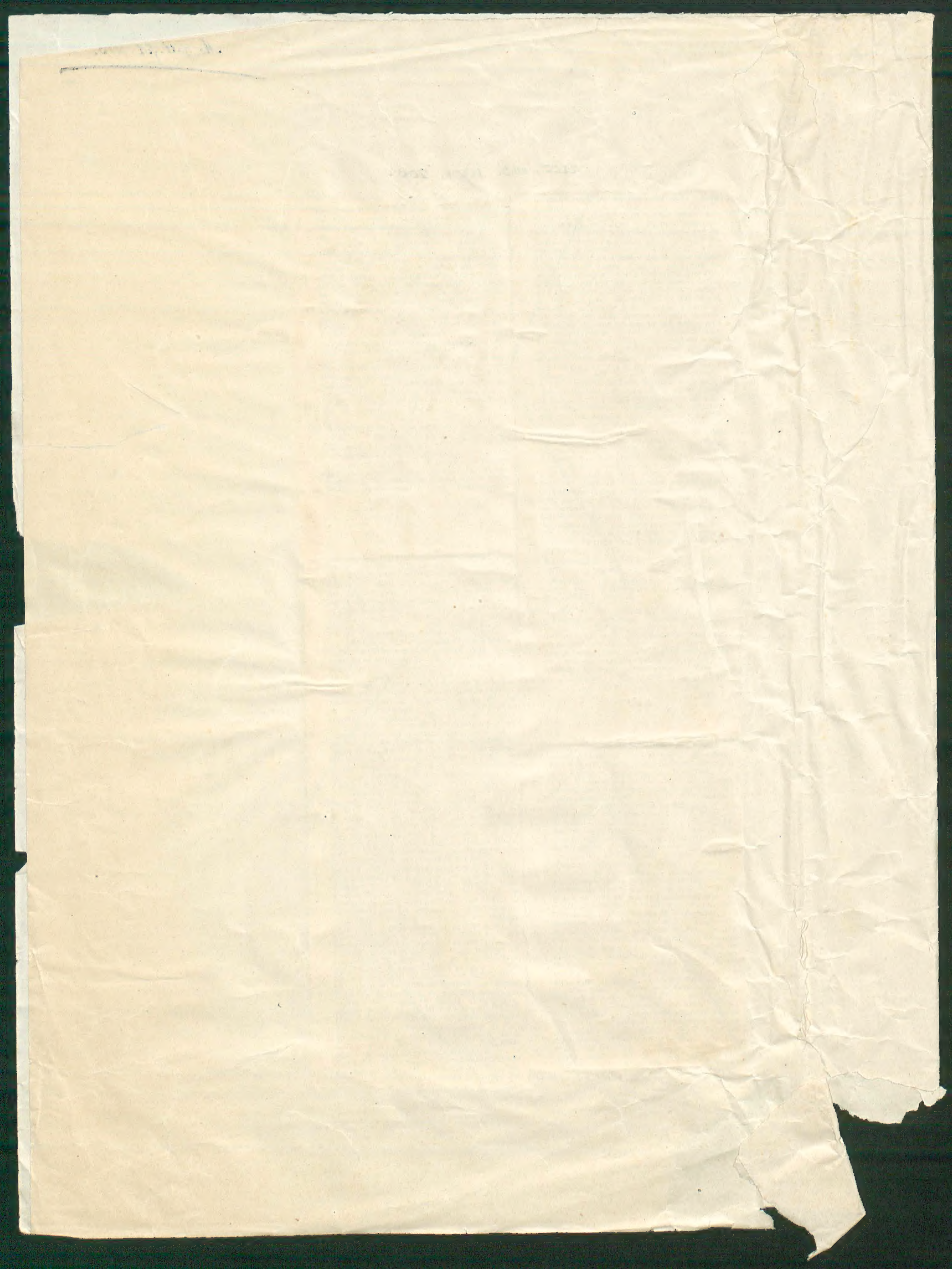

A Gand le 3. 8.bre 1760.

J'ay reçu Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 12. et 22. du mois dernier. Je partage bien sincèrement la perte que vous avez faite, et les douleurs de votre cœur mais je m'en rappelle à votre raison. j'ay souvent éprouvé combien elle étoit foible en pareil cas; mais encore faut il s'en servir au moins pour faire diversion. je suis bien de votre avis ne pleurons point sur les morts, tout se faisoit cette sorte d'hommage a son beau pere cy nicolas et concluoit avec vérité qu'il falloit pleurer sur soy. les survivants sont seuls à plaindre.
vous avez été bon prophete, la Betoque m'a accablé, je viens d'être etritté d'importance quinze redoublements d'une fievre inflammatoire m'ont reduit a n'avoir que l'existence. le siege de l'inflammation le Bas ventre ou l'Uterus est resté dans un tel etat d'engorgement que d'un mois je ne puis esperer de marcher librement et que je souffre toujours. cette Retraite forcée me mettra à même de me livrer au Regime. on veut m'accommoder mon sang appauvri de composé; j'ay commencé aujourd'huy le lait s'il veut me reussir je m'y mettray totalement. mais c'est en verité abuser du Privilege de malade que de vous tant parler de moy.
on m'assure que l'administration des subsistances de ma petite intendance ne se trouve pas bien de ma maladie elle a été trop longue je le sens pour que l'impulsion que j'avois donné à la machine se soutint dans ma position, où bien loin d'avoir à employer des moyens, je me suis toujours trouvé forcé d'en créer, et de me roidir contre les difficultés. quelle operation pour quelqu'un qui a le foible de faire son affaire de celle des autres. se Ruiner la santé et la Bourse, sur ces deux articles il me reste peu de chose à faire, et avoir au bout de cela la perspective d'être forcé de faire pour vivre un metier où j'ay perdu les moyens de me préparer et que je détestte. j'avoue

avoue que cela me chagrineroit fort, je devois heureusement de m'affecter de ce qui me reste que purement personnel. en verité Monsieur dans mon etat, je me trouve sans cesse sollicité de cesser d'être vertueux, car on a l'air d'être duppe plutot qu'honnete. je ne cesse de Lesbe[?] j'en previendray net assez pour leur faire savoir le moment où j'auray succombé, si cela peut arriver. je ne puis trop pour ce moment cy vous dire où nous en sommes des subsistances je vais sous peu de jours reprendre les Renes qui paroissent pesantes à ceux qui les tiennent parceque c'est moy qui les ay tenu à ma main. je ne tarderay pas à vous rendre compte de notre position en ce genre.

Les ennemis dont la cavalerie est cantonnée, sont toujours tres tranquilles de l'autre côté de la Dimmel, ils ont envoyé un corps considerable sur le bas Rhin et on ajoute meme qu'ils ont eu l'insolence d'en faire passer un en Saxe. je crois que ce bruit n'est fait que pour nous humilier.

Le corps qui s'est porté sur le Bas Rhin nous a donné les plus vives inquietudes le 2. il a envoyé beaucoup de troupes legeres ennemies sur la Rive gauche; M. de Castries est a Cologne on luy envoye successivement d'icy 36. Bns et de la Cav.[ie] cela ne peut arriver que lorsque la besogne sera faite si M. le P.[ce] hereditaire a eu un projet plausible pour moy je suis fort aise que nous ayons ces courriers la de moins. je prevois que M. le P.[ce] hereditaire rejoindra bientot le P.[ce] Ferdinand il nous trouvera affoiblis et je crains qu'alors la guerre ne recommence. quel avenir pour moy s'il falloit au mois de 9.[bre] faire subsister l'armée en avant afin d'avoir un point de reunion. je me suis toujours occuppé à rassembler dans l'interieur de la fulde et de la werra tout ce qui etoit au dela de cette riviere

et je crois que dans cet entre deux jauray au 1.er 9.bre malgré la consommation enorme que fait l'armée un million de rations de fourages dans differents points. si je puis en transporter moitié a Landau pour cette epoque je crois que ma besogne sera en point desirable et possible.

la Reserve de Lusace est toujours sur la Rive droite de la Verra ayant devant elle le Corps de Wangenheim qui inquiette quelque fois nos operations au dela de la Verra parcequ'à vray nous n'avons plus de trouppes legeres.

Voila monsieur tout ce que peuvent fournir une main et une tete egalement foibles.

donnés moy je vous supplie de meilleures nouvelles de votre fs. je me persuade que vous ne tarderés pas à la regagner à Paris et que vous voudrés bien ne me le pas laisser ignorer.

M de Vaubecourt s'est trouvé assés bien pour se rendre à Strasbourg il me semble qu'il s'y est pris bientard son Regiment est parti depuis pour le Bas Rhin.

je vous exprimerois mal combien le Marechal est touché de tout ce qui se passe, et combien touche la generalité à Paris. Messieurs. une purgeration jamais la battre de ceux que nos font pas citoyens. obtenés j'en ferois une belle Reforme, je conviens qu'il en resulteroit une espece de depopulation mais je penserois comme Rousseau de Geneve si j'etois Roy j'aimerois mieux des sujets vendus que Heriti entre.

vous connoissés monsieur mon tendre et inviolable attachement

pourvu

Cassel le 19. 8.bre 1760.

Je n'ay que le temps Monsieur de vous addresser cy joint
la nouvelle venuë a M de Zeyre par un courier de
son confrere tué le Baillif Rhin le courier de M. de
Castries a pris par Coblentz et n'est point arrivé.
Mrs de Stainville et le Duc de Wirtemberg doivent
avoir fait aujourd'huy diversion à Halberstadt.
Sur le tout il me paroit que nous voicy militairement
seurs de garder la hesse et que M le Pce Ferdinand
qui n'est venu peut pas plus mal à son aise de prendre
ses quartiers. il s'agit de pouvoir vivre dans nos
quartiers je n'ay encore certitude de pouvoir vivre a Cassel
et dans l'alignement que cela demande que j'es quai
Exce mais on est bien fort pour travailler sur une
matiere agreable.

Le courier de M de Castries arrive il ne change rien a notre
Relation. il mande Mrs de Wangen, de la tour du pin, de Segur,
blessé. M de Castries au moment du depart de son courier avoit
deja jetté M de Boisclaireau et 600. hommes dans Wesel et
etoit sur le point de faire entrer 6. Bons dans Wesel.

Vous connoissés mon tendre et inviolable attachement

Le Colonel de normandie est blessé.

Les Ennemis ont attaqué nôtre aîle gauche ce matin au point du jour, Le Combat a été très opiniatre et meurtrier nos troupes ont triomphé et Combattu avec une valeur inexprimable, les Ennemis chassés très loin ont perdu beaucoup de monde on leur a fait un très grand nombre de prisonniers, l'armée marche encore à eux et on espere que la journée de demain terminera nos fatigues et qu'ils n'auront que leurs morts leurs blessés et leurs — prisonniers sur la rive gauche du Rhin.

a Rosenroth Le 16. 8bre. 1760.

A Cassel Le 1.er 9bre 1760.

4

Jay reçu, Monsieur, Les deux Lettres que vous m'avés fait L'honneur de m'ecrire Les 12. et 24. du mois passé; la premiere m'est parvenue au moment que jay essuyé une Rechute presqu'aussy vive que L'avoit été La maladie, me voicy dieu mercy quitte de L'une et de L'autre; mais vous jugés bien que pareille aventure au milieu d'une premiere convalescence retarde necessairement La perfection de la Suivante; je suis aussy decidé que forcé à y donner tous mes soins pour Lasseurer irrevocablement.

agrées mes justes et tendres remerciments pour tout ce que vous voulés bien me donner de bons conseils à ce sujet et pour Les temoignages pretieux que je reçois de L'interest que vous y prenés. je veux consacrer Les premices du retour de mes forces, elles tout encore mediocres, Le coeur seul est toujours le même vis avis de vous Monsieur.

Jay partagé bien sincerement La joye publique qu'a occasionné La brillante aventure de M. de Castries et jay peut etre rencheri sur Le public; vous jugés bien que c'est par Le Calcul de ce consommations qui ont à ma grande satisfaction diminuées considerablement dans cette partie cy au depart des Troupes quon à porté sur le bas Rhin. c'est un des aventages Les plus reels de La victoire de M. de Castries. elle est de L'espece de celle de Berghen. La victoire n'a aucune suitte aventageuse; une defaite eut tout bouleversé. quel est donc Monsieur, Le jeu que nous jouons toujours tout contre rien. j'appelle ainsy risquer sans cesse de tout perdre Lorsque Le gain n'est pour nous, que La privation de la perte si on peut se servir de cette expression; vous m'entendrés cela suffit.

Vous avés bien raison, Monsieur, de regarder comme prematurée La nouvelle de M. de Stainville puisque de plus elle est fausse,

non pour la guerre mais pour la paix. le fait est que M. de Stainville est revenu d'Halberstadt avec 80.m ecus de contributions et une une d'otages tant pour la sureté du payement de ce qui etoit dû des contributions de 1759. que pour garantir le payement de 1200.m livres de nouvelles contributions ; cette expedition seroit admirable si les chevaux mangeoient de l'argent.

il paroit décidé que nous garderons et hazarderons un pion en avant, Gottingen. M. le Ch.er d'Ussaux sans s'ebranler s'est engagé d'y tenir un mois (vous jugez bien que je mets en fait ce qui est en question) si la raison des subsistances ne s'y oppose pas). je crois que si il est possible de debuter à l'entrée de campagne en partant de Gottingen, nôtre operation de cette année se trouvera moins incomplette qu'elle ne l'etoit il y a un mois. j'avoue que l'avanture de M. de Castries n'a pas peu contribué a nous donner un peu de courage et d'esprit.

Munden sera occupé par les Grenadiers de France et Royaux la ville neuve de Cassel contiendra au moyen de ce qu'il y a de gens que des troupes 12. Bataillons on en placera 6. dans la ville vieille. on va faire quelques reparations a Gottingen et a Munden ainsi que l'on a fait icy. c'est un bonheur que ... qui enferme le Conseil, si les circonstances nous forcoient à abandonner ces deux points, nous nous en assurerions la rentrée en en faisant, à nôtre départ, des villages.

Je conviens, Monsieur, que j'ay eté très chagrin de voir languir la besogne, comme j'ay eté à même de donner une nouvelle impulsion à la machine et qu'elle est moins compliquée, elle se soutient d'autant bien qu'il est possible jusqu'à actuellement la subsistance de n.tre armée. c'est beaucoup après avoir depuis six semaines et plus

nourri par foirageur est 100^m convives qui ont bien assurément les yeux plus grands que le ventre. mais au nom de dieu, debarrassés nous d'étoffer les Bouches inutiles je parle des equipages d'un tas d'offiers generaux qui nous rongent. je ne dis rien de leurs qualités leurs patriotisme qui donnent dans tous leurs propos me donneroy matierre à exhaler ma bile, mais jamais serois de la nouvelle.

Parlons de vos nerfs, Monsieur, assurés moy bientot du bon effet des remedes que vous prenez, en ce cas ils me seront salutaires. je souhaite bien sincerement que les couches de Madame de Langeron soyent heureuses permettez que je joigne icy mon hommage aux vœux que je faisé pour elle.

je partage d'avance les regrets qu'aura ma sœur de n'avoir pas eu le plaisir de vous voir et pourquoy seroit elle plus heureuse que moy, elle la sera bientot car son retour de la campagne est fixé aux 1er fevrier nous sommes. elle vous remettra les deux cartes dont nous nous servons pour la haine. pour le coup d'œil general je n'en connois point de meilleure que la Carte du Rhin en 9. feuilles de Seutter je crois mais elle est introuvable aujourd'huy.

il est bien malheureux que nous epousions si opiniatrement une femme qui nous fournis tous d'avoir pour ennemie lorsquelle sera debarassée des (bien). puis qu'il faut guerroyer cette encore beaucoup qu'avons deja 72. million d'assurés pour la campagne prochaine. ah Monsieur, je ne doute pas du besoin qu'ont nos Provinces d'etas, c'est de la que sortent les moyens de la faire mais qu'est ce que la raison d'etat, n'en parlons pas. il faudroit un peu de chose pres la definir comme aujourd'huy, il faudroit un peu de chose pres

Ecrite dans ses annales Livre 16, permettez que je vous y renvoie!
Il y a apparence que mon Père subsistera cet hyver, celuy je vais
me dépêcher de récupérer mes forces. vous m'y pourrez [illegible]
Monsieur, de celle de mon Tendre et inviolable attachement
pour vous.

Cassel le 8. janvier 1761.

J'ay reçû, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur
de m'ecrire le 30. du mois passé, je sçavois bien qu'il étoit
question d'un nouveau generalat mais pardonnés mon
ineptie, je n'avois encore pu m'imaginer que ce dût être
la consequence des evenements precedents, me voicy au
fait et desormais ma logique ne sera plus en defaut.
comme ce ne peut être que le fruit de la meditation
je ne m'aviserai pas de raisonner déja aujourd'huy
sur les nouvelles qui mettent toutes les têtes aux champs
il me sera plus commode et plus sain d'attendre les
evenements et ce qu'il en pourra resulter pour moy personnel-
lement ne touche guère. il est entré dans mon regime
de ne m'affecter de rien et je m'y suis beaucoup mieux
depuis que je me suis mis à la pratique pour toute
l'année.

je ne m'aviserai pas de vous dire que c'est un tort qu'on a de
conserver Gottingen, mais les malheurs font qu'ayant été
ainsy nous pourrions bien le garder.

M. de la Borde vient d'acquerir un nouveau droit,
au grade de Brigadier. M. le Cte de Broglie

a été redevable. La première campagne le general Luckner a bien donné la preuve d'inexpérience des règles de la guerre et perte de 300 hommes. Mr le Pce de Broglie a pris poste jusqu'à ce que le gal Wilmanstadt avec un corps de 12000 hommes porté à Saalfeld, voyant avancer les rapports. notre retraite a été magistrale et deux fois Mr le Pce de Broglie a presenté la bataille. Mr de la Borde a la tête des 12 compagnies de grenadiers de retraite dans la ville y a disputé pied pouce le terrain à des bataillons entiers. 3 compagnies des grenadiers de France ont été coupées et prises, mais Mr de la Borde a plusieurs fois fait fuir toute la canaille ennemie et on ne peut lui imputer la perte des trois compagnies. tout cela est fort fatiguant mais nous avons pris le ton et le dessus. on assure que Mr le Pce Ferdinand invite sa revanche pour la première gelée. je vous avoue que je commence a

croire que sans les connoissances du Roy de Prusse, il ne
fera rien qui veuille nous tromper. but le ton et le
M.al de Broglie a fait renaitre partout et sur la
terre avec éclat. les françois peuvent être tranquilles.
j'ignore quelle sera la destination de mon Corps
je n'en ai trouvé pas d'avantage [illegible] pour moy. si vous
apprenés quelque chose sur ces deux objets, j'ose
me flatter que vous voudrés bien m'en instruire. je
vais plus loin en vous priant, si votre santé vous
le permet, de voir M. de Chevert et en luy
rappellant mes projets de sçavoir s'il avoit été
fait mention de moy. je vous assure, Monsieur,
que si il ne veut [illegible] que vous du bien, cette
certitude sera pour moy le plus prétieux des
bienfaits et me tiendra lieu d'éternité.
je suis fâché que M. de Mirabeau se soit laissé
aller en public à la fougue de son imagination
si ce que l'on m'a mandé de son livre est vray,
je trouve qu'il soit expliqué en énergumène à que

il ne falloit pas une si grande Prison que vivimes dans un état monarchique.

Je suis mortifié d'apprendre que vous ayez à vous plaindre de votre santé, il faut espérer que les froids de ...ges qui devoient enfin commencer vous seront plus propices. pour moi, Monsieur, je regrette un air que j'aimois moins pour mes raisons avec ma meilleure santé. je ne fais absolument rien et je me trouve très bien.

Je suis inquiet de la flexion épidémique de ma femme et affligé de savoir le rhumatisme que ... fait de ...

Je romps le cachet des lettres que le Ch. de ... a gardé, les que vous m'avez indiqué une adresse. Vous connoissez, Monsieur, les fidélité et l'hommage que mon coeur vous ...

Mde la Mse de ... voudra telle bien agréer mes hommages très humbles.

Cassel le 28. J.er 1761.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire le 17. de ce mois agréés tous mes remerciements de la bonté que vous avés eu de voir M. de Chevert je ne puis sur le fond que me referer à ce que j'ay eu l'honneur de vous mander dans ma derniere lettre et vous supplier de vous être avec mesme tout ce que vous m'avés promis de recommandations, l'objet que vous venés de donner à la [illegible] tient lieu de tout.

nous attendons à tout moment la nouvelle de la mort de M. le Maréchal de Belleisle; vous jugés bien que chacun espere desire ou craint sa [illegible]; pour moy je suis neutre et ne souhaitte que le bien de l'etat. on assure que le general [illegible] affirmativement sera nommé [illegible]. j'attends patiemment leur dernier mot et quelque chose qui arrive je vous auray bien des obligations de vouloir bien m'en informer.

il y a eu ordre avoir cinq attaquer le 26. et un
mouvement isolé sur les ennemis.
la garnison de Wesel a deu attaquer les troupes
ennemies a Borcken.
La garnison de Dusseldorff a deu sortir pour fixer
l'attention des ennemis sur ce mouvement pendant que
les troupes de Wesel opereroient. vous scaurés aussitôt
que nous le resultat de ce qui se sera passé dans
ces deux points.
M. de Maugiron a deu partir de Ziegen pour
enlever les postes avancés des ennemis a Arensberg.
nous en attendons des nouvelles.
M. de St Victor a effectivement attaqué avec les
Volontaires la legion britannique a Stadtberg.
il a pris 290. hommes, tué 60. et pris une petite
piece de canon.
M. de Belsunce a deu sortir de Gottingen pour
molester un convoy que les ennemis ont deu faire

de Duderstadt sur Nordheim. nous en attendons des nouvelles.
M le Cte d'affainville a attaqué les prussiens à Sonders hausen (ce n'est pas le besoin) il leur a pris 600. hommes et etoit à la poursuitte lors qu'il a donné de ses nouvelles. comme il pourra en arriver d'icy à demain j'attendray le depart de la poste pour finir ma lettre.

Le 29.

il n'est rien arrivé de nouveau nous sommes un peu inquiets de n'avoir pas des nouvelles de M. de Maupeou son operation ayant eu pour objet de Bruler un magazin de 400000 Rations de fourage qu'ont les ennemis a Eschwege.
Je n'ay que le temps de vous renouveller les assurances de mon inviolable attachement

a Cassel le 21. Janvier 1761.

Je reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13. de ce mois, je vois avec peine qu'à cette Epoque vous etiez inquiet pour nous, je connois la bonté de vôtre coeur Patriote, je crainds que les nouvelles qui vous seront parvenües ne vous allarment et je m'empresse de vous rassurer.

Lorsqu'il a commencé à gêler serieusement nous nous sommes occupés du soin de ravitailler abondamment gottingen, le deffaut de moyens de transport nous a fait avoir recours aux particuliers, tout le monde a contribué; chevaux, chariots et mulets ont effectué le convoy et le tout est passé au mieux.

vous jugez bien, Monsieur, que nos trouppes ont eté en mouvement pour couvrir le convoy; dans le même temps, M. le Pce Ferdinand profitoit de la gelée pour faire relever la premiere ligne par les regiments qu'il avoit depuis longtems sur les derrieres; ces mouvements qui n'etoient relatifs qu'à l'interieur de chaque armée les ont mutuellement tenus à rester; on a eu peu

départ et d'autre), mais tout est rentré dans lordre.
M. le Pce Ferdinand commence même à se rendre 6 (?)
et je le crois avec fondement dans limpossibilité
physique de nos inquiétés de plus d'eux moindres,
vous observerés d'ailleurs bien mieux que moy,
Monsieur, quil quitte la partie, que nous avons
tout lhyver joué beau jeu et avec avantages, des
françois qui ont le ton tout en verité respectables,
et communement respectés.
Je ne puis m'empecher de rendre un hommage à
la verité cest à dire a Monsieur de Broglie, il
nest en verité pas possible, Monsieur, de troupes
plus quils ne le font du bien, ils travaillent
comme des forcats. je ne m'arreterey pas sur
ce point, les faits parlent.
nous continuons à avoir le necessaire, et je vois
les subsistances assurées pour six semaines
jamais il ny a eu pareil service il se soutient
cest beaucoup mais il y a bien loin d'icy au
moment ou lon pourra vivre de la saison.

on travaille beaucoup icy et dans huitaine La ville sera en aussy bon etat de deffenses quil se puisse. croyés vous quil y eût tant de mal d'abandonner dans deux mois Göttingen et Cassel a ten propre force de nous rapprocher alors de nos points nourriciers et de Leines a M le P.ce ferdinand ces deux vedettes bien approvisionnées dans un desert car cen sera veritablement un, et je doute que M le P.ce ferdinand vait alors sy consumer. voila de mes reveries, Monsieur, je les soumets a votre jugement –

nous sommes trés scandalisés, Monsieur, de navoir Point de nouvelles de la promotion et surtout de larmée de Soubize, depuis quinze jours cet objet se trouve isolé, depuis le premier mot qui en a eté dit, nous nen avons avons plus entendu parler. vous jugés bien quen mon particulier je suis un peu curieux de sçavoir qui sera Lieutenant de M. de Soubize, je vous avouerai meme en turpitude, je de sire que ce soit mon Pere parce que jaurois une lueur desperance detre son deleguée icy. voila bien de lambition, monsieur, je vous supplie cependant de croire que

je ne m'occuppe de tout cela que comme l'imagination l'attache momantanement a calculer des possibilités a le pousser jusqu'a un certain point où elle les abandonne sans regrets. je suis revenu de la Duppérie de desirer certaines choses et de m'en affecter. je digere parfaitement depuis que je suis à ce Regime, et je dois à ma derniere maladie, l'inestimable don de scavoir souffrir; de ne penser de ce que je ne puis parler qu'à moy même. qu'on est heureux d'avoir eu à mon age le temps de rafflechir cinq mois de suitte. je dois encore à ma maladie une santé meilleure qu'elle ne le fut jamais je m'avise d'engraisser, après etre parvenu au point de n'en plus craindre le contraire. mon docteur ira à Paris et vous verra j'ay dans la tete qu'il vous guerira les desirs de mon coeur viennent à l'appuy de ma croyance ainsy je n'en demorderay pas. M. de Vaulbecourt et moy sommes des chefs d'oeuvre de la faculté.

vous m'aurés excusé, j'espere, devous avoir importuné en dernier lieu en vous priant de dire un mot de moy a M. de Chevert mais je me flatte de plus que vous serés bien persuadé que ce qui me touchera le plus dans cette demarche de votre part, ce sera le temoignage que vous donnerés de votre bienveillance pour moy.

j'en suis en verité honteux, Monsieur, mais il ne me reste plus que le temps et la place necessaires pour vous renouveller les assurances de la fidelité de mon attachement inviolable pour vous.

A Cassel le 14. fevrier 1761.

J'ai reçu, Monsieur, dans la lettre dont vous m'avez honoré le 6. de ce mois la preuve la plus prétieuse que vous puissiez me donner de votre amitié, je dirai même la plus flatteuse puisque ce n'en est une de votre estime. oui, Monsieur vous rendez bien justice à mon coeur si vous êtes persuadé qu'il est pénétré de la plus vive reconnoissance. vous me parlez vrai; que d'obligations ne vous ai-je pas! la premiere preuve que je vous dois de ma gratitude est la verité.

Je conviens que le reproche d'aimer le plaisir est fondé contre moi; je vous avouerai qu'il m'a été nécessaire et je vous dirai physiquement vrai, un foye chaud des liqueurs acrimonieuses et des nerfs susceptibles ont été les causes de mon penchant pour le plaisir; je n'y ai jamais resisté, la raison et l'age auront peutetre donné plus d'empire a mes reflections mais je ne repondrai de leur préponderance que lorsqu'elles m'auront fait triompher. il faut attendre que j'aye combattu.

ne croyez pas que je veuille charger la nature de mes

inquiétée, puisque je dois à cette même constitution une ame active et mon goût pour le travail qui auroit dû me suffire mais jugez moy, Monsieur, si jamais le goût du plaisir ma détourné du travail si seulement on me le reproche je passe condamnation. mais je suis seur quils ont toujours chez moy marché d'un pied egal, quand j'ay été a même de pouvoir faire a l'un et a l'autre, et que mon devoir et le travail m'ont seuls occuppé quand il a fallu choisir entre eux et le plaisir.

Je vous rends mille actions de graces, Monsieur, de ce que vous voulés bien ajouter à ce que desireroient de moy ceux qui se trouvent à mes ordres; souvent je n'avois que de l'ardeur dans la besogne, je croyois que cétoit du zele, ceux que vous appellés mes inferieurs ont pris ma vivacité pour dureté ou hauteur, j'ose dire quils ont tort mais je dois le leur pardonner et me composer à l'avenir cest ce que je feray et qui ne ma pas eté facile jusqua

present puisque je ne me suis jamais trouvé en chef que dans
des moments convulsifs où dans des services forcés.
Je vous auray la plus vive obligation des demarches que
vous voudrés bien faire vis avis Mrs de Soubize et de
chevert je ne puis plus ecrire a M. de chevert puisqu'il
vient d'être decidé que Cassel resteroit abandonné a ces
propres forces et que restant moy même icy en chef
je vous consacre mes derniers moments libres. il me restera
donc avous devoir encore le service important que Mrs
de Soubize et de chevert soyent non pas detrompés
mais eclairés, c'est tout ce a quoy je pretends. mes
desirs a cet egard ne sont pas interessés toutes mes vues
se sont bornées dans le cas où M. de chevert auroit
un corps, une reserve, a servir sous luy. c'est l'amitiée et
la reconnoissance qui m'y auroient conduit et non
l'ambition. je n'en ay aucune dans l'etat ou je suis et
je ne soupire qu'après une position ou je puisse être

heureux, c'est a dire travailler à meriter de l'être.

Je ne vous parlerai pas de nos avantures voicy un furieux moment, il sera très avantageux pour moy car je vais profiter de vos bons avis, leur effet me sera doublement pretieux puisque je vous le deveray; l'on part et me coupe la Parole, car je suis obligé de prier mon pere de se charger de faire partir ma Lettre.

Vous ne pouvez douter, Monsieur, de la reconnoissance et de tout l'attachement inviolable que je vous ay voué.

fils

nous sommes approvisionnés pour quatre mois je ne vois encore qu'un étang, je vous rendray plus exactement compte si cela est possible./.

Extrait du Journal du Siège de Cassel

Le 16. fév.er 1761 ... M. le Maréchal partit de Cassel, il laissa M. le Comte de Broglie pour y commander, M. le Marquis de Rochechouart étoit Commandant en second, M. de St. Vitou(?) Lieutenant de Roy et M. de Vaublanc(?) et Durand major, M. le Ch.er de Jaucourt commandoit le détachement de Cavalerie qu'on y avoit fait entrer, MM. Daloux(?) et M. de l'aux(?) étoient à la tête, le premier de l'art.ie et le 2.me du Génie.

M. le Comte de Broglie instruit le .. que M. le M.al étoit parti de Melsungen et entré les garnisons de Münden et de Witzenhausen, [illegible] Cassel, se trouva fort de 7718 d'infanterie et de 375 chevaux; dès ce moment il fit travailler à perfectionner la partie des ouvrages de la place qui avoient été commencés, et fit commencer trois lunettes sur le chemin de Weissenstein(?) en avant de la hauteur qui domine la ville dans cette partie et qui devenoit par cette précaution plus susceptible de défense.

Le 17. ... Il fit enlever tous les fourrages et tous les bestiaux qui étoient aux environs de Cassel à la faveur d'un détachement commandé par M. le Ch.er de Jaucourt [illegible] Le 20. la position des ennemis qui étoient campés en avant de Hohenkirchen(?) fit juger que ce camp pouvoit être fort de 5000 hommes, ils avoient établi des ponts sur la Fulde à Wickershausen(?): M. le Comte de Broglie envoya M. le Marquis de Rochechouart le 24 avec un détachement pour les détruire mais le gonflement des eaux et l'impossibilité dans laquelle on fut de dérober aux ennemis la marche de ce détachement le firent manquer le succès.

M. le Comte de Broglie toujours occupé de procurer à sa garnison les subsistances et les ressources que les [illegible] ennemis [illegible] journellement de petits détachements pour favoriser des enlèvements de bestiaux, de fourrage et de bois.

Le 1.er mars. Les ennemis sortirent de leurs cantonnements et campèrent la droite derrière le village de Rodenditmold et la gauche sur les hauteurs derrière Wolffsanghen, leur armée de siège étoit de 20000 hommes et commandée par M. le Comte de La Lippe Buckebourg. Le jour (?) M. le Comte de Broglie fit commencer un chemin couvert sur le front de la vieille ville qui fait face aux jardins de l'orangerie. La nuit du 1.er au 2. les ennemis ouvrirent la tranchée [illegible] ils avoient établi une parallèle sur le front de la porte d'Aumberg(?) à 750 toises de la place et à 350 des ouvrages les plus avancés, la droite de cette parallèle étoit appuyée sur la chaussée de Warbourg ...

Régiments de ... grenadiers de Chevert ... à ... cette opération pour attaquer une Redoute en avant et à la droite des retranchements de la ville neuve, ils y furent repoussés avec perte et ne s'y opiniâtrèrent pas.

Les 3 au matin, ils tentèrent de s'emparer d'une autre redoute que M. le Cte de Broglie avait fait construire en avant du faubourg de Warbourg, mais ils ne purent y réussir. La nuit du 4 au 5 nous attaquâmes et prîmes le ... de Warburg à la droite de la parallèle des ennemis, mais comme ils revenaient en force nous la leur abandonnâmes. Le 7, M. le Comte de Broglie fit faire une sortie qui réussit parfaitement bien. Les ennemis furent chassés de leurs parallèles, on combla tous leurs travaux. Les troupes se portèrent jusques à un petit camp qu'ils avaient à 300 pas derrière leurs parallèles, il fut brûlé, on prit quatre obusiers ou canons et six pièces de canon. Et ils perdirent plus de 600 hommes; cette sortie se fit aux ordres de M. le Mis de Rochechouart qui manœuvra avec la plus grande habileté; on ne saurait trop donner de louanges à Mrs de Jaucourt, de Guibert et d'Avrai, qui étaient chargés des principales attaques.

La nuit du 7 au 8 le Chr de Jaucourt enleva la garnison que les ennemis avaient dans Gundersberg, ils travaillèrent à réparer leur première parallèle. La nuit du 8 au 9 ils commencèrent la seconde qu'ils perfectionnèrent dans la nuit du 15 au 16. Cependant les assiégés perfectionnaient chaque jour les ouvrages tant intérieurs qu'extérieurs, de leur côté les assiégeants établirent des batteries dont ils tirèrent vivement sur la place qui y répondait de même. La nuit du 16 au 17 M. d'Assas (commandant de bataillon) du Régt de Navarre à la tête de 10 compagnies de grenadiers fit une sortie sur la tranchée des ennemis, les chassa de tous leurs ouvrages et leur tua beaucoup de monde; ces offiers donnèrent dans cette occasion des preuves de la plus grande bravoure et de la plus grande intelligence. M. de ... Capne de grenadiers du même Régiment y a aussi très bien manœuvré; toute la nuit les Volontaires de Liège (troupe que M. le Cte de Broglie avait formée pendant le blocus avec des grenadiers), allèrent les attaquer dans leurs parallèles et les incommodèrent beaucoup, malgré cela le 21 au matin on s'aperçut que les ennemis étaient occupés à former une troisième parallèle, M. d'Assas après avoir bien examiné tous les points par où ils pouvaient déboucher fit pointer sur la tête de leurs sapes toutes les pièces qui pouvaient les incommoder; cette canonnade commença à 9 heures du soir et malgré sa vivacité les ennemis travaillèrent toute la nuit.

On s'aperçut le 22 au matin qu'ils avaient achevé de lier leurs zigzags par une troisième parallèle. M. le Comte de Broglie ordonna une sortie pour attaquer leurs ouvrages et empêcher qu'ils ne construisissent une nouvelle batterie, cette sortie fut commandée par Mrs de Vertamont et de Milly, elle eut tout le succès qu'on pouvait espérer, les ennemis furent repoussés avec perte, on détruisit une partie de leurs travaux, la terreur

fut portée jusque dans leur Camp, les troupes y firent les armes après cette Expédition les notres se replièrent dans le meilleur ordre du monde et sans désastre suivis, mais on eu le malheur de perdre M. de Wertamont Off.er de la plus grande valeur et qui a été fort regretté.

Le 23. M. le Comte de Broglie voyant que les assiegeans commencoient a s'approcher redoubla de précautions et de vigilance pour la garde des chemins couverts et des Lunettes dont le commandement fut donné pour toujours à M. Desmarets Capitaine au Régiment de Navarre; le même jour à 5 heures du soir 2. Bataillons ennemis vinrent attaquer la redoute de Marbourg qui les incommodoit beaucoup et à la faveur de laquelle on découvroit bien aisément leurs mouvements. elle n'étoit gardée que par 80. hommes. les 2. Off.ers qui y commandoient ayant été tués ils s'en emparerent, mais M. le Comte de Broglie qui étoit à la Lunette de la tête lorsque l'attaque commença fit marcher 2. Compagnies de grenadiers de Belsunce pour secourir ce poste; M. de Jaucourt se mit à la tête et reprit la redoute. M. le Comte de Broglie jugeant qu'elle n'étoit plus nécessaire pour la deffense de la place la fit raser le 24. et en fit construire une autre derrière mais plus près, elle fut achevée le 25 au soir. la nuit du 26. au 27 les ennemis pousserent un boyau en sappe cheminant vers la Lunette 94. Ils éleverent aussi une gabionnade près du chemin de Weissenstein qui leur servit depuis à former le parapet de la Batterie à la pointe du jour ils firent un feu prodigieux de toute espèce et surtout de bombes dont la plus grande partie tomba dans la ville. ils ruinerent beaucoup d'habitations de Bourgeois personne ne pouvoit plus alors habiter les maisons situées sur le front de l'attaque, mais le feu de l'attaque ne cédoit pas à celui des assiegeans; quoique eux y aient demasqué journellement quelques nouvelles batteries, les premières ont toujours gardé une superiorité qui a été très nuisible aux ennemis.

M. le Comte de Broglie reçut le 27 à 11 heures du matin une lettre de M. le Maréchal qui annoncoit les succès que nous avions eu le 21. et les jours suivants. il fut averti vers le soir que les ennemis faisoient des dispositions propres à faire espérer la levée du siège et qu'on entendoit un grand bruit de voitures. Il envoya M. de la Borde le long de la rivière de Wilde avec quelques pièces de canon pour les incommoder dans leur retraite mais 15. pièces de batterie que les ennemis avoient placées pour favoriser leur déblay ne permirent pas à cet Off.er de faire dans cette occasion tout ce qu'il auroit désiré. à midy M. le Comte de Broglie sortit avec une grande partie de la garnison, marcha aux ennemis les canonna beaucoup et les obligea de se retirer pendant une lieue et demie sans s'arrêter pour prendre une position entre Frommershausen et Weimar; le 29. M. de Stainville s'avança et fut camper en avant de Hohenkirchen. M. le Maréchal arriva le soir à Landwerhagen sur le rapport qu'on luy fit que les ennemis étoient encore dans leur même position il jugea à propos de faire un gros détachement pour les reconnoitre, ce détachement que commandoit M. le M.is de Rochechouart fut inutile parce que, pendant qu'il s'approchoit, les ennemis décampèrent et se retirèrent avec assez de précipitation.

L'avant garde fut chargée le [illegible] par nos troupes légères; on leur prit 200 hommes et 5 offrs. Telle a été l'issue du siège de Cassel dont la défense a été beaucoup plus longue qu'on n'avoit osé l'espérer en considérant la force et la situation de cette Place; il faut dire [illegible] peu d'époques plus glorieuses pour nos troupes et qui fissent plus d'honneur à la fermeté [illegible]. On a toujours été au devant des Ennemis; on les a toujours attaqués et après 27 jours de tranchée ouverte ils n'avoient pas encore pû parvenir à prendre un seul ouvrage et étoient à 120 toises de nos lunettes c'est à dire à 300 du corps de la place.

On a pris dans les différentes sorties depuis le 1er jusqu'au 21 mars 300 prisonniers, 14 offrs, 6 obusiers de [illegible] pouces. nous avons eu 11 capitaines tués, 13 blessés, 3 Lieutenants tués, 14 blessés, 216 soldats tués, 1435 blessés.

Cassel le 9e Avril 1761.

J'apprends, Monsieur, qu'il paroit une très agréable [illegible] sur notre siège; vous en verrez dans peu une Relation imprimée, et qui sera je crois bien écrite.

M. le Mabel est parti aujourd'huy pour Francfort; si vous étiez à temps lui donner [illegible] heure qu'on vous l'auroit [illegible] que vous ne l'avez [illegible] un peu Matin.

Je n'ay que le ~~temps~~ de vous présenter mes hommages car me voicy de nouveau à la tête d'une besogne où je n'ay que des ministres à combattre et des difficultés à surmonter; je me [illegible] d'autant que je me flatte [illegible] de son secours. j'espère que vous voudrez bien me donner de vos nouvelles.

Rochechouart

Cassel le 13. Janvier 1762.

16

Le recit de la vie que jay mené depuis un mois (Monsieur), et bien plus encore la justice que vous devez à mes sentiments inviolables pour vous justiffieront le silence forcé que jay gardé vis avis de vous.

parti de Cassel pour me rendre en alsace je ny suis arrivé qu'apres avoir parcouru petitement les differentes places de la Route jay eté accueilli a Strasbourg par un Rhume affreux qui m'a mis au lit d'où je n'etais sorti que pour me remettre dans ma voiture et me rendre à francfort ou mon pere ma remis les renes de l'administration, me voicy enfin de retour icy jay employé à cette course un mois. jugez moy actuellement ou plutot plaignez moy de m'estre trouvé dans des circonstances qui m'ont fait eprouver la plus terrible de toutes les privations, celle du plaisir de vous renouveller les assurances d'etre tout mon attachement, ce sentiment si cher et si pretieux à mon coeur et qu'il aura toujours interest de conserver.

qu'il me tarde, (Monsieur), de sçavoir votre destination je vous crois sur le Bas Rhin (vous y etiez trop utile pour qu'on eut pû vous en laisser partir) et des nouvelles de votre santé, la mienne est meilleure.

vous jugez (Monsieur), combien ma position avec les formes

de nôtre armée ma position est laborieuse, comme je suis condamné par etat a écrire perpetuellement je me dedommageray de mes fastidieux volumes, de mon ennuy et de celuy que j'enverray aux autres par le plaisir de vous informer de ce qui se passera icy. nous y jouissons d'une tranquillité parfaitte et le degel qui semble avoir pris complettement nous en assure la durée pour quelque temps au moins. vous scavés que les ennemis font des magazins immenses sur la lippe établis des hier. nous doivent ils! je ne sçais rien de nos projets, toutes mes correspondances sont d'écoutes. mais j'imagine que nous aurons au printemps une armée considerable sur le Neder Rhin commandée par M. le M.al de Broglie et 24000. hommes observants dans cette partie cy sous les ordres de M. le C.te de Stainville. si l'on appreciait le zele je pourrois peutetre me trouver employé utilement a ce dernier corps. il est probable que dans quinze jours je seray mieux instruit, mon pere mandé a la cour y arrive demain je n'espere que vers le 10. du mois prochain nous scaurons a quoy nous en tenir. je ne doute pas que si vous appreniés quelque chose vous ne vouliés bien m'en instruire

ce sera donner un nouvel objet à ma reconnaissance sans le
pouvoir l'augmenter ni ajouter aux sentiments inviolables
qui m'attachent à vous, Monsieur, pour la vie

A Monsieur

Monsieur Le Marquis de Langeron
Maréchal es Camps et armées du Roy
employé à L'armée du Bas Rhin

a Paris
~~Wesel~~

12

Rayer

ement

de

de Rochechouart

Cassel le 13 avril 1762.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre dont vous m'avez
honoré le 7. de ce mois-ci; il faut que je me sois
mal expliqué si je vous ay annoncé un secretaire
interprete. celuy que je vous ay trouvé sçait
parler les deux langues mais je doute
qu'il pû traduire avec l'exactitude et la
facilité que l'on peut exiger d'un interprete.
comme c'est un bon sujet et d'honnêteté
de quoi je repondray, je me determine à luy
mander de se rendre près de vous et je
luy envoye quatre écus pour faire son
voyage. s'il ne vous convenoit pas je pense
que vous pourrez, Monsieur, le protéger
pour luy faire obtenir de l'employ
et je tacheray d'y concourir. je luy mande
que vous aurez la bonté de luy payer
son voyage qu'il sera logé et nourri

et que vous m'ayez donneré 600.# par an. je souhaitte fort Monsieur que vous approuviés mes dispositions, si j'avois eté trop en avant je serois dans l'impossible pour reparer une faute d'empressement de vous satisfaire. j'espere que vous voudréz bien me mander quand il vous aura parut ce que vous en pensés. je serois trop heureux d'avoir fait chose qui vous fut agreable.
Les ennemies sont tres tranquilles, ils ont envoyés enlever les conseillers de la Regence à Heyligenstaedt et y ont pris 40. hussards et 30. fantassins. toutes nos trouppes qui avoient marchées sont rentrées dans leurs quartiers. on assure toujours que les alliés font de grande

magazins à Embeck et Goettingen, et
un camp retranché aux environs de la
première de ces deux places. cela est
aussi probable pour qu'on le puisse croire.
nous attendons notre Général pour le 15.
nos opérations de subsistances sont en très
bon train, et nous avons la certitude de
pouvoir vivre même en corps d'armée d'ici
au 20. Juin au delà en economisant
en nous rassemblant à portée des magazins,
qui sont aussi militairement placés.
Je jouis depuis le retour de mon père
du repos qui étoit necessaire à ma tête
fatiguée. je suis destiné à prendre ici mon
Été, j'en employerai une partie à mettre

en ordre un Bureau plein de renseignements
que j'ay ammassé pendant ma Regence
si il s'y trouve quelque chose qui en vaille
la peine je vous l'addresseray.
C'est a tort qu'on avoit annoncé que le Roy
de Dannemarck Menacoit Lubeck j'ay
vû ce matin une lettre de hambourg écrite
qui porte qu'au contraire S. M. D. a donné
les plus fortes assurances a cette ville qu'elle
n'avoit point à prendre ombrage de ses
troupes.
il court un projet de pacification entre le
Czar et le R. P. mais il n'est pas authentique
agréé, Monsieur, que je vous renouvelle les
assurances de mon tendre et inviolable
attachement

Rapport du 19 Aout 1762

l'emissaire rapporte quil a été auprès de munster le 17 et que les ennemis y font une nouvelle fortification, selon lui, une nouvelle Citadelle, et quils y travaillent 600 a 700 hommes paisans, quil est sorti de munster la semaine passée deux regiments inf.rie et Cav.ie, la moitie du corps de scheiter est parti pour hamm vendredy et l'autre moitie est resté a haus ik et a Gescher, ou il etoit le samedy. ils ont enlevé le bourguemeistre de Borcken vendredy au soir le 16 après que M.r de Cambefort en a ete sorty.

Les troupes legeres d'apelbaum sont parti de dulmen pour aller a hamm mercredy le 14

Les hannovriens exigent du pais de munster 100000 ecus de facon que l'emissaire en paie 10 ecus a sa part

Liège 26. 8bre 176[?].

Rç. le 28.

Drouville[?]
ministre
à Liège

J'ay l'honneur de vous adresser cy joint la copie d'une lettre que le sieur d'Envoix[?] de Mr Bruon[?] Chargé des affaires du Roy à Liège qu'il me prie de vous communiquer; je joins y une seconde copie de cette lettre, afin que si vous jugez à propos d'en donner connoissance à M. le Mis Dauvet[?], qui a [illegible] faire intercepter ce convoy pour les troupes liégeoises, vous n'ayez [illegible] à la luy envoyer.

J'ay l'honneur d'être avec attachement le plus parfait Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur

Drouville[?]

A M. le Mis de [illegible]

ann. 61

Bulletin de l'Armée de Broglie

1761.

du 24. avril au 1. 7bre.

Lettres de Mrs. Dela Borde et Gayot. Gazettes de Cologne et de [illegible]
pere mois 1761.

Mon Sire Cousin je me porte bien mon frere
aussi nous avons gagné une affaire bien importante
bien meurtriere et bien glorieuse au general de
Castries Cest un hero aussi aimable quil sera grand
il sest conduit dans les succes ainsy que dans
ladversitté avec toutte la sagesse possible, mon
frere se souhaitte le bon soir adieu,

du champ de bataille de Closter camp
le 16 octobre 1760

Paris

A Monsieur

Monsieur le Marquis
De Langeron. lieutenant
de jar fermier general Rüe
et faubourg st honoré a paris

a dusseldorf le 6 janvier 1761

je vous trouve toujours Cousin, et c'est toujours au besoin car je n'ai un rien poignant des souvenirs de mes amis ainsy que de leurs Conversations jugé de ce que m'est la votre puisque vous estes le premier de la liste et que de vous aux autres il y a une distance effroyable, ie bien parlons guerre nous allons estre Spectateurs des operations du mois prochain ou de la fin de celuy cy, car malgré que l'on en aye on va bien certainement avoir trois mois et deux jours d'une sieze qui ne nous encore cessé en westphalie. mais l'on va et le prince hereditaire ayant pris tout ce qui estoit sur la lippe faisant aux environ de 10 a 12 mille hommes de troupes reglée sans les legeres qui marchent outtre avec luy; marche sur buren et Stadberg ou les fourages du païs de la Marck marchent au moyen de ses voitures et de celle des païs de munster osnabruck paderborn, au dit Stadberg: le prince ferdinand qui ie doutte peut estre que gottingen voudroit estre evacué ne s'en tiendra pas la, attendu que le prussiens s'estant d'abord approché puis un peu retiré de notre droitte vont tout pas

moins a portée de sen aprocher au jour convenu, et alors comme vous ditte il faudra bien lever des quartiers et se tenir ensemble, ou et comment, heureusement le Caresme aproche ou labstinence est de precepte.

Nous autre devant Soubise nous reposerons pendant le temps, et si lon ne prend pas de lhumeur de notre tranquillitte a Cassel, et que lon y conserve la part laissée, nous verrons au mois de juin, de juillet, daoust, les effet de la simpatie car ce ne peut etre que cest instinc vegetal qui peut operer le bien dans la distance qui se trouvera necessaire, avez vous de cette poudre ondit quelle guerrit les blessure a 30 lieuës. qui pourroit tremper le linge necessaire dans le coeur du Marechal de broglio lui retireroit je pense dune drole de couleur, " nallez pas croire au moins que ce soit un homme mediocre il sen faut bien cest un habille homme qui na pas pu faire limpossible, et sil ne lui pas jugé tel dabord cest que limpossibilitte de cette guerre, est de fait au dessus des lumieres des hommes, mais a la faveur des princippes de lart, quand on en veut tirer des consequences impartiales on trouve que loing dun grand fleuve une grande armée

soit verité et quil y a 70 lieu du ... au ... et puis
que la ... nest pas un fleuve. lon voit lela a 7 heure
du matin lautre amidi. et dautres le soir et puis la
nuit arrivee avant que le grand nombre en puisse rien croire

Le paix aimable paix. secourable immortelle
pourquoy nêtes vous pas aussi inalterable.

La flotte a raporté au peuple anglois son humeur
a son prince largent de son peuple a ses ennemis peu de
crainte parceque restato il pericolo; mais je nen
conjecture pas la paix comme bien dautres, ce sont choses
independantes

sur vos promotion, je suis enchantée de vous voir sentir
les choses dans leur point de vüe. si vous aviez besoin dune
doze dindifferance, prenez la dans linspection des choses, a
lage, cest ce que nous de ...udan, de montaigne, darmentiere
de Baissac, de Souvré, de Chevreuse, de Coutten, dAstier, de
de fittzjame, de Chevert &c de braves lieutenant generaux
qui eussent été plus heureux de ne jamais lêtre. Ce nest pas
une faute ni la votre, et votre raison par malheur est
dune espece contristante pour la chaire tandis que sur il nolence
reste pas meme cette douceur. mon frere est fort
occupé de la derniere, ou leu bonne et par ce moyen il ne trouvera
pas quil soit possible dinsister pour ce qui me regarde. je le

p'ein beaucoup et la blame peu. il est fascheux de voir
que d'insister pour un frere peut indisposer un ministre
j'aimerois mieux que l'on vit que de ne pas insister
peut rendre moins estimable aux yeux de qui l'on doit
desirer de le paroitre beaucoup. au reste Cousin c'est les sentimens
chement de l'amitié que ceux, car je n'en aime pas moins
parceque l'on l'écrite d'une façon moins conforme a mes idées
d'ailleurs plus philosophe que l'on ne croit j'ay felicitté
de bon coeur le C... d'Athée d'avoir refusé ce que comme
ambitieux et comme brigadier je devois regarder comme tres
agreable, et si je reste de vous a moy ce n'est pas le grade
que j'attend c'est le moyen de faire autrement et je ne desire
le grade que pour achever de mettre le publiq dans mon parti
et vivre bien avec luy.

quand vous aurés causé j'aprendré avec grand plaisir le
resultat de votre conversation, si de M.... a perdu l'intime
confiance c'est que ce ne peut jamais estre le partage de la
ville adulation et que pour se menager le droit de dire la
veritté il faut la dire quelques fois. Chargés vous de mes
respects dittes que je suis en peine parcequ'il y a deux mois que
son frere ne m'a plus écrit et donné moy des nouvelle de la
santé vous ne m'en dittes pas un mot c'est cependant une
partie assés interessante pour qui s'interesse. adieu Cousin
aimé moy autant que je vous aime, je vous promet de le meriter
encore davantage. la plus proche voisine recevra aussy et
peut estre mieux mes respect. Chargés vous en et ne m'oubliés jamais
aupres de la cousine que je voudrois bien interesser, vous m'en chargés

a Witzenhausen Ce 4e janvier 1761.

Je vous ai fait le detail, Mon Cher Colonel, de notre expedition sur heiligenstat dont Luckner s'etoit retiré avec plus de bonheur qu'il ne devoit s'y attendre, puisqu'il y avoit été surpris.

M. le Cte de Broglie a cherché les occasions de pouvoir eloigner encore l'ennemi en cherchant à enlever la Garnison de duderstat qui étoit de près de 3000 hommes et à Eloigner Luckner qui avoit pris poste à Stalsvorde. A cet effet 3600 hoes de la Garnison de Gottingen sont partis dans la nuit du 1er au 2e avec ordre de se porter sur niniasrode à 1/2 lieüe de duderstat au dela de la Rume; 2500 hoes partant d'allendorf marchant par udra et Gunderode devoient se porter sur inngerode, 1500 hoes partis de Witzenhausen avoient ordre de se porter sur Tifflingerode, ces trois Colonnes devoient arriver à 4 heures du matin le 2e. il n'étoit pas possible par une pluye Continuelle

Des Chemins affreux et une nuit aussy obscure, de Calculer avec precision une marche aussy Combinée, de sorte que les Colonnes nous ête Rendües qu'entre 7. et 8. heures

L'Ennemis averti des 4. heures du matin qu'on marchoit à lui, à abandonné La ville, et s'est Retiré sur Les hauteurs qui La dominent, ou il s'est mis en bataille, on La Cependant serré d'assés prés pour lui enlever quelque poste, et faire 200. prisonniers.

M. Le Cte de Broglie à fait entrer ses Troupes dans La ville, y à sejourné Le 2e., à fait transporter à Gottingen un magazin de Bled et fixa sa Retraitte au Troisieme entre 11. heures et midy.

Les ennemis Restés en Bataille toute La journée du 2e. se mirent en marche à 4. heure du soir par leur gauche, se portant sur Breitemberg, mais nous apprimes deux heures aprés par les deserteurs qu'ils étoient Revenus dans Leur meme position sur les

hauteurs qui dominent la ville, ce qui prouvait evidemment quils etoient decidés à attendre notre Retraitte pour y rentrer, ils y ont passé la nuit au bivac par un temps affreux et sans feu, le bois Etant fort eloigné.

M. de Lameth partant d'Eschwegue avec 2500. hoes avoit marché aussy le 2e. à Stat Worbés occupé par Luckner qui s'y etoit porté depuis la chasse que le Cte. de Broglie lui avoit donné à heiligenstat, il fut averti à temps. et on n'a pû lui enlever que 60. ou 80. hoes, Luckner vint joindre le Corps qui etoit en bataille sur les hauteurs de Duderstat, entre trois à huit heures du matin les ennemis se mirent en marche pour s'approcher de la ville à la portée du Canon et pousser mille à 1200. hoes dans les haijes jusqu'auprés des portes.

Le Cte. de Broglie ne hata pas pour cela l'heure quil avoit fixé pour son depart, il se mit en

marche entre 11 heures et midy. j'ay eté Chargé de son arrière garde avec 18 Comp.^s de Grend.^s, La Retraitte s'est très bien faite quoique les ennemis eussent deja debouché dans La ville et que nous n'avions une queüe de Colonne, et que deux Gros Corps de Cavallerie fussent Deja en mouvement sur La droitte et sur La Gauche de duderstat, et Leussent même depassé, de sorte que toutes nos Trouppes sont Rentrées aujourd'huy Dans Leurs Cantonements fort fatiguées; j'ay de plus atrapé un Coup de fusil des plus heureux, puisqu'il Est à La partie gauche de Larticulation du Genoüil, Et qu'il ne fralasse Rien; il est survenu un si grand Gonflement que depuis La hanche jusqu'au Talon je ne peux faire de mouvement; j'ay eté obligé de me faire transporter icy, et j'ay d'autant plus souffert que j'ay eu L'imprudence de Rester 7. heures à Cheval dans un mouvement Continuel après avoir Reçu Le Coup.

à Witzenhausen le 6. janvier 1761.

Vous devés avoir Reçu M. C. C. Le detail que je vous aÿ Envoÿé du detachement fait à duderstatt par Mr. Le Comte de Broglie, mais je ne vous avois Rien marqué Sur un article qui Regarde particulierement Le Cte de broglie Ce qui m'a fait Rembourrer fort inutillement un coup de fusil.

1°. il attendit dans La plus grande tranquilité que Luckner poussé de Statworbes par Mr. de Lameth, eut Renforcé de plus de 2000. hommes Mr. de Mansbach qui venoit de Se Retirer de duderstat, Et que Le General Kilmanseck qui étoit à Northeim Se fut porté avec Les quartiers de Lindau Et de Gibelhausen aussi Sur La droitte de Mr. de mansbach, Ce qui forma pour Lors un Corps de plus de 10000. hoes, dont L'infanterie fut mise en bataille à portée de Canon de La ville, Et La cavallerie

en colonne sur La droitte et La gauche, de sorte que Cette Cavallerie Etoit deja à La hauteur de duderstat Lorsque Mr Le Cte de Broglie Commença à mettre ses Troupes en mouvement pour Sortir de La ville, Le Coup etoit hardy, et Certainement s'il avoit eu à faire à un ennemy entreprenant, il Lauroit payé Cher.

il me Chargea, Comme je vous Lay marqué, de son arriere garde avec 12 Compes de Grends dont 3. pour La garde de Chaque porte, et quoyquelles feussent trés mauvaises, et La place accessible dans vingt endroits differents, il ne se seroit peut etre pas Tiré quatre Coups de fusil s'il n'avoit pas voulu se mêler de Ce qui ne Le ~~qu~~ Regardoit plus.

j'avois donné une instruction à Chaque Commandant des postes de Continuer à fusiller avec Lennemy

Et je fis Les Reproches Les plus durs au Commandant qui me dit quil avoit Reçu ordre de Mr. Le Cte. de Broglie de Se Retirer, Les Compes. de Belsunce de garde à La porte du Centre avoient fait par Le même ordre Le meme mouvement, mais j'y Renvoijay à toutes jambes un aijde major pour quelles reprissent Leur poste, Celles de navarre ne le purent pas, parceque deux minutes après que je les eus jointes Lennemij parut de toutes parts Et Le feu Comença, je Sentis toute Limportance de tenir ferme à Ce debouché parceque C'Etoit Celui par ou Lennemij arrivoit Le plutot à La porte par ou je devois Sortir, Et que la Colomne du Cte. de broglie etoit encore dans La ville, Lennemij navança point Sur moij à Cause du feu quon Lui faisoit, mais Comme je le voijois filer

depuis Long temps par Les Nuës qui etoient sur La droitte Et La gauche, je Craignis pour La Retraitte de mesautres postes. Et d'Etre moy même Coupé avant d'arriver à ma porte de Sortie, j'envoyaiy Dufaijel à Toutes jambes pour porter Lordre aux Comp.es de Belsunce de Garde à La porte du Centre Et à Celles des Gred.rs de france de garde à La porte de La droitte de Se Retirer, Dufaijel trouva Lennemiy Sur tous Les Chemins et ne peut percer, j'ecrivis Sur Le Champ deux ordres à Chacun de Ses Commandants dont je Chargeaiy deux hommes à pied, Celui destiné pour Les Comp.es de Belsunce arriva Et Celui des Gred.rs de france fut ou Coupé ou Tué.

La Colonne des ennemis de Bouchain pour Lon

en face des Comp.^s de navarre, et jugeant avoir Laissé assés de temps aux postes du Centre et de La droitte de se mettre en mesure avec moy, je fis La Retraitte du tout avec Les Comp.^s de navarre, je trouvais Les ennemis sur tous mes flancs, et je fus encore plus surpris Lorsque en arrivant à La porte qui etoit ma Retraitte je n'y trouvais plus deux Comp.^s de Gren.^rs que j'y avois posté pour me Recevoir. auxquelles Le C.^te de Broglie avoit encore dit en passant qu'elles pouvoient se Retirer, je Continuais ma marche pour Le joindre sur La hauteur, et j'y arrivais ayant Toujours La Cavallerie des ennem.^is sur ma droitte et ma gauche.

La securité de M.^r Le C.^te de Broglie

devant son Ennemii, ne doit pas être toujour approuvée, parcequ'il y a des principes et des Regles dans ce métier cy desquels ont ne doit jamais s'ecarter, Cela à fait prendre Trois Comp.s de Gren.rs de france, Tuer et blesser nombre de braves Gents, et si je n'avois par fait fermé les 12. Comp.es auroient été Coupées de partout, et le Reste de la Colonne encore engorgée dans la ville mise Totalement en desordre. je ne fais part qu'a vous de toutes ces annecdoutes qui ne sont que trop publique icy. /.

Et de ne se Retirer sous quel pretexte que ce fut que Lorsque j'enverrois un officier Les chercher, ou un ordre par ecrit, ces postes devoient se Retirer par trois debouchés qui se Reunissoient à celui ou je me tenois qui étoit Le point central, dou je devois me mettre en colonne pour gagner la porte qui etoit vis à vis Le Cte de Broglie, Et qui devoit m'attendre en Bataille sur La hauteur.

Le Cte desquil vit une partie de ses Trouppes deblayées de La ville passa à deux de mes portes qui étoient precisement celles ou Lennemy etoit Le plus en force Et Les plus attaquables, Et dit tout simplement au commandant de se Retirer dans dix minutes, ces commandants Lui Representerent

quils avoient des ordres precis de moy de ne point —
quitter Leur poste Sans que je Leur envoyasse un —
officier ou un ordre par ecrit, il Leur Repondit quil
Leur en donnoit Lordre.

Comme Ce mouvement ne pouvoit être fait que
je ne fusse positivement assuré que toute La —
Colonne de M.r Le C.te de Broglie fut totalement —
deblayée de La ville, jetois toujours au Centre de mes
postes pour être exactement instruit des mouvements
de la Colonne de M.r De Broglie, Et donner mes
ordres en Consequence; mais quel fut mon —
Etonnement Lorsque je vis Les trois Comp.es de
Gren.rs de Navarre qui etoient precisement de garde
a La porte ou Lennemi etoit Le plus en force
deboucher Sur ma gauche, j'y Courus à toutes jambes

Copie de la Lettre de M.r --- à M.r Le Ma.al Duc de Broglie en datte du 6.e janvier.

Monseigneur

Je viens vous rendre un compte exact de ce qui s'est passé à l'arriere garde de la retraitte de Duderstat, afin que la facilité et la vitesse avec laquelle l'ennemis s'est introduit dans la ville sans y trouver d'obstacle, ne me fasse pas perdre votre estime.

Le 5. à la pointe du jour les ennemis qui avoient paru sur les trois heures après midy marcherent par leur gauche sur Bretemberg, se raprocherent de la ville à la nuit dans le même ordre de bataille qu'ils avoient observé le 5., et ils pousserent mille à douze cents hoes dans les hayes qui sont auprès des deux portes: entre 9. et 10. heures du matin deux gros corps de cavallerie se mirent en mouvement sur la droitte et sur la gauche de la ville.

M.r le C.te de Broglie qui avoit fixé l'heure de son depart entre onze heures et midy fit mettre ses trouppes en bataille dans les rües, et à l'heure marquée ordonna qu'elles se missent en marche, et me chargea de l'arriere garde avec 12. Comp.s de Gren.rs, dont il en avoit laissé 3. à chaque porte.

Duderstat est accessible dans vingt endroits differents, les ennemis paroissoient ne s'attacher qu'aux portes, elles sont toutes mauvaises, mais au moïen des troupes qui avoient été placées pour les renforcer, rien n'étoit plus aisé que de retarder à l'ennemis les moïens de penetrer dans la ville en colomne.

Le corps de M.r le C.te de Broglie étant deblaïé de toute la partie de la ville qui est entre une grande rüe qui la traverse diametralement et les portes qui étoient du côté de l'ennemis, je fis ma disposition pour recevoir par trois debouchés differents les Comp.s des Gren.rs de garde aux trois portes qu'attiroient l'ennemis, de là il m'étoit aisé de me mettre en colomne pour sortir de la ville et rejoindre nos trouppes qui étoient sur la hauteur.

M.r le C.te de Broglie passa pour lors dans cette grande rüe qui traverse totalement la ville, où j'avois pris poste comme étant le point central, il alloit visiter les portes dont l'ennemis s'étoit aproché, il repassa un quard d'heure après, et me dit qu'il avoit ordonné aux commandants des postes de se retirer dans dix minutes: j'eus l'honneur de lui representer pour lors qu'il y avoit encore une colonne de plus de mille hoes de nos trouppes engorgée dans la partie inferieure de la ville qui ne faisoit aucun mouvement, qu'il étoit de la plus grande consequence de la faire deblaïer, et qu'il n'étoit pas moins important d'envoïer des ordres aux commandants des postes d'y tenir ferme, et même de redoubler leur feu afin de persuader à l'ennemis qu'on y étoit en force; je fis partir à toute jambes M.r de Noirlours Cap.ne au Reg.t pour dire à M.r de Vertamont commandant les trois Comp.s de Gren.rs de Navarre de garde à la porte que l'ennemis paroissoit menacer le plus, et la plus voisine de mon point de retraitte de ne pas quitter son poste sans mes ordres; M.r de Noirlours le trouva deja retiré, et lui dit de ma part d'y retourner, et de ne le point quitter qu'il n'en receut mon ordre par ecrit; M.r de Vertamont lui repondit qu'il avoit receu des ordres de M.r le C.te de Broglie de se retirer, il se remit cependant en marche pour reprendre son poste à la porte, il trouva

Deja Lennemij qui avoit monté par un talud qui forme Lenceinte dela ville, et a peine M. de noirlieux meut il Rejoint que je vis deboucher sur ma gauche les trois Comp.es des Gred.rs de Navarre; je my portay a toute jambes, et je fis ces Reproches peut etre trop fermes a M. de vertamont sur ce quil avoit abandonné son poste malgré Linstruction et les ordres que je Lui avois donné moij même verbalement, il me Repondit que M. le C.te de broglie Lui avoit donné des ordres de se Retirer, quil Lui avoit Representé que je Lui avois prescrit moimême verbalement de ne point quitter son poste sans que je luij envoijasse un officier ou un ordre par ecrit, et que comme j'etois chargé de Larriere garde cela pourroit deranger ma disposition, M. de vertamont me dit que malgré cela M. le C.te de broglie lui avoit ordonné de se Retirer.

il avoit envoijé le même ordre aux trois Comp.es de belsunce qui occupoient la porte du centre, j'y envoija un aijde major qui les trouva en chemin pour venir me joindre; il Leur ordonna de ma part de Retourner a Leur poste.

Les ennemis pour lors entrerent par La droitte et la gauche de La porte que Navarre venoit dabandonner, et Commencerent a faire feu sur ces Comp.es que j'avois fait arreter au debouché de cette grande Rüe avec ordre dij tenir, puisque dela dependoit la Retraitte de la Colonne de M. le C.te de broglie, dont il ij avoit encore plus de 600. hom̃es dans la ville; le feu ij devint assés vif.

je m'avercus pour lors que les ennemis se Repandoient par Leur droitte et Leur gauche dans toutes les Rües qui aboutissoient a la porte du centre et de La droitte, et particulierement en setendant par leur gauche du coté de La porte ou je devois sortir.

je Renforcay les trois Comp.es de Navarre au debouché, par les volont.rs dausterasie, pour mij assurer, et c'est la ou je Recus un coup de fusil, j'Ecrivis pour Lors un ordre au Cap.e de belsunce, et un au Cap.e des Gred.rs de france de se Retirer sur moij, parceque je jugeois que la Colonne de M. le C.te de broglie avoit eu le temps de deboucher, et que voijant les ennemis se Repandre de droitte et de gauche dans les Rües qui pouvoient decouvrir mes flancs, j'etois fondé a craindre detre coupé dans ma Retraitte. Les serg.ts et Caporal que j'avois chargé de porter mes deux ordres aux portes du centre et de La droitte trouverent les ennemis Repandus dans les Rües et essuijerent beaucoup de coups de fusils, mon ordre parvint cependant au Cap.e de belsunce, celui pour les Grend.rs de france nepeut parvenir, je fis faire ferme encore quelque temps au debouché pour attendre ces deux postes; les Comp.es de belsunce et daquitaine me Rejoignirent en poussant Lennemij quils trouverent sur leur flanc et en fusillant dans toutes les Rües, me voijant alors en mesure avec elles et aijant donné tout le temps au poste des Gred.rs de france de me Rejoindre, je mis les Comp.es de Navarre en marche pour faire Larriere garde de tout, les ennemis se trouverent sur tous mes flancs et une Colonne suivoit en cul.

j'avois envoijé a toutes jambes un officier a La porte par ou je devois

faire ma Retraitte, pour Sçavoir Si Les Gred.rs de france y auroient passé mais Cet officier Revint promptement, Et quelle fut ma Surprise Lorsquil me dit quune Comp.e des Gred.rs de france Et une de Volontaires que javois posté à Cette porte pour me Recevoir n'y Etoient plus, Et quayant Couru après Le Cap.ne pour Lui demander Les Raisons qui Lui avoient fait quitter un poste aussy essentiel sans mon ordre, il Lui Repondit que M.r Le C.te de Broglie en passant à Cette porte Lui avoit donné ordre de Se Retirer.

après avoir depassé La porte de La ville qui Conduit à Celle du faux bourg ou je ne pouvois être ny tourné ny pris en flanc, je Retournai Les Troupes Et marchay Sur Lennemy qui me pressoit, je Les fis Reculer jusqu'au dela de La fausse porte, Et j'y attendis encore quelque temps pour Sçavoir Si je n'apprendrois Rien des Gred.rs de france.

Les ennemis Se Renforçant devant moy Et Leur Cavallerie depassant La ville de droitte Et de gauche, pouvant me Rendre La Retraitte difficile Et même me Couper, je me mis en marche pour Rejoindre M.r Le C.te De Broglie qui etoit en bataille Sur La hauteur, Et j'y arrivay.

Je vois avec douleur, Monseigneur, que Les Comp.es du poste de La droitte nont pas Rejoint, mais je ne pouvois prendre de plus Sages precautions ny plus militaires que d'aller moy même à Chaque Commandant Leur donner Leur instruction Et Les ordres Sous quel pretexte que Ce fut de ne point Se Retirer quil nen Receut de moy par écrit, parceque La Retraitte generalle de tous Les postes qui devoit Se Reunir dans un Seul, Suivant Lordre que javois donné pour ne former quune Colonne, ne devoit Se faire que Lorsque j'aurois été positivement assuré que tout Le Corps de M.r Le C.te de Broglie auroit été totalement deblayé, Et en pleine marche hors de La ville; mais Les postes abandonnées par ordre de M.r Le C.te de Broglie dans Le temps quil y avoit encore une partie de Cette Colonne dans La ville, a laissé à Lennemy La Liberté de Se Repandre dans toutes Les Rues de droitte Et de gauche, Et de fermer toutes Les Communications des postes au Centre de La ville, Et par la empecher que Les ordres ne Leur parvinsent; je ne pouvois Cependant pas malgré Cela me Retirer precipitement, parceque il etoit indispensable que je Continse Lennemy a tous Les debouchés puisque mon objet essentiel etoit de Couvrir La Colonne afin de Lui donner Le temps de deboucher de La ville, Et C'est Ce qui a occasioné La perte D'hommes Et Le nombre des blessés; Si me

ordres avoient été Suivis il n'y auroit pas eu quatre Coups de fusil tirés.

Les faits que j'ay mis Sous vos yeux Sont Si Simples et Si Connus qu'ils vous Seront Certifiés par tous les officiers qui étoient à mes ordres.

Reponce de M.r le M.al Duc de Broglie

J'ay Recu, Monsieur, la Lettre que vous m'avés fait L'honneur de m'écrire, et par Laquelle vous me Rendés Compte du Detachement que vous venés de faire, je suis tres faché de L'accident qui vous est arrivé, M.r Duchatelet me mande qu'on Espere que cela ne Sera Rien, j'en Suis je vous asure on ne Sçauroit plus aise, ne Songés qu'à vous Retablir, et Soyés asuré que personne ne Le desire plus que moy. quant à Ce qui S'est passé Dans duderstat, Ce Sont de Ces malheurs qui arrivent tous les jours à la guerre, et vous auriés grand tort D'immaginer que je Crois qu'il y ait eu avoit le moins du monde De votre faute, vous devés Conoître asés ma façon de penser sur votre Compte pour ne pas douter que je vous Rends plus de justice; Le C.te de Broglie m'a instruit aussy de la maniere brillante dont vous vous êtes Conduit dans la Retraitte; j'ay Cru Cette occasion favorable pour faire des nouvelles demarches auprés de M.r Le ma.al De Bellisle pour vous faire obtenir Le grade de Brigadier, je desire bien qu'il se Rende à mes instances, et il est Certain que cette grace ne Sçauroit être mieux placée.

J'ay L'honneur d'Etre. &c.

a Vutznhausec ce 11e Janvier 1761.

Vous Deués moncher colonel, avoir reçû plusieurs de mes Lettres Depuis Les deux mois sur tout ce qui s'est passé dans cette partie.

je recois ace moment votre Lettre du 29 je n'avois point encore reçû de Lettre de mercidal sur Le propos que Le Roy a tenus a Monsieur Le prince de Condé mais Le Ch.er Duchatelet qui Lets'y m'a écrit que M.r Le dauphin qui étoit present Lorsque le Roy parla au prince; Le Luy avoit lené en Luy demandant un detail sur moy: voila moncher colonel tout ce qui'n particulier peut avoir a dire Dans ce metier icy que d'etre connu de nos maîtres ce sont des impressions qui ne s'effacent pas et qui ne peuvent que bien Tourner pour ma fortune.

Notre Droitte est solidement etablie, Gottingen que nous conserverons surement force l'ennemy a uneprend tout ce qu'il ly a nulle apparence qu'il se propose des operations : Notre etablissement en hesse est decidé et les subsistance Demontrées

Le Roy de prusse est a Leipsick a La verité mais il est occuppé du repos et de La reparation de son armée, et farmy des troupes auxquelles je pense La paix prochaine, c'est a dire Dans le Courant de La campagne prochaine tous nos Ennemis sont Las, fatigués, ils nous Le disent hautement et je pense que s'imposible a perdre de vue La resolution ou elle est de

de prendre la silesie, la conqueste se bornera a quelque portion, mais jamais la totalité au moins de cette guerre :

les ennemis sont aussi sur la dinale, mais en s'etandre sur notre gauche il faut des subsistance et il ny a rien dans le pays de waldeck et les chemins sont jmpraticables pour les conduire a la suitte dun corps darmée :

j'ignorois que mr. serat fut a paris et je ne comptois meme pas quil dut y aller, son projet etoit dallez demeurer chez mr le cardinal de Bernis ou jl etoit persuadé quil trouveroit des secours en tout genre et nulle peine a faire

et apres avoir combattu longtems son systeme

Ladessus, il massura pardant de bonne

raisons quil navoit que ce seul parti a prendre

quil partit avec sept a huit cent francs, quen

attendant moyen de luy faire bonnes d'en

prendre sur luy:

ma blessure urbine, La suppuration bien

etablie, mais quelle position d'un danger

Du lit et d'etre toujours sur le dos:

aurés vous assez de bonte pour moy pour

renouvelle à mad. Le marquis mon

respectueux attachement:

A Vutzenhausen le 13 janvier 1761

Que les jours sont Longs, mon cher colonel,
Lorsqu'on est forcé de les passer dans son lit toujours
sur le dos et surtout Lorsque je pouvois servir
Le Roy plus efficacement : il n'est pas survenu
d'accident a ma blessure, La suppuration est
bien etablie, mais L'engorgement etoit si
considerable dans toute La partie du genouil
et du jarret que je ne peux etendre La jambe :
Nous sommes occuppés a remplir un objet
des plus important qui est de jetter tout
mis chez de grains ou farinne dans gottingue
pour L'approvisionner jusqu'au mois de juin :
Dans un paiis aussi dépourvû de voitures et
ou les chemins sont aussi mauvais, M. Le

marechal n'a trouvé d'autres moyens que
d'y parvenir que d'y employer toutes chevaux des
officiers generaux et particuliers de l'armée
ceux de la cavallerie le plus apportée, d'autant
que de Calenberg le 15 au soir si l'ennemy
ne marche en force sitôt et va dans gottingen
Les troupes destinées a la protection du Convoy
sont parties aujourdhuy de munden, Vitzenhausen
sillendorf, Eschwege, elles vont prendre
poste de toutes débouchés par ou l'ennemy
pourroit s'approcher de la Leine pour jetter
empêcher le Convoy, et couvrent les deux Rives
jusqu'a la hauteur ou la garnison de gottingen

74

avoir trois mil hommes assurer La Communication.
Si Lennemy veut combattre il faut quil
Se mette en marche demain.
Le 16 je vous marquerois Le Succès.

il Gele depuis deux jours, Si ce tems continue
nous verrons Si La constance du prince
ferdinand d'avoir tenté arrester depuis
Le Siege du Blocus de gottingen, aura pour
objet d'attendre que les chemins Luy permettent
de conduire Son canon, il y verray pour Lors
beaucoup de difficultés a ouvrir une tranchée
et a combattre des batteries

a Witzenhausen le 16. janvier 1761.

Le Convoij que je vous avois anoncé pour Gottingen, Mon Cher Colonel, en bled, farine et avoine, n'a pas discontinué pendant deux jours sans que l'ennemij ait fait aucune tentative pour nous inquieter, et empecher l'entrée dans la place: Les Corps considerables d'infanterie et de Cavallerie que nous avions destinés à occuper tous les debouchés sur la Rive droitte et gauche de la Leine pour Couvrir la marche du Convoij, ne sont point encore rentrés, et n'ont point aperçu d'ennemis. voila donc Gottingen approvisioné: je ne puis Comprendre la tenuë du Pce. ferdinand à portée de Cette place avec son armée entassée derriere Lui, si son projet est d'attaquer Gottingen avant de prendre

Du Repos, pourquoy La t'il Laissé approvisioner
Tranquillement, Et Si Ce n'est par Son projet
qu'attend il dans une position ou Son armée
Est très mal, Ce qui est Certainement très delabrée
en hommes Et en Chevaux.
Enfin La Gelée prend fortement, Lartillerie peut
Rouler aisement Les approvisionements, ainsi
nous devons dans peu de jours Scavoir à quoy
nous en Tenir, d'autant mieux que Ce Soir on à
eu avis qu'ils etoient en mouvement dans deux
ou trois jours je vous marqueray positivement
Sils ont envie d'aller prendre du Repos ou de
Comencer quelque operation.
Je Suis toujours dans Linquietude insyparable
de Laptitude Genante dans un Lit, mais ma
blessure va autant bien quelle peut aller, Et
Si quelque Chose La Retardoit, Ce Seroit Le

a Wutzenhausen le 21 janvier 1761

Vous avés Vû M. Ch. C. par Le Detail de mes Dernieres que nous conservons autant qu'il Est possible L'offensive et que M. Le marechal a approvisionné Gottingen jusqu'a La fin de may Sans que Les Ennemis aient inquietés nos convois : Ils font depuis Le 16 Beaucoup De mouvemens Sur Leur derriere Sans que nous Sachions Encor Le veritable objet M. Le marechal Les attend avant de Rien changer a Sa position dans Laquelle il Est en force et que gottingen Rend toujours Respectable, puisqu'il n'est plus a prendre

que Lennemy se Decidat a Laisser cette
place derriere Luy pour se porter dans
un pays qui depourvu de toutes especes
De Subsistance Le met dans La necessité
De Les tirer de ses Derrieres et Consequemment
De trés Loing, de tel projet d'execution
aurait trop de difficulté dans cette Saison
pour etre Suivis :

jusqua ce jour il ne paroit pas que Le prince
ferdinand ait pour objet quelque tantative
Entre cassel et Le Rhin a moins que ne fut
une course de troupes Legeres, Nous Luy voyons
tres peu de monde du costé de Liptat et de Dor-

et Les anglois qui sont dans Les Clue de Lalippe Delhmol sont dans La plus grande tranquilité Les hanovriens et Brunswich sont jusqu'a cet jour Dans Lhildesheim, aux environs d'Eimbeck et sur La Rhume, et jusqu'a ce moment Lennemy fait plus de mouvemens sur sa gauche que sur sa Droitte.

Limperatrice et Le Roy de prusse sont dans La plus grande tranquilité, ce dernier a envoyé quelques régts de cavallerie De Labris a Sondershausen Dans La principauté de Schwartzbourg et quelques trouppes en Thuringe, mais tout cela n'est pas assez considerable pour donner d'inquietude je vois qu'il n'y a que Nous qui faisons La guerre.

Sans Scavoir quand nous aurons du repos, pour
moy M. ch. C. je n'en ay que trop ; toujours sur
Le dos dans un Lit, quelle position pour moy ?
on m'annonce que dans 8 jours je me Leveray
et que je poseray Le pied a terre, Le Boulet
dont ma playe me Le fait esperer, ainsi que
La Souplesse et Le jeu dont je m'apperçois aux nerfs
et aux tandons, Le Comte de G.. dont vous
connoissés La hauteur ne cesse de m'écrire, il sent
que je Luy en Sauvé une bonne ; je vous
envoye La Lettre que j'ay écris a Mr Le marechal
frere au sujet et La reponse qu'il m'a faite ;
permettés moy d'assurer icy mad. La marquise de mes
respects tres humble
Mr de Condé sont penetrés de reconnaissance de vos marques
de votre Souvenir, après les assurances de Leurs respectueux attache

a Vutzenhause ce 22. janvier.

Il y a long tems Mr. Ch. que vous me donnés des preuves de votre amitié, elle faira mon bonheur et ma satisfaction dans tous les tems de ma vie, la part que vous voulés bien prendre a ma situation me console et me rassure, votre lettre du 4. me renouvelle vos sentiments pour moy quel bonheur d'avoir un cœur comme le votre et quelle satisfaction pour moy de pouvoir le conserver.

on a été obligé donner entre les deux mois du janvier malgré les incisions faittes sur la partie gauche de l'articulation du genouil, mais grace a dieu, les

plaisir vous bien, mais lattitude
la genante depuis aussi long tems
quil faut toute ma patiance et —
mon sang froid pour que le sang ne
s'en trouve pas alteré, mais la tete
a toujours été tres tranquille, mais le
froid qui commence a etre tres vifs
me font souffrir.
Mr Le prince de Condé me rendroit un
grand service s'il me faisoit declarer
brigadier avant la promotion puisque
il me donneroit le rang. Le ministre de
Belleisle devroit bien faire cela pour moy
je vous avoue que je l'ay bien gagné

et je desire que le Roy sa tienne pour content
de qui il fait la fortune avec autant de
zele et desinteressement que moy.

permettez moy d'assurer icy mad.e la
marquise de mon respectueux attachement.

Le premier des bontés singulieres pour moy et
il m'en donne a chaque instant des preuves.
il m'ecrit que le Roy m'a temoigné la satisfac-
tion quil a de mes services en me faisant
Brigadier et quil veut me donner de
preuves de ses sentiments pour moy en
m'envoyant son portrait, de sorte que
j'attend d'un moment a l'autre ce gage de
sa bonté pour moy.

Les Ennemis ont effectivement fait quelque
mouvemens, mais on le dementit par l'objet —
on annonçoit qu'ils etoient relatifs a quelque
les troupes prussiennes devoient faire sur la
Sala. mais je viens au moment une lettre
de M. le Comte de Lusace du 20 d'Eisenach
qui me marque qu'il n'a eu fait aucun
mouvement dans toute la Thuringe
jusqu'a la sortie depuis 4 jours et je ne
demeure plus oisif a l'inaction de l'ennemy
qui paroit toujours rassemblé, cantonné
d'une façon fort serrée, peut etre veut-il
profiter de la gelée pour former des magasins
dont ils manquent et operer ensuite, ou
veulent-ils rester dans cette partie pour
empecher les courses de la garnison de Gottingen
dans l'Electorat d'hanovre

on dit que Luckner s'est battu avec le general Kilmansegg au sujet
de l'affaire dont il s'est conduit devant le duc de Broglie a Duderstadt

41

ce 23 janvier 1761

Je reçois en ce moment, mon cher Colonel, votre Lettre du 16 : je suis bien faché que M. le marechal de Belleisle soit incommodé, c'est une santé bien chere pour moy ; voila donc encor la promotion accrochée : comme je ne fais tort a personne je deuvois bien me declarer brigadier si je ne suis pas dans la classe des courtisans :

je n'aurois garde de vous laisser ignorer ce qui s'etoit passé a la retraitte de Dudvertal, je ne pu pas le faire le premier jour parceque je souffrois et que j'etois trop foible : je dicté cependant un detail de quatre pages pour M. le marechal de Broglie et comme je suis vray je le communiqué au Cte de Broglie qui a presque toujours eté chez moy pendant le sejour qu'il a fait a Zeigenheim et son retour de Dudvertal ;

Suit constant

il mapprouva tres fort et Le marechal broglio qui ma repondu La lettre La plus remplie de bonté, Dailleurs a moy j'aurois pris Le Comte Dons Le Chapeau je Luy ay paré Le Coup de peigne il m'envoya avant avant coppie de La Lettre quil a Lcris au Marechal de Belleisle, je n'avois pas besoin de tout cela, je n'avois aucun reproche a me faire et Le suffrage de deux mil hommes qui etoient temoins de ma Maneuvre me suffisoit. j'ay cependant eté tanté d'envoyé coppie de ma Lettre a M. Le marechal De Belleisle, mais apres avoir bien refleschy. La reconnoissance que je dois a M. Le marechal de Broglio allarmoit ma Delicatesse et je ne Lai pas fait: ce detail avec La reponce quetta fait le Marechal de Broglio est cependant a La cour entre Les mains de quelqun que vous Estimés certainement, c'est Le

je joins icy coppie de la lettre que jay lecu a Mr le marechal afin que vous soyez exactement jnstruit des faits, vous trouverez sa reponse

Mr De Belsunce n'a tué personne, jl est vray quil a enlevé a Lennemy un poste de 60 hommes qui etoit posté a trois lieux de gottingen et cela au moment que La garde montante y etoit ce qui a doublé La prise, mais jl n'y a eu aucune deffence de La part de L'ennemy, et nous n'avons eu que deux Chevaux blessés, je vous diray meme que dans tous les detachements combinés que nous avons fait en ligne avec gottingen sur Dudertat et heiligenstatd, Mr de Belsunce a toujours esté au fin de sa Colonne et toujours

arrivée de façon a ne se jamais Compromettre, et a Laisser commencer Les autres : surtout a Duderstadt où il n'avoit que 2 Lieues a faire et où sa Colonne auroit du se trouver sur Le flanc de L'ennemy tandis que nous en avions huit a faire, il arriva 2 heures après Nous : personne aujourd'huy ne veut attacher le grelot et craint de ne pas se Compromettre :

Vous M'annoncés que vous allons Laisser Gottingen en avant et Cassel et nous reculer, je ne vois encor aucunne disposition relatives au Mouvement en arrière, a moins que ce ne soit de tous qu'on conduise a Weischfeld :

M. le Cte. de Lusace ont marché aujourd'huy sur 4 colonnes sur Erfurt pour en enlever les fourrages afin que les premiers ne puissent se perdre dans cette partie :

Comte de Guerchy, c'est un amy bien Essentiel pour moy. il m'a donné les plus grandes preuves d'amitiée dans toutes les occasions.

il m'écrivit peu de tems après ma blessure pour me dire les propos que le Roy luy avoit tenu sur moy et que c'étoit de luy qu'il avoit appris que j'avois été blessé, il m'ajouta qu'il partit de la pour fortifier dans l'esprit du Roy les impressions qu'il luy avoit reconnu en ma faveur. dans ma réponse a celle de guerchy je ~~vous~~ luy envoye ma lettre au marechal de broglie et sa réponse, parceque je suis bien assuré qu'il le jettera au feu après l'avoir lu, ce qu'il n'en fera que bon usage.

voila göttingen approvisionné en tout genre.

Les Ennemis ont fait hyer un gros detachement de Cavallerie sur heiligenstat, Ils y arriverent a sept heures du matin; ils pousserent cent hussard sur Rotemberg et deux à trois cent sur Oudra et Birkenfeld: ainsy il n'y avait pas leur dessin ce qui me fait presumer que l'objet n'est que pour tirer des subsistances et les faire conduire sur le Rhum, Nous avons aujourd'huy des troupes à la queue et j'ay deux emissaires qui m'instruiront ce soir, je vous en ferai part: Luzeli continue et malgré cela je ne crois pas a aucun bataillon de la part de l'Ennemy, M. le Marechal sera toujours plutost en mesure que luy:

on me leve toutes les apresmidy; ma blessure continue a bien aller malgré la mauvaise saison, mais il faut bien de la patiance, je n'ay encore aucun usage de ma jambe, dès que la playe sera fermée on me mettra dans des bains emolliants et apres cela dans des bains pour fortifier ——— pourvu que l'Ennemy soit tranquil je

Les Ennemis sont partis ce matin d'heiligenstat pour retourner de là au Rhum
celà en obligea de grain et fourage et ont d'argent

Vitzenhausen ce 28. Janvier 1761.

je ne sçay mon cher colonel si je vous ay marqué que dès que le C. de Ro= fort de retour a cassel après l'expedition de Duderstat, il m'écrivit pour me demander des nouvelles de ma blessure et m'envoya coppie de la lettre quil avoit ecris a Mr le marechal de Bellisle et le detail quil luy avoit fais, je joins icy la reponse que je luy fis sur le champs : je vous prie de me dire ce que vous en pansés

De Calcul. Tout je trouve que göttingen
est approvisionné jusqu'a la fin de juin.
Il part encore demain d'icy 58 chariots
chargés de sel et de bled. Les munitions
De guerre sont parties de munden :
plus de trois mil chariots tant de munitions
que de subsistance et d'artillerie partis de
francfort au moyen des chemins praticables
par la gelée arrivent journellement
a Cassel :
Les Ennemis ont fait des mouvements
sur leurs derrières, et de leurs droite
a leur gauche, mais Rien d'offensif

Le tambour major qui arrive au moment de Dudestat ou j'l'avois envoyé conduire un officier ennemy prisonier et blessé ma dit qu'ils avoient passé la nuit en partie au bivac sur quelque patrouille de la Garnison de Gottingen qui etoient entre differens postes, nous sommes toujours dessus ou partants de la Werra ou de Göttingen, il ne paroit de leur part qu'une conduite deffensive et meme fort timide, et il ne paroit leur nulle disposition pour des mouvements contraires

je prevois que nous subsisterons sur la rive
les fourages n'y manquent pas, je les cerray avec
beaucoup d'oeconomie et comme on amasse
un gros magasin de graines farines a
Valzaheuse je ne puis croire que nous
nous veullions ainsy que vous me le marquez
laissant cassel et gottingue en avant.
les troupes de france qui etoient a munden
vont cantonner aux quartiers dès aujourd'huy
dans des villages qu'on
a reconnus aujourd'huy ; ...
Dans le ... a munden.
je pense en passant la division de l'armée de
... que le roy
sera ... je ne prendray mes arrangements
que ... que lorsque je ... permis
permettez nous d'assurer ... La marquise ...

je suis toujours dans l'incertitude sur le sort de mons[ieu]r ... [illegible]
je recommande a charité ... [illegible]

L'inaction des Ennemis, mon cher colonel, depuis
le 15 que nous ne cessons d'approvisionner göttingue
et d'en faire un magasin dans le cas ou m. le marechal
voulut porter un corps considerable en avant,
et les fortes gelées qui depuis quatre jours permettent
a l'ennemy de faire des mouvemens, de conduire
du canon et des subsistances, prouvent que le
parti du prince ferdinand est decidé et qu'il
veut laisser ses troupes dans le repos, on dit
son quartier toujours a uslar, son cordon le
plus avancé est sur le rhum depuis northeim
occupant lindau et gibelhausen couvert
par le poste de duderstat ou l'on a toute la

et on aura plus besoin de Bryen —

trouppes Legeres de Luckner : ils ont formés de Gros magazins de fourage a Northausen Dont le transport se fait sur Duderstat au moyen De La gelée, et dela on dit quils se sont passé jusqua uslar qui en est totalement depourvüe. Mr Le marechal toujours en force entre La fuld et La werra a profité aussi de La gelée pour faire partir de francfort un Convoy de quatre cent voitures chargées de farinne, fourage, et Munitions qui arrivent journellement a ~~francfort~~ Cassel, on travaille depuis deux mois a augmenter tous les ouvrages de cette place et elle est actuellement Dans L'etat de Deffence

Dont elle peut Etre Susceptible : Les grenad de france qui Etoient a munder viennent occupper des villages assez neufs derriere Eschwege, plusieurs autres regiments se rapprochent de La werra et je pense que La position Est prise jusqu'au Commencement de La Campagne

M^r De Vaux mande ce matin quil y a eu hier un petit Combat Entre huit cent Chevaux Sortis De duderstat Commandés par Luckner et m^r de belsunce qui Etoit porté avec Douse cent homme De Cavallerie et infanterie Sur le Chemin de Duderstat, Les Ennemis N'auroient pas Encor combattus avec autant dacharnement, ils Etoient Soutenüs par Leurs Canons, un dragon

ont soutenus sa charge, Mr de Belsunce a fait sa retraitte sur un bois ou il avoit placé des l'infanterie. Les ennemis ont poussés jusque sur cette infanterie qui les a eloigné avec perte et qui a donné le temps a celle de Belsunces de rallier la cavallerie qui etoient inferieur a celle de Luckner, Mr de Vaux mande que Luckner vient de luy renvoyer douze blessés, mais que les deserteurs, les prisonniers, et les paisans s'accordent a dire que les ennemis ont beaucoup perdus, le vray est que sans l'infanterie, Mr de Belsunce auroit eu de la peine a ramener sa cavallerie: Les froids me font beaucoup souffrir, les muscles et les nerfs sont dans un engourdissement qui me laisse sans mouvement, mais Laplaige ça bien; il ne faut que du temps on nous amuse comme des enfans avec la promotion, il faut demeurer sans un sol de traitement icy, travailler comme des negres, se faire tuer

une nouvelle plus detaillée que la lettre d'hier de Vaux m'apprend que la cavallerie de Belsunce a été un peu battue ;

Monsieur.

Vous me donnés de nouvelles marques de bontés en me faisant l'honneur de m'adresser La coppie de la Lettre que vous avés ecrit a Mr Le marechal de Belleisle en luy envoyant Le detail de votre Detachement.

Mon attachement pour Mr Le marechal, Monsieur, me rend aussi jaloux de sa gloire que vous memé et me faira toujours redoubler de zele et d'attention Lorsque les evenemens l'interesseront particulierement: ce sont des sentimens que me dictera toujours toute La vie La reconnaissance. Ne celerai dans le tumulte des armes mon cœur les suivre et je fais consister mon bonheur a pouvoir meriter Monsieur, L'estime de Mr Le marechal et La votre.

Je desire que cet hommage de mon cœur luy soit agreable tâtez moy La grace d'etre persuadé que les occasions où je pourray le luy rendre feront toujours mon objet.

La conduitte que j'ay tenu Monsieur, les raisonnes et rèpubliques que je ne l'ay pas meme repeté, est une des plus simples operations de guerre, et je m'attendois meme a une plus grande perte et de plus grands efforts des que les ordres que vous avés donnés ont permis a L'ennemy de couper toute communication a mes postes avant Le temps que j'avois prescrit pour L'ensemble necessaire a ma retraitte attendu que votre colonne etoit encor engagée dans La ville.

Lennemy le plus a craindre pour cette nation et qui
Sera toujours le dernier, et C'est celuy contre Lequel
je me suis le plus accoutumé detre en garde

Lintérest que vous voulés bien prendre a mon
Rétablissement monsieur, me fait souffrir impatiam
ment détre forcé de garder le lit lorsque je
pourrois etre util au service du Roy, on me fait
Esperer quavec du menagement et du temps je serai
en état de travailler, je me flatte pendant que
mr le marechal ne me laissera pas dans
Linaction:

jay Lhonneur

a Vutzinhausen 15. fevrier 1761

Vous devés juger, mon cher colonel, que nous sommes à ce moment dans un moment de crise; Les ennemis ne demordent pas encore de leurs projets de nous faire abandonner La werra: Wangenheim reste toujours avec Luckner entre Dingelstat et Mülhausen malgré sa tentative infructueuse sur Lechwegue, Le prince ferdinand qui les a guismar et gralenstein, presse et fusille journellement du coté de La cascade, fait attaquer aussi quelques petits postes sur Le chemin de fritzlar mais sans succès; Je ne doute pas qu'il ne soit obligé les deux pieces

Le marechal tandis que le jeune
hereditaire fait des tentatives pour
forcer le poste de fritzlar, il ne l'etoit
pas hier a [illegible] heures dernier du soir et
comme je n'ay pas receu de nouvelles de
m. le marechal aujourdhuy, j'ay lieu
de croire que les choses ont pris une
consistance heureuse, je vois que
le marechal a considerablement renforcé
le poste de melsungen sur la fulde, et
par les pluyes continuelles que fait le
degel l'ennemy doit trouver des
~~[illegible]~~ obstacles a chaque pas, il
faut que cecy se decide sous peu de jours

les chemins sont devenus impraticables et je croy que lennemy na pas fait une marche longue et un mouvement general pour ne pas risquer un combat decisif, en voila deja plusieurs, mais comme ils ne remplissent pas leur objet ils sengageront davantage au risque de perdre beaucoup pour pouvoir gagner quelque chose: il est surtout de lattitude de ... le marechal, les troupes le secondent de leur mieux:
vous devez etre persuadé que ce moment de travail passé je luy ecrirai pour le presser de decider le ministre a me declarer brigadier je m'engage assés de toujours luy ecrire, sans reymanent

Des le 6 decembre j'avois lui a S. A. S. pour le prier d'accorder sa protection a mon frere en parlant a Mr Dorleans et a Mr de Saint florantin et en leur disant quil ne s'interessoit que pour le meilleur sujet et quils demandoit quils employassent toutes moyens pour le faire elire abbé : Lorsque j'ay eté plus au fait je luy ay adressé un second memoire dont je joins icy coppie afin quil le donnat a ces deux messieurs en leur disant que telle etoit son intantion, puisque vous voulés bien voir Mr de fleury, il peut engager Mr de St florantin a donner cette introduction a Mr de Valenciennes Intandant, ce moyen a toujour mis en usage en pareils occasion. je ne doute pas que le prince n'ait parlé mais il faut que Mr de St florantin sache quil le faira -

j'ay assi ecrit au Comte de Longueville messieurs dans celle d'avoir le priant en beaucoup d'autres et je commence a le prendre dès [illegible]

dusseldorf le 29 janvier

ho le drole de monde cousin, que celuy cy! causons en un peu a notre aise! comencons par les choses de la guerre et nous dirons quelle a ses phases et ses variations comme la lune, ou pour mieux dire comme le flux et reflux que personne ne comprend, le prince ferdinand tire de la oostfrise meme, de quoy renforcer sa gauche il fait rassembler ses trouppes se tient de sa personne pres de goetingen son neveu aux environ de duren, stadberg, billon, toutte leuroppe attend la gelée parceque cest le moment pour operer, elle est arrivée, il y a quinze jours que lartillerie peut rouler, hé bien tout cela se separe a ce quon assure de cassel et a ce que disent les capitaines, chaqu'un sen va chez son hotte pour jusqua nouvel ordre; et partant de la vous avez raison de me dire le 21 que nous alons former une ligne plus en arriere effectivement nos bataillons cantonné, arrivent a dyllembourg, a hachenbourg &c.... et nous avons laissé dentrer en quartier dhyvert. a propos de cela jay eu ordre de pousser quelque chose au dela de la roër, denlever des otages dans le pais de la marck, affin (mandoit on de chez vous) davoir de largent, (et de cassel) pour contenir et attirer lenemy vers icy, et lon a dut pousser de wesel quelque cent chevaux sur corsfeld pour le meme objet sentez vous limpression que doivent faire deux pareils dettachement contre les armées, [†] hé bien lon disoit avant hiers au soir et je nen ai pas ri parceque je suis tenu mes coinces[?] jay fait des dettachement dans cette partie cy qui ont determiné la retraitte des alliez voyez madame quand je ne vous en dirois rien je vous randrois le service

[†] nota que depuis dix jours tous nos postes sont levé a attendre les glaces

Langeron

dattirer lenemy vers vous // mon dettachement depuis de la la Roüe
a ma foy pris quatre homme, et trois Chevaux, bien maigres;
au reste si les amitiés dont vous me parlé nont pas lieu de durer.
Celles dicy ne me paroissent pas plus vivres, vous ai-je mandé quelon
a donné ordre au prevost darretter laide de camps de mr de Torcy sans en
prevenir le general dicy, huit jour apres on luy en a conté la raison.
il est accusé dintelligence avec lenemy, mais plus serieusement de netre
pas bien avec le tribunal des marechaux pour quelques billets non payé;
lon na pas eté content du tout de la forme et du mistere, et lon nest pas
plus content que de raison de la conduitte generale que lon tient dans
les procedés, cependant quand quelquun sest bien fait batre pour
amitié pour nous il faudroit luy en temoigner du moins de la
reconnoissance; nous avons eté fort affligé encore de la mort de
labbé de St Cyre qui etoit notre amy et notre amy present et ne partant
pas dauprès de mr le dauphin, ainsy si nous sommes ambitieux,
malgré notre modestie, cela sont des chagrins, quand a moy qui ai
trop apris a ne compter sur dautres amis que le cousin, quand je reçois
de ses nouvelle je fais mon veritable carnaval et la tristesse dautruy
ne prend rien sur moy; javois fait tout comme vous mettiez une
batterie de lievre a la teste de lhotel de Soubise et pour la fatalitté
attachée a mon adresse je naurois pas tiré davantage mais beaucoup
tiré ce qui me divertit pourtant, parceque jay placé mon amour
propre ailleurs sans doutte et manque sans honte
vous voyé pour mon frere cest quil me mande quil a eté affligé dun

Rhumatisme a lespaule et au bras qui lincomode dautant plus que
le bon homme nest pas accoutumé a Souffrir, il a eté me mande t'il
quasi perclus, Cest une Sotte Chose que de viellir, Car il faut souffrir
et puis voyé ce que lon Eprouve il y a icy une petitte linotte tres
jolie mais encore plus deraisonable qui me tarabuste, parceque cela
la divertit et que jay quelques vieux Contes a luy faire que les allemands
nont jamais sçu a vingt ans il y en auroit eu la pour tout mon hyver
et de reste; parceque jen ai quarante quatre Cela ne mamuse quune
demy heure par jour, et je lenvoye promener. elle est venu se faire
Chanoinesse a Neuss et a quitté pour cela la cour de manheim ou elle
Sest degourdie pas mal elle a dix sept ans et bien aussi decidée que
mlle de barville. quand je luy ai dit deux ou trois mots japelle la jeunesse
pour men debarasser; daillieurs Cousin notre Carnaval se passe le
plus tranquillement du monde. je vois danser une fois la semaine
ayant grand soin de metre des bottes ces jours la, nous soupons tres
regulierement dans la meme maison le general et moy. on le pretend
un peu Epris dune Chanoinesse qui y habitte, et qui le meritteroit car elle
est aussi raisonable quaimable et jolie. mongiron nous est arrivé hier
et nous devenoit necessaire pour ranimer par quelques Sallies le ton
de nos soupers, je vous Conte tout Cela pour vous montrer que rien
dans Cette vie tranquille ne peut me distraire des souvenirs passés
auxquels cependant je ne tiens plus que par de foibles Chaines mais
dont la Curiositté est le principal neud, je suis pourtant de la tres
impatient dapprendre le resultat de la Conversation que vous quittés
et vous Excittés dautant plus ma Curiositté que ce que vous me mandé

apercevoir du reste indifferement vous dAm... et vous la Cousine je nay pu mettre de la tette quils embarassoient plus quils nammusoient, Cest souvent un poid genant quune reconnoissance dont on a voulu instruire tout le monde. ainsy quune amitié que lon a eu le tic de vouloire afficher, pour Ce qui me regarde je ne voudrois pas que lon me regarde Comme inconsequent attendu que je ne le suis pas, lon ma assuré que lon ne repondroit pas mais lon a eu la poli-tesse dajouter je nen seré pas moins empressée de savoire tout ce qui vous arrivera dans les occasions importantes, jay Cru devoir Ecrire Cinq a six lettres soit apres les action de guerre soit dans le Courant de la Campagne je men suis tenu depuis Clostercamp voyant que lon ne repondoit pas du tout, lon a demandé de me nouvelles aux gens de ma Connoissance a mon frere qui ne scait pas un mot de Cecy, et qui me le mandé Comme plusieurs autres personne de ma Connoissance; je voudrois que mon silence que lon a paru desirer ne fust pas interpretté pour un changement et que lon sçache quen Conservant la meme façon de penser jay pris le parti de me tenir eloigné et de ne plus Ecrire parceque jay Crain de deplaire par des assiduittés que lon na pas voulu agreer partant de Ce principes, il est tout simple que je demandé a savoir de Ces nouvelles et a la faire assurer de mon respect et que je vous en prie vous en qui elle ma assuré tant de fois avoir toutte sorte de Confiance, jen voila bien plus long que je ne voulois sur Cet article lamitié Cousin est indulgente ainsy je ne vous en fais pas dExcuse mandé moy bien tout Ce que vous saurez de la paix, je ne mets pas un Clou a mon Equipage Craente dan Etre la dupe. je voudrois lachetter Cette paix a quel prix que Ce fut, la durée de la guerre Comme jy suis ne peut que estre facheuse adieu mes tendres respect et tendresse a la Cousine et au frere adieu mon Cousin

a ..   fevrier 1761   57

Tiré votre Carte (Car je ne diré pas tire ta Carte parceque je nay pas de Cousin de Cette religion.) et vous voiré que je suis dans le païs de la marck, partant le 16 de dusseldorf sous les ordres de mr de Rogrequine lequel me commande ainsy que le brigadier fischer son Corps et dix batail. ons a moitié Canon, et a 300 hommes y compris grenadiers et Chasseurs. savoir auvergne et la marche province, 5 Tournaine anghien et tournesis 5. avec leur Etat major, ou allé vous! à bord a hagen 4 lieu en avant diçy sur le Chemin de Schwiert. C'est la ou lon mande du 11 de Cassel poussé le plus dinfanterie que vous pourre jusque hagen sil est possible pour soutenir fischer et operer une diversion qui occupe lenemy sur le bas Rhin ainsy que vous sauver que je lay toujour desiré, 30 dragon du royal et 30 maitres font toutte notre Cavalerie mais nous avons trois ou quatres bureaux pour les fourrages et 8 ou dix Comis qui font figure et Exigeront asses de ration du païs pour en imposer

lon a poussé le long de la lippe jusque alteren mr de perusse avec deux mille homme et quelque Chevaux. et de Cologne mr de Nedemont avec le grenadiers Chasseurs et 100 homme de dix bataillon a eu ordre dés le 14 de deboucher par Siegberg pour joindre le general maupeou lequel est parti au premier mot pour prendre en flanc lenemy de . . . . . qui marchoit deja la nuit en force de 14 a 16 mille hommes sur warburg. et sur Marburg

Cette derniere Colone a pris sa routte de Rheeden pour brillon, l'aldenau
vinterberg, franckenberg, et marbourg avec 4 mortier et douze piece
de canon attelé a 12 chevaux quand il geloit encore, et mr le mal de
broglie disoit dans sa lettre du 11 comme dit toutte la vestphalie (depuis
le 26 de janvier quils on tiré de ostfrise, dortmbruck ses legions
qui marchent a cette expedition) quils vont prendre marbourg, c'est a
mr de rouge a le deffendre et vous savez a quoy vous en tenir a paris sur
cela. icy je crois vous que ce nest quune feinte pour tourner a gauche
sur ledeu et fritzlar rafler les petits magasin de vildungen de fritzlar
ou lieux voisin et attirer le Mal hors de cassel ou l'y resserer avec inquie-
tude tandis que le prince ferdinand … vient a gœttingen et les prussiens
a Esenach, le degel reigne icy depuis le 11 ou 12 il est assez doux
pour devenir être general; c'est la cousin tout ce que je scay nayant
plus eu de nouvelle de hesse depuis le courier du 11. si vous demandé pourquoy
este vous le brigadier de cavalerie, tandis que mr de coucy est a cologne
a se gratter, c'est que je ne me gratte que la ou je dois être, et que lon a
dit mon parté je suis parti, on a dit que mais attendé lors mr de vogujine
marchera, amen. j'aurois volontiers dit dieu vous le rende car je naime
ni la besogne exclusive, ni les honneurs du commandement, ni la besogne
inutille, dailleurs une foys tout est pere eviellé il faut être gaillard
et manger des poulardes comme j'aurois avec moy le protegé de la
Reine. ainsy cousin tené vous … pour mon retour si je nay pas de

Nouvelles de mes appointement je vay tirer sur vous

le 15 au soir arrivé courié du duc de choiseuil au che^r du muy

m^r le M^at de broglie ayant ordre du roy de se rendre icy pour y concerter les

operations de la campagne partit sans perdre de temps pour aller recevoir ses

instructions et prendre en son absence le commandement de l'armée dont m^r le

comte de broglio et m^r gayot continueront a diriger les subsistances, prené jour

avec S. A. S. le M^at pour vous aboucher a son passage a marburg, et n'attendé

pas que m^r de chevert qui doit vous remplacer sur le bas Rhin y soit arrivé

mais faites venir m^r de Cursay qui est je crois le plus ancien de vos officiers

generaux pour luy remettre les choses dont vous estes chargé &c

Responce. vous ygnoriez sans doutte m^r que lenemy marche de tous cotté sur

m^r le m^al de broglio, qu'il m'a ordonné de faire le mouvement dont je vous

ai rendu compte et qu'il ne quittera pas a coup sur l'armée du roy dans cette

circonstance ainsy, a moins de nouveau ordre je ne partiré qu'lorsque les operations

de lenemy seront decidée &c.   le ministre adjoutoit au reste comme m^r le

m^al de broglie desire que vous soyé employé dans son armée vous pouvez

faire
y marcher votre Equipage.   voila les changements du bas Rhin, qui

sont pour mal[...] vous bientard de ses vingt quatre heure plustot, j'espere

que la course, enfin tout est bien, meme ce que vous avez arrangé

avec mon frere que j'ygnore et que j'ygnoreré encore du temps si nous

venons a nous emporter, mais les yeux des [...] chrétiens mettent parfois

de l'eau dans leur vin.

que mettre vous dans le votre mon[...] mon cher cousin, le baiser vous

pour ou si vous savouré le retardement de cette promotion. qui engage

je pense le ministre a y comprein a plus de monde et un rang de tableau, au reste je vois tout cela bien confusement, moy allemand peu courtisant et philosophe par gout et par pere de fait. si je sortois moin je crierois d'icy, a ceux qui se disent mes anciens dans le tableau de la cavalerie venez donc Messieurs et voyé s'il y a de vos confreres qui marchent avec les chasseurs et les grenadiers

mais que vous etes silencieux sur la voisine, rompé la glace demandé une audience comme ambassadeur chargé de ma part de luy dire des honnettettes et de men mander des nouvelles

que fait la cousine et les petits cousins, leur dittes vous qu'ils ont dans le pais de la marche un tendre amy de leur pere qui les aime beaucoup parcequils sont vos enfant, quil est ridicule lorsque je pourrois etre a dusseldorf tranquille a conter fleurette aux belles allemandes qui les ecouttent toujour parceque cest lusage d'etre icy dans des chemins ou la crotte est par dessus la tette et pour ny rien faire que des contes de gueres ou de peau d'ane

adieu cousin jembrasse le frere de tout mon cœur

mes honneurs je ten prie a mr et mde d'esclignac et a mde de gouffier, je voudrois bien n'etre pas oublié dans cette maison dont le ministre surtout merite que son sisternasse a luy

a longhous pres de giessen le 17 mars 1761

depuis notre jonction avec le Mal de broglio nous sommes a la seconde marche en avant nous avons sejourné un jour le quartier general a friedberg il est a bousback du 14. lenemy tient homboury sur lohn. il a des postes en avant qui se canonent et se fusillent avec les notre il a un corps a g ludenbac qui bloque marburg et pousse des partis sur la lohn vers vesselaco cependant mr. de cursay a dut la passer hier nous voir.

Nous avion du canon de 12 et de 16 dans giessen, on y a envoyé des chevaux pour les sortir il est arrivé icy hier on nous luy rassemblons depuis hier boeufs et chevaux pour le traince parceque tout est crevé jedis a part moy que dans cette saison on ne doit pas faire a de pareilles pieces pres de trois lieuë en arriere quand on veut aller en avant. La cavalerie que je vois quoique je sois toujours brigadier de la brigade dauvergne demande du fourage et parle aux echos dallentours elle en porte pour deux jours quelle mange depuis hier forcement juge ce que se sera demain

lon a donné des divisions a tout le monde mr de poyanne est a la teste de cellery arrivé davant hier le Chr du muy a la teste de partie des troupes du bas Rhin on comande une autre a la gauche. cinq bataillons mr dHaimile les grenadiers de france vers la droitte. mr le comte de lusace les saxons

et le grand fraisau Chxen une encore plus a la droitte ne me demandé pas le que tout cete Congrese d'homme il ny a que dieu le pere qui le Sache ni que moy qui Sache pourquoy brigadier de Cavalerie je reste a auvergne, je ne vous mande pas le que contient de Cassel parceque la Cour en est plus vitte instruitte que nous icy, les repetitions donnent bien bavard. Causons

par votre lettre du 2 J'eschappée la Seule au desordre de montcornet, que mes Courses et emplacements Singuliers Rendent encore fort derangé, dit que vous m'avez mandé que vous veniez sur le bas Rhin Sans doutte Cette lettre est perdüe et reviendra avec les autres. je le vois oüi dire je m'en rejoüissois pourveu que ce ne Soit pas pour y deranger la Santé, et vous embrasseré de bien bon Coeur, le plustot sera le mieux.

vous m'exhorté Cousin Comme un patient que le Supplice effraye. vous m'ordonné la patience Comme le Seul remede, et de me mettre au evenement et aux Circonstances tout Cela est bien mais je ne veux pas que vous vous donniez plus de peine qu'il ne faut ni que vous disiez du rus est tres Serieux, ni que vous aprehendiez que je prenne un parti extreme non, je suis, non pas different de Ce que j'estois mais affecté fort differament par le Changement de ministre. j'ay eüe plus affaire a un homme qui auroit Cru Sa demarche Sil m'eut bien traitté et qui me disoit Si affirmativement jusqua Sa demarche il ne pouvoit plus me donner des hommes a Commander. en exaltant ma talents pour l'ordinaire

je suis dans la vade de tout le monde avec quelque motif de plus pour demander du prefference, je feré le metier a merveille sans craindre que lon empoisonne ma moindre demarche ni que lon saisisse le premier accident pour me perdre ainsy je deviré a larmée du bas Rhin gayement sous des gens que jaime ne me melant de rien et faisant mon mettir de tout, cest ce que comme cela que vous me voulé; quoique la paix soit prefferable a la guerre je lattendré sans cette impatience redoublée par les mauvais traittement et si lon voye un jour nous voirons le bonheur des autres sans jalousie parceque nous naurons pas le besoin qui poigne.

quand au coeur des femme que vous croyé qui moccuppe a un certain point, je voudrois bien vous le faire connoitre ce point pour que vous nen ayé aucune apprehension il faut peu pour me tenter, je leur passe beaucoup dimperfection parceque je les leur rend bien; mais pour mattacher il me faut a present outre cette heureuse prevention qui tourne la teste plus a droit qua gauche, que lon medise et quelon me prouve quelon maime quelon veut de moy que lon croit y attachée sa felicitté hé, voye combien je suis loing de celles qui me diroient de pareilles choses mon equilibre nest pas prest a estre derangé, et quand vous laver vu sur le point de lestre cest quil Me semblois,, parceque mon amour propre nest pas plus clair voyant quun autre,, que lon estoit prette a me tenir ce langage auquel javoüé que je cedervis parceque jay le coeur aimant au reste ne parlé pas je vous en prie sans faire une cours de votre mieux je me borne desormais a ces temoignages de souvenir et dhonnetetté

quand au silence cousin je le garde on ne peut pas mieux sur ma affaires et mes dernieres instalations surtout lexigeoient il a esté bien gardé sur icelles quand a moy. je ne suis pas embarassé voir avis le general actuel du bas Rhin

et je ne le serai pas davantage en sa presence.

jay reçu des nouvelles de celuy que jy regrette toujours on sest attaché a le traverser et son affaire nest point terminée en danemarck il est malheureux a hambourg ou il attend la decision de son sort.

revenons a votre depart comme je le crois prochain puisquelon assure tout le monde vous avoit puisque vous voulé bien vous charger de mes paquets parce ou de leurs prochaine plaisir lobtenir dautant plus aisement la carte cy jointe le prostrirat encore, jay une belle dame en hainault qui me fait faire du linge, elle me mande quelle a deposé a Mons a ladresse cy jointe celuy que je luy ai demandé pour la campagne, faittesmoy lamitie en ne restant a mons de le prendre et de me lapporter et si vous ny restié pas de me le faire rendre par quelquun de nos amis qui soit sure

nestant plus au fait dans les courses cy de ce qui nous vient la bas je ne mies madresse que vous qui meritté dailleurs toutte ma preference entresse de ma part la cousine remercie la tendrement de linterest quelle prend a mon sort assuré la quil est tout aussi heureux quil puisse etre parceque je nay ni ambition ni jalousie ni vindicte dans la tette ni dans le coeur que jay un tres bon estomac et assez de force pour rire des sotises publique et particuliere quand mes amis ny sont pour rien. vale carissime

[illegible]

M. de Blair

61

Vous m'avez fait le plus grand plaisir [illegible] Monsieur
en me faisant part de vos idées sur la digue [illegible]
je vous aurai la plus grande obligation [illegible]
[illegible] [illegible] faire part de celles qui [illegible]
viendront sur le [illegible] qui [illegible]
J'ay [illegible] [illegible] les connoissances que vous
desirez sur les apparaux de batteaux du Rhin de
la Moselle et de la [illegible] j'avois [illegible] dessein de
vous [illegible] [illegible] plus sur de vous satisfaire
[illegible] [illegible] [illegible] ou rassemblant [illegible]
d'imparfaites et [illegible] [illegible] en consequence attendez
que [illegible] le plus seur pour vous les faire passer
les [illegible] de [illegible] sont toujours [illegible]
le [illegible] [illegible] je ne say si nous [illegible]
[illegible] [illegible] objet nous voudrions estre [illegible]
de [illegible] [illegible] et je commence a [illegible]
qu'il sera indispensable d'y avoir recours j'ay fait
un arrangement avec les [illegible] de quelques [illegible]
[illegible] pour fournir [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

journal de l'armée du Rhin ... 1761

au Camp de Crumbach Le 25 juillet

Le 14 le milord granby a la teste d'un Corps Considerable estant posté sur le des Cante celle de guerchy. Le meme jour celle le prince ferdinan ayant fait de grandes demonstrations sur le camp Retranché et La batte fel de celle de guerchy ayant ete obligé de quitter son camp de hasteles pour se Replier derriere La fulde a citelhergun, il fut determiné de Le Renforcer dans La journée pour le mettre en etat de Reprendre son premier poste, a cet effet plusieurs brigades y furent portée en dilligence celle de chevert eut ordre de Repasser La verra pour Le Regoindre a Larmée, et mr de vaux deffectuer Levaquation de gaitingen determiné Relativement a un projet anterieur, Les dispotitions Remplirent La journée, le quartier general fut posté de Lamdwershagens a Crumbach et Lennemy Restaren colonne sans Rien entreprendre

Le 15 celle de guerchy ayant Receue durant La nuit des Renforts, des La pointe du jour Remarcha a hasteler dou Lennemy setoit Retiré durant La nuit, celle de chevert Regoignit Larmée ayant Laissé a Witzenhausen sur La verra Le Comte de chabo avec un detachement pour y attendre La garnison de gaitingen Lennemy estant Rentré dans son camp et Les anglois ayant Retourné camper a Hardenstein; Larmee Resta dans La position du 25 juin a La Reserve des changements qui ont ete effectué et fini Le 18

Le 16 lennemy ayant marché a la pointe du jour par la droitte la journée a eté occuppé a decouvrir la direction de larmée, un detachement poussé dans son vieux camp a pris dans grebenstein son hopital ambulant avec son escorte et les voitures Remplis de blessés et de malade qui ont eté conduis a Cassel, on avait que cette marche avait pour objet de se Raprocher de. anglois, et toutte larmée hannovrienne campa le mesme jour la droitte vers holt et la gauche sur la cascade la cavalerie derriere la droitte vers mardenhagen.

le mesme jour larrivée des ordres superieurs ayant interrompu le projet de marcher par la gauche il fut envoyé ordre a mr. de vaux qui avoit fait sauter les postes de gœtingen dy Rentrer, ayant sous les ordres mr. de Lostange et larmée qui navoit fait aucun mouvement a Resté dans lordre suivant, mr le comte de Rochechouart occuppant a la droitte les hauteurs de munden. mr le comte de lusace avec les saxons la brigade de touraine et celle de cavalerie de Royal Roussillon occuppe lutzelberg et landwerhagen les marechaux avec le centre ayant leur quartier a Crombach, garnissent depuis cassel en Remontant la fulde jusqua lambouchure de la fulde, mr le chevalier de muy avec 22 battaillons et vint escadrons depuis lambouchure de la fulde jusqu'au dessus de Felzberg mr le barron de wittenwille avec une brigade suisse et une de cavalerie soutien la gauche de cette position auprès du village de dagobertshausen, mr de Rochambeau dont le corps na que rare cette position, setoit Raproché a hors de homberg.

le comte de chabot occuppe les hauteurs avec deux Regiment de dragons et deux de troupes legeres les debouchés qui Communiquent avec gœtingen et le comte de Stainville le camp Retranché

le 17 il ne sest passé dans tous ces mouvements que de tres legeres

escarmouches avec des canonades peu considerables, durant lesquelles 64
nous avont appris la prise du chateau de valdeck dont la garnison
d'environ 150 hommes a capitulé pour ne pas avoir d'avoine, ce poste regardé
comme imprenable n'a pas fait la resistance qu'il avoit fait esperer.
durant ce mouvement M. de chamborant a la teste de 360 houssards
de son regiment et de 100 dragons ayant fait toute leur[?] ou 48 heures
est arrivé a valberg qu'il a surpris la ville basse, coupé les jarets aux
chevaux d'un convoi de pain, pris deux cent qu'il a remmené ainsi que
soixante homme de la garnison qui ont voulu sortir sur luy de la ville
haute et apres avoir bruslé les fours de la boulangerie des anglois il s'est
retiré par une autre chemin sans perdre un homme.

La journée du 18. 19 et 20 n'ont produit aucun evenement, le 21 M.
le Comte de Stainville ayant eu ordre d'aller prendre le commandement
des troupes arrivée du bas Rhin ainsi que de celle aux ordres de M. de
Rochambeau et de troupes legeres de cette partie, est parti ce matin
chanté suivi le soir par les grenadiers de france.

M. de chevert a pris le commandement du camp retranché au-
quel ainsi qu'a la ville l'on ajoutte de nouvelles deffences.

le 23 l'ennemy ayant attaqué a la pointe du jour les postes des
saxons sur la basse fulde, et les ayant forcé apres un combat d'une
heure et demy, il s'est avancé sur mander et sur les hauteurs de
lutzelberg jusqu'a landvehagen au nombre d'environ douze mille
hommes, ayant fait peu apres une fausse attaque au camp
retranché, M. le M.al d'estrée qui avoit passé la nuit a la
teste du camp y laissa sur le champ huit battaillons du camp
retranché avec les quels et 12 escadrons de cavalerie et un regiment
de dragons il remonta les hauteurs et ayant joint les saxons

avec le Renfort attaqua lennemy dont la Retraitte fut si
prompte que a peine peut on le joindre au passage de la Riviere
pour faire quelques prisonniers. Mr le Comte de Rochechouart Lequel
chargé a bonnastett, luy fait soixante et 50 prisonniers et trois pieces
de canons.
les Saxons a la premiere attaque avoient perdue six pieces de Cannons
et le general de leur Cavalerie, qui devenoient degager du poste qui
avoit Resisté le plus longtemps, qui fut Supprimé par ce dernier Raison
La manoeuvre de Mr le Marechal de Saxe ayant degagé mon deuxiéme a
Remit toutes les choses dans l'etat ordinaire.
par la quantitté de mort que lennemy a laissé sur le champ de
Battaille il y a lieu de croire que cette attaque luy a beaucoup
Couté.
Le 24 il n'y a rien eu dinteressant.

au Camp de Crumbach le 25 juillet 1761

jay reçu cousin votre letre du 17 ce matin par la poste qui narrive jamais de votre trop bas Rhin maintenant que vous navez plus que des gueux et un intendant sans doutte que les couriers vous trouveront sans detours. voila le journal de nos operations celle dhier fut prise sur le terrain et la correction aussi prompte que loffense, linfanterie fit les trois lieues vivement et les saxons respirerent de bonne grace, si vous voyé ou lon les avoit forcé vous qui vous connoissé en montagne que ne diriez vous pas. voila a quoy sont bonnes les considerations et les egards des cours

ne me parlé plus de lusage a faire de votre escrou celuy quon en fait nest ni selon mon esprit ni selon mon coeur dailleurs quand on voudra avoir des princes il faut metre avec eux des hommes, et comme il nen est plus de ces derniers il faut se taire jaurois mieux aimé moy laissez faire le prince en luy disant le bien et le mal seront tout a vous

Savez vous pourquoy il faut se taire cest que mon pere lieutenant general a différé de prendre jour et quil est mal dans larmée jusque la que la cour aye determiné le genre de justice voicy le fait il avoit mal traité des marechaux

Langeron

qui luy entemoigna la peine il y a 13 jours luy disant que si le Mal d'Arces de Souvrot il ne pourroit pas non pas faire un exemple de subordination. le mauvais Lhumilité demanda pardon. servit de degarde au mal d'Estrés pour luy dire que c'estoit des jaloux des importeurs des — . quil estoit son serviteur ou ny.   il y a 4 jours qu'après diné chez villegaton il arrêta la parole a off laningham colonel autrichien résident de la part de sa cour a l'armée luy ayant interpellé nous blamer de la part de sa cour a l'armée ... militaires de deux liard puisquil les manœuvres dicy et laquelles militaires de deux liard puisquil estoit capable d'approuver, puis s'en prit a luy de ce que les troupes avoit esté rapellé. l'accusant de n'avoir pas écrit a sa cour assés fortement pour eux. vous voiriez dit il comment luy prit. off. poussé luy dit ils demandoient 160 mille hommes pour garder la hesse. Cela n'est pas vray dit M. C'est des flateurs comme vous et tous les envoyés qui ditte cela. off. se fachant luy dit quil avoit la commission contre insista, ils sechaufferent au point que off. luy dit sans le respect pour votre grade vous en ... manti. je me f. de vous et de vos propos. et sortit presence de trente personne. M. ne sortit point. les Maux furent informé manderent off. en luy enjoignant de dire ce quil a dit il sest determiné d'envoyer M. a vous jusqua bords de la cour. la nuit la conspiration ... qua midi l'ordre n'avoit pas esté signiffié M. fut chez off. luy demanda pardon pleura, et le

66

nuit dans les intervals. o ff touché de pitié vint au marechal
le prier de faire grace ; il ne l'ont pas fait mais ne voulant pas
se charger de le faire ils en ont rendu compte a la cour en attendant
M. ne fait aucune fonction nest vu de qui que ce soit ses camarades
sont furieux de la conduitte et ne trouve des Excuses. tout cela
vient de ce quil a ete donner un commandement a ce chambaud
comme si tant dautres ny avoient pas plus de droits que luy

apres laventure dhier le Mal de soubise qui etoit a la
gauche (et il y a loin) arriva embrasse tendrement le Mal
destrées sur le champ de bataille. et repartit pour retourner
a la gauche que lennemy menace tant quil peut. voila le tout
dailleurs point de refflexions cest a vous a les faire.

10 bataillons sont dans Cassel dont on occupe le camp retranché
la ville dans nuit ny entrees
que par des sentinelles
tant quon veut

le Comte de lusace de ce matin a quitté lendroit ou il etoit
rapproché de nous. les bataillons françois qui luy avoient lieu
gardent le poste aux ordres du marechal de camp des pieds
Belmont ? ... reçevant les ordre du prince. et ayant les
instructions du general

adieu cousin nous pouvons vous revoir a la fin de la campagne
ou peutetre un peu avant

journal de Larmée dalhemagne

au Camp de morbourg le 23 Septembre 1762

Le 13 Larmée partant du Camp de Crosdorf pour se monter le Canoneau campa audessus de ... dont les côtés les marechaux de leurs personnes se portèrent a Costellen ou M. le Comte de Stainville avoit eu ordre de passer cette Rivierre pour occupper le Camp de Vetter, il devoit etre remplacé par M. le prince de Condé, ce qui n'ayant point été executté le Corps du prince Campa en seconde ligne audit Costellen.

Le 14 sur les mesures prises pour passer la Rivierre 4 brigade d'infanterie de la gauche de Larmée se mirent en marche pour rentrer les deux Corps di dessus. et Rentrerent ayant appris que l'on avoit pas passé.

Le 15 vers midi M. le prince de Condé s'estant determiné a passer seul le Corps de Luckner ayant paru deboucher des bois qui sont de l'autre Cotte du Ruisseau de Vetter et ce Corps paroissant etre soutenu de tres pres les trouppes legeres et quelques Campement se replierent.

Le 16 toutte Larmée ennemie qui avoit d'abord dirigé sa marche sur le ... occupper les hauteurs vis avis de vetter, et le 17 ayant passé le Ruisseau occuppa le Camp endeça lequel est de nature a pouvoir etre occuppé par l'un ou l'autre parti etant egalement bon a deffendre dans les deux sens.

Larmée hanovrienne en abandonnant les bois de ... s'est conservé les moyens dy Remarcher en conservant les postes de Kirchhain et Merelbourg Schwarzenbourg, et homberg qui gardent les seuls passages praticables dans la saison cette Rivierre estant de sa nature tres marecageuse l'est bien davantage par les pluyes Continuelles

Où les Marechaux ayant donné ordre a Mr de St victor de se porter a
aspheld ou lennemie avoit ses gros equipages et sesfours, cet officier
ayant a ses ordres tous les volontaires qui portoient son nom, Ceux de Soubise
les hussards de Nassau et quelque dettachement des troupes de cellrs de
Castries, ayant fait alte a deux lieue de cette ville dettacha pour
Remplir cet objet important, deux cent chevaux aux ordres du cheva-
valier de ~~[illegible]~~ ludre luy ordonnant de tomber sur lenne my au galop, ce
qui fut excecutte sans difficulté, les equipages ainsi que un Convoy de
pain toute les vivandiers et vivres de lannemy, alloient etre de suite
pillé, autant que si peu de monde pouvoient y contribuer, lorsque
le Corps de Trelag et deux escadrons d'hussards ennemis arriverent sur
les deux cent chevaux, dont la plus part avoient fait deja un très grand
butin, les poussérent avec tant de superiorité que 186 furent pris
Ceux ci ne laisserent pas que d'en mener plus de cent chevaux, mais
n'etant point soutenu et ayant eté poursuivi durant deux lieues ils
ont du Sentiment fort heureux d'avoir echapé eux memes: le Sr de St
victor ne jugeant pas apropos de prendre sa revanche malgré la
Supperiorité, se Replia sur les Volontaires dans Saxe qui venoient
pour le soutenir; ils y étoient le Lendemain voulant avoir parta-
l'objet de ce detachement Remarchérent sur la lenemy et luy
enleverent pres de Mouschal environ 150 chevaux du Corps de trelag.
le Mqis de Castries qui a Remonté la Rhune par la Rive gauche
s'étant porté vers Kitzkein et la mene bourg y fit attaquer la nuit du 15
au 17 un poste aux ennemis dans lequel il fit 40 soldats prisonniers
il y en a eu tué une douzaine des leurs.
lennemy ayant occupé le Camp de Vetter ou il n'étoit pas probable

de l'attaquer. M.r le prince de Condé renforcé du corps de M.r de Stainville et de trois brigades d'infanterie de la grande armée campé vis a vis de huy. Mrs les Marechaux ayant passé la Rhone au dessous de Marbourg, ont fait camper la droite de l'armée la gauche au conflant de l'olm et de la Rhone, la droite vers Mardort le corps des saxons vis a vis hombourg, les differentes positions ont occupé jusqu'aujourdhuy 24.

La nuit derniere ont a fait des dispositions pour attaquer le poste de amenebourg deffendu par 900 hommes et dont la situation est singulierement avantageuse;

Le quartier du M.al de soubise a bauerbach ou M.r le M.al d'estrée i'ra le rejoindre des qu'une tres grande fluxion qui s'est jointe a ses indispositions luy permettra de monter a cheval.

on a appris hier que M.r de chamborand qui avoit eu ordre de se porter sur les derrieres de l'ennemy s'avoit enlevé a brillon un escadron de dragons du regiment d'arff avec une quarantaine de soldats. on ignore les details de cette course. on scait qu'il est de retour a Siegen et qu'il n'a pas eu de chek grace a sa bonne conduitte,

le 21 le marquis de Castries chargé des dispositions pour attaquer amenebourg ayant fait occupper le pont de brückmühl l'ennemy s'y est porté en grande force croyant sans doutte que nous voulions y passer l'olm, le combat de canon et de mousqueterie y est devenu tres vif, l'ennemy y ayant amené plus de trente piece de canon ce qui nous a obligé a y porter plusieurs brigades d'infanterie pour soutenir les volontaires de hainault, de sorte que l'on a passé la journée a se fusillier et canoner de un bord a l'autre et des trouppes, lorsque l'ennemy a eu intention de passer, le M.al de Castries a eu le bras cassé le chevalier de la sitfeld un coup de fusil a l'epaule, la brigade de vaubecourt y a souffert le plus et perdu plus de 80

officiers tués ou blessés celle de l'allemagne et les volontaires d'ainault qui ont perdu beaucoup
le combat coutte environ deux mille hommes nous ignorons la perte de l'ennemy
mais elle doit être grande aussi ayant essuyé a decouvert le feu de notre artillerie et notre
mousqueterie avec beaucoup de fermetté

l'assault a temps trois bateries faisoient breche au chateau qui etoit praticable
a celle de Boiseleau vers les neuf heures du soir est montté a la teste de quatre bataillons
de grenadiers de chasseurs plusieurs compagnie de grenadier sont entré dans la bresche du
chateau mais n'ont pu enfoncer la porte de ditte qui mene de la dans le chateau on
a eté obligé de se retirer apres y avoir perdu cinquante a soixante grenadier du
Roy et des suisses.

le 22 vers les dix a onze heures le commandant a demandé a capituler et s'est
rendu prisonnier de guerre avec la garnison composé de pres de cinq cent
hommes.

alors le maal des Brie sur le bruit de la canonnade a malgré son indisposition
s'est porté au galop au pont et y a passé la nuit au pied du chateau avec
le maal de Lubité pour y faire les dispositions necessaires au cas que l'ennemy
eut tenté de le secourir comme il semblait les disposer.

voila tout le journal jusqu'ici. les blessé sont aussi bien que
l'on peut l'esperer mais je ne suis hors d'inquietude pour le Mqs de Castries
que dans six jours cela est bien long quand on aime comme je fais

adieu

Landvertingen le 28 juin

Juillet

[illegible] tous vous [illegible] [illegible]
[illegible] lenvoite mais [illegible]

[illegible] vous ayant ecrit Cousin le 25, et raconté la journée du 24 je ne vous ai pas envoyé de double courrier: elle a été le fruit d'un peu de négligence a tenir des détachements dehors, les gens qui étoient chargés étoit peu faits a ce genre d'escrime; la marche a été belle les combats des flancs entremelés de succès nont pu décider favorablement une querelle que la supériorité du nombre ont rendu desavantageuse meme dans les dispositions avantageuses de lennemy: mais ces combats ont été beaux courageux et a l'honneur des têtes et des bras. celuy des grenadiers de France a eu des élanguages brillantes et trop dardeur ont causé la perte des prisonniers, lisé les listes de ces colonels vous ne verré pas l'homme. reste la voie tout le reste avoit vingt ans ou autant vault, berangere, flirangre, de peyre, Ch. de Narbonne, du [illegible] lespinasse, le cornus, la roche tombent ceux cy de grenadiers royaux tout moins jeune mais la droitte estant emportée, montbarry larochambeau: Le Ch. de modane Marechaux de Camp conduisoient cette attaque ils nont eu aucun [illegible] et les yeux de cheval nont pu percer au travers du fourré qui a égaré les autres. la brigade de poitou et aquitaine a fait beaucoup plus vigoureusement a mon gré, et a perdu énormement [illegible]

ayant rendu. Avec le prix des deux bataillons dauquitaine

lesquels etoint le matin a 740 hommes nont ramené de Cheu-

lereny que 360 prisonniers en l'etat [illegible]

Le marechal d'Estrées qui estoit present et a vu la charge

ne put reussir a la faire soutenir que par quatre bataillons

allemands qu'il porta sur le flanc de lennemy. Les Carabiniers

auxquels il envoya lordre de marcher luy voulurent y mettre

tant d'ordre et d'ensemble que la cavalerie ennemie eut le temps de

s'enfuir et le bois protegeant la retraite de la colonne qui lavoit

occupé par le flanc droit ceux qui s'y egarerent dans le bois furent

pris. L'histoire des Carabiniers fait un bruit etonnant tout le

corps en est aux champs le Mal d'Estrées nen disoit mot ils sont

venu luy demander raison des propos de l'armée, il leur a dit

Mrs je nay parlé a personne de votre corps, mais puisque vous

voulé que je parle je dois dire la verité vous avez marché [illegible]

mes ordres reiterés trop lentement. ils ne sont pas sortis dans cet

occasion, excepté ils se [illegible] de ordre. Le fait est que

en marchant ils s'ecartoient [illegible] cette consideration [illegible]

je ne l'ay pas vu mais gens dignes de foy m'ont dit qu'il en
eut fait trois il ne falloit qu'une pour lui trouver l'occasion.

La perte est de trois a quatre cents morts ou blessés et
près de deux milles prisonniers joignez a cela un complet de
la semaine vous trouverez près de quatre ~~cents hom~~ mille hommes
a dire. Fitz james commandoit a perdre un tiers de ses hommes
et de ses chevaux par des ravins de la derniere pluye ou les
cavaliers sont tombés en chargeant vous observerez que
quand on se bat en retraitte tout ce qui tombe est fait prisonnier.

Les ennemis avoient mille a douze cent tués ou blessés.
il avoit réuni ses forces et avoit sur le champ de bataille
70 mille hommes. luckner montant d'ymbeck qui etoit [illegible]
c'est luy qui a attaqué le corps de castries. le comte de lusace ayant
mis l'aisne en ligne et s'est saisi a je ne scay qui s'en avoit gardé
avoit avec luy près de 16 mille hommes dont il n'a pas envoyé
cinquante ni sur luckner ni sur ymbeck: croyez cousin que ma
[illegible] n'avoir pas été battre c'est qu'on a bien
manoeuvré a l'armée. L'infanterie des ennemis est simple. [illegible]
servé. l'on n'y avoit point d'egard aux portes malgré deux
bataillons qui campoient en avant pour le couvrir, trois ravins

[illegible] cambourg le 23 hier la nouvelle que le 24 nous avions attaqué il est arrivé
durant laction. et ne [illegible] le sujet de douleur de [illegible]
[illegible] commencement [illegible] il a [illegible] a

arrivent de [illegible] vint houssard [illegible]

c'ont Entré a la faveur des ravins. il ne falloit qu'un temps pour
[illegible] les valets un Chariot de lintendant [illegible] à
Caffe sous laporte. ie nestoit encore rien puisque le tresor et
lequipage [illegible] de bethune qui avoient des gardes c'ont sentis
[illegible] [illegible] des autres Apres les vint houssards joins
[illegible] ceux de St victore qui ont partagé avec eux ont pris
partie des equipages de lintendant ses papiers, partie de ceux de
[illegible] [illegible] ses papiers, [illegible] ceux du [illegible] de beaupreau. de
maupeou, de Chuiseul [illegible] de lifty, de Thiars, de flavigny
partie de ceux du marquis de Castrie qui les avoit mis la premiere fois
de [illegible] grande partie de ceux du muy. et quelque [illegible] a muy
[illegible]
[illegible]
[illegible] à droitte a [illegible] a gauche. [illegible] de.
[illegible] Nous la droitte a [illegible] [illegible]
le Comte de [illegible] avec 24 bataillon au camp retranché le Comte
de [illegible] a [illegible] entre la [illegible] [illegible] avec
[illegible] 2 regiment de dragons [illegible] [illegible] le deux
[illegible] [illegible] [illegible] 16 bataillon
[illegible]
[illegible] les legers et [illegible] du [illegible]
les legers et dragons. [illegible] [illegible] [illegible] nombre de [illegible], dont [illegible]
[illegible] [illegible] manera la tette de la Corne. adieu Cousin [illegible]
[illegible] et de tout [illegible]. ou dit la [illegible]

[illegible]

a Stadlone coesfeldt gescher il y a environ jusques

~~a dulmen pour former le cordon 8000 hommes.~~

Les ennemis ont a Stadslonone, Sutselow, coesfeldt et gescher 5000

hommes qui sont toujours dans la defensive et toujours pres a se

rassembler. Les volontaires de clermont qui se sont trouvés trop

foibles ont eté obligés quand ils ont voulu les attaquer de se retirer.

il y a encore tant a coesfeldt qu'a dulmen environ 7 a 8 cens mille

rations de foin avoine et paille qui ne sont pas encore etancées on

n'y travaille meme point du tout.

on sait que tout autour de dulmen il y a des troupes embusquées dans

les bois et ceux a qui reste dans la ville mais le nombre des ennemis

n'est pas encore connu dans cette partie on pourra le savoir

demain matin 24.

on pourroit attaquer dulmen, mais en forçant le chemin qui conduit

a battenau et dulmen si les ennemis ne l'ont pas coupé par des abbatis

ce que l'on pourra savoir demain.

[illegible]

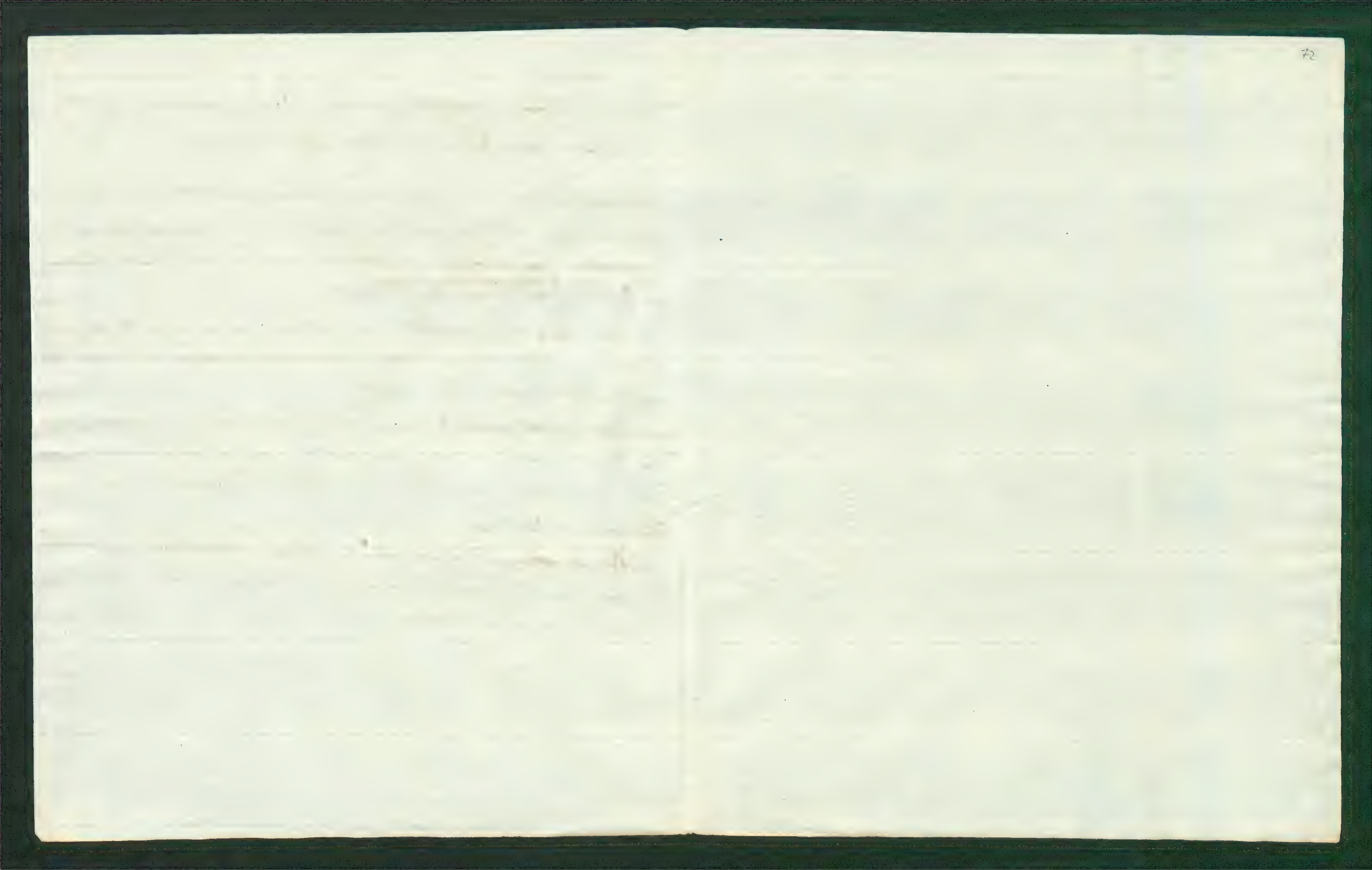

73

au camp de herlinghusen le 22 juillet

voila cousin le plan que vous avez demandé;

depuis ma derniere letre il ny a eu dévenement que plusieurs conferances et explication entre les generaux dont le resultat vous etonnera peut etre, je ne puis encore que men doutter il ne mest pas permis de le scavoir la resolution nous fera honneur du cotté des procédés des sentiment de cytoyen, elle est modeste tandante au bien dieu veuille quelle le procure et quand meme nous devrions passer pour dupes quimporte si lhonneur des armes et le bien en resultent, bon soir. si vous ne me deviné pas attendé quelque courier sans vous fatiguer limagination,

ma santé se soutient en bien comment va la votre

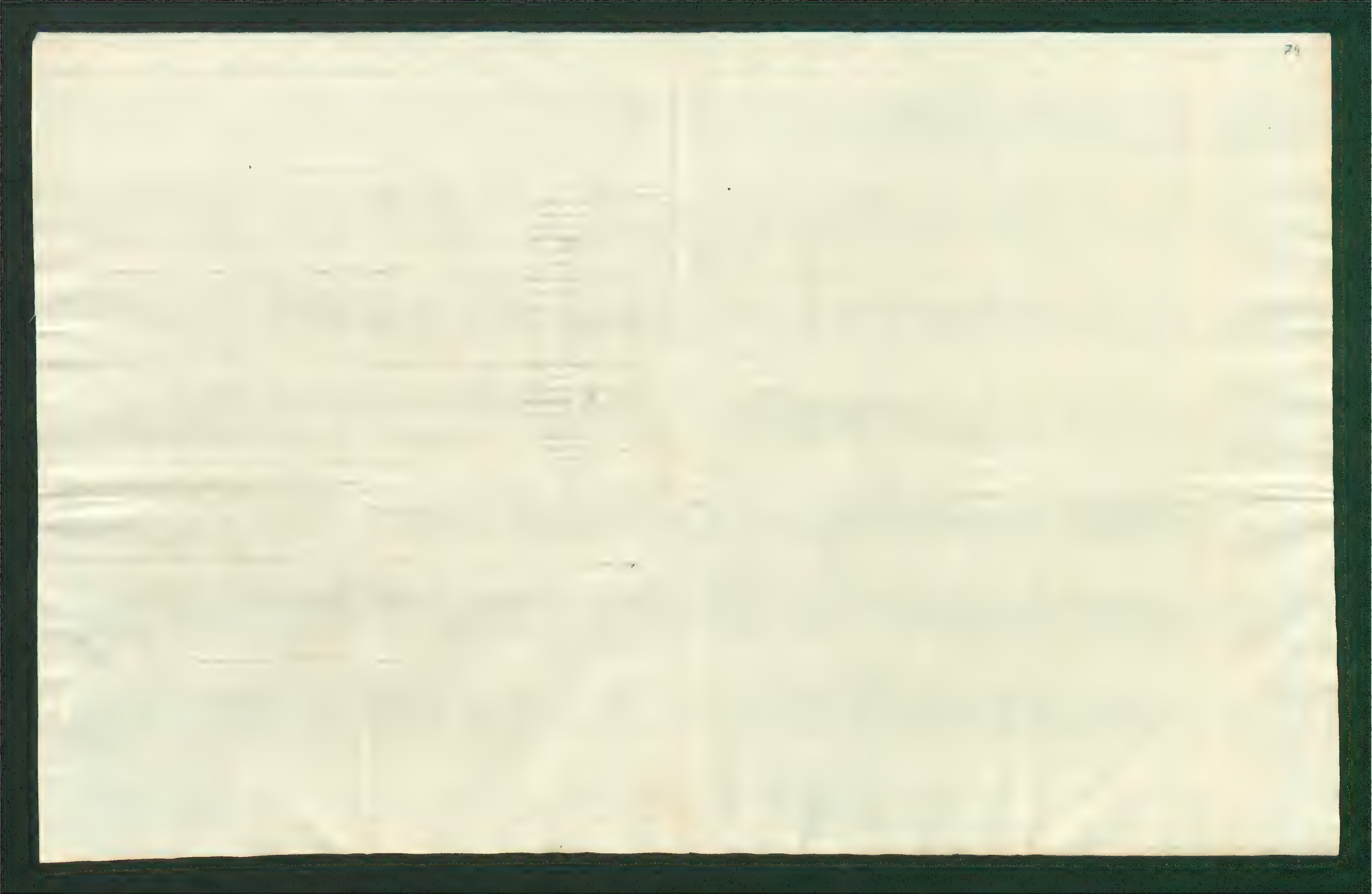

M. Le Maréchal de Soubise toujours occupé à diviser les forces de l'ennemi, et d'en attirer une partie sur lui, se détermina à faire le siège de Meppen, et en chargea M. le prince de Condé. Cette ville est située au confluent de l'Ems, et de l'hase. ses fortifications sont en très bon état, et très bien entretenues,

L'incertitude du retour de M. le prince héréditaire sur la Lippe, ne permettant pas d'employer à cette opération, tout le temps qu'une place de cette nature, paroissoit demander, pour s'en assurer la conquête. S. A. S. eloignée de l'armée de plus de 20. lieues, se vit obligée de forcer tous moyens pour assurer la subsistance de ses troupes, et pour terminer promptement et heureusement cette expédition. à cet effet, elle fit rassembler à Rheine, et à Lingen, tous les chariots et toutes les farines du pays, et après avoir établi des fours dans ces deux endroits, et pris toutes ses précautions, pour que ses troupes ne manquassent pas, elle marcha par la rive droite de l'Ems, et arriva devant Meppen le 30. 7bre à 2. heures après midi, avec les brigades d'orleans et de Condé, le bataillon de grenadiers des gardes, 200. chevaux, et 300 dragons;

L'artillerie escortée du bataillon de grenadiers de piedmont, à qui S. A. S. avoit fait prendre la route de la rive gauche comme plus assurée, arriva à la même heure par le pont de pontons qui avoit été jetté le matin. Le camp fut établi sur des hauteurs, à une demie lieue de la ville, et le bataillon de grenadiers des gardes, les 200. chevaux, et les 300. dragons, furent portés à la rive droite de l'hase, pour couper toute retraite aux ennemis, Le Sr. Bernard capitaine de Conflans, qui étoit à Landge avec 200. hommes fut raproché, et servit à l'investissement de la ville où le fit joindre par 50. hommes du même corps qui étoient à daren.

Toutes les reconnoissances de la place ayant été faites dès le 28. et le 29. par MM. du génie et de l'artillerie, S. A. S. se détermina à ouvrir la tranchée et à faire travailler à la construction des batteries, dès le 30. au soir. pour favoriser le travail, et diviser le feu des ennemis, elle fit faire plusieurs fausses attaques, dont MM. De Fionville, de Chateau Thiers et Bernard s'acquitterent on ne peut

aux Mineurs; elle a eu tout le succès qu'on s'en promettoit, et nous perdîmes très peu de monde cette nuit-là, qui est ordinairement la plus funeste.

À la faveur de la Sape, la parallèle fut ouverte à 80 toises de la palissade, le travail fut très avancé, et cette activité de M. le Comte de Clermont, et de M. le Comte de [illegible] officiers supérieurs de tranchée, ne contribuèrent pas peu à la diligence avec laquelle il fut poussé, il n'y eut pendant cette nuit qu'un homme de tué et quatre de blessés.

La journée du 1er 8bre fut employée à perfectionner le travail de la nuit, et par l'activité des MM. les officiers [illegible], et de M. de St [illegible], la parallèle fut mise en état de recevoir les troupes destinées à la garde de la tranchée, et les communications furent achevées, le feu de l'ennemi qui étoit partagé pendant la nuit, entre toutes les attaques, se tourna le jour, sur la tranchée, et sur les batteries, il n'y eut cependant qu'un homme tué, et neuf de blessés.

Les Grenadiers et Chasseurs, par un effet de cette bonne volonté dont ils ont donné tant de preuves, voyant que S. A. S. qui avoit assisté à l'ouverture de la tranchée, et qui étoit revenue le matin, payoit beaucoup les travailleurs, lui offrirent leurs bras, ce qu'elle accepta avec d'autant plus de plaisir, qu'elle en avoit besoin et à employer, pour la besogne qu'il y avoit à faire. Ce fut cette même raison qui la détermina à envoyer une grande partie de ses gens, et à engager MM. les officiers Généraux à envoyer une partie des leurs, pour faire des fascines. Cet exemple fut suivi par tous les officiers, et ce moyen en fournit une beaucoup plus grande quantité qu'on ne s'en étoit flatté.

Les Saucissons et les Madriers nécessaires à la construction des Batteries, arrivèrent et furent à dix heures du matin, le 1er 8bre, et le 2 à 3 heures du matin, toutes les pièces étoient en batterie, et prêtes à tirer; on ne sauroit donner trop d'éloges à la diligence avec laquelle, MM. les Artilleurs et ingénieurs ont poussé l'ouvrage, et, en particulier MM. de Truban, et Bourcet de la Saigne, qui dirigeoient le siège, ont bien prouvé combien la réputation dont ils jouissent est bien fondée.

La Nuit du 1er au 2. fut employée à perfectionner les Batteries, et on a débouché sur les Capitales des deux Bastions de l'attaque, en faisant, sur chacune, deux Ziguezagues, qui nous rapprochèrent de la place d'environ 25. Toises, on

Perdu trez peu de Monde à Cette operation, Malgré le feu Continuel des Ennemis, Mrs de blot et du Jalay donnerent les Meilleurs exemples, et firent Beaucoup avancer l'ouvrage. Nos batteries avient ordre de Tirer à la pointe du jour. Mais il fu un brouillard Si épais, qu'elles ne purent se demasquer qu'à Neuf heures du Matin, elles Tirerent toute la journée du 2. avec Succès, et firent Bientôt taire une grande partie des pieces des ennemis, mais ils y supléerent par un feu de Rampart Continuel.

S. A. S. alla L'aprez Midy, Visiter les Batteries, et fut très Contente de leur effet;

La Batterie D'obusiers, ne peut Tirer que la Nuit du 2. au 3. et Cette Même Nuit, Nous avançames jusqu'à 12. Toises du Chemin Couvert, les ennemis L'Emploierent à reparer le dommage que nos batteries avient fait pendant le jour; et, au point du jour, le feu pri à la ville.

Sur les dix heures et demie du Matin, les ennemis Rappellerent, et demanderent à Capituler. Mr de la merville qui Commandoit la Tranchée, fit Cesser le feu, Reçut les propositions des ennemis, et les envoia à S. A. S. qui fit dire, qu'elle Ne Vouloit entendre à aucune Capitulation, et que la garnison n'avoit qu'à Se Rendre à discretion; qu'elle donnoit au Commandant une demie heure pour Se decider au bout de laquelle elle feroit Recommencer à tirer, la Reponse arriva avant le terme expiré, et le Capitaine dure. Commandant de la place et le Major hudam Commandant de la garnison, Signerent que la garnison Se Rendoit prisonniere de guerre à la discretion de S. A. S. et que les portes de la ville seroient livrées Sur le Champ aux Troupes de sa M. T. C., Ce fut La Seulle Capitulation. et Mr de la Merville entra dans la ville avec les Troupes qui etoient de Tranchée, s'empara des portes, et en prit possession, on ne Sçauroit dire trop de bien de l'ordre qu'il y tint, la garnison Consistoit en 600. hommes, tant du bataillon d'hudam que de Dragons hannovriens, et 17. officiers. S. A. S. a laissé à tous les officiers leurs Equipages, et aux Soldats leurs sacs, et, aprez avoir Marqué aux Commandans, Combien ils s'étoient attirés son estime par leur Belle deffence, elle à fait sortir tout de suitte, la garnison pour Bremen, sous l'Escorte d'un Capitaine, et 50. Chevaux, et d'un Lieutenant et 30. hommes.

On a Trouvé dans la place 32. bouches à feu, dont 8. entierement demontées et Brisées par notre Canon. L'incendie à Malheureusement Consumé la une Grande

[illegible] rêté des Magazins qui se trouvoient dans Cette place la perte n'en est pas moins grande pour les ennemis, on à trouvé jusqu'a present, Cinq à Six mille Sacs de grain, ou de farine; environ Trente Milliers de poudre, et une grande quantité de Tabac à fumer, Legumes, viandes Salées, fromages, et autres Choses de ce genre, que S. A. S. à fait distribuer aux Troupes, elles se seroient plus enrichies, si le Commandant avoit eté plus opiniatre de quinze ou Seize heures. S. A. S. etoit resolu de donner l'assault, le 4. a la pointe du jour; toutes les dispositions etoient faites, et tous les ordres donnés il est heureux pour la ville, et pour l'humanité, que cette attaque n'ait point eu lieu; tout sembloit assurer sa Reussite Ce succés eut peut être été plus Brillant mais Ceux qui Coutent Le moins de Sang, sont Toujours les preferables,

On ne sçauroit Dire trop de bien, de L'intelligence, et de l'activité, que M. le Mis de Voyer à Mis à Seconder les Vues De S. A. S.

M. le Baron de Traverse; M. Le Mis de [illegible]; M. Le duc de Fronsac; M. Le prince de Rochefort, et M. Le duc de Coigny, se sont Conduits avec Ce zele qu'on leur Connoit pour la gloire des Armes du Roy; leurs bons Conseils, et les Visites frequentes, qu'ils ont fait à la Tranchée, n'ont pas peu Contribué à L'avancement des Travaux, et a la Reddition de la place, M. de [illegible] major de [illegible], à Remplit les fonctions de Major de tranchée, avec Beaucoup d'assiduité et d'intelligence.

S. A. S. ne sçauroit Trop se louer, en général, de toutes les Troupes employées à Ce Siege, depuis les Chefs Jusqu'aux Soldats, qui ont Montré le plus grand zele, et la plus grande valeur, C'est à l'activité, et aux lumieres de Mrs du genie, et de l'artillerie; à l'attention des officiers particuliers, au Courage, et a la bonne Volonté des Soldats qu'on doit le Succés du Siege de Meppen, place, qui, peut etre peu Connue jusqu'a present, ne laisse cependant pas, d'etre Regardée, par les Connoisseurs, Comme une place de guerre et qui etoit le principal dépôt de tous Ce que les ennemis tiroient de l'oost frise;

M. le Marechal prince de Soubise, dans l'objet de pousser et étendre les diversions, a fait attaquer Meppen, M. le prince de Condé, chargé de cette opperation, a Seu tellement inspirer aux Troupes, l'ardeur, l'activité et l'audace, dont on le connoit capable, que la place, quoique susceptible d'une bonne deffense, s'est rendüe à discretion, le 3me jour de tranchée ouverte, on y a trouvé des munitions de guerre, beaucoup d'Effets, et d'approvisionnements de toutte espece, appartenant aux anglois, et des Magazins de foin, qui eussent eté encore plus considerables, si une partie n'en avoit eté Brulée par les obus, le feu s'est aussy communiqué malheureusement, à un assez grand nombre de maisons, que l'on n'a pu sauver de l'incendie; La Garnison etoit composée de 500 hommes, y compris 17 officiers, avec environ 40 bouches à feu, Cette conquête aussy heureuse, que rapide, ne nous coute pas une trentaine de soldats tant tués que blessés. M. le prince de Condé, dont la conduite et l'exemple meritent tant d'eloges, se loüe infiniment, de tous les officiers generaux, et particuliers, ainsy que des troupes qui ont eu part à cette expedition, particulierement de l'intelligence de M. le Mis de Voyer, de l'activité de M. de St Auban, et de la sage experience de M. de Bourcet de la Saigne, qui l'ont egalement bien secondé, le premier pour la manoeuvre de l'artillerie, le second, pour la direction des ouvrages du genie, la tranchée avoit eté ouverte, la nuit du 30 au premier; et la place avoit capitulé a 3 avant midy.

Le même jour 3. M. de Viomenil envoya un nouveau convoy de contributions levées dans le pays de Diepholt, avec un grand nombre d'otages; tous les magazins des ennemis, sont detruits, depuis Osnabruck, jusqu'a près de Bremen.

Nos Troupes continuent d'occuper l'Ostfrise.

Etat des Magazins des ennemis, qui ont été brulés ou detruits, par les detachements, Dont M. de Wurmser, a Chargé M. De Viomenil,

	foin R.ons	avoine R.ons
A Hunteburg eveché D'Osnabruck	100000	
à dillingen principauté de Minden	50000	50000
à Ehrde Comté de Diepholt	200000	
a Lembrock Comté de Diepholt	150000	
à S.te Ulphe Comté de Diepholt	150000	
à Grösreck Comté de Diepholt	160000	
a Weteben Comté de Diepholt	600000	
à Raden Comté de Diepholt	100000	
a diepholt		400000
à Goldenstet bas eveché de Munster		600000
Dans un Bois prés de Goldenstet	50000	
Total	1560000 R.ons	1050000 R.ons

au Camp d'alberloh le 25. aoust 1761. 78

Le nommé Putz maître des postes de Hobestadt, Monsieur, retenu dans les prisons de Dusseldorff me paroissant suffisamment puni et le service de cette poste souffrant d'ailleurs d'une plus longue absence de sa part, je mande a M. le Chev.er de Grollier que je me détermine a luy accorder sa liberté; mais de le prévenir en même temps que s'il méritoit le moindre soupçon contre luy, je le ferai punir plus rigoureusement que jamais. Il seroit nécessaire aussi que vous fassiés veiller aussi de votre coté a ses demarches dans le pays, et si vous pensiés qu'un sergent ou soldat intelligent placé chez luy a ses frais et a poste fixe put être de quelque utilité pour l'éclairer de plus prés je vous laisse le maitre de faire la demarche qui vous paroitra le plus convenable. Vous connoissés, Monsieur, les sentimens distingués avec lesquels j'ay l'honneur d'être plus véritablement que personne votre trés humble et trés obeissant serviteur

Le M. P. de Soubise

M. le Mis de Langeron

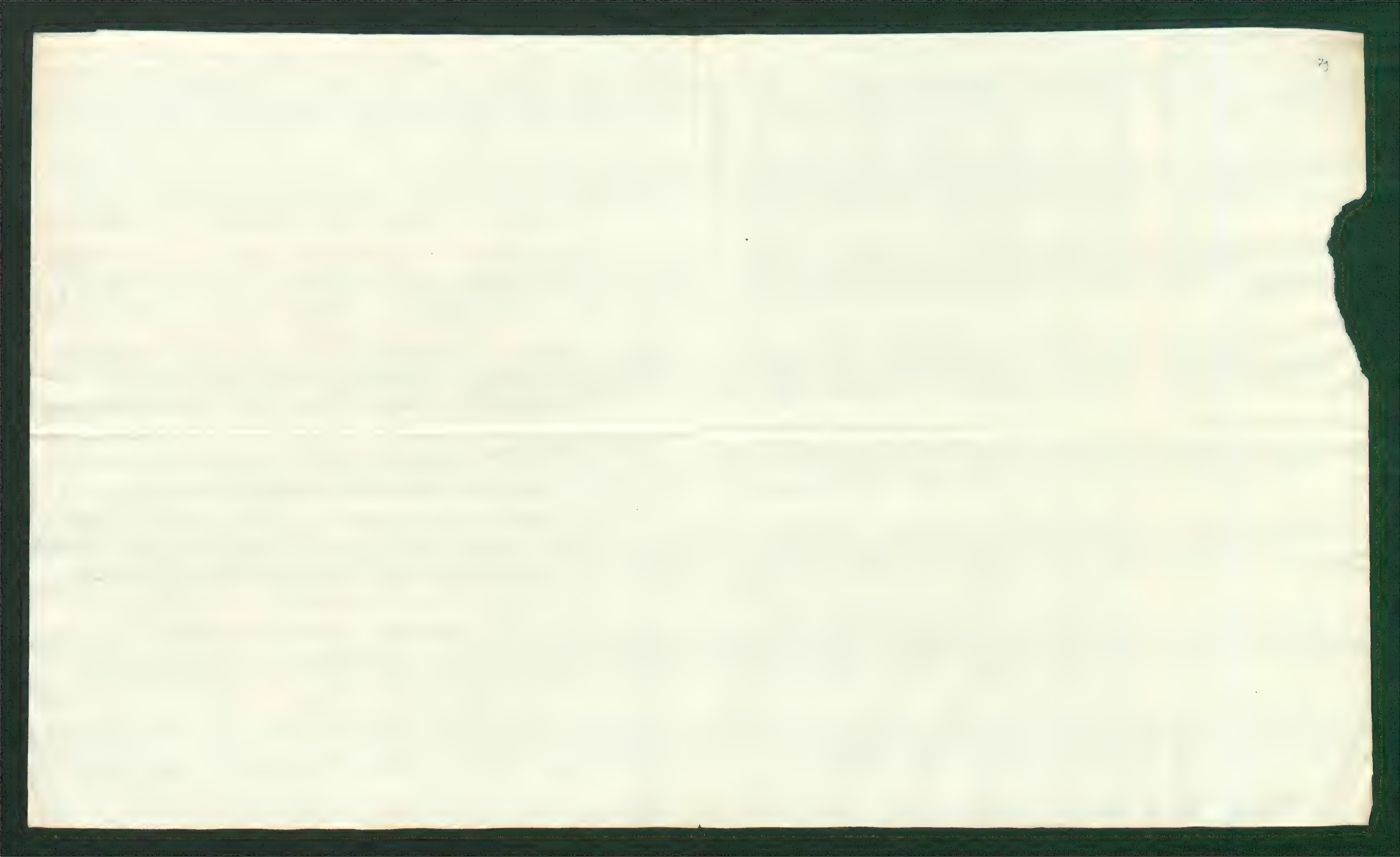

Martigny

Mon General

Je suis mortifié d'être obligé de vous faire part dela mort inopinée de Mr. Kooss, nous le regrettons tous bien sincerement; depuis deux jours environ il se plaignoit d'un violent mal de poitrine, enfin aujourd'huy entre quatre et cinq heures du matin il a eté suffoqué, j'attends vos ordres, sur ceque je dois faire dans ces circonstances, et ay l'honneur d'être avec respect.

Mon General

Votre tres-humble
et tres-obeissant Serviteur
Martigny

Clever ce 3 8bre à 5 heures du matin

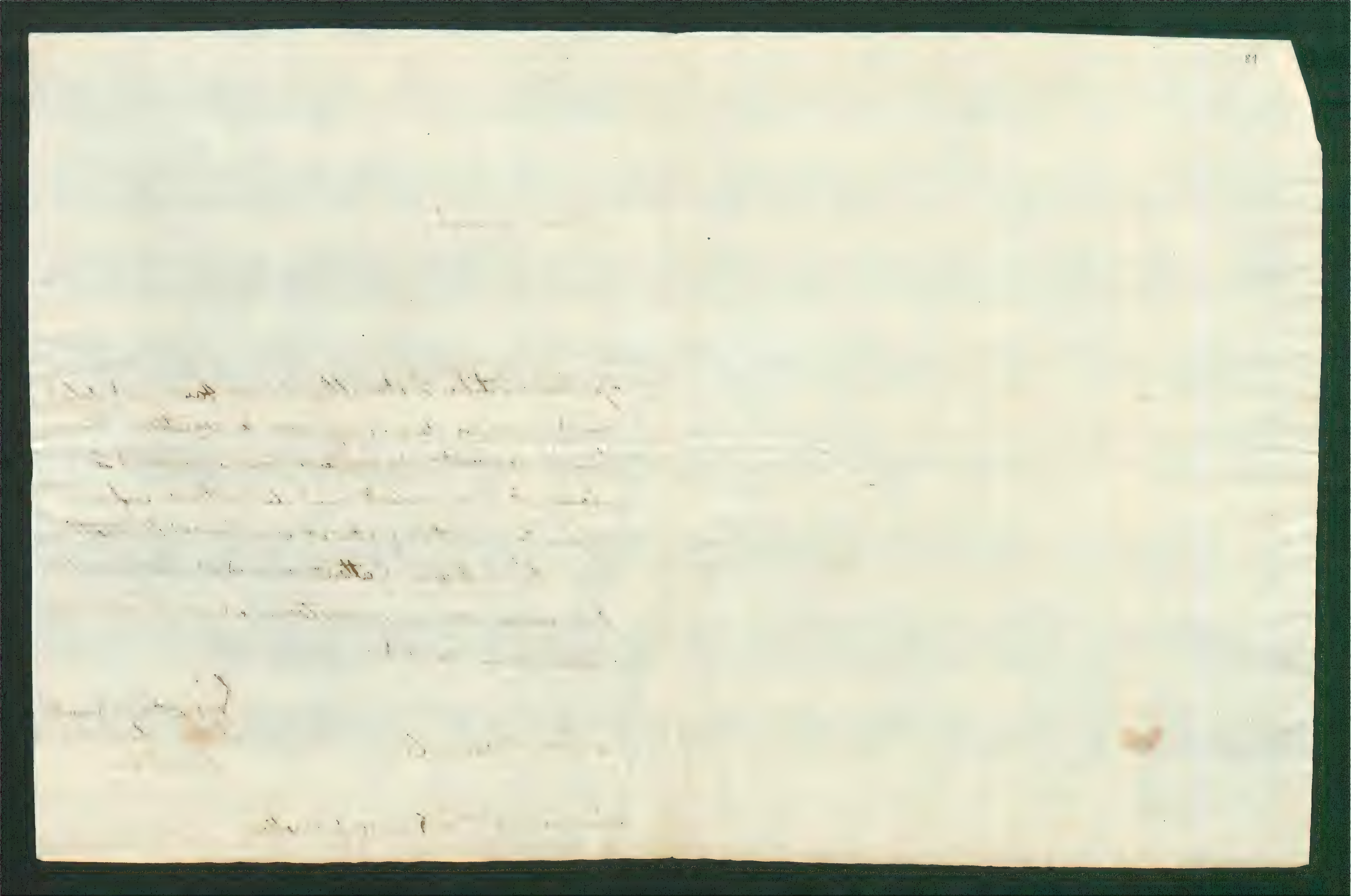

La Morlière

Gr[illegible]écés le 10. Janvier 1762.

Il est vray, Mon cher General, que les ennemys ont sommés de rechef, le Baillage de Bodholtz, de transporter a Coesfeld les 18000. Rations de fourage qui luy ont étés demandées cy devant, et cela sans le moindre delais et j'ay fais passer a M. de vogué copie de cette nouvelle sommation, pour en recevoir les ordres, ils portent d'empecher s'il est possible sans se compromettre que ce baillage nenvoye les fourages qui leurs sont demandés, mais comme jentrevois la chose fort difficile, que d'ailleurs je ne peux envoyer que de petits detachemens avec beaucoup de precaution sur le dit Bodholtz, je ne prevois pas je le repete, si ce baillage ne

veut pas se soumettre, que l'on ne luy enleve ses principaux habitans pour le contraindre.

il est certain que les mouvemens que vous vous proposez de faire faire de tems en tems occuperont l'ennemy, et les tiendront en haleine dans leurs differens postes, mais j'en reviendray toujours a dire que quoique nous puissions faire, nous aurons bien de la peine d'empecher que le baillage de Bocholt ne paye, je vas cependant envoyer de tems a autres des detachemens de troupes legeres a la guerre sur l'Aa, et qui seront commandés par les meilleurs officiers et les plus intelligens des volontaires de Clermont, tant pour surprendre les patrouilles et les petits detachemens que les ennemys envoyent journellement a Bocholt, que pour les empecher de se soumettre au payement des contributions, et lorsque les detachemens en j'envairay

guerre, j'auray l'honneur de vous en instruire,
ainsi que du jour de leur retour a Rées,
afin que vous puissiez de votre coté, faire
pendant ce tems, ce que vous croirez necessaire
dans votre partie, pour occuper pareillement
l'ennemy.

je croirois que voila, Mon Cher General, ce
que vous et moy, pouvons faire de mieux.

Je vous feray passer au premier jour l'etat des
depances que M. de Cambis de Belle combe et
moy, avons faits pour les correspondances que j'ay
communiqué a Mr de Vogué, et qu'il m'a dit
que vous voudriez bien continuer de faire payer.
si ma santée n'etoit aussi chancelante qu'elle
continue de l'etre, j'irois vous marquer le

plaisir que j'aurai toujours de vous renouveller
les assurances du bien vray attachement avec
lequel j'ay l'honneur d'être, Mon très cher
Général. Votre très humble et très obéissant
serviteur. Lamorlière

je vous fais mon compliment de tout mon
cœur [illegible] general [illegible]
et me felicite particulierement du plaisir de
vous scavoir [illegible]
[illegible]
je vous fais passer [illegible]
que [illegible]
par une [illegible] je [illegible]
[illegible] pour qu'il [illegible]
jusqu'a [illegible] de [illegible]
par [illegible]
de [illegible] pour [illegible]
[illegible]
[illegible] quelque [illegible]
[illegible] je [illegible]
[illegible] je vous
[illegible]
que [illegible]

[illegible] le 11 mars [illegible]

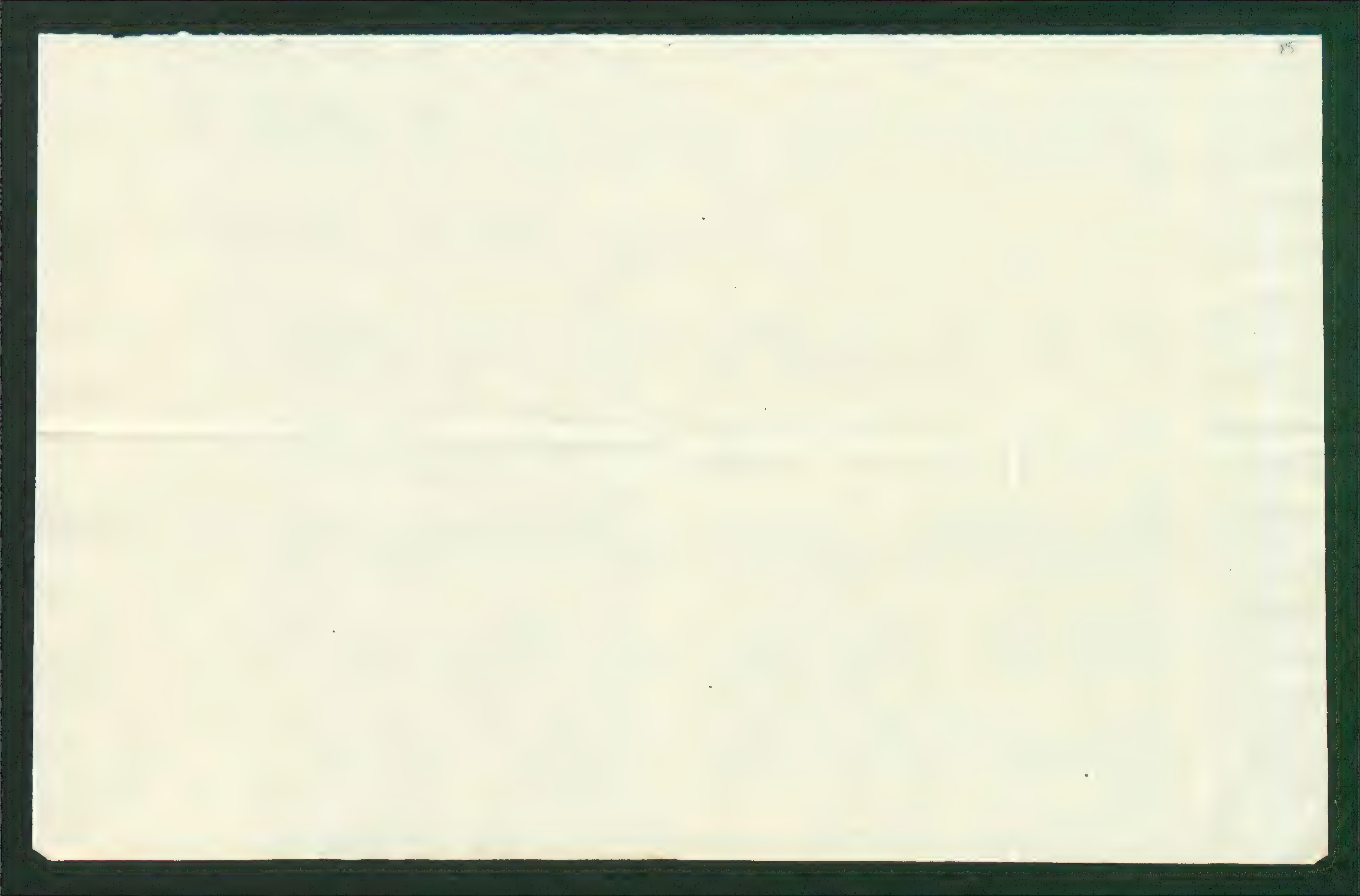

De Rées le 16 avril 1762

je Recois Mon cher general Lettre que
vous Mes donnes du payement que doit le
Bourgmestre [illegible] faire en Raison de 6 ff
par hommes pour les subsistance je
Recevrai a prise souveraine dans la ville
d'émerick que j'avay soin de faire passer
tout de suite au bourguemestre lorsque cet
avquant me sera parvenu
j'ay détaché ce matin 12 dragons et
vingts grenadiers de concert avec les
les Mrs de St Chamans qui Mest Chommé
des Dues hier jusq sur des nouvelles, qu'un
chef d'émissaires qui les a trouvés a Chez
nous a Rendus sous sa conduite
arrivées et payes par eux les fermiers qui
nous a Rapportés que les Ennemis faisant
Certainement un grand Mouvement
sur Coesfeld et ham, cependant il ne
paraitroit par les nouvelles de Mr de St

Maman et celles que deux de mes
Emissaires luy ont Rendus hier a leur
Retour, quil ny avait que quelques
ogmentations dans les postes de Statboro
que Sleev et Coeffeld, les votres annoncent
quelques mouvements pour Courvoir des
fourrages, sur le tout voila un Renouvement
dans quelques troupes qui ne parait pas
vous devoir donner aucune des jnquietudes,
je Compte de scavoir mieux demain, ou
apres, ayant deux Emissaires qui doivent
etre en Marche pour Revenir de
munster, sils me Raportent quelque
chose d'assez jnteressant pour devoir
vous en faire part, vous ne languiray
pas a le scavoir, il y a je naurai trois
hommes des montagnes actuellement a Cleve,
ce que bon ne Major aurait Renvoie,

je vous aurais été pressé jusqu'à que
Monsieur Daphon pourrait faire le
plaisir, puisque vous n'avez pu venir
de venir boire avec nous et je voudrais
bien de tout mon cœur que vous me
fissiez cette faveur, veuillez combien
faire remarquer à Monsieur Daphon
les assurances de mon attachement
il vous est particulièrement connu
j'ay l'honneur d'être la mortière

A Paris le 22. Juin 1702

Apres la lettre de v[ost]re [illegible]
[illegible] Jay pass[é] [illegible]
[illegible] pour [illegible]
quantité d'arbres qu'il avoit [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] et [illegible]
qu'il [illegible] 100. pieds [illegible]
qui ont esté demandez et [illegible]
[illegible]
afin qu'ils fussent [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Ainsi je [illegible] de faire [illegible]
[illegible]

[illegible] pour [illegible]

[illegible] que [illegible]

[illegible] que [illegible]

[illegible]

[illegible] 10 [illegible]

[illegible]

[illegible] quatre [illegible]

[illegible]

[illegible] de [illegible]

tel moyen que [illegible]

[illegible] fait que [illegible]

pendant l'absence [illegible]

et que j'aimerois mieux avoir le [illegible] precedent
[illegible]
de trois ou quatre [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] ouvrages que [illegible]
[illegible]

[illegible]

a Meer le 2. aoust 1762

Mr Mohr

J'ay l'honneur de Vous envoyer cy Joint, [illegible] copie de la lettre que m'écrit M. de [illegible] [illegible] de [illegible] 3e de Salmer [illegible] dont J'envoie l'original a M. Dauvet, vous verrez que les chasseurs ont percé cette nuit Jusque dans Anholt et y ont enlevés 2. chevaux et 3 domestiques appartenans a deux capes. des volontaires de clermont Je mande a M. Dauvet que l'on ne sçauroit plus exposer a quelqu'evenement [illegible] plus longtems d'envoyer [illegible] pour couvrir cette frontière de la hollande et Je crois Mon cher general que vous en sentez comme moy toute la necessité, J'envois prendre dans le moment tous les batteaux petits et grands

qui pourroient Se trouver tant Sur la rive
droite que Sur la rive gauche, pour
les faire conduire Sous le garde [illegible]
pour ete [illegible] [illegible]
J'ay L'honneur D'etre Mon cher
General &c La Morlière

Le lieutenant avec 32 hom.s du Regt de Conti
Cavalerie viennent de n'arriver, J'en
disposeray demain Selon les ordre de
M. Dauvet, J'iray pareillement demain
Visiter toutes les redoutes, et m'instruire si
M.rs de la Regence ont envoyés les [illegible]
necessaires a leurs Reparations, Je
placeray pareillement dans les differentes
redoutes les detachements d'infanterie qui
doivent les occuper lorsque M. Dauvet
m'aura fait passer les 100 hom.es qui
Sont Destinés a cet effet

Copie De la Lettre de M. de Vinde
C.t a M. de La Morliere

92

anholt 2 aoust 1762.

La nuit derniere Un officier avec 4 hom.s du Corps de Schweitz et un hollandois habillé en bourgeois Sont presentés a minuit devant nos portes demandant qu'on leur ouvrît, ajoutant qu'ils etoient du Regt de Clermont.

Sur quoy leurs ayant ouvert les portes, ils se Sont portés sur la Maison de notre Marechal ou il y avoit 2 Domestiques avec 3 chevaux de M.rs de la Chesnevuie et de Desmoulins cap.ns de clermont, comme on leur refusoit d'ouvrir la porte etant cassé avec grande force la fenetre, et etant entrés ont pris les 2 Domestiques et les 3 chevaux, ils ouvrent ensuite le lit du marechal luy prirent quelques ducats et son habit et se sont retirés dans le hollandois sur le chemin qui conduit a la Maison de Lyniere le Domestique s'est sauvé a une Demie lieux d'icy et est rentré meme cette nuit.

De Breis le 26 aout a 3 heures du matin 33
1762

je ne vous ay Bien dit jusques a present
Mon cher general des troupes qui Composent la
garnison, mais enfin il faut que vous sachiez
que je n'ay pas parmy les officiers un seul Capitaine
[illegible], que pour tout etat major de ces ...
de Bataillon il n'y a que deux jeunes gens faisant
la fonction de garcon major, et il en Resulte
que les troupes abandonnées a elles memes, et sorties
totalement de la discipline de leurs chefs, ne
servent point aussy bien qu'elles le feraient, s'il y
avoit au moins pour les Contenir un Lieut Colonel
ou bien un Commandant de bataillon, et j'ay
particulierement a vous suplier d'Envoyer un
officier superieur d'un de les deux Corps pour
les presider et Contenir tous les jeunes gens qui
ont besoin de l'etre, joint que l'on envoye
actuellement au moins un aide major qui
puisse ~~aussy~~ ou se fonçer ou par les [illegible]
les [illegible] aux soldats, les Corps se font d'autant
plus de tort que n'ayant pas une personne
de quelques poids, il rem[plit] les objets de la Demande,
Comme par Exemple il vient tout a l'heure
d'arriver un sergent de Conde ~~[illegible]~~ chez moy

qui sont placés quelques postes en arrière de la
seconde ligne de la ligne, crainte de désertion,
il estoit occupé dans l'espace des [illegible]
et les deux anciens Regt, ne pouvant
envoyer des gens du monde que j'ay en vedettes.
[illegible] j'ay l'honneur de vous avertir Mon
cher general pour vous engager a faire
passer au commandant de bataillon d'un
de ces deux corps et pareillement au colonel
[illegible] les piquets de ces deux
maisons [illegible]
[illegible] quelques [illegible] par toutes
[illegible] que [illegible]
ne fait point partie [illegible] j'ay l'honneur
le commandement aux chefs des Regts
[illegible] combien sont
grand d. travaux tout ce qui peut regarder
[illegible] bien du service
j'ay l'honneur De La Mortière

A Ath le 26. 7.bre 1762.

Les subsistances que lon se propose de laisser prendre aux 100 hommes de troupes qui doivent arriver demain a Leuze, Mon tres cher General, Vous occasionneront comme a moy plus d'une representation de la part de la Regence et des gens du pays. Car Vous sentez aussi bien que moy qu'ils se sentent le droit de se faire donner a manger, ils prendront bien malgré Vous et moy celuy de boire encore davantage. Jugez ensuite du bruit et du tapage qu'ils feront un peu partout, on en verra beaucoup par tout, mais enfin lon le veut il n'y aura plus qu'a les contenir tant qu'on pourra. Je souhaite que nous ne soyons pas obligés d'en faire autant vis a vis les officiers. mais s'il m'en arrive des plaintes fondées je punirai et vous en instruirai.

Je les previendrai demain a leur arrivée qu'ils pourront envoyer icy pour y faire reparer punie

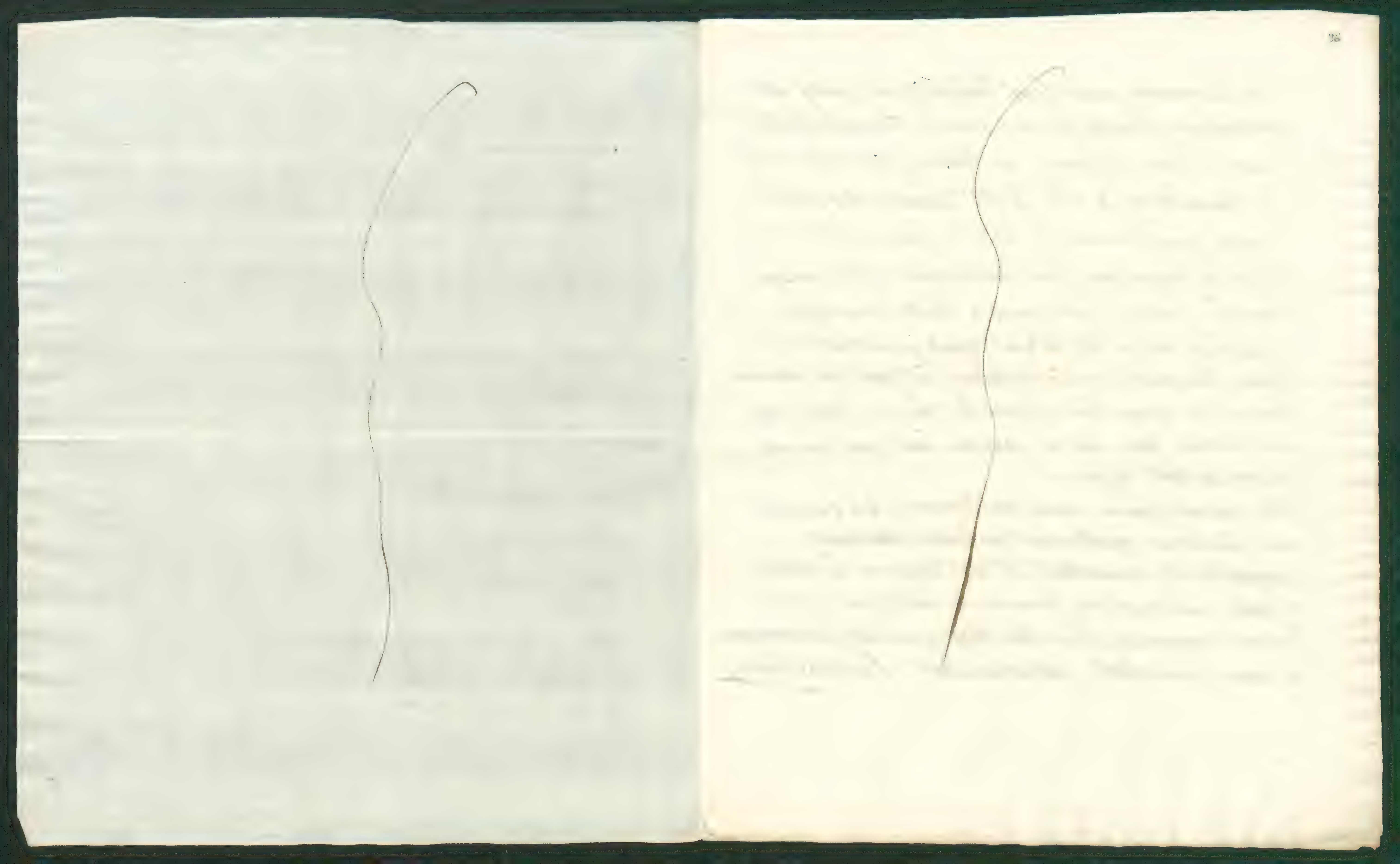

et la viande pour leur troupe, apres quoy aux
premieres plaintes qui me seront formées contre
eux, ce qui je pense ne tardera pas d'arriver,
Je demanderay a M. le M.al gauvet des ordres
precis pour scavoir de luy la façon dont il
Juge a propos que l'on laisse vivre cette troupe
dans le pays, car quant a leurs secours qu'ils
pourroient avoir de tolerer qu'ils puissent se
faire fournir des subsistances, il faut au moins
scavoir en quoy l'on entend les reduire, sans quoy
Je suis assuré que l'on en prendra tant que l'on en
trouvera de toute espece.
Il ne faudroit jamais exposer nos troupes si l'on s'arretoit
aux clameurs quelles sont en toutes occasions
susceptibles de commettre, et c'est toujours la suite
de notre indiscipline, comme de notre peu d'ordre.
Je vous renouvelle, Mon tres cher general, les assurances
de mon inviolable attachement. Lamorlière

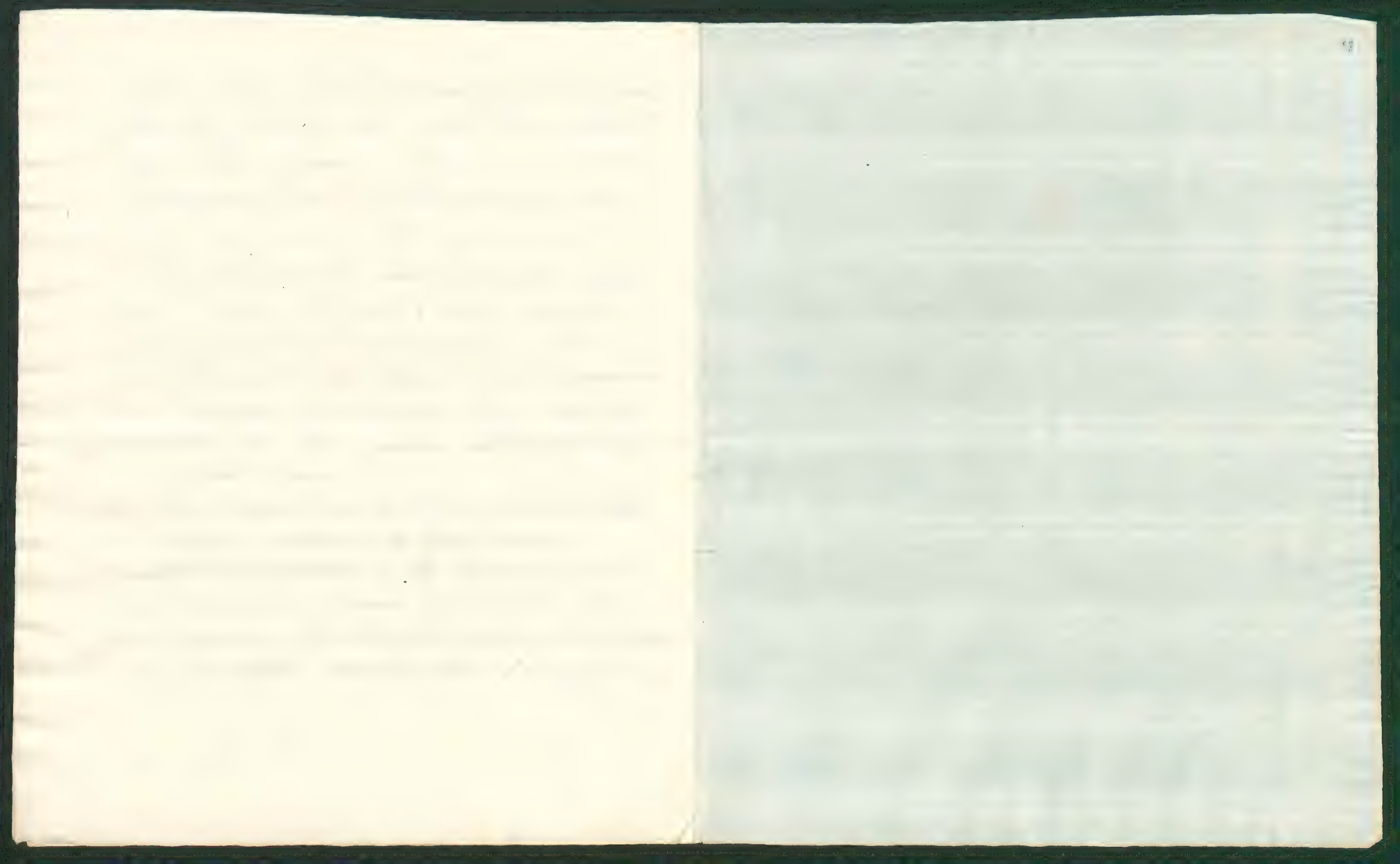

Ce Reis le 2e 8bre a 7 hres du Matin 33

Mr

Si vous avez Reçu mes lettres d'hier, Mon tres cher general la 1ere en datte d'une heure apres midy et la 2onde en datte de 5 hres du soir que je vous ay ecrittes en consequence des deux votres, vous avez du voir que j'ay prevu a tout, mais Par votre derniere Lettre qui est la 3eme que j'ay Reçu dans la journée d'hier dans laquelle est ecritte le Rapport de grott du 30 7bre a 11 hres du soir ~~avant~~ ne M'etant arrivée que ce matin, je ne peux faire passer votre dernier Rapport qu'a ce moment a M. Dautrage qui est party d'Arholt cette nuit pour se porter a Bocholt, et joindre M. de Lambfort avec lequel ils doivent suivre les mouvements que pourroient faire les ennemis;

Je vous ay ecritte mes 2 lettres d'hier que j'ay fait marcher le dit M. Dautrage et le commandt. les piquets de [illegible] avec 100 h.

dix faction et les 12 hommes de cavalerie
de Condé ses ordres leur portent aussi de
suivre les ennemis partout où ils se
retireront dans la hollande.
Je vais faire faire la recherche de la 1re
ordonnance que j'avois eu fait passer
hier à 1 heure après midi, faites par ailleurs
faire la Recherche de celle du Regt. de
Bouillon que j'ay fait partir hier d'icy
à 5 heures du soir, et qui a dû vous
remettre une 2me lettre, car il me paroit
jusqu'à ce moment que vous n'avez reçu
ny l'une ny l'autre des 2 lettres que je vous
ay écrit dans la journée d'hier, enfin
quoiqu'il en soit tous les soins, mesures et c.
à l'ambition au moyen de M. le comte d'
estre en état de vous donner par tout.
J'ay l'honneur &c. Lamorières

J'ay prévenu les Cousteaux pour se tenir prets a
marcher a la premiere demande que je leur en feray
ou bien M. de Wittengoff

vos lettres pour M^rs de Munick et de
Wittengoff viennent de partir pour leur 100
être remises

A Paris le 4. 8bre 1702.

La Marq[illegible]

Voila votre procès au conseil [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] par moi,
[illegible] le mauvais temps que vous
auriez eu dans cette saison, il ne reste
que [illegible] dans quelques jours. Vous avez
[illegible] de si mauvais chemins que pour le
[illegible] par M. le Sorge, et vos gens
de votre [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] a [illegible] et des environs de
[illegible] le [illegible] [illegible] et [illegible]
[illegible] dans la [illegible] de cette
[illegible]. J'espere [illegible] [illegible]
que vous approuverez le petit etat de
[illegible] que je vous fais [illegible]
[illegible] de [illegible].
Je suis [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
que vous [illegible] et que J'avois

établis dans ma dernière lettre avec
M. de Broglie; ils ont été sûrement
renforcés par les nouveaux détachements
que celui de Wittgenstein avait amené
avec lui. Les détachements sont placés de
façon que les ennemis ne peuvent
marcher sur les cercles du Rhin que
[illegible] armée.
Ces détachements continuent d'avoir
nouveaux ordres à poursuivre les ennemis
dans la Hollande lorsqu'ils s'y réfugieront
et je me suis convenu aussi bien avec
M. de Nouvile qui est avec ses 800 ho[mmes]
dans [illegible] selon les ordres de S.A. le
Mal Daun; ne jugeriez vous pas à propos
de lui faire observer que l'armée de
S.A. le Pce de Soubise aurait [illegible]
[illegible] l'armée ennemie pendant tou

Longtemps [illegible] [illegible] quelque [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] depuis
le [illegible] du [illegible] jusqu'à la frontière de
Hollande je [illegible] [illegible] de faire [illegible]
[illegible] le magasin de fourrage qui avoit été
[illegible] [illegible], et le [illegible] pourroit
[illegible] de [illegible] [illegible] [illegible]
et nous empêcherions [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] en [illegible] de [illegible]
comme il le fait [illegible] [illegible], [illegible]
[illegible] [illegible] encore [illegible]
[illegible] sur cette partie. Vous vous chargerez
[illegible] de [illegible] [illegible] les [illegible]
[illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] pour
[illegible] je ne les [illegible] jamais qu'à vous pour ne
pas multiplier les écritures.
[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] qui passeroient des troupes ennemis
sur la rive gauche du Rhin [illegible]
encore que le [illegible] ces [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] les premiers, si l'on ne peut venir
à bout de les prendre pour [illegible] les conduire
et pour les faire passer

J'ay l'honneur d'etre &c.   Lamorlière

a Rées le 3e 8bre 1762

Monsieur

Mr de Lampsfort a jugé apparemment Monsieur le general quil ny avait plus rien a faire en courant apres les chiffres puisquil n'a voulu donner aucunes (?) [illegible] a Mr dOtrage qui l'est porté d'Anholt a Bochol pour les recevoir et se mettre a ses ordres pour les suivre partout ou il le jugerait a propos et Mr dOtrage est [illegible] quil luy Revenait ce matin fort mecontant de luy, jalousie de metier de part et d'autres, Celle de Mr de Lampsfort se deduit a ce que je pense a ne pas trop se soucier que d'autres troupes que les siennes ayent part aux prises quelles pourraient faire et celle de Mr dOtrage d'avoir couru inutilemant, et d'avoir eu le desagremant de ne pas seulemant Recevoir de reponse a ses lettres de la part de Lampsfort, ce que je ne saurais approuver, je crois ne pouvoir (?) d'avoir etre [illegible] de Mr dOtrage qui l'est porté dans toutes les differentes endroits a portée des frontieres d'Holande pour decouvrir quelques detachemants

... ennemis sans les étonner, je crois que
les idées qu'ils ont lieu ne se changeront pas cette
fois au surplus tout est sur les gardes
j'ay l'honneur [illegible]

Cy joint une lettre [illegible] que
[illegible] qui [illegible]
[illegible] le commandant [illegible]
[illegible] des Roos qui y commandant je luy
répond d'y commander luy même en attendant
nos ordres et de tenir sa troupe dans le
meilleur état de défense à tous moments

A Brès le 3e 9bre 1762 105

les chemins de vert, ceux de la digue de
mer, et ceux des dehors de la ville de
Brès mon cher general ont etés remis
dans le meilleur état par Mr delonge
aide major de la place et par les srs
pierregas et la lancettes capne des portes
selon les ordres que j'en avais eu de Mr
le Mis daumont, ne jugés vous pas que les
officiers qui se sont donnés beaucoup de
soins aux reparations de ces chemins
meritent une petite gratiffication il
y a d'ailleurs a faire payer quelques
personnes qu'ils ont authorisés en correspondance
vous voudriez bien Mr faire le plaisir
de Mme Vandrée votre avis, affin que
si vous aprouvés ma demande je puisse
vous adresser un état usé de moy
d'une certaine dèrs que les officiers

elles pourraient avoir consommés les
dépenses extraordinaires dans ce travail
j'ay l'honneur d'être avec respect mon general
de la morlière

les chemins de Aires a Calais ont
dans lieux a six endroits des
enfoncemens dou les voitures ne
peuvent sortir voulez vous
me faire savoir sy vous aprouvés
que je les fasse Retablir avant
l'arrivée des mauvais temps, car
nous ne pourrions les faire usager
pendant l'hyver nous aurons beaucoup.

ne me parlerez vous jamais mon
cher general de l'arret l'embargo des
batimens holandais qui ne sont

qu'un lettre pour Remonter les [illegible] ;
vous êtes heureusement [illegible], par
cella, quant a moy je Ramasse tous
Ceux qui viennent parlent a nous, il
paraît cependant certain que, si
nous retenons encore tous les batiments
quelques temps nos places seront
dépourvuës, de tout, et que les
Negres font la leur. des habitants sur cet
objet qui leur devient de plus en plus
pressant a la Cour

vous avés envoyés icy Mon cher general le
Sr Blondain avec les piquets qui estoient
~~pour~~ avant le Regt de Conti pour y Remplir
les fonctions de Chirurgien ; mais depuis les
premiers de juillet quil y est par vos ordres
il a pansé 17 hommes que lon a Establys dans
Rees aux hopital ; mes la Regie ny les
hopitaux ambulants ne veulent entendre
a luy payer les apointemens ; il doit
donc lui les lettres par le Roy, et il
me prie de vous lui ecrire pour que
vous ayes la bonté d'en demander
l'ordre a Mr l'intandance

jay l'honneur detre avec un tres
veritablement &c La [signature]

Rees le 28 [illegible]

1762

R Bees le 29 7bre 1782

1782

la Copie du billet Cy joint que j'ay fait faire a Mr de Sovet (?) l'un des Deputés de Cuyame (?) j'y ay Receu ut 16 louis d'or de france vous jugerés mieux Mons. le general que le Memoire que vous Mons. Cambelet (?) de sa quesemarche (?), vous recevrai qu'ayant fait disposer Cette somme aux dits fours par les bourguemestres d'attenz et de mein, il est question de les exciter a faire Retourner par les paysans de ces deux endroits la montre d'or du rt. des lesfeins (?) qui a été bien perdue pres du chateau de belle Bauer, et qui a été Retrouvée selon les Renseignements qui M. ont été Rendus, par un habitant d'attenz qui a proposé de la vendre dans ces Cantons, malgré la publication que j'ay fait faire aux proches par les bourguemestres.

Denommés cy dessus, que si la Montre
n'etoit Raportée je ferois donner deux louis
a Celuy qui la Raporteroit ; il en Resulte
que le Respectueux qu'un habitant d'asseray prétend
qu'un habitant de mers la Retrouve, et quil
en Mesme proposé a plusieurs personnes de la
rivière, et pour parvenir a la faire Rendre,
jay cru ne pouvoir mieux faire que d'en
faire le depos chez Mr ferri juge de la ville
de Mer la valeur des vingt louis Comptant,
lesquels avoient esté Remise selon l'enoncé
Dont Copie cy joint
du Billet, aux dits bourguemestres, si le ne
faire pas Retrouver la Montre, sur les ordres
je demande que vous pourront estre donnés par Mgr le
prince de Condé leur dite billet étant
ou les autres Mettre dit deux en ordonnay
si la montre ne se Retrouve pas lequel
sera pluvial, et lesquels seront Remis aux
dits bourguemestres, lorsque vous le diray
mais les habitants ayant pensé que le meilleur
moyen pour faire Retrouver la dite montre

étoit libre de faire payer aux habitans de B.
leurs otages en leur faisant payer par le
payement selon notre Reglement mais cet je
[illegible] espere que Mon Lieutenant pourrat
bien effectivement me les faire Rapporter.
j'ay toutes Reflections faites ne donné pas de
quelques jours nos ordres de faire Rendre
l'argent qui est déposé chez un [illegible]
j'ay l'honneur [illegible] Lamothe[illegible]

[illegible] ne [illegible] que [illegible] pour [illegible] de
la ville de [illegible] a fait aux [illegible]
[illegible] pour les ordres des [illegible]
[illegible] de 885ᵗᵗ a [illegible]
qui a été [illegible]
[illegible]
[illegible] de leur approvisionnement.

[illegible]
et qu'a reçu la somme de 664ᵗᵗ [illegible]
[illegible] de la [illegible]
[illegible] jusqu'à ce que [illegible]
[illegible]
des [illegible]
[illegible] en garnison dans la ville de [illegible]
a été vendu [illegible]
[illegible] et de [illegible]
[illegible] a été [illegible] ainsi que [illegible]
[illegible] par un paysan de [illegible]
qui a trouvé de la vendre, malgré ses ordres qui
avoient étés donnés antecedemment aux [illegible]
au dessus de la [illegible] et que [illegible]
[illegible] de [illegible] a [illegible] que [illegible]

Rapportés a M. de la Rivière a Paris. L'argent qui est deposé entre mes mains doit estre remis aux Commissaires de police et d'ailleurs que sur les ordres de M. le Comte de Lorde [illegible] M. Jourret ou de M. le Mis. de Lusignan.

fait a Paris le 24. 7bre 1762. Signé Jeanné

Mr. Ch. [illegible] en presence de M. de la Rochère [illegible] Commissaires [illegible].

Ce Mardi 2. 9bre 1762. 112

Vous me donnez en toutes occasions des
marques de votre amitié, mon
cher general, et je serai charmé
bien si vous le trouvez bon de
la cultiver en paix comme
en guerre, lorsque la suspension
vous sera parvenue, je suis bien
assuré que vous m'en ferez part
sans delais, je vous embrasse de tout
mon coeur Lamorlière

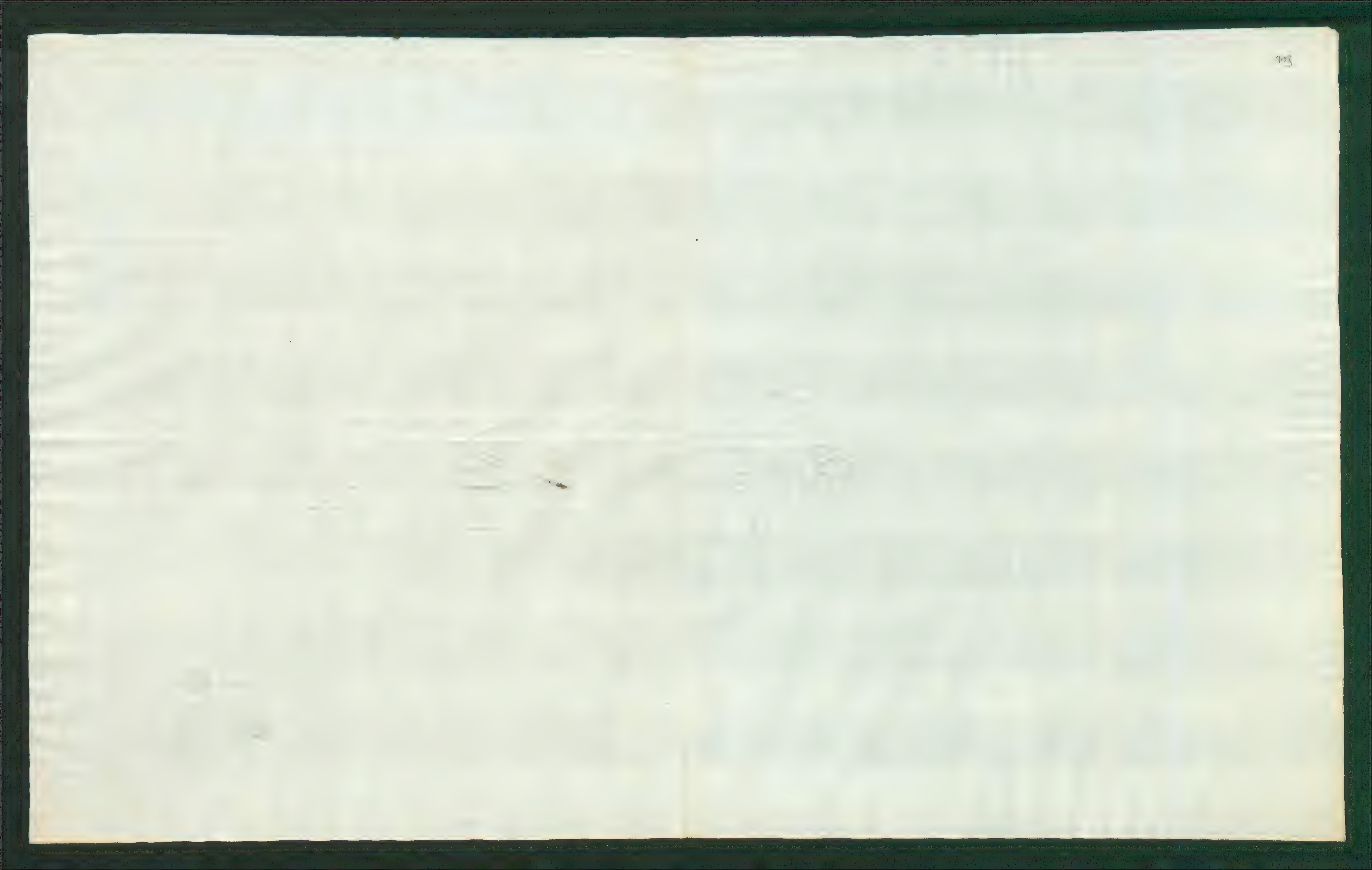

a Rées le 18e 9bre 1762

je Recois Monsieur cher general la Copie de la Convention entre l'armée francoise et britannique que vous avés eu la bonté de m'adresser que je feray notiffier a cleves, a Mr de woonders, et a Mr de wittengoff a anholt et que je feray publier icy Ce matin, nous voila donc en Repos jusques a nouveaux ordres. j'atandray ceux de la Cour pour sçavoir ce quelle fera de moy. il nen sera jamais de meme de vous a Moy qui pourray disposer en touts temps des sentiments de Mon Cœur Comme de l'attachement indissoluble avec lequel j'ais l'honeur d'etre plus que personne

Monsieur cher general — votre tres humble et tres obeissant serviteur

la morliere

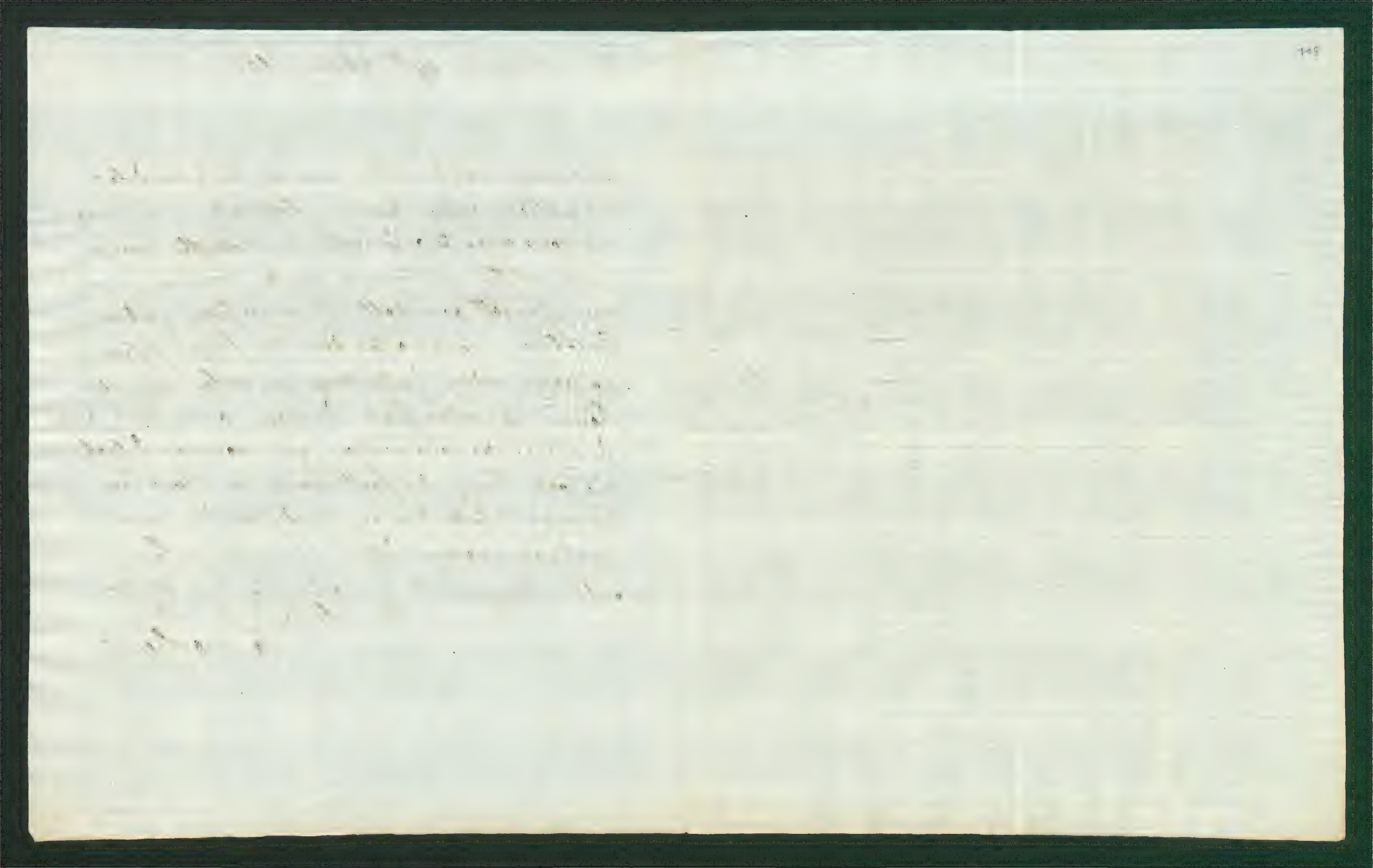

a Rées le 21 9bre 1762

je ne vous Ranvoye point le soir Monsieur le
general votre ordonance parcequelle est arrivée
trop tard, vous auray demain les detachemans
de Cavalerie de Condé avec ceux des chw de
Croonders, jusqu'a vos ordres jusqua le momant
sont touts Ramplis.

jatandray aussy demain 22 les Eclopés de
clermont et le Corps autier le landemain 23 ;
je feray pareillement partir d'icy ~~pour wesel~~
le même 23 les detachemans de Bouillon et de
wesel pour se Randre a wesel
jay lhonneur detre &c la morliere

vous voudrés bien dire a Monsieur de
pontchavot qui sans doute vous arriverat
demain a wesel, que le Contenu de sa lettre
est Ramply selon les ordres quil Ma donné
de la part de Monsieur le Mis daumat

je vous demande sy je dois faire Retirer tout
presantement les 40 hom̃es de Bouillon et de
wesel que jay envoiés par vos ordres a Mr de la
Motter pour Mettre en Contribution chez Mrs de la Regance
je crois devoir vous faire de les Retirer sy vous n'avez pas le temps de me t

+ la faire dire — et dois avoir pareil nombre de chevaux pour les Cleves —

de Reés le 20 9bre a midy

1762

je Recois seulement a ce momant Monsieur
le general votre lettre du 19 et je ne perd pas
un jnstant a en faire Raiplir le Contenue,
jay fait passer vos ordres a Mr de Creondeux
affin qu'il Rantre avec son detachemant
Rependre sur les bords du bas Rhein demain
21 a Reés
jay depeché le sr mathieu sergent du roue de
Reés avec un bateau et il menne avec luy
un sergent d'artillerie et quelques Canonniers
pour me Raporter les poudres et autres attirails
au service des batteries, et Comme il est apresant
jmpossible a cause des mauvais chemins de
Retirer les pieces de Canon des differantes Redoutes
je mande a Mr d'avantieres a cleves de les
faire Retirer des que cella se pourrat par
Messieurs de la Regance qui en ont fourny la
plus grande partie
jay l'honeur &a La Morliere

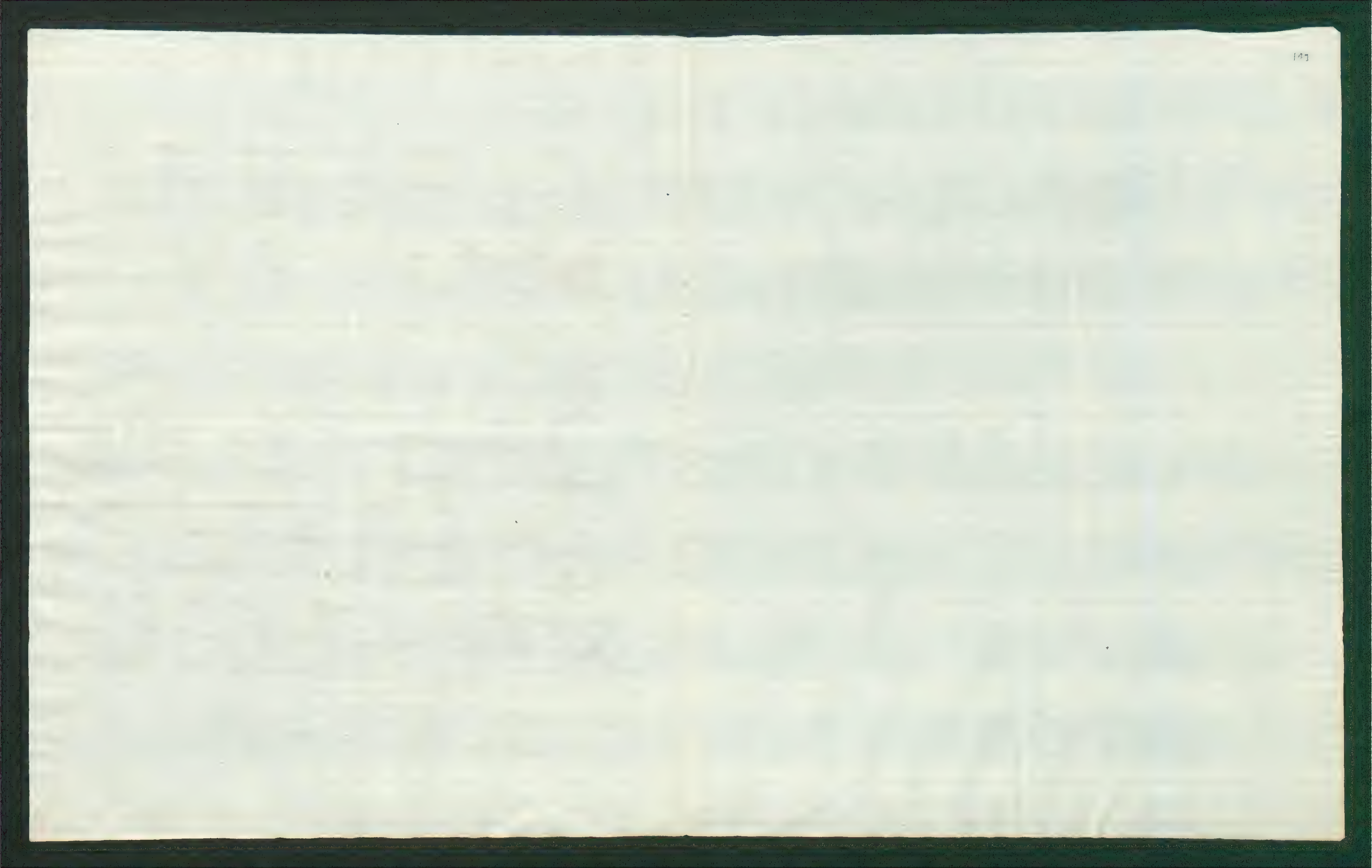

à Rées le 1er xbre 1762

il était trop tard hier au soir Mon très cher general pour vous mander que les 30 hom. de chevron qui devoient Relever les piquets de barriere et de ... etoient partis a la Reception de votre lettre, les deux derniers detachements vous arriveront aujourd'huy peu de Temps apres ma lettre, vous pouvés encore me donner vos ordres Mon cher general jusqu'a 6, il m'est mort hier au soir le plus beau de mes chevaux de carosse, et j'en ay une autre qui apres Beaucoup le premier une medecine dont il pourrait bien aussy ne pas Revenir, c'est un officier de chevron fort disent fort expert en Maladies de chevaux qui ne les pas etés avec les mêmes. si Mon depart pressait, lorsque je ne pouvois pas, vous me ferés l'amitié de me le dire et je partirois tout a l'heure, mais j'ay tout plain de petits arrangements qui demandent ma presence lorsque le service du Roy ne nous force pas d'ailleurs

vous ne me grouderay par s'il vous
plait mon tres cher general sy je ne
vas par vous embrasser avant mon
départ, mon cœur me porte tout a vous
et j'seray assez puniy, je renvoye le
plaisir a paris, où vous auray moins
d'embarras de toutes especes que ceux
dont je vous vois dans les derniers
moments accablés et que je voudrais
bien pouvoir partager avec vous ;
d'autres temps pourront peutetre vous
convaincre que je sçay bien aimer ce
qui merite de l'etre autant que vous
j'ay l'honeur d'etre la morliere

172

a Brest le 3 a 6 h. du soir

le 1778

cy joint une lettre de m. de Broouders mon cher general qui ne dit pas grand chause il vient leuer la sa [illegible] vostre ; quoyqu'elle soyt pour mr Drunet j'ay cru devoir la decacheter, il n'y dit rien de la Contenance de l'ennemy qui ne sçavoit [illegible] apparemment encore quand il la Escritte.

il y a toutte apparence que les 3 cheuttiers aux [illegible] leur Contenance hollandais puis qu'ils sont venus par l'equiernand

j'ay l'honneur la [illegible]

a Reés le 28 xbre 1782 124

le porteur de Ma lettre Mon
cher general est le sr Blandin que
vous avés vous-meme placés icy
et qui jusqua ce jour malgré les
differantes demandes que jay fait
pour le faire payer na pas
point etes jusqua ce jour, et le
directeur de lhopital de cette ville
ne veut point luy faire ce decompte
quil naye un ordre de Mr de
voudrait uisé de Mr de Lancosme,
voulés vous bien le luy faire donner
affin quil puisse Recevoir son
argent, cest une charitée bien
faites que de ne luy pas laisser atandre
plus longtemps son argent
jay apris hier que vous etes encore
arretés parceque votre Congé nestait

pas encores arrivés by vos affaires
ne demandaint pas votres départ
je desirerais fervemant d'avoir le
plaisir de vous conserver et vous
renouveler souvant bien sincere
cosoliée abachemant avec le
quelle j'ay l'honneur d'etre
mon cher general votre tres
humble et tres obeissant serviteur
la mortière

le detachemant commandé par chef de
cohorte a laguerine prit hier aussi deux
cavaliers des brites mais ayant
manqué les deux autres qui composoint
une patrouille sur queiche il
a été obligés de se replier derriere laa
sans attaquer la porte
je vous prie de faire passer la
lettre cy jointe a monsieur
le chef de vogué

126

a Dadboum ce 1er janvier 1762

J'ay l'honneur de vous adresser, mon general, un fourrier de l'armée qui prendra vos ordres sur le logement de M. le Mis. de Vogué, et des officiers de l'etat major qui l'accompagnent. J'auray grand plaisir de vous souhaiter de vive voix la bonne année, et de vous assurer des sentiments du respectueux attachement avec lequel j'ay l'honneur d'etre mon general, votre tres humble et tres obeissant serviteur

Thiery

A Monsieur

Monsieur le comte de Langeron
marechal des camps et armées du roi
comandant. c

a Wesel

a dusseldorff le 13 may 1762

J'ay l'honneur de vous prevenir monsieur, que le regt. de bouillon se rendra le quinze a Rees; que celuy de puisegur arrivera le 16 a Xanten afin d'etre a portée de celuy de dauphin avec lequel il est de brigade; ~~[illegible]~~.

Je vous previens aussi que S.A.S. vient de donner ordre a M. le Mis. de chamans de faire camper a Rees les brigades de piedmont et de Narbonne et de pousser les deux regts. de [illegible] legers le 16 sur Essen, vous voudrez bien leur remettre les 100 chevaux que vous en avez; et vous demanderez a M. d'apchon 100 dragons de flamarens pour les remplacer, il a ordre de vous les donner, S.A.S. me charge de vous le mander de sa part.

Je vous previens aussi qu'il arrivera le 18 du present [illegible] 400 de piedmont a gendrich qui y seront a vos ordres, ils sont destinés a faire partie de la garnison de wesel pendant la campagne.

M. de Lancevon

le regt. des vol. de dauphiné aura son depot. déclopés et autres a
Werel, m. de Viomenil a ordre de s'arranger [illegible].
J'ai l'honneur d'etre avec un tres sincere attachement, monsieur votre
tres humble et tres obeissant serviteur [illegible]

a dusseldorff ce 17 may 1762

j'ay l'honneur de vous adresser, mon general, un fourrier de l'armée qui prendra vos ordres pour marquer le logement de S. A. S. et des officiers qui ont l'honneur de l'accompagner a werel.
S. A. S. va a Homberg, et clostercamp, ainsi elle n'arrivera que tard a werel, elle ne veut aucun honneur, elle a attendu a demain pour répondre de vive voix aux differents objets de votre lettre du 17.
j'ay l'honneur d'etre avec un tres sincere attachement, mon general, votre tres humble et tres obeissant serviteur

Thiery

m. Cte de langeron

St Hilery [later annotation]

a gueldres ce 24 may 1762 a 10 heures du soir

jay lu, mon general, toutes les lettres que vous m'avez envoïé, elles ne sont pas de gens fort considerables, moyennant quoy elles ne disent rien de bien interessant, cependant elles nous instruisent de la marche du corps anglois qui est cantonné a l'epoque du 21 dans le comté de ravensberg, et une partie dans l'eveché de paderborn; jay recacheté toutes les lettres aprés en avoir rendu compte a s. a. s. quand vous pourrez en avoir cela sera tres bien fait de les ouvrir, et d'en faire tirer des extraits que vous enverrez au p.ce si toute fois vous avez quelqu'un qui entende l'anglois, sinon je m'en donneray la peine moymeme, on trouve toujours dans ces lettres des choses qui s'ennuient donnent des connoissances et des certitudes. le p.ce sera demain a midy a disseldorf.

jay l'honneur d'etre avec un tres parfait attachement mon general, votre tres humble et tres obeissant serviteur Hmmary

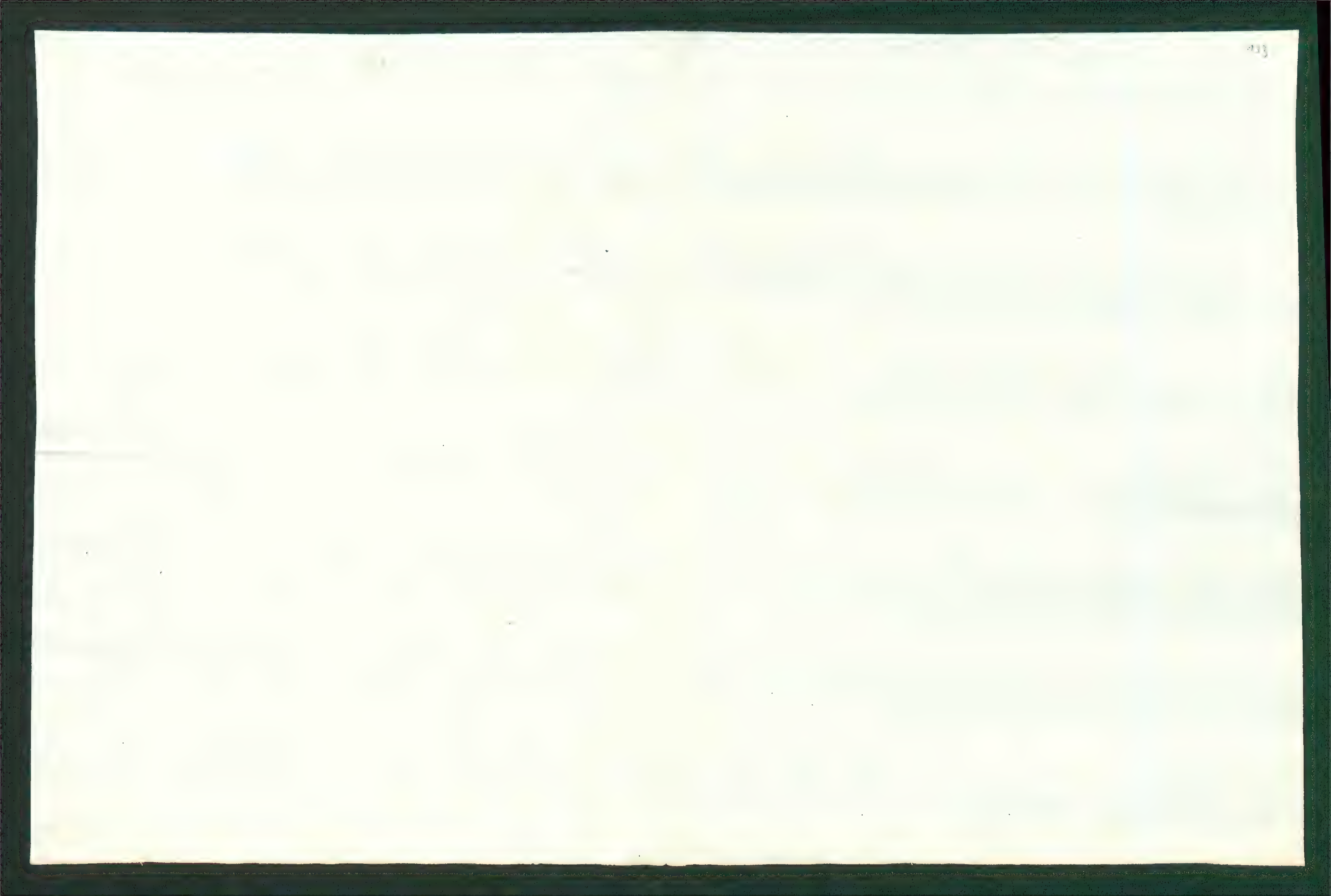

[illegible] le 26 may 176[illegible]

J'ai l'honneur de vous adresser mon general les ordres pour les
[illegible] dont notre [illegible] [illegible] changé [illegible]
[illegible]
travailler aux [illegible] le regt. de [illegible]
[illegible] en garnison. Le regt. de Dauphin, [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
camp; le Regimt de [illegible] de 12 [illegible] qui leur composent le
20. [illegible]
meme epoque et vous voudrez bien [illegible]
[illegible]
quand nous marcherons en avant nous vous [illegible] mon
general [illegible] hommes de [illegible] qui [illegible]
[illegible]

votre garnison [illegible] et [illegible] pour y
garder les magasins et bestiaux que vous devez faire conserver
J'ai écrit aussi le 29 au camp de [illegible] destiné
pour ce camp, et les chevaux nécessaires pour traîner vingt
quatre pièces de canon.
J'ai [illegible] chargé [illegible] l'honneur de vous mander que
[illegible] les troupes que vous aviez [illegible]
[illegible] qui se [illegible] pour [illegible]
[illegible] du camp [illegible] les troupes [illegible] qui [illegible]
[illegible]
J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur,
votre très humble et très obéissant serviteur

[illegible]

Le regt. de bouillon qui vous arrivera le 20 [illegible] a [illegible] 400 hommes de piquet et ses grenadiers et chasseurs a m. de [illegible] afin qu'il les joigne a ceux de viersel qui lui arriveront a la meme epoque

S. A. me charge de vous adresser la [illegible] qui concerne [illegible] comandement et les [illegible] a vos ordres

L'intention de S. A. est que m. de viersel se mette a la teste de la brigade de dauphin pour la comander en sa qualité de brigadier

a Dulmen ce 30 juin 1762

Le Roi m'oblige, mon general, d'avoir l'honneur de vous mander
de sa part de ne plus faire passer a l'armée aucun convalescent
des regts de Carabiniers Lochmann et Royal piedmont cav.ie
et de les envoyer tous a Dusseldorff ou ils doivent se rassembler,
il est necessaire que vous donniez cet ordre a M. de Ruine,
ces regts sont marchés par le Vestes [illegible] sur [illegible], je vous
prie de n'en pas parler de cette destination.

J'ay l'honneur d'etre avec un tres sincere attachement mon
general, votre tres humble et tres obeissant serviteur

[illegible]

M. le Cte de Langeron

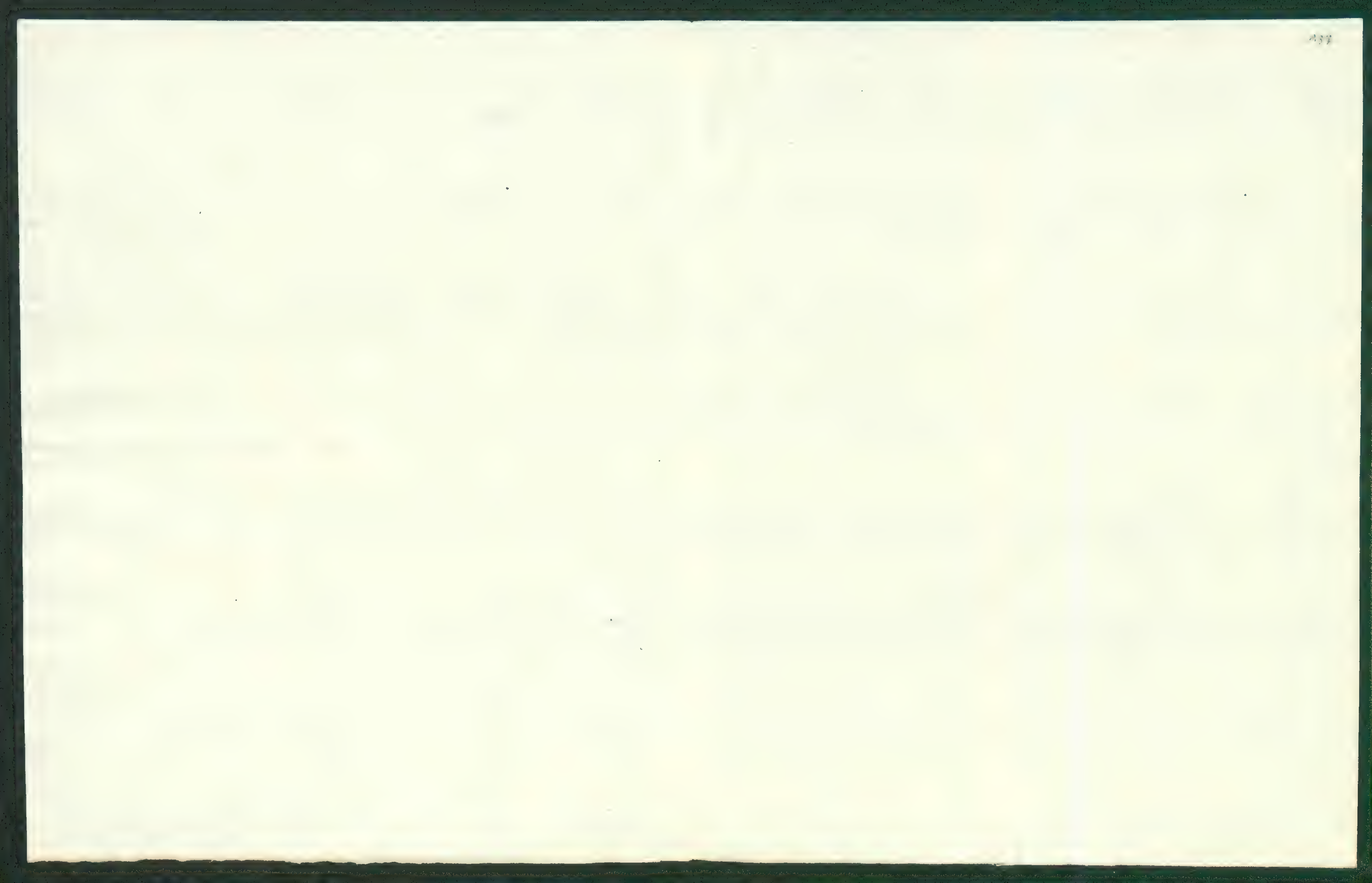

au camp de corfelt ce 3 juillet 1760

J'ay reçu, mon general, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 1er de ce mois; j'ay lu vos nouvelles de gott, elles se raportent parfaitement avec ce que nous avons eu, nous pouvons pas en effet le m. le pce hered. estre dans ce moment [illegible]. vous estes dans [illegible] pour quelques jours en attendant des nouvelles de cassel, et le parti que prendra m. le pce hereditaire en continuant de vous decouvrir de bas en h.

J'ay l'honneur d'estre avec un tres sincere attachement mon general, votre tres humble et tres obeissant serviteur

Thierry

m. le c. de [illegible]

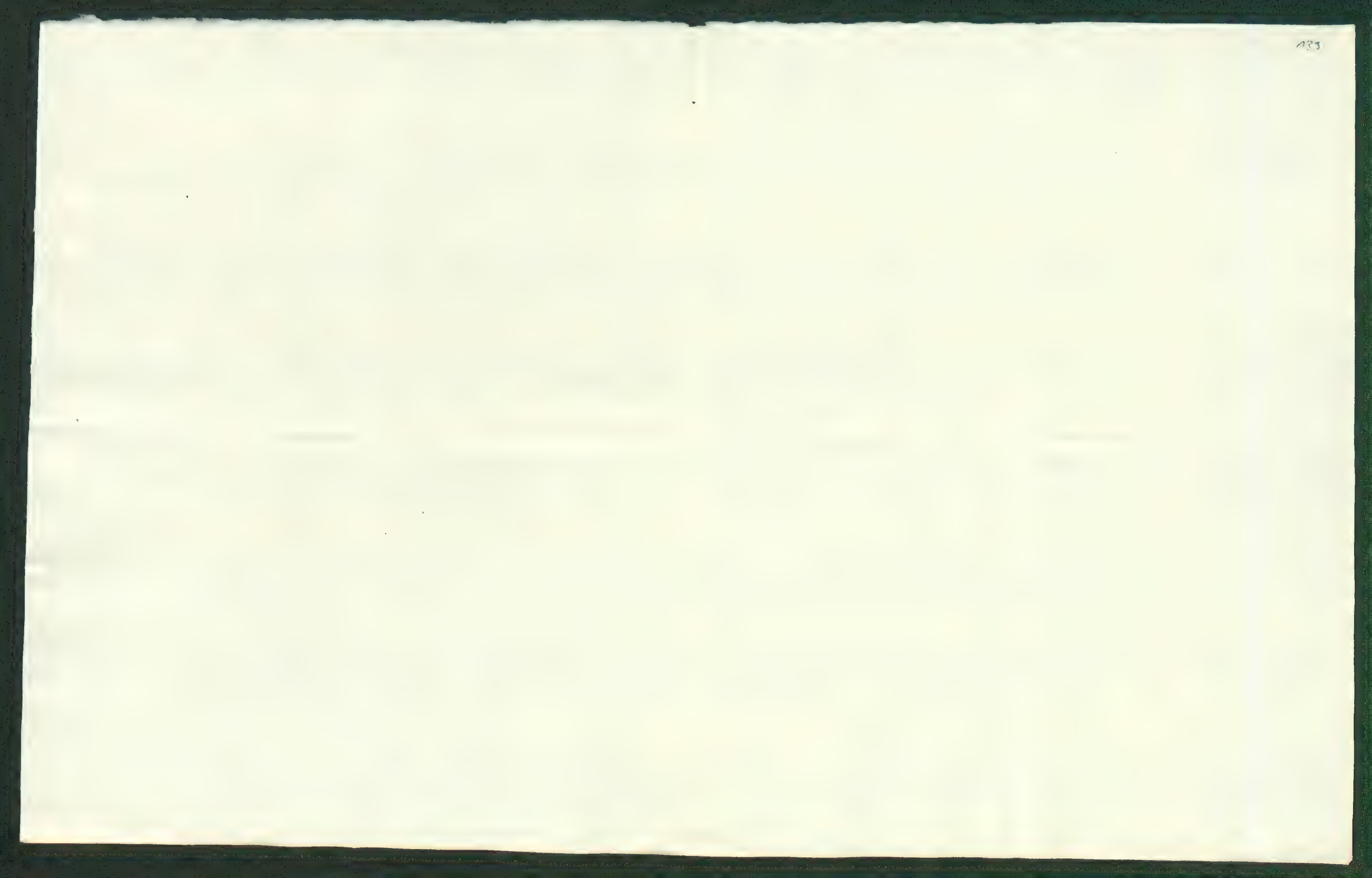

140

a alt kirtien ce 22 9bre 1762

J'ay l'honneur de vous adresser, monsieur, un nouvel ordre de M. le M.is de Montaynard pour le regt. de cav.ie de condé afin qu'il n'aille pas loger a ruremonde, et passe la meuse a lottum et arcen l'intention de la cour etant que nos troupes ne passent pas a ruremonde, vous voudrez bien le remettre au commandant de ce regt. afin qu'il puisse executer ce changement qui d'ailleurs n'en aporte pas a sa destination ni au reste de sa route. le regt. de condé doit etre cantonné prés de wesel en tout cas le 24 il sera a capelle et ... ainsi je vous supplie de luy faire tenir promptement ce nouvel ordre

J'ay l'honneur d'etre avec un tres sincere attachement monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

Chauvelin[?]

je vous adresse l'ordre parceque peutetre ne trouveroiton pas aussi facilement m. le m.is danlezy
m. le m.is de langeron

7bre Ordre cavalerie 7bre 1762

Wesel

24 — Rheen et Issapch

25 — Weeze et Walbeck

26 — Velden et environs passant la Meuse au pont d'Arcen.

27 — Séjour

28 — Maseick ou les deux jours que les détachements qui sont à Schalbourg

29 — Stokem et environs

30 — Weldt, Bilsen, Hasselt

1er 8bre Séjour

2 — Tongres

ce 27 mars 1762

Sr le
maréchal (1)

Le Roy ne pouvoit faire un meilleur choix
Monsieur pour commander dans Wezel
qu'en vous Nommant pour cette destination
on doit etre Extremement tranquile sur toutes
les operations militaires qui vous seront
confiées soit dans l'interieur des Places
soit en Campagne, Il y a longtems
que je pense ainsi et je suis sur que
je n'en changerai jamais de façon
de Penser. J'ai l'honneur d'etre
plus que personne du monde monsieur
votre tres humble et tres obeissant
serviteur

M de Castries

Mr. Le Mis. de Langeron Mal. de Camp. a Wezel

à Versailles le 31. mars 1760.

145

J'ay l'honneur de vous addresser, Monsieur, l'ordre qui a été expédié pour tirer douze hommes du Regiment de Grenadiers Royaux d'Al.. lesquels sont destinés a remplacer ceux qui manquent dans le Regiment des Grenadiers de france. Je vous prie de vouloir bien apporter le plus grand soin au choix de ces hommes qui doivent être pris de bonne volonté parmi ceux qui seront les plus grands, les mieux conformés et les plus en état de soutenir les fatigues de la guerre. Vous les ferez s'il vous plait conduire par un sergent sage et intelligent qui sera employé comme present

M. Le M.is de Langeron Lt. gal. à Wezel

146

dans les revues du Commissaire des Guerres pendant le tems de son absence. J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obeissant Serviteur./.

Le Duc de Choiseul

Choisy le 20. avril 1762.

J'ay Reçu, Monsieur la Lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'Ecrire le 8. de ce mois: je vous Remercie de tous les details dans les quels vous entrés avec moy relativement à l'Election d'un Evêque de Munster, et je suis persuadé, ainsy que vous que cette Election seroit fort differente, si nous étions prés de cette Ville, avec les forces que le Roy peut Rassembler dans cette partie.

J'ay l'honneur d'être avec un sincere attachement, Monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Le Duc de Choiseul

M. le Mis. de Langeron

Versailles Le 8. may 1762. 149

J'ay Reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 26. du mois dernier, j'ay communiqué à M. le Cte. De Choiseul tous les details qu'elle contient sur l'Election d'un Evêque etc. Je ne m'en mêle plus, parceque cette affaire tient plus à la partie politique dont M. le Cte. de Choiseul est seul chargé, qu'aux differents details qui me sont confiés.

J'ay l'honneur d'être avec un sincere attachement, Monsieur, Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Le Duc de Choiseul

M. Le Mis. De Langeron

150

[illegible] Versailles, le 19. Xbre 1762.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13. de ce mois, ainsi que les pièces qui y étoient jointes; j'ay mis le tout sous les yeux du Roy qui approuve les ordres que vous avez donnés et les précautions que vous avez prises pour faire déposer dans l'hôtel de ville toutes les armes des bourgeois de Wesel, et punir ceux d'entre eux qui ont paru n'obéir qu'avec répugnance; au surplus Sa Majesté s'en rapporte à vous pour faire régner la tranquillité dans Wesel, et y faire respecter son autorité autant qu'elle doit l'être, jusqu'au moment où vous recevrez les ordres de la paix pour faire sortir les troupes de cette ville, et en remettre le commandement à l'officier que

M. le Mis. De Langeron

l'Imperatrice Reyne aura daigné pour prendre votre place.

J'ay l'honneur d'etre, Monsieur, bien veritablement, Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Le Duc de Mortemart

Copie de la Lettre de M. le M.is de Vogüé à M. le C.te d'Apchon du 18 avril 1762.

Il n'est plus douteux, Monsieur, par toutes les nouvelles que je reçois des détachements que j'ay en avant, et par le silence de M. de Muret, que M. le P.ce héréd.re ne soit depuis hier devant Arensberg; j'ignore quelles sont ses forces, mais il doit avoir au moins 8 à 10 mille h.es il a poussé ses hussards à Iserlohn et sur la Lenne; mes instructions ne portent point de secourir ce poste, mais je voudrois fort par mes démonstrations empêcher M. le P.ce héréd.re d'en faire le siège d'ailleurs je dois protéger le pays de Berg et l'empêcher de contribuer; pour remplir cet objet je pousse demain à Schwelm les grenadiers et chasseurs de la Garnison de Cologne et de celle de Dusseldorff aux ordres de M. le Ch.er de Chabo qui portera en avant le Corps de Conflans.

Le Régiment de Boisgelin se rendra à Elverfeld et la Garnison de Cologne à Solingen, les Régiments de Royal la Marck et Bouillon à Ratingen et Duysburg. Ce seront les nouvelles que je recevray qui décideront de nos mouvements ultérieurs, mais les circonstances où nous nous trouvons doivent changer la direction et la composition de votre détachement, il faut décider M. le P.ce héréd.re à se replier sur Ham ou Lipstadt, et rien ne peut plus y contribuer que de luy donner des inquiétudes pour ses communications avec ces deux villes; en conséquence je vous prie de passer demain la Lippe à Wesel avec les V.res de Soubise, les Dragons de Flamarens, le B.on de G.ers Royaux d'Aulx et 800 hommes par bataillon de la Garnison de Wesel

vous vous porterez le plus loin que vous pourrés le faire sans vous compromettre et tacherez d'aller jusques à Dortmund d'où vous pousserés plusieurs têtes de Troupes légères dans les points où vous croirés donner le plus d'inquiétude à M. le P.ce héréd.re; vous menerés avec vous ce que vous jugerez àpropos de Canon, vous aurez un pays favorable pour votre Retraitte, supposé que vous soyez dans le cas de la faire, et vous pourrez même, suivant les Circonstances, la diriger sur hattingen d'où je feray rétablir le pont et où j'envérray quelque troupe, d'un autre côté M. de Viomenil avec les d. V.res de Dauphiné et de Clermont et les G.ers de Cambis marchera sur la Berckel et attaquera le cordon des ennemis qui doit être à présent tres foible, il aura attention sur Coesfeld où les ennemis ont quelques troupes et où ils peuvent en faire filer de münster, s'il y voit jour il poussera des détachements sur les pointes où on luy dira que les ennemis ont des magasins, et cherchera à les dissiper, enfin il leur fera le plus de mal qu'il pourra. le Régt. de Piémont a ordre de se porter à Rées et M. de S.t Chamans pourra en détacher les G.ers et Chasseurs et les porter sur l'Issel afin de favoriser l'exped.on de M. De Viomenil et sa Retraitte. le Régiment de Narbonne se rendra à Wesel pour y remplacer la garnison, j'y fais

marcheraussy le Régiment de Chartres et je
Voudrois fort qu'il vous suivit ou rejoignit
promptement, parce que je vous trouve un peu
foible en Cavalerie. Donnez luy ou laissés luy
les ordres que vous jugerés à propos, enfin
Vous Voyez mon objet, faites pour le mieux et
suppleés à ce que je peux avoir oublié par cette
lettre, Vos troupes porteront leur pain, de l'avoine
et un peu de foin, il faudra que le Convoy de
pain Vous suive de près afin que votre Corps
soit asseuré d'une seconde distribution, il faudra
aussy en faire partir quelques Voitures à
la suitte du détachement de M. De Viomenil
du moins pour les Gren.rs R.aux de Cambrisis, car
les Troupes légeres sont accoutumées à s'en
pourvoir partout. vous réunirés avec vous
ou du moins à vos ordres les détachements
de M. De Vierset et de Cambefort; je vous prie
de donner tous vos ordres d'après ce que j'ay
l'honneur de vous mander et de Communiquer ma
lettre à M. De Langeron qui prendra des notes
de tout ce qui peut le regarder, je n'ay pas le temps
de luy écrire et je suis d'avance persuadé qu'il
ira au devant de tout ce qui peut intéresser le bien
de la Chose. je vous ay envoyé aujourd'huy un
homme sur au fait du païs qui est entre la
Borckel et le Canal de Munster, ainsy que des
magazins des ennemis; il est bon de l'envoyer à
M. De Viomenil et de luy dire de prendre [illegible]

garées aux frontières de hollande et de nepas y entrer.

Je fais réflexion que M. de Viomenil aura assez de ceux dragons de Chapt avec luy, ainsy pour prendrez les 200 autres à la tête des quels M. le Ch.er de Chapt vous rejoindra.

J'oubliois aussy à vous parler de 600 hommes de Lockmann qui se rendront également à Wesel dès que vous aurez passé la Lippe et que vous serez sur le chemin de Dortmund.

Faites moy passer vos lettres par Mulheim sur Roer et delà à Medmann où je compte me rendre demain, si je n'y étois pas on y aura des nouvelles de l'endroit où je seray, et ce sera vraisemblablement à Elwerfeld.

Si par les nouvelles des differents détachements que vous avez en avant ou par les émissaires vous apreniés que les anglois eussent marché sur la Lipp ou sur Munster, il faudroit m'en instruire tout de suitte et ne pas vous avancer au point de vous compromettre.

La position de Sutth de Dortmund me paroit plus seure pour votre détachement que celle de Dortmund et vous pouvez, je crois, remplir de là votre objet, mais ce sont les circonstances qui doivent vous decider.

Rapport du 20 avril 1762

L'Emissaire rapporte qu'a merfelot il y a 160 hommes dont 50 a cheval de la Legion et de Scheiter, a Dulmen 250 dont 80 a cheval d'hessois et de la Legion d'udam, ces troupes se retirent tous les soirs dans Le chateau d'osthof sur le chemin de Coesfeldt.

a la maison de Siden près de la lippe il y a une garde de 18 hommes dont 8 cavaliers y restant a poste fixe

De spaiman, lui ont assuré qu'arensberg n'etait pas encore pris hier, mais que la Ville etait au pouvoir des hannoviens.

M. de Scheiter a été hier a Dorsten avec 400 hommes et a chassé les volontaires de Clermont, que nos troupes legeres ont canoné les portes de Dortmund et y sont entrés avant hier.

1062

156

[illegible] gros [illegible] la colonne la plus grande [illegible]
[illegible] tout [illegible] l'armée [illegible] [illegible]
en [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible]

[illegible] [illegible]
d'être [illegible].

[illegible] mémoire [illegible]
[illegible] appointements [illegible] 100 [illegible].
[illegible].

Le Régiment [illegible] que la Cour leur
envoye son habillement.

Les recrues du Régiment d'Anhalt sont
[illegible] ; le Régiment est très beau [illegible]
bien tenu [illegible] en [illegible], il ne lui manque que
[illegible].

[illegible] Bavière [illegible]
[illegible].

Le Régiment de Hesse [illegible]
[illegible] à Coblentz.

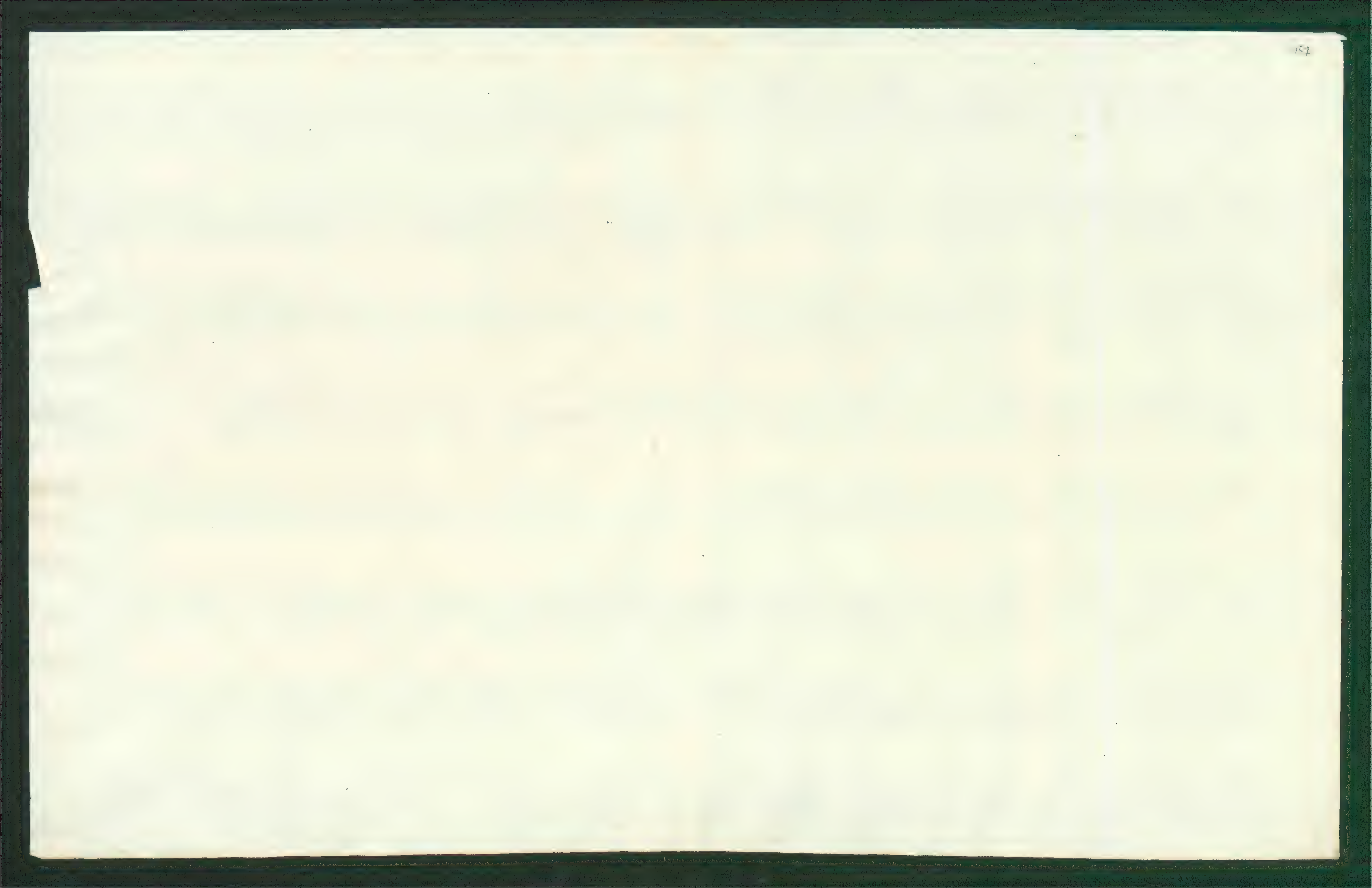

Copie de la Lettre de M. de Vioménil a M. de St Chamans de Borkolt le 22 avril 1762 une heure apres midy

Mon General.

Tout mon detachement a eté rassemblé icy a midy precis comme j'avois eu l'honneur de vous le mander hier, les ennemis ne m'ont pas suivis non plus que M. de Sommeiras.

J'ay sçu par mes emissaires qu'il etoit arrivé hier a deux heures apres midy trois cent d'infie a Stadlon, et quelque Cavalerie blanche, deux dragons [illegible] Un detachement de M. de Sommeiras qui a eté fait prisonnier hier a Gescher, ont vû quatre bataillons Hanovriens ou britanniques, et 600 chevaux rassemblés derriere Coesfeldt ces troupes avoient plusieurs pieces de canon avec elles.

M. de Sommeiras a vû derriere Gescher 350 h. d'infie et autant de chevaux il y avoit mille [illegible] d'hussard de nouvelle levée habillés en vert, dans la communication de Gescher a Stadlon, l'infie qui etoit a Holtelen, et [illegible] a auxy marché sur Coesfeldt a onze heures du matin, toutes les dispositions des ennemis annoncent qu'ils veullent soutenir leur cordon et je pense qu'il faudroit un Corps qui eut de la consistance pour le percer avec sureté.

J'aurai ce soir des nouvelles d'Ahaus, et de Borstmar, M. de Sommeiras en aura des environs de Munster, et nous vous les ferons passer sur le champ, si vous voulés absolument, Mon General, que je me rendisse Maitre de Stadlon, comme vous m'en donnés les moyens, je vous reponds que je le prendrés ainsy que la garnison; si ce poste n'est pas necessaire au [illegible], 400 prisonniers ne dedomageront pas de 300 hommes que l'on perdroit, c'est toute l'vraisemblance de n'attaquer que de vive force.

J'observerai d'icy les ennemis, j'envverray des detachemens jusqu'a Stadlon

et Wreden et j'en dirigeray egalement vers les lieux de l'eau, j'ay
prevenu Mrs les officiers qui commandent les [illegible] du regt des detachements que vous m'avés confié
Je les attendray de même, Mon General, pour tout ce qui reste ici
avec moy.
Je n'oublieray de ma vie avec quelle bonté vous aviés bien voulu
me donner les moyens d'être heureux dans mon detachement, et
j'en conserverai je vous assure la reconnoissance la plus vive.
j'ay l'honneur d'être avec l'attachement le plus respectueux.

Mon General

Signé Viomenil.

Copie de la Lettre de M. de Viomenil a M. de St Chamans de Borkolt le 23 avril 1762 a une heure apres midy

Viomenil

Mon General

M. de Lameignan va partir conformement a vos ordres pour se rendre avec deux cent hommes d'infanterie, et 150 Dragons a Kradenbourg. Je lui ai remis copie de la Lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, et de celle de M. de Vogué a M. de Langeron, il vous rendra compte avec exactitude de ce qui se passera dans le pays qu'il va garder.

Toutes les nouvelles que j'ai receus depuis ce matin confirment que Mr. de Bery officier General hanovrien a rassemblé dans la journée du 21 a Stadloon les Regts. d'infanterie hanovrienne, de Bery, de Kilmansey de Meysding, d'halberstadt, de Grossau, et celui de M. le Pce Charles de Brunsvick, independamment du Corps de Scheiter, et de deux cens chevaux de la legion britannique, ces troupes n'ont pas passé la Berkel, il en est seulement sorti des detachements qui sont venus jusqu'a Closter Burlo.

M. de Crowart Colonel a rassemblé a Coesfeld le même jour huit bataillons dont les 5 de la Legion britannique font partie, le Regt. de Müller Dragons hanovrien, cinq cens chevaux de la Legion Britannique et un Regt. d'housards Vert de nouvelle Levée, il est arrivé un officier General qui a pris le commandement de ses troupes, on n'a pas seu m'en dire le nom, je le sauray demain a ce que j'espere.

Voila mon General, tout ce qui borde actuellement la Berkel, j'observeray de près le mouvement de ces troupes, elles ne penetreront pas dans cette partie que vous n'en soyés instruit, et j'espere qu'elles ne m'y feront point essuyer de mortification.

J'envoyeray demain chercher a Rees, le pain et le fourage necessaire

a la Subsistance des troupes qui me restent, il n'y a plus de ressource dans ce genre dans ce pays cy, MM. les commandants des postes de Lyssel ont envoyés des requisitions de fourage dans presque tous les Villages qui devoient bien fournir, et cela a ôté toute ressource.

J'ay L'honneur d'etre &c. Signé Vioménil.

Le commandant du Regt. de Saimonz qui est a Ukholz, a fait avec attention d'envoyer des patrouilles de dragons sur la direction de Roderpicker, par où il pouvoit se glisser quelques petits détachements des ennemis.

161

au chateau de Cundenburg le 24 aout 1762: a 4 heures apres midy

je recois Monsieur la lettre que vous me faites l'honneur de m'ecrire qui m'annonce la retraite des ennemis, et probablement aussi, incessamment la votre. Cela m'otera le temps qu'il me falloit pour entreprendre sur olphen: j'avois eu la meme pensée que vous Monsieur sur ce poste, et je commencois a l'etudier: votre opinion, et les secours que vous me faisiez la grace de m'offrir m'auroient certainement decidé pour peu que j'y eusse trouvé de facilité.

je ferai faire passer a dorsten la lettre que vous m'envoyez pour Mr. Thoudonnet, auquel, j'ecris aussi, en luy envoyant copie de la lettre que

Vous me faites l'honneur de
m'écrire,

je n'auray pas besoin des fourages
des Magasins de Wezel

j'ay l'honneur d'estre avec tous
les sentimens du plus sincere
attachement

Monsieur
Votre tres humble
Et tres obeissant
Serviteur
Comeiras

je pourois cependant bien demaine
matin aller jusqu'a dorsten avec de
la cavalerie, je laisseray icy du monde
Et l'on me fera passer vos lettres.

(R.) Monsieur

Monsieur le Marquis de Langeron
mal des Camps et armées du Roy
Commandant
à Wessel

a Cundenburg Le 25 auril 1762. a 6 heures du Matin

je Recois Monsieur dans Le moment une Lettre de Mr Le Mis de St chamans qui me mande que vous deviez me faire passer L'ordre pour rentrer dans mes quartiers; je L'executeray Lorsque vous me L'envoyerez; si vous jugez neanmoins Monsieur, que je sois icy de quelque utillitée aux troupes que vous avez a dorsten, je resteray avec plaisir, Et si vous voulez bien me mander si elles viennent par la rive droitte, ou par la rive gauche de La Lippe, j'envoyray quelque cavalerie au devant d'elles;

je pense qu'il ne faudra que je repasse Le Rhin

a Uzel, Et si Les Soubites ne sont pas ventrés a Xaunten, je pourray y Coucher, car mes quartiers des dragons, sont a 9 Lieues d'icy Les plus prez. Cequi m'oblige de coucher un jour Encore Dehors.

faites moy Lagrace de me faire part de vos intentions je m'y Conformeray avec plaisir et exactitude, Et vous marqueray toujours Les tres parfait Et sincere attachement avec Lequel jay L'honneur d'estre

Monsieur

Votre tres humble Et tres obeissant Serviteur

Comeiras

E C. Monsieur

Monsieur le marquis de
Langeron marechal des camps
e armées du Roy commandant
a Wezel

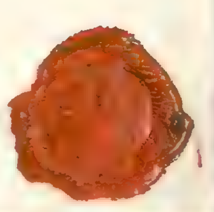

a Hattingen, le 22 avril 1762

165

Apchon

Arensberg pris, m.r le marq.s de voyer a trouvé mon cher camarade que son seul objet étant pour le moment de couvrir et garantir le pais de Berg, de ~~toute~~ incurssions des Ennemis; il faloit me raprocher de lui et effectivement je conduit honette gens qui valent la peine qu'ont les désirés et tiendront bien leurs coin dans son armée; il m'a envoyé ce midy, ses ordres de me rendre ici, au moment ou j'étois a cheval a la tête de voir une houssarderie des volontaire de soubise et des hussards noir, elle ~~étoit très~~ peu de chose, les derniers ont quitté partout en remonte. j'ai trouvé des ordres de me porter ici tout de suitte les chevaux de ~~notre~~ artillerie et de beaucoup d'officiers étoient aux fourages, il m'a fallu attendre et partir tard, nous sommes en conséquence arrivés ici un peu de nuit, mais très heureusement sans accident quelconque, je m'y suis fait joindre par cambefort, et avec le renvoi, il en a l'ordre mais il m'a demandé de ne partir qu'après demain, pour se reposer un moment il nous ramenera sept charettes de notre pais et je lui ai ordonné d'en augmenter le nombre en chemin si il se peut; je vais partir pour Langenberg, ou me porte le général pour me joindre a son corps j'y serai avec l'infanterie que j'ai amené, cantonné, et la cavalerie et les dragons dans des vilages a portée; m. le pr. héréditaire paroit vouloir se porter sur la Ruhr, il a, me mande, ~~[illegible]~~ hattenge et étoit garde coupant les chemins et rompant les ponts, s'il survenoit chose interessante je vous en ferois part, je ne serai plus a portée ne=cessaire, de [illegible] je vous [illegible] mon cher marquis de tout mon cœur [illegible] de m. de Viomenil d'Apchon

A Monsieur

[illegible] Le marquis de langeron

des camps et armées du Roy

[illegible]

A [illegible]

[illegible] Mons[illegible]

[illegible]

[illegible]

a Wesel, le 10e fev. 1762.

167

A Apchon

je crois pouvoir me flatter mon cher camarade, d'avoir trouvé un moyen sur de vous forcer d'arriver ici tout au plus vitte ; en vous accablant de mes griffonages et ne m'en tenant pas a vous ecrire toute les 8. jours, comme vous me l'avies demandé ; je vous envois aujourd'huit un etat du Sr Orzevotzy, au bas duquel j'ai joind le mien, vous verrez qu'en outre de ce que vous m'aves laissé, j'ai doné = 274 [illegible] 8 s. que je vous serois obligé de me faire rembourcer ; le plustot, comme vous scavé, est toujours le mieu ; j'avois demandé, ainsi que je vous l'avois dit de vouloir bien ordoner que je le fut sur mon reçut ; mr le marl de Lembrine n'a pas jugé convenable d'exposer les fonds du Roy et m'a renvoyé a mr de Sogné, comme le tout bien examinés, les article de cet etat sont tous, a 7. ou 4 - prés de votre connoissance il m'a parut plus placés de vous l'adresser.

toujours rien de nouveau, comme dises les marechaux des logis et sergents, si non que, notre pont a esté rompu cette nuit entre minuit et une heure, par un ouragant qui a fait casser les cables de deux gros batteaux chargés de foin, qui ont esté echoües a l'isle au dessous, heureusement nous n'avons perdut personne et tout serat reparés a 4 heures

non seu un tresmement facheuse les comediens deuant alles joües ce soir a cleve, n'onts pût passer le rhin que tard & n'y pouvvont, parconcequent, amuser le publique que fort tards aussi ; nous auions ogmentation de cette bonne comp^e d'un nieuve, une nieille e une enfan elle n'en est pas plus unie ; je ne vous parlés pas d'une femme a demi uiolee, d'une fille qui croit l'auoir esté, je n'entres pas auec vous mon cher camarade, dans ses petits détail, qui n'en uale pas la peine ; c'est comme cela qu'on doit dire je crois, pour bien parler ; par curiositte je fais pourtant informer, & la uiolée en bonne chrethienne quoique non catholique, est déja uenüe se jetter a mes genoux pour que le tambour accusés, ne soit pas pendut, ainsi vous uoijes que les habitante de notre gouuernement sonts de bonnes & humaines personnes ; n'allés pas plaisanter de tenucy auec mad^e la m^se de langeron & a mise la bien de mon verser ;
nos uoisins hollandois sonts tres embarrassés & point d'accord ; vous me respondrés qu'ils ne sonts pas les seuls & je le crois, il semble, qu'ils ne sonts point trop portés en faueur de l'anglettevre & l'onts ne croit pas qu'ils se declare en sa faueur ;
il n'y a point encore d'anglois ni hessois partis de l'armée alliée, & elle est tranquille, quoique son secrette ants nous anonces des mouuement prochain ; mesme sur cecy, comme vous sçaues, nous les attendons de pied fermes ;

les mémoires exprimés par écrit, de nos généraux m'-
inquiètte, & me fachés bien d'auantage, ils sont de trop
honnettes et vertueux hommes pour ne pas simpatizer l'un
& l'autre; je ne sçais qu'elles sont les mauvais anges qui les
animês: je voudrois bien qu'ils se raccomodasses:
le général loup, le cuivriés nous a rendût une ordonance, pour
obliges de payes les droits sur les cartes à jouiés, a la régence
& les droits d'accise & & l'ayant faites pour tout le pais
de cleves; la régence la envoyés ici, pour qu'elle y fus
affichés, j'en ai empéché, mais comme elle n'a rien de
mauvais en elle, pour soutenir les droits & prérogatiues
de m.r le gouverneur, je l'ait fait imprimer ici & amiau,
sous mon nom et l'ai fait affiches.
nous auons eut ici 4 ou 5 jours le baron de rffreuilles —
qui est venue inspecter les reg.ts d'anhalt & royal bauiere
il est repartit d'auant hies pour paris.
je finit mes rabachage, ne voulant plus m'attires de
reproches de mad.e la marq.se de langeron; mais je crois
qu'il ne me serait pas possible mon cher marquis d'échapes
aux sottises, qui deués en estre excédé, Daption

Dusseldorff le 6. May 1762.

d'Ariffat

Je vous Envoy, Monsieur, ainsy que Je vous lay annoncé les officiers de la Prevotté, pour Instruire le procés tant des voleurs que de faux Monnoyeurs qui ont Eté arrettés a Wesel, Je n'ay pas perdu un Moment de satisfaire á vos ordres á ce sujet, la Prevotté á Eté Employée Jusqu'a ce moment au procés d'un Voleur qui vient d'Etre Executté,

J'ay fait part a S. A. S. M. le Pce

de Condé de ce que vous pensés a l'egard
de la troupe de Cambefort, J'en ay Ecrit
aussy à M. de Cornillon pour qu'il en fasse
part à M. le Maal de Soubise.

J'ay L'honneur d'Etre avec un
Respectueux attachement, Monsieur
Votre tres humble et tres Obeissant
Serviteur. Savissat

Copie de La lettre de M. Le Duc De Choiseul a M. Dariffat en datte du 19. juin 1762 171

Dariffat

On peut, M, admettre les deserteurs qui se presentent pour rentrer en france; Je vous prie seulement de me faire part des Circonstances de leurs desertion, afin que je fasse agréer leur Grace au Roy; vous voudrés bien vous concerter a cet Egard avec M. Dalermat pour prendre les mesures qui vous paroitront les plus Convenables, et de voir tirer le moins a Consequence. Je sens qu'il peut trés bien se faire que plusieurs de ces deserteurs se soient trouvés dans des positions qui ne leurs ont pas permis de revenire dans le tems fixé, et il est juste dans ce cas de leur donner des facilités.

Je suis &c.

pour Copie, a Scherembeek Le 25. juin 1762

Dariffat

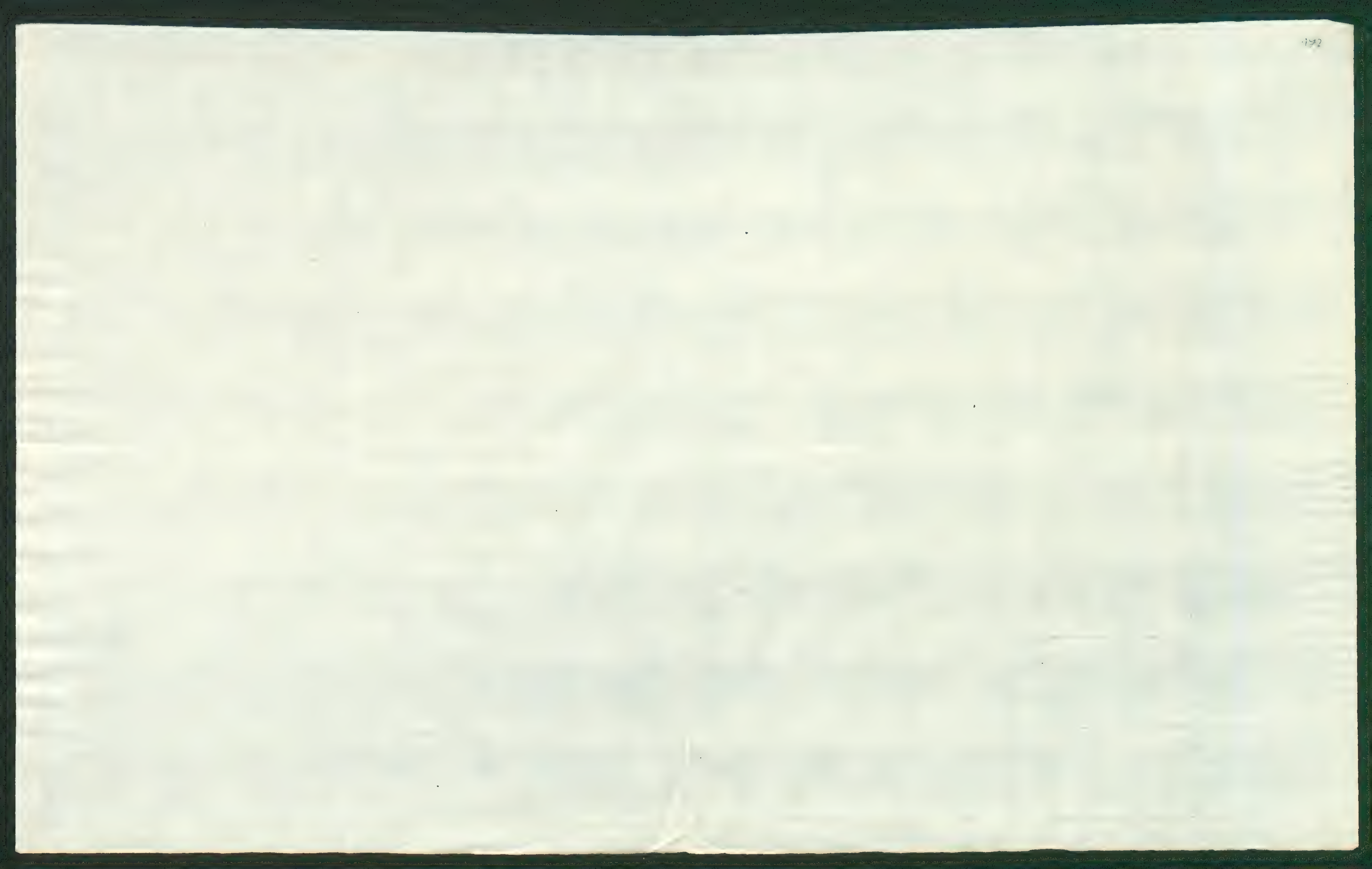

Danffat

je suis penétré de Reconnoisance mon cher
general de toutes vos bontez pour moy et
des soins que vous avez bien voulu prendre
de mon cheval anglois, jespere que dosterrocke
aura bien voulu se charger de vous
remettre l'argent que vous avez donné a
l'homme qui la amené, je vous remercie de
ce que vous avez envoyé en hollande
la selle quoique le dite estre un morceau
rare, enfin je ne puis trop vous exprimer
combien je suis sensible de vos bontez
j'ay l'honneur d'estre avec un respectueux
attachement, mon cher general, votre
tres humble et tres obeissant serviteur

Danffat

a Westerholdsburg
juillet 1782

a Overikken le 19 juillet 1761 a 9 heures du soir

Mon General

un soldat deguisé que j'avois envoyé a Bremen par ordre de S.A.S. le prince de Condé est venu ce soir il devoit bruler les magazins de Vedesack il y avoit mis une meche pendant la nuit comme le feu na pas tout de suitte eclaté et que cela na fait que tirer le meunier d'un moulin avant qui y est tous contre s'est apercu et la garde y est venu et a eteint le feu il na plus eté possible alors d'y revenir a la charge il a rapporté que 800 anglois ont debarqué a Vedesack le 10 de ce mois lesquels doivent servir pour completer le regiment de Scheiter qui

etoint arlgain sont partis hier pour Munster
il y a apparance quils se rapprocheront de Ham
mon detachement est parti a 5 heure du soir il va
du cotte d'esalbeck et telicht sur la communication
de Munster a Ham je vous prie Mon General de
voulloir bien faire donner 2000 cartouche a mon
marechal des logis porteur de la presente je vous
en seray bien obligé le capt aux des 40 hommes sont
arrivé mais il y a de fort mauvais marcheur il
y en a 5 qui ont resté en chemain pour venir

J'ay l'honneur d'etre

Chambefort

A Monsieur

Monsieur Le Marq de Langeron

Marechal des Camps et armees

du roy Commandant a

Wesel

Carmelfort

a Brackhen le 19 juillet 1762

Monseigneur

je nait rien de nouveaux a vous mander il y a eu un Bataille d'deux hommes a Gesfeld pres de pugnebourg, il y a eu un detachement de Conflans de trente deux hommes commandé par Mr Bernard qui a eté derrier l'armée des Ennemis comme le mien mais il n'a pas eu le meme bonheur il a eté attaqué a deux lieux de lingen par 150 chasseurs qui ont pris le capitaine et 27 hommes 4 qui ont trouvé moyen de se sauver sont venus icy ils disent quils ont fait beaucoup de mal aux Ennemis ils ont rencontré un transport de boeufs auquels ils ont coupé les jarrets de meme qu'a beaucoup de chevaux

Jay eu l'honneur de vous Envoyer un deserteur de Conflans avec un cheval du regiment dorlean par le sergent des danies qui a amenné les prisonnier de schudr mes Emissaires ne sont pas Encor de retour de minister, mon detachement d'un huit. aine 20 hommes partira ce soir si vous le trouvés bon puis que vous m'ordonné de ne point faire de Complimens je finis tout court Jay l'honneur d'estre

[illegible]

A Monsieur

Monsieur Le Marq. de Langeron
Marechal des Camps Commandant

A Wesel

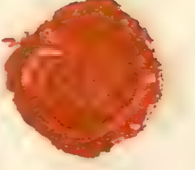

a Borcken le 24 juillet 1762

Combefort

Mon General

Le detachement d'infanterie qui avoit resté en arriere est arrivé hier avec 11 chevaux de caisson qui conduisoint du pain pour le corps de Schreider, le detachement de cavalerie qui a eté du coté de Essen est arrivé cette nuit il ont trouvé quil y avoit 400 hommes tant infanterie que cavalerie et par consequant imposible de pouvoir rien entreprendre sur eux ils en ont pris un a un porté de canon du gros de la troupe, jay l'honneur de vous envoyer cy joint les cinq prisonier, les 40 maitre que vous maviez fait l'honneur de menvoyer sont arrivé hier au soir, vous me rendera Mon General un grand service de vouloir bien les rappeler il me seront plus a charge que util les chevaux ne vallent rien et les hommes sont des convalescent jaime mieux 10 des mien que ses 40

vous mauez fait lhonneur de me marquer que S. a. S. le prince de Condé se portte dans la hesse il y a craindre que le prince hereditaire ne le suive point et il pourroit fort bien se porter Sur duseldorff apres que S. a. S. se sera Eloigné

jay lhonneur detre

d'Hombefort

A Monsieur

Monsieur Le Marq: de Langeron
Marechal des Camps et armes du roy
Commandant

a Wezel

a Borcken le 25 juillet 1762

Mon General

je nait rien de nouveaux a vous mander aujour d'huy si non quil y a eu vn detachement de la Garnison de Munster a Billerbeck pour Couper aparamant le chemain au detachement qui auoit eté a Volbeck les pont sont tous Coupé dans la partie de Volbeck il y a apparance que les Scheider se rapprocheront de Munster, je ne voi point mon General Ceque je puis demander a Mr. le Marq: dauvet, il me faudroit des Gens acheval et il na que de la Cavalerie qui nest point propre pour notre metier, tous Ceque je puis luy demander Cest deux piquet dinfanterie allemande Si le regiment danhalt arrivoit aue luy je vous prieray de vouloir bien mémoryer Mr. Merle capt des Chasseurs de Ce regiment

182

jauroi lhonneur de vous renvoyer demain les 20
cavalier que jay icy, il ne sont point en etat de servir les
chevaux et les hommes si vous voulliez me faire le plaisir
de me mander si les volontaire Clermont resteron a
Dorstein ou non

jay lhonneur detre &c

Chambefort

De Monsieur

Monsieur Le Marq: de Langeron
Marechal des Camps et armées du roy
Commandant a

a Wesel

a Asfus le 19 aoust 1762

Mon General

Je vous suis bien obligé de l'attantion que vous avez bien voulu avoir pour moy au sujet des sept deserteurs j'ay deja fait partir ce soir un officier pour vous prier de vouloir les luy faire remettre je pard dans ce moment pour Guemen ou je serois glorieux d'etre sous vos ordres. il me vient tant de deserteurs actuellement que j'ay actuellement vingt hommes par dessus le Complet

J'ay l'honneur d'etre avec un profond respect

Mon General

votre tres humble et tres obeissant serviteur

Cambefort

A Monsieur
Monsieur le marquis de
Langeron, maréchal des camps
ez armée du Roy, Commandt.
à Wesel

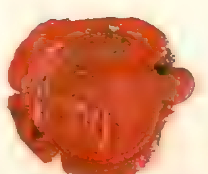

a Borcken le 5e 7bre 1762 a 8 heures du matin

Carnelcford

Mon General

Jay reçu la lettre que vous maiez fait l'honneur de m'ecrire
de hier a 11 heures du soir. jay l'honneur de vous informer
quil nya rien a aj... depuis dix a dix huit pour quils
ont demoli la ville et emporté tous les fourrages des
portes et des chateaux, jay envoyé hier a mon arrivée
un detachement a udinck qui a poussé des patrouilles
vers Winterschwick pour apprendre si les Ecossois
Schuiders ont passé ou non, ils sont rentré le
matin et non rien pu apprendre parceque
ils ont passé par la hollande, jay appris hier au
soir quil y a eu trente hommes de Schuiders

a Gosfeld et vne Bataille de Bent a Leyden
quils ont repris la routte de altenberg on croit
etre le corps des 500 hommes. Ceux de Gosfeld
ont passé par Dillebeck et ont pris la
meme routte, je ne vois point mon General
que s'ils restent a altenberg que lon puisse les
tourner, si j'apprand pandant la journé ou
pandant la nuit quils ont avancé je ne
manqueray pas de vous En avertir Sur le
champs, afin que lon puisse leur donner vn
coups de patte je Crois que Mr de Comeiras
Sera tres bien posté ou jay eté afin de
nous Couvrir et pouvoir Entreprendre quelque
chose au premier mouvement que les
Suides feront

Jay Envoyé des Emissaire vers altenburg afin
de Sçavoir leurs mouvemment
Mad. Muller Sera difficil à entirer En Holande
je tanteray Cepandant tout pour y reussire

Jay L'honneur d'être
Jambefort

a Borcken le 7 8bre 1762

a envoyer a Mr de Langeron

Cambefort

Mon General

Jay reçu la lettre que vous m'aver fait l'honneur de m'ecrire avec la copie du billet du nommé reischeville qui se di etre officier dans ma troupe, je puis vous assurer Mon General quil n'y a jamais eté en aucune qualité, il a contrefait plusieurs fausses lettres de change et a contresigné ma signature il est arreté a Wesel pour de pareilles friponnerie je payeray bien les fraix si on le veut faire pendre il est de colmar il a deja eté recolet et a changé plusieurs fois de religion il a changé son nom il se nomme autrement reichstetter

Je suis avec Respect
Mon General
Votre tres humble et
tres obeissant serviteur

gray l'honneur de tre
De Cambefort

C

a Borken le 12 Aoust 1762. 88

D...

J'ai reçu Monsieur vos deux lettres du 11. Par l'une vous me marquez que vous envoyez aujourd'huy 50 hommes a Guetéres, cela soulagera un peu M de Beautobre dont la lettre m'a remué les entrailles. ou m'a dit que les Chevaux Eclopés que les Volontaires de Clermont ont a Wesel sont en partie en Etat de servir, M de Comeiras n'en croit rien, mais vous me ferez plaisir de vous en faire rendre Compte il vient d'y renvoyer dix neuf eclopés, s'il m'en avoit prévenu je les aurois gardé a Borken et les aurois nourri, mais le Sistème de ces Trouppes legeres s'y oppose : Cette Navette continuelle n'est pas fort analogue au bien du Service.

J'attens tranquilement la Députation des Battelliers d'Hollande et ne Changerai rien aux ordres donnés, et j'ai ecrit a M de Groslées

Que j'avois approuvé que vous lui Envoyiez point de pièces de 24. Je lui avois même annoncé d'avance à Rundedorff.

Je Reviens à la teneur de l'autre lettre dans laquelle etoit un Bulletin ~~de~~ de Grol dont je vous Remercie, et un Mémoire pour établir la necessité de faire une tête de pont à Wesel; Soyés persuadé Monsieur que vous Prechés un converti, il faudroit n'être pas militaire pour se refuser à cette verité mais il est bien tard pour commencer cet ouvrage et s'il n'étoit pas achevé avant que les Ennemis se présentassent devant Wesel, il seroit contre vous. Cependant faites faire un devis de tout ce qui concerneroit cet ouvrage avec un plan pour en connoître la capacité, il est à desirer qu'il puisse se deffendre avec peu de monde eu égard à 4500 hommes de garnison. Il faudra fixer dans ce Mémoire le nombre de fasines, saucissons, de toises cubes de terre et en combien de tems l'ouvrage sera hors d'insulte, le nombre de Pionniers qu'il faudra y employer ne pouvant guères compter sur les bras de votre garnison parcequ'elle est foible. Il faudra voir

aussy avec M de Junieron si L'Employ des Pioniers et l'employ d'un nombre de voitures du Pais ne Contrarieront par le Service dans quelque partie, savoir aussy si Cette tete de Pont seroit à l'abri de l'inondation Les troupes legeres qui étoient a Schoppingen et horstmar et autres troupes se sont Repliées hier a havixbeck on dit que les troupes Reglées se sont étendües En partie a apelhusen, j'y ai Envoyé des détachements dont j'aurai reponse aujourd'huy, ces gens là ne sont pas difficultueux car il Continue de m'arriver des fourages du Baage d'ahus et d'une partie de Celuy de horstmar. Dauvet

Je vous prie de faire passer la lettre cy jointe a M de Grolier, je lui marque des Nouvelles et lui parle des Pieces de 24

130

Hombourg le 21 aoust 1762
a 2 h. 1/2 du matin

J'écris a Mr De St Marc pour l'arrangement du pain et vous Communiquera ma lettre, Je vous recommande de mettre une escorte suffisante au Convoi qui partira le 24. Je fais partir ~~demain~~ ce matin les Voitures Vuides pour l'escorte d'un Maréchal des logis et 40 Maitres Vous voudrés bien envoyer a Dorsten ce soir un petit detachement de votre Cavalerie pour relever le piquet.

La disposition que Je vais faire pour ma Communication Consistera dans le Corps de [illegible]

a Hattenz, 50 hommes a Pied
des Volontaires et Clermont et 15 —
Dragons au Chateau de Rueschenburg
40 Drs a pied a Homburg
200 hommes d'infanterie et 30
Maitres a Lunen voila mon
arrangement, Je ne suis pas
en etat de rien mettre a Covorten
Je pense que Cambefort etant a
Hattenz eclairera suffisament
Cette partie la! Dauvet

je mettray a Luynen 200 hommes des troupes
que vous menvoyez, pour etre en communication
quels sont les piquets que vous me conseillés d'y mettre
ce qui pour les comander. vous les connoitter mieux
que personne et j'agiray en consequence.

Dauvet

a Horneboug ce 22 a 2 heurs après midy

25 1762

Toutte reflexion faitte Monsieur j'ay besoing de 150 homes a Dorsten avec un officier intelligent je vous prie de les y envoyer des demain matin pour y prendre poste je joints icy une lettre pour M. de La Morliere par laquelle je luy donne ordre de vous envoyer de la garnison cent homes de demain ainsi je ne degarnirez vous par cet arrangement que de 50 homes seulement Dauvet

j'ay oublie de vous demander une demie douzaines de battelliers du Roy intelligents qui me seront fort utils pour faire un pont a chevalet sur la Lippe vous leurs ferez donner des chevaux d'ordonance pour quils me rejoignent demain a Luynes. D

9.7.bre 1762.

zevenaer ou zeventer cest la meme chose sur les cartes
il est audessous demmerick. je ne doute pas que les schaiters
nayent passé le rhin audessous de kekerdom, et que par consequent
ils nayent pris cette direction. je desirerois etre instruit de toutes
les particularités, ainsy que du desordre arrivé dans cleves
je vous envoys 2 lettres que je vous prie de faire passer a cleves par vous
pressés mr delamorliere de se faire instruire de tous les details concernant
cette malheureuse esclandre a laquelle on ne devoit pas sattendre
le rhin etant gardé et ny ayant point de bateaux

Dauvet

p.s. je fais partir demain la maison du roy
et le bataillon darlly pour aller camper a
la rive droite du rhin devant dusseldorf.
sils sont necessaires a cologne ils sy porteront
mr de comeyras se portera demain a dattelen
a la gauche d hovneburg, et si les troupes legeres des
ennemies savancent davantage, il se joindra a
dambefort ou il se mettra a portée

a recklinghausen ce 9 7bre 1762

je vous prie de laisser faire le neau des marchandises et
chevaux des charettiers conduits par les voluntaires de
clermont a vezel, et qui ont signé le certificat que je vous
ay envoyé je crois que les voitures sont au nombre de 7
je juge la prix bonne

Dauvet

a boeur le 19 7bre 1762

Jay recu, monsieur, la lettre que vous mavés fait lhonneur de mecrire en datte daujourduy, et la nouvelle de larrivée de mr de bedfort a paris qui ma eté confirmée par les lettres que jay recües aujourduy.

je vous envoye avec grand plaisir copie de la lettre que je viens de recevoir de mr le prince de Condé. je commenceray a faire les rejouissances le 21 de ce mois, le tedeum sera chanté, et elles seront repetées le 23. je vous prie den faire autant les mêmes jours

je nay icy que des gargousses a boulets, voulés vous bien men envoyer dautres pour les deux rejouissances. mr de la chevallerie scait combien il en faut pour ~~7~~ douze pieces de canon de regiment

nous y ferons honneur, quoique avec 7 pieces

vous voudrés bien donner des ordres au detachement de 15 maitres du regiment de Condé qui a du vous arriver aujourduy pour me rejoindre le 21 au camp de dorsten

je vous demande aussy des barils de poudre avec du papier, ou encor mieux des cartouches a poudre si vous en avés de toutes faites pour la valeur de 7 bataillons et 4 escadrons a raison de six coups par homme

Dauvet

si vous jugés apropos de faire faire la rejouissance a cleves vous en donnerés lordre a lofficier qui y comande, mais il me semble que la garnison est peu nombreuse pour cela, cependant comme ville capitale, il paroit que ce sera bien fait dy celebrer la rejouissance

Jay receu monsieur, votre lettre du 20 de ce mois. Si le pays dorsoy prefere quon remette les Conflans dans des villages preservés leur ceux quils occuperont pourvu quils ne setendent pas davantage, la ville dorsoy sera soulagée; mais je prevois les autres inconveniens. je vous donneray a diner avec grand plaisir demain mercredy et jiray vous en demander samedy tres volontiers en profitant de votre voiture a huns

Dauvet

a dorsten le 21 7bre 1762

A Monsieur

Monsieur le marquis de
langeron mareschal de camp
Commandant

A vezel

a Dorsten le 9 8bre 1762

200

J'ai reçu Monsieur votre lettre d'hier au soir & la lettre pour Mad.e la Comtesse Sophie celle pour Mad.e Mertzman a Dulmen que je lui ferai passer par une patrouille des volontaires de Clermont, et le petit flacon d'eau de Luce pour Mad.e la Comtesse Clementine vos commissions seront faites. vous me ferez plaisir de savoir par votre correspondant a Groll, s'il y a quelques magazins de fourages ou de grains formés sur l'Emb[s] et les lieux ou il sont afin de juger s'il y auroit possibilité de les bruler, J'en mande autant a Cambefort. Je vous prie de faire passer la lettre cy jointe a Mr de Grollier. ~~Je vous [illegible]~~ DAuvet ~~[illegible]~~

201

~~quelques temps~~

Quand Je vous renvirray des désertuers qui
n'auront pas pris partis dans les Regiments
Je suis d'avis qu'ils soient nourris au moins
au moins aux Depens du roy parceque la
plus grande des gens là se repandent dans le
pais et augmentent la bande des Vagabonds
Cependant Vous Jugerés de ceux qu'il ny aura
pas d'inconvenient de laisser aller chez eux

Dauvet

Daumet

A Poitiers le 4 8.bre 1762.

M

J'ai Reçu Monsieur votre lettre d'aujourd'huy M. de la Paffée m'a remis les 8000 ll. pour les dépenses secrettes qu'a fait M. de Comeiras, je garderay cet argent jusqu'à ce qu'il me fournisse une occasion de le luy faire tenir.

Vous me ferez plaisir de m'éclaircir la raison pour laquelle la Porte a été retardée. Je le manderay aussy a MM. de Rochegude et Grollier

Je suis bien fâché de l'incomodité de M. de Jugeau, mais je suis bien aise de ce que vous m'assurez qu'elle n'aura pas de suitte. veuillez vous bien luy faire mes complimens.

M. de Sionville sera a Anthoreau

ordre de M de Lamortiere a qui il rendra
Compte de tout, Il me rendra Compte aussy
directemt par la voye de Mr de Cambefort
s'il trouve Occasion de piner quelques partis
Ennemis sur terre d'hollande Il ne la
manquera pas. Jai gardé M de Lalaize
avec ceux Chasseurs de Taon pour faire
la guerre aux Vagabonds

Je vois parceque vous me mandés Que
votre Campagne Pourra durer Longtems
on travaille a Copier les Cartes Que vous m'avez prêté et Je vous les
Renvoyray pas par l'occasion du Convoy.

Dauvet

204

a Crefelt Ce 4 octobre
1702

japprens monsieur, quil a marché des troupes
au nombre de 14 a 1500 hommes entre rhene et bentheim
je ne les crains pas ayant un nombre suffisant de troupes
rassemblé a bertimar et environ mais elles doivent se
replier demain a osterwick, darvelt et billerbeck
apres demain 6 jiray avec ma divition a borckem
et je les raprocheray de moy. il pouroit se faire quun
detachement ennemy longeat la frontiere dhollande
pour tenter le passage du rhin et surprendre quelques
postes, ainsy il est necessaire que mr de la
motte renforce les postes du rhin et envoye de
petits detachemens sur emmerich
la molere en arrivé hier au soir, il change quelque chose
a la soumission, il y a un million de contribution
et environ trois cens mille livres pour le bien vivre
des troupes en consideration de la bonne discipline
quelles ont observé. cela donnera plus de marge
a mr le prince de conti pour distribuer des graces
et les otages ne font nulle difficulté a cette nouvelle
forme de soumission parceque la somme totale est la
meme

Dauvet

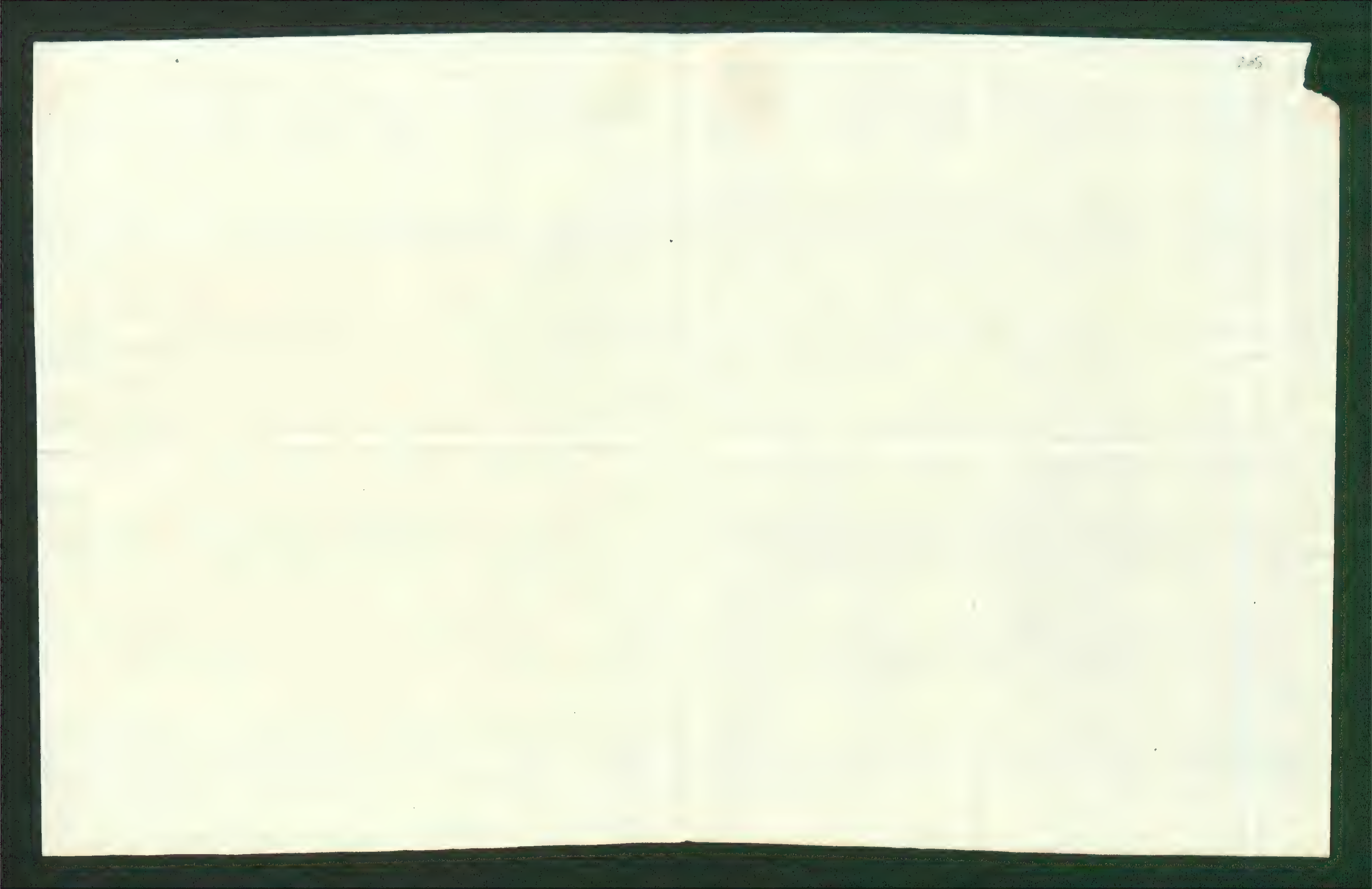

A Monsieur

Monsieur le marquis de Langeron mareschal de camp commandant

mes Dauvet — A Vezel

[illegible]

a Coesfelt le 5 octobre
au soir

Le paquet pour Osnabruck vient
d'estre expedié par Estaffette, directement
le pour Commandant de la ville d'osnabruck
Cette voye a paru plus sure que la

Je vous envoys monsieur, une lettre que nous les otages
adressent a osnabrug, il est necessaire pour quelle
puisse arriver plus surement quelle passe par la
hollande. Je vous prie de faire pour le mieux.
si en l'adressant a groll par un expres, l'homme que
vous y avés, pouvoit l'envoyer par un homme a cheval
et par lengen a osnabrug, elle arriveroit peutetre
plus vite; et il ne faut pas epargner les frais extraordinaires
pour cette occasion. Je vous embrasse de tout mon
coeur Dauvet

A Poitiers le 6. 8bre 1762

108

J'ai reçu Monsieur vos lettres du 4 et du 6 pour les dames arrivent. Je ne puis vous repondre en détail mais je vous recommande de vouloir bien me faire retenir une pièce de 400 bouteilles de vin d'alsace blanc dont j'ai été fort content si vous voulez même me l'envoyer demain par une voiture, vous m'en ferez bien obligé et je vous en ferai remettre le montant pour le faire toucher au marchand.

Dauvet

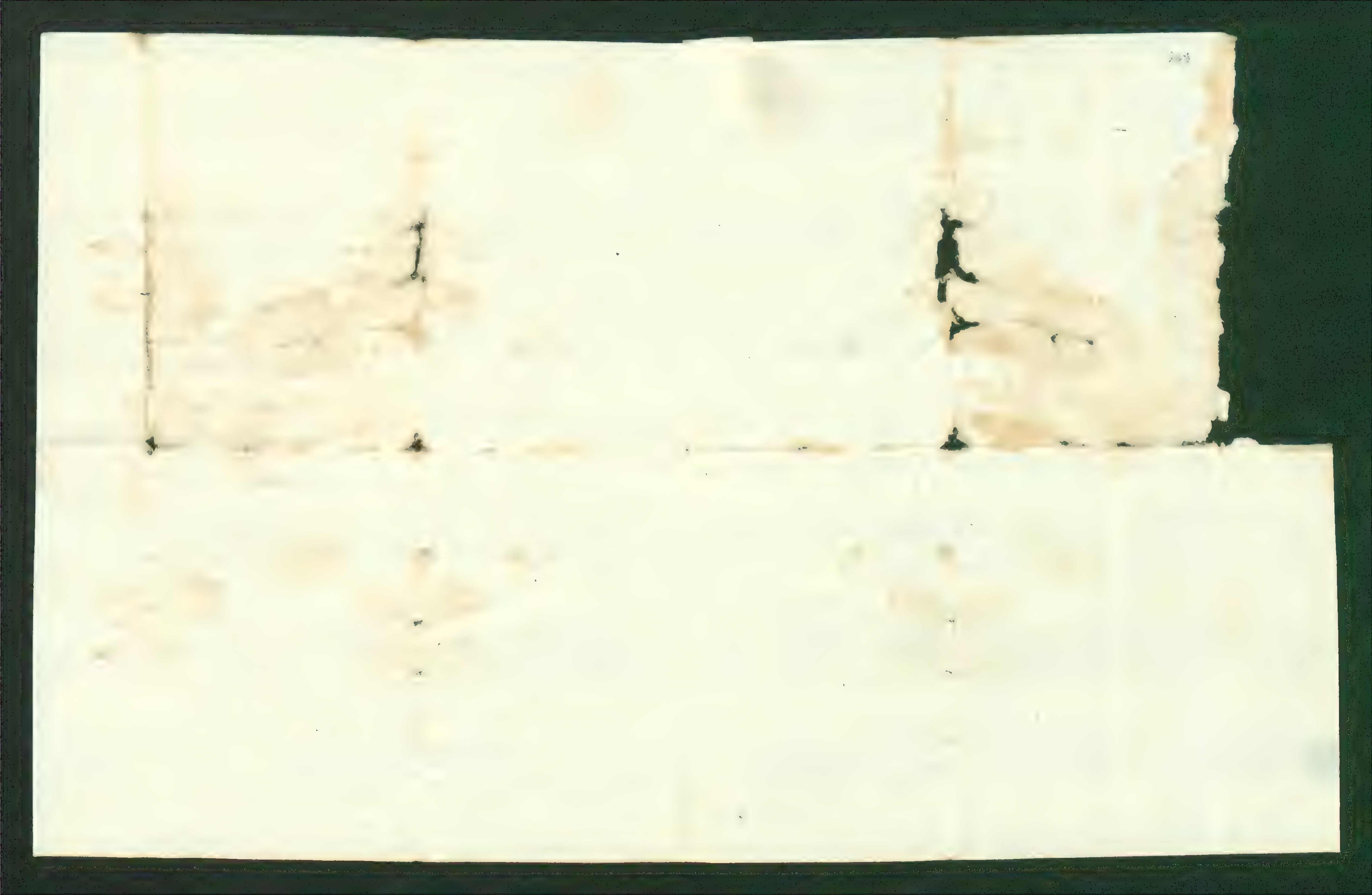

A Monsieur

Monsieur le marquis
de Langeron maal de
camp commandant
p. le Roy
a Dauver

Rem..t

A Dorsten le 6 8bre 1760

Je suis si pressé par la Poste que je n'ai le tems que de vous Ecrire 2 mots. les ennemis se sont retirés on leur a tué 4 hommes et fait 3 Prisoniers

Mr de Marabait Repete 6 L. qui ont été deboursés Pour la subsistance de trois Employés des fourages de l'armée Hannovrienne que je vous ai Envoyé a Wezel, parceque la Comp.e des vivres n'en tiendroit pas Compte. Je vous prie de rembourser cette somme a Mr de Marabait En la Comprenant sur l'Etat des depenses secrettes. Dauvet

A Monsieur

Monsieur le marquis de
Langeron mãal de camp
Commandant
A Wezel p. le Mis Dauvet

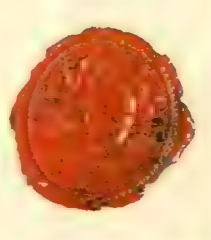

Dauvet

A Dorsten le 8. 8.bre 1762

Suivant les Rapports de Lambertson le[s] ennemis etoiens Encore hier a Dillerbeck et il les observe . on a Rapporté a M. de Beaucourt qui est a Offendorff qu'ils aviens un détachem.t du côté de Senden il travaille à le verifier

J'avois envoyé a Lambertson un billet du S.r de Michevilles des quatre emprunter du Baron de Geyr a Cologne . Il me fait la Reponse cy jointe qui est une piece de plus pour faire pendre ce Coquin la . Mon Comissaire me mande que les nouvelles de l'arrivée d'un Corps prés de Ahaus aux ordres du general Bock se refroidissent

Dauvet

a Dorsten le 8 8bre 1761.

Vous devez avoir Recu Monsieur les Cartes que vous m'avez preté par le marechal des logis de l'escorte des voitures

M. de [illegible] mon aide de camp qui va aujourdhuy a Wesel vous Remettra les 30 voitures et [illegible] avoir secret

Je nai rien de nouveau a vous mander.

[illegible]

A Monsieur

Monsieur le marquis
de Langeron maal de
Camp Commandant
a Wesel.

A Borster le 19 8.bre 1760 376

Je vous envoie Monsieur trois prisonniers dont deux bannis par la Justice et le troisieme qui a logé des Vagabonds et qui étoit en connoissance avec des bandits et voleurs. J'aime mieux qu'ils soient au Pain du roy pendant un mois que de les laisser libres parce qu'ils pourroient revenir dans le païs, ce qui leur arrive souvent même après le banissement.

Druet

A Monsieur

Monsieur le marquis de Langeron
Mestre de camp commandant

A Wezel / le Mis
Dauvet

Etat de trois Vagabonds a conduire a Wesel en prisons par ordre de M. Le Mis Dauvet

Noms	Age, lieux de Naissance et Raisons pour lesquels ils ont été arretés	Condamnations contre eux par les juges ~~[illegible]~~
Simonis Gock … executé par Le jugement le 16. 8bre	agé de cinquante cinq ans Natif de La paroisse de Geltenkirchen Baillage de Bochum, donnoit refuge aux Bandits dans une petite Maison quil habitoit dans le Bois de Schultenwinking depuis plusieurs années — Receleur	Condamné a être [illegible] et a l'exécution [illegible] 15 [illegible] d'argent, [illegible] de la [illegible]. Banny apres avoir prêtée serment de ne plus rentrer dans le pais et envoyé aux prisons de Wesel par ordre de M. le Mis Dauvet
Johann Kopp	agé de 46 ans Natif du Village de Geltenkirchen ou il [illegible] des cochons et donnoit a loger aux Bandits, il a été quelque fois a la maison de Simonis Gock, il a connoissance de plusieurs Bandits et Receleurs et donnoit refuge et azile	Condamné a 20 écus d'amende, a 10 dépens avec admonition et deffense de ne plus loger des vagabonds a peine des frais et renvoyé [illegible] aux [illegible] par ordre de M. le Mis Dauvet conduit aux prisons de Wesel.
Georges Christian Ruhter —	agé de 24 ans natif de Dortmund Ville imperialle, faiseur de tamis et joueur de viollon courant le pais a deja eté arreté une fois par la justice de Bochum ou il a eté reprehandé de justice, et une autrefois banni par celle de Dorsten, cette homme a une Mauvaise reputation. Vagabond.	Condamné a un Bannissement apres serment de ne plus rentrer dans le pais, a peine des frais et par ordre de M. le Mis Dauvet conduit aux prisons de Wesel

A Dorsten le 19 8bre 1762 311

Je vous envoie Monsieur l'ordre pour le départ de M. de Wittinghoff avec les six piquets d'infie suit a l'armée de Dorsten faisant partie de sa garnison de Wezel et les 12 maîtres que je lui donnay quand il partit. Ce qui restera le long du Rhin sera suffisant tant que j'auray des troupes en avant a Borken, Gehmen et Raustrup. M. de la Morliere laissera a M. de Croonders le détail des postes du Rhin qui me paroit d'en connoitre a présent. Cette augmentation de troupes devient nécessaire pour m'assurer la rentrée des fourages du bailliage de Datum.

Vous voudrez bien prévenir M. de St Mars de ce mouvement pour qu'a la 1ere distribution le convoy qui portera du pain a M. de Jonville en porte en même temps au détachement de M. de Wittinghoff.

Dauvet

Dauvet

771

je vous prie, monsieur, denvoyer le plus promptement quil vous sera possible a mr de scouville a ahus deux petards tous chargés avec deux artilleurs qui sachent les employer, faites ensorte je vous prie quils parviennent a mr de vitinghoff a vanstrup dans la journée de demain ou dans la nuit affin quil les fasse passer tout de suite a ahus ou il faut quils arrivent le 28, mr de scouville devant en partir le 29 a la pointe du jour. je vous escriray plus au long demain a mon arrivée a dorsten

Dauvet

a vanstrup le 26 octobre a huit heures du soir
1761

si vous croyés quil y aye plus de diligence a les faire partir par un chariot de poste faites le. il faut tacher quon ignore avec el le depart de ces petards

A <u>affaires pressées</u>

Monsieur

Monsieur le marquis de
Langeron marechal de camp
commandant

A vezel / M^{is} Dauvet

223

a dorsten ce 27 octobre 1762

Jeanvel

J'ay reçu, monsieur vos deux lettres d'aujourd'huy. la première m'annonce par d'argent et vous avez bien fait de menacer de la brulure. je feray faire un mouvement le 29 qui poura avancer nos affaires. j'en feray un de mon coté pour favoriser celuy de la gazette.

Je compte faire partir le 29 le bataillon des grenadiers et chasseurs de la brigade de dauphin pour se rendre a dulmen. j'y arriveray le 30 avec mes troupes, et vraysemblablement je me porteray le 30 a Cosfelt

en consequence je vous prié de faire partir le pain le 29 de vesel il ira le meme jour par schermbeck a wolfen, et j'y feray relever votre escorte par une autre qui le conduira le 30 par le grand chemin a dulmen ou la distribution doit se faire le meme jour

je laisseray peu de monde a dorsten avec les eclopés de la cavalerie et les gros equipages, et comme je laisse subsister le pont de bateaux et que mon magazin de fourages est hors de la ville, je vous demande deux piquets de votre garnison et je vous prié de les faire arriver a dorsten le 30, je vous les rendray a mon retour ce qui ne sera pas long

on m'avoit dit que les petarts etoient une marchandise fort legere mais d'apres ce que vous me mandés, je doute que cambefort s'en charge

je luy ay mandé quil en feroit Cequil voudroit. on
ma induit ladessus en erreur, et je me mords les pouces de
vous les avoir demandé, Car je parie quils ne serviront pas
et Cela fera babiller.
il ne faudra point envoyer de pain aux detachements de mrs
de vitinghoff, scouville et Cambefort pour le 30 parcequils de Fagnant
ne seront pas a portée de le recevoir. je vous manderay ce quil
y aura a faire a Cet egard, pour la distribution suivante

Dauvet

Si Cependant vous envoyiez au seul detachement de
mr de vitinghoff a ranstrep dans la journée de demain deux
jours de pain pour ses six piquets, il en seroit pourvu en
partant le 29 pour quatre jours.

Dauvet

275

A Osterwick le 1e. 9bre 1762.

Je vous annonce Monsieur que Cambe fou
Et M. des Daguanes mont amené onze
membres de la Regence d'Osnabruck et
quelqu'argent comptant. Je les fais conduire
par Borsstmar a Coesfeld où ils me joindront
demain. Je ne rends point compte de cette
Expedition a M. le duc de Choiseul parceque
M. le Pce de Condé m'a fait dire par M.
d'Esmery que si je tirois des Contributions
il falloit m'arranger pourqu'il en put disposer
du moins en partie pour les graces qu'il a
a distribuer. C'est pourquoy je garderay ces
Otages a mon quartier general. Je vous prie
seulement d'engager M. de la Vistere
a venir m'y joindre demain au soir s'il
le peut ou apres demain representer mon

Comme Commissaire mais comme Conseil
J'espere qu'il me fera cette amitié là. Je vous
envoie une lettre pour lui en Consequence

Dauvet

A Dorsten le 10 9bre 1761

Je vous previens Monsieur que je ferai marcher demain Mrs de Comeiras et de Lionville desquels seront a portée de moy le douze au [illegible] je vous prie de dire a Mr de St Mars de [illegible] mon envoy le pain destiné pour les vol. de Clermont et [illegible] des cadres et Chasseurs de Bouillon, d'envoyer au Chateau de [illegible] au lieu de [illegible] le pain destiné pour le detachement de Mr de Wittinghof et le Corps de Lambe fort parceque Lambe fort sera demain a [illegible] et Mr de Wittinghoff a [illegible]. Je rapproche les troupes parcequ'il m'a plus tiré du baillage d'Horstmar faute de voitures. Lequel on annonce l'arrivée d'un Corps de troupes aux ordres du Prince frederic. on dit quatre chavrons d'hussards noirs et Jaunes qui font [illegible] en font partie. Ils sont venus cette apres dinée rendre visite a Mr de Lamotte au Chateau d'Rossendorff. Ils tiraillerent a trois heures.

a premier, Je n'en ai point eu de nouvelles depuis,
mais le Porte est bon et je n'en suis pas en peine
Cependant j'y serai arrivé demain à la pointe
du jour Mr de Laguault avec 5 comp.ies de Gren.rs
et 50 maîtres pour savoir ce qui s'y passe

Depuis ma lettre écrite, Je reçois
Dauvet

deux lettres de Mr de Lamotte Il me marque que les
ennemis se sont retiré il y paroit qu'ils n'ont d'objet
que de rassembler du fourager mais Il n'y a rien de
changé a ce que je vous mande.

A Monsieur

Monsieur le marquis
de Langeron Mal de Camp
Commandant

A l'hotel St Remi Dauvet

113

Je vous remercie monsieur des nouvelles interessantes
dont vous me faites part. voulez vous bien faire
passer la lettre cy jointe a mr larcheveque de cologne
et vous charger de retirer les 144# portes au memoire
cy joint ~~de mr de~~ qu'il ma envoye, vous luy en
enverrez le montant qu'il me demande, et il vous
en remerciera. je vous prie de dire a mr de st mars
de m'envoyer demain matin le secretaire qu'il ma
procure, le mien est parti aujourd'huy

Dauvet

a Ardres le 11 9bre 1702

Mr le baron de viestet ma representé, monsieur, que vû le non complet des lieutenans de son regiment il avoit marqué a son lieutenant colonel de n'en laisser partir aucuns jusqu'a ce que les lieutenans qui sont detachés fussent rentrés a ses gal. cette disposition m'a paru juste.

quant a mr le chevalier de hangeur, mr le baron de Condenhove mr le baron de wal et mr le chevalier de franque capitaines ils sont dans le cas de partir, le nombre des capitaines au regiment etant complet. je vous prie en consequence de leur en donner la permission

mr de valdener en agira de meme pour le regiment de bouillon relativement au nombre des officiers qui sont au corps

Dauvet

a dorsten le 15 9bre 17[illegible]

A Monsieur

Monsieur le marquis de
Langeron marechal de
camp commandant

a vezel / Mr Dauvers

a dorsten Ce 15e 9bre
autour

Jay reçu monsieur vos deux lettres d'aujourdhuy. le sieur herweg avec qui jespere finira demain son affaire avec le secretaire de la ville.
je vous envoys le rapport qui m'est parvenu aujourdhuy
jay replié mr de bagnaut au hameau de wenge pres de dorsten avec 5 compagnies de grenadiers et chasseurs et 40 maitres
je fais partir demain mr de vetinghoff avec ses six piquets et un marechal des logis et 15 maitres pour aller coucher a dingden et le 17 a anholt ou il restera jusqua nouvel ordre.
Comme le regt de royal baviere etoit fort dispersé a polsen jen ay placé 2 bataillons a kirchhellen et galen dessus que mr de comeyras est a marle et mr de scourville a vesterholt. jay dit aujourdhuy a mr de falckenhaim de Contourner une compagnie de chasseurs dans les maisons pres du pont de la lippe et d'y mettre une petite garde.
le Capitaine a ordre de vous en rendre compte dès quil y sera etabli. jay fait passer la lettre du general venge au Chateau de lembeck, d'ou elle sera envoyée surement a velen ou est la generale
jauray demain a souper mr de vatersleben le negociateur mr d hatzfelt, mesdames de merveldt et mde de vatersleben
je suis charmé que vous vous portiés mieux
Comme je m'arrange pour rassembler icy des fourages jusqua

la fin de ce mois et quil pourroit arriver que cette ordre
de repasser le rhin avant de les avoir consommé, je desirerois
d'avoir icy par precaution quelques grands bateaux pour le
transport de sept a huit mille rations complettes, que je ferois
descendre avec al encas de depart. je vous prie de marranger
cela. je vous embrasse de tout mon coeur Davout

je charge mon boulanger de ma lettre. vous me ferés plaisir
de luy faire donner une voiture pour me raporter des provisions

[illegible] Commandant [illegible]

Au Chateau de Hornbourg le 27. avril 1762.
à 5 heures du soir.

Il y a deux heures Mon General que je suis ici de retour avec tout mon train d'artillerie sans avoir perdu une roue; la ville de Ham ne peut pas dire autant, 200 Maisons brulées, ne quantité d'habitans de tués et de blessés; un officier de notre Regt qui est M. de Remon Capt des Chasseurs à un Corps de Suisse [illegible], c'est le seul, et deux Canoniers dont l'un a perdu le bras et l'autre la jambe, la represaille n'est pas douce.

J'ai ordre de M. Le Mis d'Auvet de rester avec mon Détachement à Dorsten; je prendrai sur moi de n'y garder que 300 hommes

et j'aurai l'honneur de vous renvoyer
le reste après demain 29. qui servira
en même tems d'escorte al' artillerie.
Je vous suplie Mon général de
donner vos ordres pour que le pain
nous fut envoyé pour après demain
29, pour mon détachement faisant
350 Coutes, il nous est dû ce
jour là.
Je suis avec tous le respect imaginable
Mon général, votre tres humble et
tres obeissant serviteur. J. Pittinghoff

Postes gardés Par Le Detachement Commandez Par Monsieur Le Baron De Vittinghoff Colonel Commandant Du Regimt. de Diesbach

		Sergents	Caporaux	Fusiliers
Poste De Hekerden				
Mr. De Collier Lieut. au Regiment de Dauphin		1	1	24
	NB. 1 Capol. Et 4 fusiliers a La Maison a Lentree Du Village de Hekerden Sur la Digue.			
	1 Do. Et 4 Do. a Lecluse.			
Poste du Chateau De Thuinen				
Mr. de Roonders Capne. au Regiment De Baviere avec Deux Lieutenants Du Regimt. de Dauphin		4	8	112
	NB. 1 Sergt Et 9 fus: a La Redoute De Mittingen			
	1 Capol. Et 6 " a Lence D'herden			
	8 " pour garder La digue Et Le Chateau.			
	1 Capol. 6 " a La Redoute de Keken.			
	4 " a La Maison de Braun.			
	1 Capol. 4 " au Bacque de Keken.			
Poste Vis a Vis de Schekenschantz				
Mr. De Floxin Capne. au Regiment de Bouillon, Un Lieut.		2	2	46
	NB. 1 Sergt Et 8 fus: a Lisle De Schekenschantz.			
	1 Capol. 4 " a La Maison Blancke.			
	1 Capol. 4 " Entre La Maison Blancke Et Lecluse du Canal De Cleves.			
	Latus	7	11	182

		Sergents	Caporaux	Fusiliers
Poste Du Canal De Clevis				
Transport De l'autre Part		7	11	182
4e				
Mr De Filmand Capitaine au Regiment De Bouillon		2	2	46
NB: 1 Capl et 4 Fusiliers a l'ecluse				
1 D. Et 4 .. au Bacque NB. Son Lieutenant y Logera				
1 Sergt Et 8 .. a La ferme De Moppols.				
5e Poste D'Emmerick				
Mr de Noirfontaine Capitaine au Regiment De Bouillon		1	1	30
NB. 1 Capl et 4 Fus: a La Redoute				
2 .. au Bacque				
1 Capl Et 4 .. a La maison henry arins				
6e Poste D'Emmerick Warth.				
Mr De Merode Lieutenant au Regimt De Bouillon		1	1	16
NB. 1 Capl et 4 Fusiliers au Bord du Vieux Rhin				
7e Poste de Griethausen				
Mr Le Baron De Vittinghoff Commandant Le Detachement.				
Deux piquets D'Infrie de Son Regimt				100
un Detachement De Cavallerie Du Regimt De Condé				28
Total		11	15	402

Detachés Et De Garde &c.

au Poste D'Espiek	" "	14
Pour la garde de son Quartier	" "	24
Des ordonnances De Cavallerie	" "	3
au Bacque De Senitaste	1 Cap.^{ne}	4 "
S:	1 .	45

celle du haufslaij [illegible] [illegible] environ 100 hom. a Cleve

Reçu No. 4

La Haie Le 7 Septembre 1762

Monsieur!

J'ai reçu les deux Lettres que Vous M'avez fait L'honneur de m'ecrire le 3 de ce Mois.

Je vous rend mille graces des bonnes Nouvelles que vous avez bien voulu me donner de L'avantage considerable remporté par Monseigneur le Prince de Condé le 30 du mois dernier sur L'armée du Prince Hereditaire.

J'ai parlé à M. Le Greffier du passage des Detachemens du Corps de Stainville sur le territoire de la Republique, en consequence de ce que Vous m'a[vez] faites L'honneur de me mander; et ce Ministre m'a repondu que les Etats Generaux feroient prendre les informations les plus promptes et les plus precises sur La violation de leur Territoire dont je lui parlois.

M. Le Marquis de [illegible]

mais qu'il etoit bien faché de voir ces plaintes
se reiterer si souvent; qu'ils auroient eu occasion
il y a quelque tems d'en porter des tres serieuses
sur une pareille violation, qui avoit été faite
a leur Territoire lors de la prise de M. le Colonel
Ligonier par un Detachement de Cumberland, qui
pour y parvenir avoit traversé le territoire
de l'Etat avec Armes et Bagages, et y avoit
sejourné pendant quelque tems.

Je vous serai tres obligé, Monsieur, si
vous voulez bien faire prendre les informations
les plus promptes et les plus exactes qu'il sera
possible sur la conduite que l'on a tenue
lors de la prise du Colonel Ligonier et de me
la communiquer tout de suite; parce que
j'ai tout lieu de douter que les Etats Generaux
ne l'ont passé sous silence un fait de cette
nature, si il est effectivement parvenu a
leur connoissance.

Si l'on en croit les Lettres de Londres du 31
du Mois dernier, dont je joins ici un Extrait

les malheurs de la Guerre vont cesser.
Il est certain qu'il a passé ici depuis quelques
jours plusieurs Couriers Anglois se rendant à
l'armée du Prince Ferdinand, pour y porter l'ordre
de cesser toute hostilités; et l'on pretend d'ailleurs
être bien informé que pareils ordres doivent avoir
été envoyés à nos Armées; je n'en ai cependant
reçu aucune Nouvelle du Ministère; et je vous
serai tres obligé, si vous voulez bien me faire
savoir ce que vous en aurez appris.
J'ai l'honneur d'être avec Respect,

Monsieur,

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur

La Haye, le 26. 8.bre 1762

Monsieur

J'ai ecrit dimanche dernier a M. le Comte De Drouville a Liege, pour le prier de vous Communiquer un avis que je venois de recevoir, et que je ne pouvois vous mander en Chiffre, parceque je craignois que ma lettre ne fut interceptée:

J'apprens aujourd'hui, que la route qu'a pris un au lieu de deux de ces Effets, est utrecht et le Pais de Drenthe où il y a une Bruyere de neuf lieues et demie et où deux Cent hommes a cheval doivent se rendre pour lui servir d'Escorte:

Je ne pers pas un instant a vous faire parvenir ce que j'ai apris relativement a cet objet, ainsi qu'a M. de Beausobre; et je ne doute pas que vous ne veuliez bien donner en consequence des ordres pour se saisir de cet Effet. on m'assure qu'il est considerable; et si nous pouvions l'attraper, je crois que

M. le Marquis de Langeron

cela nous Seroit tres avantageux

J'ai l'honneur d'être avec Respect

Monsieur

Votre tres humble, et tres obeissant Serviteur

Prevost

Copie de la Lettre ecritte en Chiffre à M. Le Comte De Drouville Ministre Plenipotentiaire du Roy à Liége par M. Prevost chargé des Affaires du Roy à la haye.

La haye le 26. 8bre. 1762./.

M.

Je viens de recevoir une Lettre de L'Agent de la Marine du Roy à Roterdam par la quelle j'aprends qu'il vient d'etre expedié de cette Ville et de la Maison du Sieur Cravutard Banquier de la Cour de Londres, deux Chariots chargés d'especes que l'on a tout lieu de croire destinés pour l'Armée alliée et etre escortés par quelques persoñes à Cheval que l'on dit etre des Soldats ou houssards habillés en Bourgeois et sans Armes à feu; mais dont on présume que les habits et les Armes etoient sur ces mêmes Chariots.

Je ne perds pas un instant à vous Communiquer cet avis et comme premierement je n'ay aucune

Poste qui parte d'icy pour Cleves, Vezel et autres places occupées par les Troupes du Roy avant Mardi et que d'ailleurs je ne crois pas qu'avec M. de Langer on ait de Chiffre pour correspondre avec nous, je vous serai très obligé si vous voulés bien aussitot la presente reçüe lui faire passer cet avis ainsi qu'à M. de Beaussobre, afin que ces Messieurs puissent donner des ordres en conséquence et envoyer des détachements à la poursuitte de ces Chariots le plutot possible. je vais de mon coté faire chercher à découvrir la route précise que peuvent tenir ces deux Chariots pour parvenir à leur destination j'ai

Prevost

La Haie le 5 Novembre 1762

Monsieur

Je viens de recevoir la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 2 de ce Mois par laquelle vous avez bien me faire part de ce que Mgr. le Prince de Soubise a daigné vous mander au sujet de ma Conduite relativement aux passages de nos Ennemis sur le Territoire de l'Etat.

Je ne sais, Monsieur, que vous remercier des bontés dont vous me comblez, et je desirerois bien être à portée de vous en temoigner toute ma reconnoissance.

Accordez m'en je vous prie la Continuation,

M. le Marquis de [illegible]

et agréer le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être.

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

[illegible]

411 | 395

Au camp de Michelbak le 15 7bre 1762

Saint Mars

Mon général

permetté moy de réclamer vot bonté dans la recherche que je vous supplié de faire faire, d'un cuisinier nommé collin, petit homme de Guer Gascon, bien fait et assé bien de sa figure taille de 5p. un pouce a peu prés, agé d'environ 30 ans, portant ses cheveux assés long et frisé, par les faces, qui m'a volé la nuit du 10 au 11 de ce mois, un cheval de monture noire à tous crain plein, agé de 6 ans avec une selle dessus garnie de drap gris avec aussy un porte manteaux rouge galonné de livré. dans lequel et tous ce que j'avoir mon argent comptant six couvert a mes armes dont l'empreinte est cy au dos, tous mon linge et cents autres effets que je ne peut détaillé.

cette homme la pourroit bien se servir pour passer de quelque congé quil à de ses anciens maitre dont je luy en connoi trois entre autres un de monsieur de crétat cy devant commandant de bataillon au Regt de navare, quil na qu'une petite redeingotte grise et un chapeau d'un assé bien retappé, avec une petite veste grise, mais il aura pris aussy vraysemblablement pour ce deguisé une veste de mon laquais de drap couleur de chamois doublé de pluche de poil de chevre bleu avec des revers doublé de même, des boutons blanc et plat façon d'angleterre et peut être encore un de mes habit uniforme qui est de camelot bleu moiré, avec des revers et des paremens rouge moiré aussy des boutons uniforme du Regt mais d'étains doublé de camelot bleu

s'il étoient possible mon general, que cette homme la pu être reconnu au marque de son vol ou à son signalement dans la partie que vous commandé je vous demande la grace de vouloir bien le

faire arretter et de faire saissir cequ'il pouroit encore avoir de mes Effets luy faire dire ou il auroit mis ou vendu les autres, et puis me faire encore la grace de m'en faire Informer,

Sy Vous pouvié mon général faire passer des Coppie de son signalement et des Effets qui mon Eté Volé dans les places frontiere de la hollande. Je suis persuadé qu'a votre récommandation on y arreteroit un voleur domestique qui n'est surement pas a sa premiere mauvaise actions ny á sa derniere s'il n'est pas arretté

Je suis avec respect

Mon général

Votres tres humble et
tres obeissant serviteur

[illegible]

m.r dandlau

Copie de la Lettre de Mr. Le Cte de [illegible] à Mr. Le Mis Daurel ~~en~~ datée de Michelbach le 15. 7bre 1762

L'intention du Roy est Monsieur que l'avantage remporté par les troupes de Sa Majesté sur l'armée des alliés dans la journée du 30 du mois dernier soit annoncé dans toutes les villes d'Allemagne occupées par ses troupes, par des salves de canon et de mousqueterie, par des feux de joye et autres marques de rejouissance publique. Je vous prie de l'exécuter à votre quartier general, et de donner vos ordres en consequence aux commandants des places sur le bas Rhin, en observant que le lendemain ou surlendemain de l'exécution dans les differentes places les mêmes rejouissances doivent être renouvellées pour annoncer la prise d'Almeida qui s'est rendue la nuit

Du 25 au 26 du moiz dernier a l'armée
du Roy d'Espagne qui en faisoit
le Siège. Signé Louis Joseph de Bourbon

Krusemarck

Memoire

Suivant une plainte que viennent de me faire deux Bourguemaitres de la Seigneurie de Heffen[?] et [?] nommés Oswinck[?] et Holthuis, il y a quelques semaines, qu'un officier de la Garnison de Rees[?] pretend avoir perdu à la chasse une Montre d'or, et après avoir fait arretter differents paisans à cet effet il a été enjoint à toute la Seigneurie, la ditte montre ne se retrouvant pas, de payer aujourd'hui à midi la somme de [?] louis neufs, et ce sous peines d'une execution militaire de cent hommes

à Wesel ce 28. Septbr: 1762.

C. W. Krusemarck

Lisez examinez, et jugez. Bon jour, mon cher Camarade je pars

Langeron

Monsieur

Krusemark

Je soussigné Deputé dela Regence de Cleves certifie, que S. E. Mr Le Lieutenant General Mr de Langeron m'a rendu cejourd'hui un paquet, qui ressort de un nommé Panchaud, pour le remettre, lorsqu'il me sera mandé. à Wesel ce 8. Mars 1763.

C. M. Krusemarck.

De Bonne 30 7bre 1762.

J'ai pris la liberté de vous envoyer cy joint, Monsieur, un paquet pour Mad.e de Hermann à Dulmen; puis je me flatter que vous voudrés bien avoir la bonté de le lui faire parvenir par un piéton le plutôt qu'il sera possible. les objets qu'il renferme sont essentiels et regarde le service du Roy. j'ai cependant l'honneur de vous prevenir, Monsieur, qu'ils ne le concernent qu'en matières politiques et n'ont aucun rapport à la partie militaire: ainsi quand même le piéton que vous enverrés courroit des risques ou seroit arreté, les ennemis n'en seroient pas plus avancés pour cela, et le mal qui en résulteroit ne seroit pas assés considérable pour craindre qu'il puisse nous porter quelque préjudice,

M. le M.is de Langeron.

moyennant quoy les précautions ordinaires en pareil
cas seront suffisantes et ne vous laisseront rien
à appréhender: quant aux frais du piéton dont vous
vous servirés, je vous prie, Monsieur, de vouloir
bien me mander lorsqu'il sera de retour et qu'il vous
aura apporté un reçu de Mad.e Mermann, si je
dois vous les rembourser par la voye de la poste, ou si
vous voulés les joindre à vos deboursés pour le service du
Roy. cela me sera absolument égal, et je me
conformerai à ce que vous voudrés bien me mander à
ce sujet.

Je n'ai point trouvé de voye plus courte et plus sûre
que la vôtre, Monsieur, je vous prie de ne pas m'en

sçavoir mauvais gré, et d'être persuadé que je desire de trouver aussi des occasions de vous donner votre revanche, et vous prouver combien je serois charmé de vous être utile à quelque chose dans ce pays-cy.

J'ay l'honneur d'être avec le plus sincere et le plus inviolable attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur

Bausset

Bonn

a Bonn le 4. 9.bre 1762.

On vient de me dire, Monsieur, que M. le B.on d'asseburg grand prevot du Chapitre d'Osnabruck et pretendant à l'Evêché de Paderborn a été arreté comme otage et conduit a Wesel. J'ay l'honneur de vous prier de vouloir bien me mander ingenument. S'il est vrai que M. D'asseburg est a Wesel, je ne doute pas que vous n'ayés pour lui les égards distingués qu'il est necessaire de lui temoigner dans une pareille circonstance qui peut être ou très utile ou très nuisible aux Interets de S. A.

Le p.ce Clement de Saxe.

~~J'ay l'honneur~~

Si vous croyés que ma presence est necessaire à Wesel dans cette occasion je vous prie de me le mander, je m'y rendrai sur le champ.

J'ay l'honneur d'être avec un très sincère et parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

c Baussel

A Dormelles 5. 9bre 1762.

S.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire les 2. et 4. de ce Mois. vous aurés vû par celles que j'ai eu celui de vous écrire hier et aujourd'hui que j'étois déja informé de la détention de M. d'Asfebourg. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'elles contient à cet égard, et je ne puis que m'en rapporter à ce que votre prudence vous indiquera dans cette circonstance. peut-être seroit il necessaire que j'écrivisse à M. d'Asfebourg. j'attendrai votre réponse pour sçavoir sur quel ton il faudra le faire; Je vous prie de vouloir bien me le mander, et me dire s'il est necessaire que M. de Riaucour et moy allions a Wesel pour sonder M. d'Asfebourg. ce Ministre s'y seroit déja determiné sans un voyage

M. le Mis de Langeron.

qui est obligé et qui ne peut se dispenser de faire à Coblentz : Il part demain matin à 5. heures pour s'y rendre, j'espere que le sejour qu'il y fera ne sera pas long, après son retour et la reponse dont vous voudrés bien m'honorer, nous nous determinerons à prendre le parti que vous croirés le plus avantageux.

J'ai aussi reçu l'Etat des Otages, et l'imprimé de votre cachet qui étoient joints à vos lettres. avant de les deucheter, j'ai eu attention de les bien examiner, et les cachets ne m'ont paru avoir été offensés.

J'ayl'honneur de vous envoyer cy joint, Monsieur, un Chiffre. la maniere dont il est fait, vous indiquera tout de suite comment il faut s'en servir, et vous comprendrés aisement que pour chiffrer il ne faut

écrire ce que vous aurez à me faire savoir, que dans les intervalles coupés, et le reste on le remplit de tout ce qu'on veut; et pour dechiffrer, il faudra simplement mettre le papier coupé sur la lettre chiffrée, et vous lisez ce que vous voyez.

J'attends avec impatience des nouvelles de M. de Wingé et de Mad.e de Merveld pour savoir ce qu'ils auront fait; ainsi que Mad.e de Billefeldt.

J'attendrai des nouvelles ultérieures pour savoir sur quels objets j'aurai à m'entretenir avec M. Prevôt à la Haye avec qui j'ai effectivement un chiffre.

J'ay l'honneur de vous prevenir que M. le Comte de Reaumont fait remettre huit Louis au tresorier a Cologne et qu'il lui mande de vous les faire ~~[illegible]~~ tenir

payer à Wesel moyennant quoy vous serés remboursé de la somme que vous avés donnée a M. de Sonnenberg.

Je n'ai plus qu'à vous renouveller les assurances du sincère et inviolable attachement avec lequel j'ayl'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Dauphin

Ne soyés pas inquiet, Monsieur, du sort de cette Lettre. Je l'envoye à Cologne a la poste françoise par mon Valet de Chambre, et de la a Wesel, allant par cette poste, elle ne doit courir aucun risque.

Bausset

A Bonne 23. 9bre 1762.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 15. de ce Mois. Je sçais que tout ce que vous m'avés fait celui de me mander en chiffre le 11. de ce Mois en est très Contraire, et j'en reçois avec le plus sensible plaisir la confirmation que vous voulés bien me donner.

La réponse que j'ai eu l'honneur de faire à vos lettres du 9. et du 11. vous seront parvenües à présent. Je ne peux que vous réïterer leur contenu et je n'ai rien à y ajouter.

Permettés moy, Monsieur, de vous recommander le

M. le Mis. de Langeron. 1.

S.r La Cour qui aura l'honneur de vous presenter
cette lettre, et vous prier de l'honnorer de vos
bontés et de votre protection en ce que la justice
de ses affaires peut vous permettre de ne pas lui
refuser. Je n'en suis pas assés au fait pour vous en
parler plus particulierement, et je me bornerai à
m'en raporter a tout ce que vous lui dirés a cet egard.

J'ay l'honneur d'être avec le plus sincere et le
plus inviolable attachement, Monsieur, Votre
trés humble et trés obeissant serviteur.

Bausset

R. le 25. a 5. du soir.

Zenderen le 23. octbr: 1762.

Monsieur.

Un détachement de vos troupes se trouvant actuellement entre Münster et Zenderen, je ne puis avoir aucune communication avec les personnes utiles à ma négociation, ce qui me forcera d'aller moi même à Münster. Je n'ai pourtant pas perdu entierement mon temps ici. Uniquement occupée de la réussite de mon entreprise, j'ai fais reflection que Mr: Voss, pourroit m'être d'un grand secours si je pouvois l'interresser dans notre parti. Je l'ai sondé de loin pour voir de quel bois il se chauffe, et après m'être suffisament assurée de ses sentiments je lui fit entrevoir que s'il vouloit contribuer a l'Election du Prince Clement, aux deux évêchés vaquants, il seroit puissament secondé par des personnes de poix du parti des alliés, et que ce seroit peut être un moien de faire la paix avec la france. Il n'en a pas fallu davantage pour le mettre entierement de notre parti, dont il ne sçait cependant pas plus qu'il ne faut. Il s'engage à

une chose des plus importante pour le Prince Clement; c'est; d'obtenir du Duc ferdinand un passeport pour Mr: de Diancourt; afin que ce ministre ait la permission de se rendre en Westphalie; avec les même priviléges que Mr: de Wurtensleben, et négocier par conséquant avec tout ensemble pour son Prince. Vous sentes Monsieur toute l'importance d'un tel service; mais Mr: de Voss, ne peut obtenir ce passeport, a moins de ce rendre lui même près du Duc ferdinand, ce qu'il ne peut dans ce moment à moins que Vous n'aies la bonté Mr: de m'envoier un passeport pour lui; bien conditionné; affin qu'il puisse ce rendre librement à Münster ou il me sera d'un grand secour.

Je compte donc Monsieur, que quelque mécontentement Vous puissiés avoir de Mr: Voss Vous voudrés bien l'oublier pour ce moment en faveur du Prince et à la prière de celle qui a l'honneur d'être avec toute sorte de sentiments de considération:

Monsieur:

Votre très Obeïssante servante:
la Baronne de Bielefeldt.

P: S:

On m'assure que le chemin de Boucholts n'est pas toujours libre des patrouilles des aliés, ce qui m'a déterminée à faire passer celle-ci par Rees, qui pourra aussi me soigner au plus vite Votre réponse ici. Je ne sais encore comment Vous faire avoir de mes nouvelles de Münster. Si Vous savez un moyen, je Vous prie de me le communiquer.

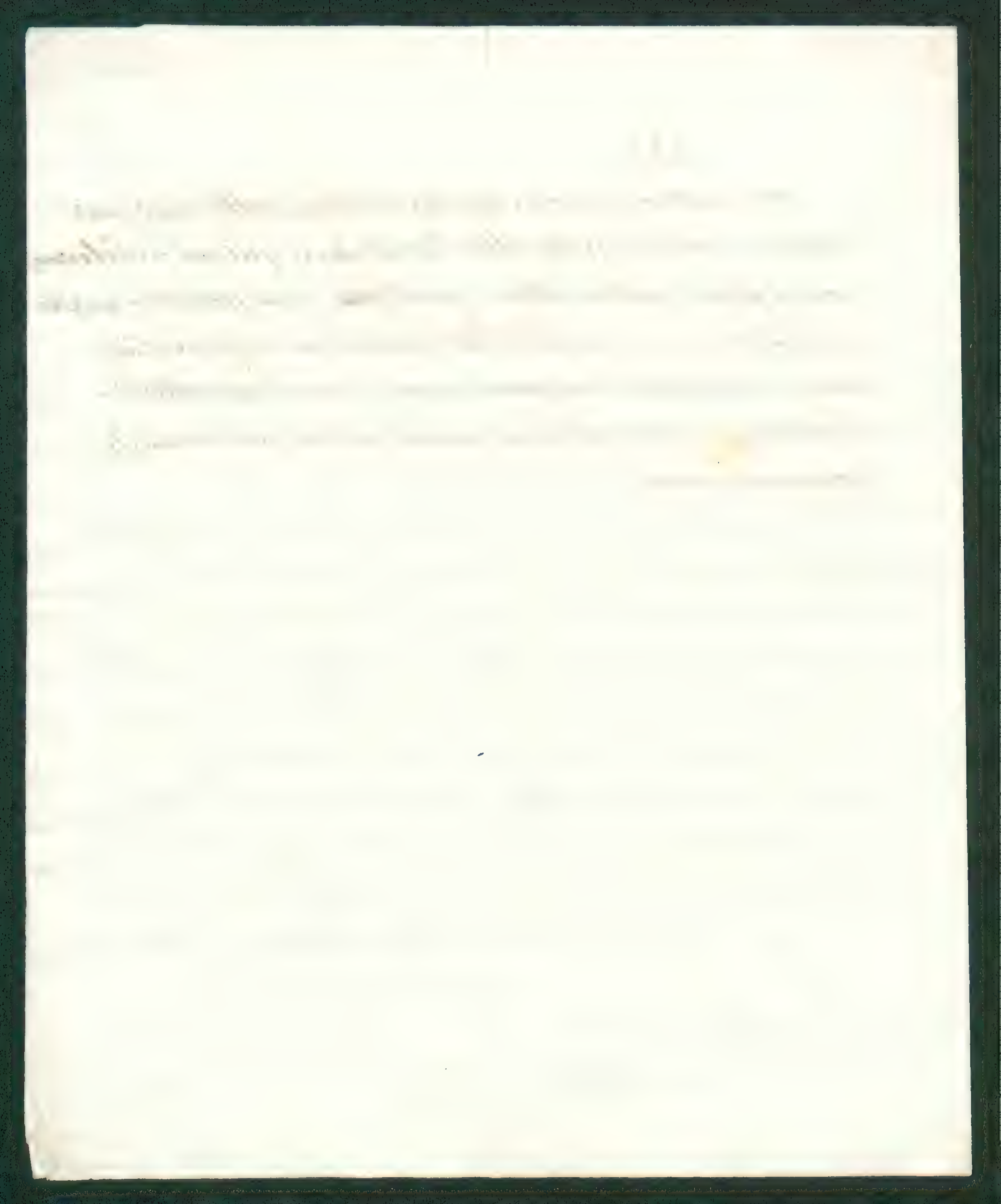

de Bielefeldt

Monsieur!

Vôtre lettre du 26. que Mr. de Marliere, vient
de me faire remettre, n'est une preuve bien convaincante
quante de la confiance, que Vous voulez bien
prendre en moi. Je ne puis assez Vous remercier
du passeport que Vous m'envoiez pour lui et je vous
prie de croire que ce n'est pas à la légère que je me
suis confiée à lui, je pourrois en repondre sur ma
vie, il nous rendra assurement de très grand service;
et suivant les arrangements que j'ai pris le passeport
de Rivecour, ne sera pas fort difficile a obtenir.
on expediera pour cet effet apres demain un ~~exprès~~
courier au Dr. fr. depuis que je suis ici j'ai fait
partir deux couriers pour Münster, le premier m'a
rapporté hier une lettre par la quelle mes amis me
donnent avis que je ne dois pas me rendre a Münster
où mon sejour quoi qu'incognito ferait trop de
bruit, pour l'eviter ils me donnent rendes-vous
dans une petite ville sur le territoire d'Hollande
non loin de Münster, je parts donc demain d'ici

pour me rendre ici près de vous. Dieu veuille seulement que mes amis n'aient rien à craindre de vos patrouilles. On me donne les espérances les plus flatteuses, de sorte que j'espère de réussir pourvû que ceux pour qui je travaille ne gâtent pas l'affaire par leur irrésolution et indiscrétion. ce dernier point est le plus à craindre car il est certain que tout serait perdu si on pénétrait que mes amis, moi et mon hôte tramont dans cette affaire, on ne peut assé garder le secret là dessus

Je vous suis encore infiniment obligé Monsieur des autres éclaircissements que vous me donnés, ils me seront d'un grand secours. La lettre que Mr. de Boeslaer a écrit à ses oncles est fort bonne mais il faut aussi qu'il nous engage la voix qu'il a à Paterborn, comme chanoine, et en cas qu'il ait résigné sa prébende à son frère, il faut que celui ci prenne les ordres pour pouvoir nous donner sa voix. . . . .

Depuis que je suis ici je n'ai encore peu écrire à Mr. de Beausset, parce que je n'avais encore rien

à lui marquer

et le messager qui veut partir ne me laisse pas le temps de le faire aujourd'hui, pour le tirer d'inquiétude je vous prie Monsieur, de me faire l'amitié de lui marquer la Substance de celle ci, et les bonnes espérances que nous avons. Dès que j'aurai parlé a mes amis, j'aurai l'honneur de vous écrire comme a lui, et je me servirai du chiffre que vous m'avez donnés.

Je crois avoir été reconnu a Wesel par Mr: de Baeselaer, en montant en voiture, et je n'en doute quasi pas par le salut de connaissance qu'il fit par la fenetre a une femme de chambre.

J'ai l'honneur d'être:

Monsieur

Votre tres humble et
obeissante servante
B: de Bielefeldt

de Rhaucour

A Bonn ce 26. Octobre, 1762. 219

Monsieur

Mr L'abbé Laugier Vous remettra La lettre que j'ai l'honneur de Vous ecrire, et Vous informera de La Commission dont il est chargé, qui interesse particulierement les affaires de S. A. R. Mgr. Le Prince Clement. Comme je connois Votre attachement pour sa Personne, je ne doute pas, Monsieur, que Vous ne soyez disposé à concourir au même but, et que Vous ne preniez ses interêts à Coeur. Je me rapporte à ce que Mr l'abbé Laugier aura l'honneur de Vous

représenter, et Vous prie d'avance, d'etre persuadé de la reconnoissance de S. A. R.le et de croize, qu'on ne sauroit rien ajouter aux sentimens distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'etre

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur
Cte Riaucour

Monsieur,

de M. Riencourt

Ayant appris par Mr L'abbé Faugier que Vous avez eu la bonté de rembourser le Chanoine Laurenberg des depenses qu'il a faites pour les affaires de Mgr. le Prince Simon, je Vous en ai Monsieur une obligation infinie et donne ordre au Sr Frantz, Banquier à Vienne de Vous en faire remettre

le montant.

Soyez au reste bien persuadé, Monsieur, des sentiments de considération distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Monsieur,

A Bonn, ce 17. Nov^bre 1762.

Votre très humble et très obéissant serviteur
C. de [illegible]

Mr. Le Marquis de Langeron.

[illegible] le 2 [illegible]

J'ay eu l'honneur, Monsieur, d'avoir
d'adresser la Personne de [illegible]
quand elle a passé icy. [illegible]
[illegible] que vous avez eu
une bien longue conference relativem.t
à l'objet de son voyage. Je crois
qu'il interesse le service du Roy
[illegible]
[illegible] ~~[illegible]~~ [illegible]
propre à faire reussir les demarches
qu'elle a en projet. je dois encore vous
ajouter que sur les avis que je
[illegible]
C suis ~~instruit~~ [illegible] très exactement de tout
ce qui a rapport à cette affaire. ne
croyez pas, Monsieur, que quoyque

à M. le M.is de Bausset,

[illegible] ayé envoye mes auteurs des nouvelles
très fraiches à e 16e de la Baronne de
Bielle felde je pretende entrer dans cette
negociation: j'aideray tant qu'il me sera
possible les negociateurs et je vous laisseray
l'honneur, toutte la gloire de la
réussite, si j'avois l'honneur d'etre
connu de vous vous seriez persuadé
de la sincerité de ce que je vous mande
et si j'avois celuy de vous voir, je vous
diroie ce que je vous manderay demain.

À l'egard des lettres qui me viendront
pour vous je vous les feray parvenir
très promptement et très secretement
quant à l'argent que je debourseray
j'en seray [illegible] payé par le

plaisir que je trouve à écrire le
Roy et je ~~espère~~ me flatte que vous voudrez
bien ne m'en plus parler

Boeselager (?)

Eggermühlen ce 22 9 ~ 1762

Monsieur!

Agrées mes Remercimens treshumbles, Monsieur! pour la Bonté que vous avés eu de me faire parvenir la Lettre de Mr. le Baron de Wimpffen conjointment avec celle qu'il a eu l'honneur de vous ecrire à mon Sujet, je ne manquerai point de lui temoigner ma plus vive reconnoißance de ce qu'il a bien voulû s'emploïer si genereusément en ma faveur. Mais! Monsieur! combien ne vous en dois je point de toutes les Graces et Bontés dont vous m'avés comblé pendant mon sejour à Wesel, et dont non seulement je conserverai eternellement la memoire, mais benirai à tout moment la Fortune, qui m'a procuré votre précieuse Connoißance aussi vous osé-je supplier treshumblement de me faire la Justice, d'etre persuadé qu'au defaut des Occasions si souhaitées, de la cultiver je me ferai Gloire de convaincre tout l'univers de la Veneration autant respectueuse que parfaite avec laquelle j'aurai l'Honneur d'etre inviolablement &c

Monsieur

Votre treshumble et tres obeißant Serviteur Le Baron de Böselager
mp.

210

de Bauer

Monsieur

jai annoncé mon entrée, dans le pais de
mon Maître le roi de prusse, a Monsieur le
marquis de Langeron, qui m'asseure, que
les ordres étoient donnés aux trouppes res
pectifs de sa Majesté très chretienne, pour
cultiver une parfaite amitié, nos souve
rains n'aiants point de guerre ensemble
il seroit donc superflus, de vous exhorter
a ne point commettre d'hostilités. je
vous avertis seulement, que les miens
ont ordre, a vous recevoir par tout
en amis, ainsi qu'en cas que les
ordres ne vous fussent pas parvenus
nous evitions l'un et l'autre des inquietudes
j'ai l'honneur d'etre.

Monsieur

Kredenburg
ce 21 Xbr
1762

votre tres humble et tres ob.
serviteur de Bauer
Commendant les trouppes de sa
Majesté le Roi de Prusse en Westphalie

A Monsieur
Monsieur Comman
dant les trouppes de
sa majesté très chreti
enne

a

Dinslaecken

Monsieur le Marquis de Langiron m'aiant fait faire hyer l'offre gratieux de vouloir bien me permettre, de chercher de vivres, et autres besoins qu'on manque au villages; dans la Ville de Wesel; je prie à Mrs les offi ciers des gardes. de laisser passer. mon domestique pour en faire l'achât. de Kruderbourg ce 22 de decembr en 1762.

de Bawer,
Commendant les Trouppes
Prussiennes.

de Bawer

Le lieut Colonel de Trümbach prie de mem. de vouloir bien lui faire passer. les vivres quil fera querir par ce domestique.

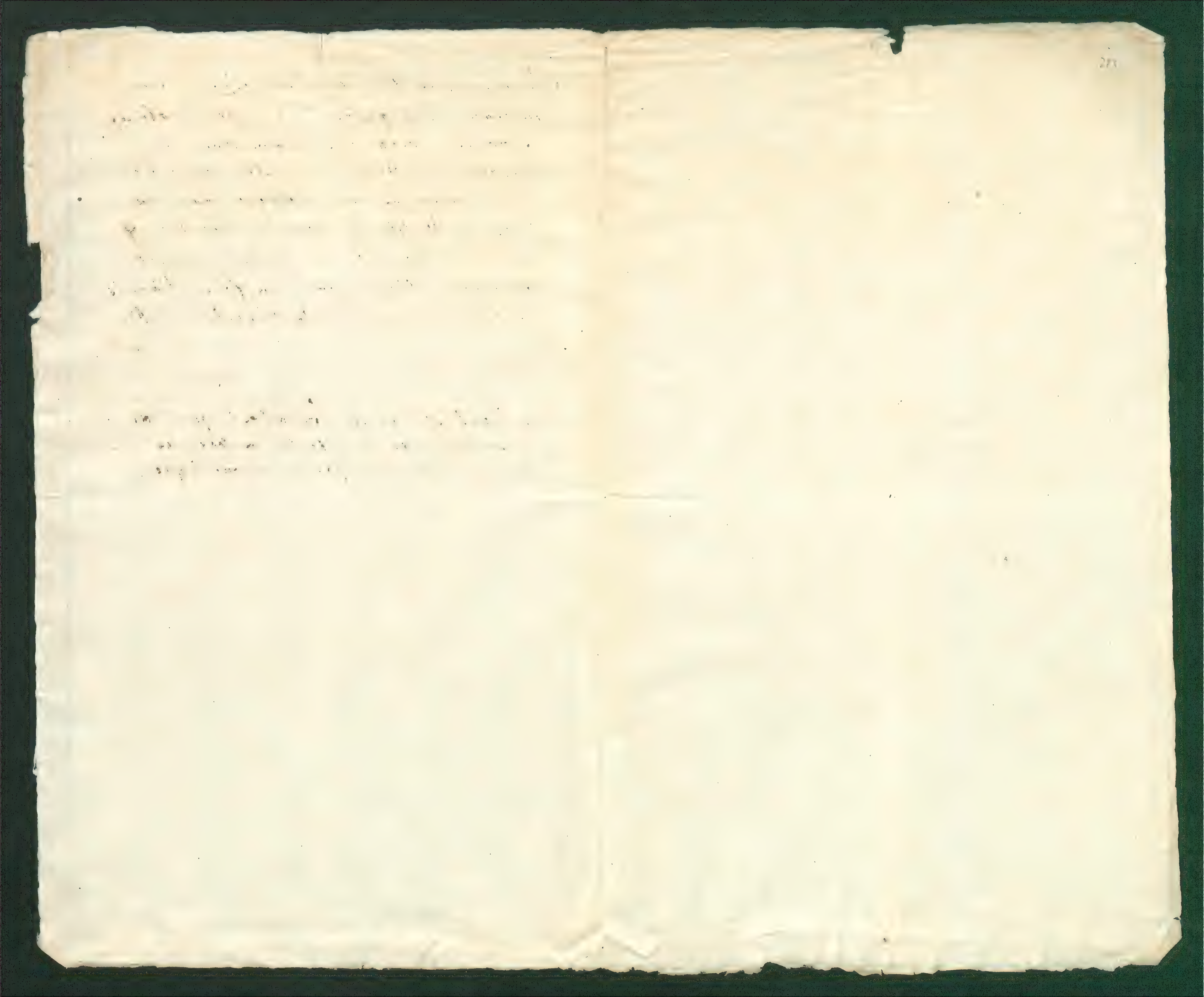

1754

[illegible]

Le soussigné Lieutenant General au service de sa Majesté L'Imperatrice Reine declare d'avoir reçu de Monsieur le Marquis de Langeron Marechal de Camp au service de sa Majesté Très Chretienne, Le Plan de la Ville & Citadelle de Wesel avec les annotations y relatives. Fait à Wesel le 29. Decembre 1762.

De Piza
Lieut[nt] General

7. Janvier 1762.

Monsieur

Etant très necessaire que les deux Ponts de S: M: J: R.le dont l'un se trouve à Aersen et l'autre à Stockem pour le service des Trouppes de S: M: T: C: soient mis à couvert et a l'abri de tout accident facheux; Je prie Votre Excellence de me faire connoitre ses sentimens s'ils peuvent être de quelque utilité aux Trouppes du Roy lors qu'elles procedront a l'evacuation du Pays cy devant Prussien et en ce cas Votre Excellence voudroit les prendre sous la Protection de S: M: T: C: et après le passage de la derniere Division faire remonter celui d'Aersen sur ses Haquets pour le conduire et deposer à l'Arsenal General à Malines

Si Elle croyoit cependant n'en avoir besoin, Elle m'obligeroit infiniment si Elle vouloit m'en avertir par un mot de Lettre, parce qu'il se presente une Occasion favorable pour son Transport. Je ne doute point que Votre Excellence voudroit egalemt. preter Attention sur le Pont arreté par les glaces a Stockem et y faire detacher une garde suffisante pour le mettre à l'abris de tout accident. J'espere de voir d'ici en peu Votre Excellence. J'attendrai en attendant sa resolution sur l'un et l'autre objet et la prie de vouloir etre

persuadée des sentimens de la
Consideration la plus distinguée
avec la quelle j'ai l'honneur
d'être!

Monsieur

De Votre Excellence

a Bruxelles le 7. Janv.r
1763

Le tres humble et très
obeïssant serviteur

De Piza

Campagne.

de M.r le Prince De SouBise Sur
Le Bas Rhim Depuis Le 1.er May 1761
Jusque au.

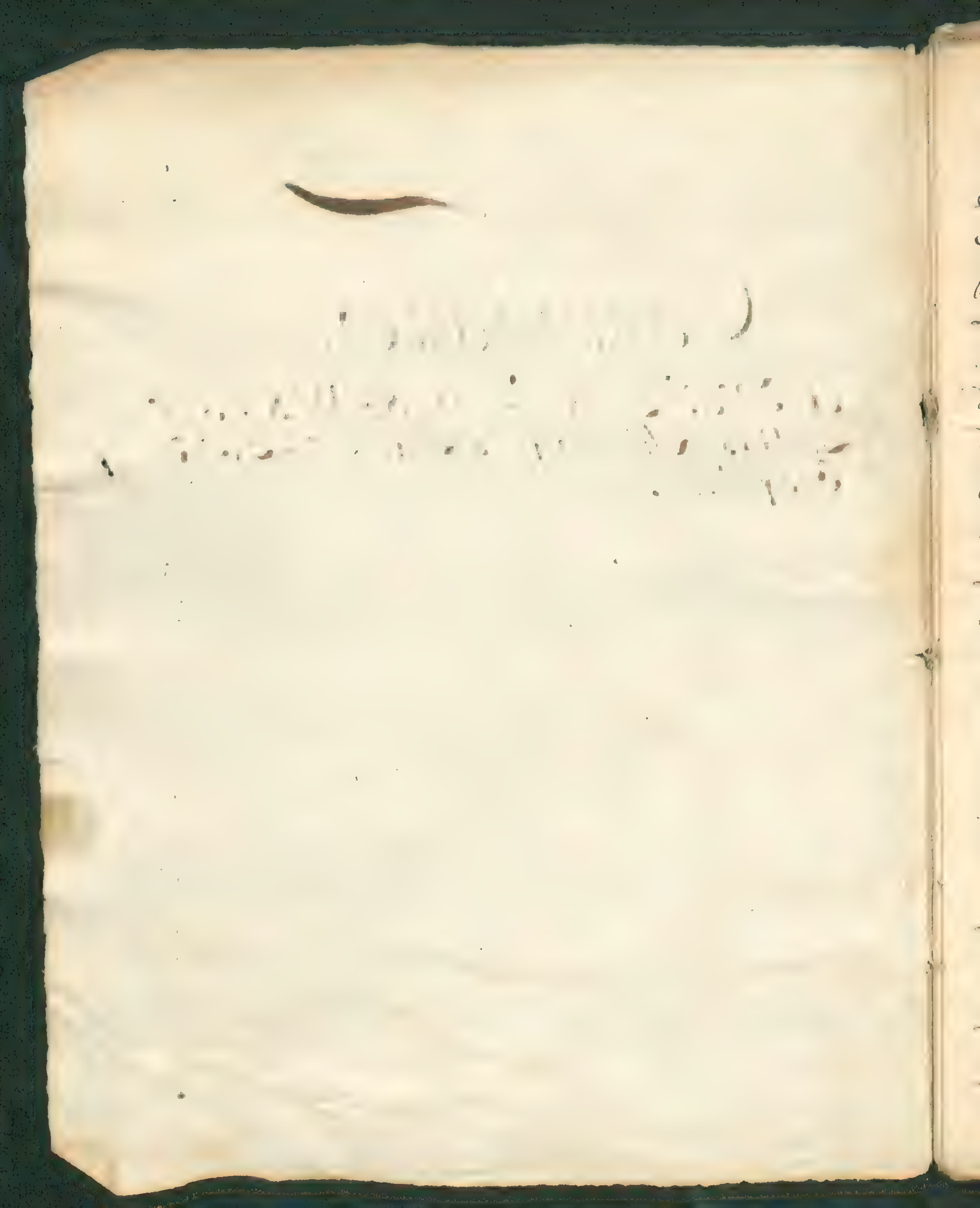

2e Bulletin Du 9e Au 18e Juin 1761.

M. Le Mal. P. de Soubise ayant decidé son Mouvement en avant, fit partir le 9e Juin le Reste de L'artillerie qui etoit à Neuss pour Keiserswert, ou se Rassemblerent Le 10. aux ordres de M. de Chevert Les trouppes qui formoient Le Camp de Dusseldorff, composé de 31. Baons et 26. Escadrons, des Volontaires de Dauphiné, et de Conflans, et d'une partie de Ceux de L'infanterie; il avoit fait marcher à Wezel plusieurs jours d'avance La moitié de son artillerie.

On fit avancer Le 9e La Maison du Roy sur La Rive gauche du Rhin à portée du pont de Wezel, et partie passa Le Rhin.

Le 10e on ouvrit des Marches entre La Rive de Roër et Celle de Lembec, et entre Cette derniere, et La Lippe, dans Le double objet de Reunir L'armée sur La Rive droitte de La Lippe, ou sur La Rive droitte du Roër, Ce qui n'a pas peu Contribué à donner Le Change aux ennemis, et a eté executé avec La plus grande activité, et tout L'intelligence possible.

M. Le mal. et son quartier Genal. arriverent Le 10. a Wezel.

Les Trouppes aux ordres de M. de Chevert marcherent Le 11. à Bruck sur La Rive gauche du Roër, La maison du Roy acheva Le Même jour de passer Le Rhin et de se Reunir aux Trouppes du Camp de Wezel.

Le Camp de Rées aux ordres de M. Le Mis. de Voyer, composé de 16. Baons. et 14 escadrons passa Le Rhin, et Campa sur La Rive droitte de Ce fleuve.

Le 12. Le Camp de Rées savanca près de Lisel, d'ou Marchant par sa droitte il vint Camper en avant de La premiere Ligne du Camp de Wezel près d'resvenick.

Le 13.e à 5 heures du Matin se fit Le Mouvement General de Larmée, Le Camp de Wezel Composé de 55. Bat.ons et 69. escadrons y Compris La Maison du Roy, passa La Lippe sur 4. Colonnes, dont Celle de gauche Composée du Corps aux ordres de M.r de Voyer, augmentée de deux Reg.ts de dragons, des Vol.es de Clermont, et du Reste de Ceux de L'infanterie ne Séranta que La derniere, et fut destiné non seulement à assurer Le deblai du Camp, mais encore à Couvrir La gauche de Larmée qui fut Camper Le même jour, La droitte vn peu en avant de holz et la gauche à iesfeld, et Le Corps de M.r de Voyer Campa à 3. quart de Lieües en avant d'elle et Servit d'avant garde.

Le même jour Le Corps de M.r de Chevert passa Le Roër sur deux Colonnes, et Vint Camper à essen, M.r Le C.te de Croy à Resté sur La Rive gauche du Roër avec vn Corps de Trouppes pour Couvrir La Communication.

Le Corps de M.r de Chevert partit Le 14. et Campa à Stéel.

Larmée partit Le même jour à 5. heures du matin sur 4. Colonnes et après avoir Passé Limser vint Camper à Essen, et La maison du Roy 3. quart de Lieüe en arriere.

Le Corps de M.r de Voyer s'est Reuni à Larmée et Ces officiers G.al avec deux Reg.ts de dragons, Les V.es de Clermont, Les hussards et Volont.es de Linfanterie à Logé Lemsen sur La Rive gauche en Le Remontant pour Couvrir Le flanc gauche de Larmée.

Le 15. Le Corps de M.r de Chevert à Campé en avant de Bockum et Larmée à Sejourné à Essen, Le même jour Le quartier G.al à eté etabli à Bockum.

On à fait occuper Les Villages de Luke dortemond et Gastoix, par Les Volont.es de dauphiné, 400 Vol.res de Linfanterie et deux Reg.ts de dragons.

Le 16. Larmée à marché de Essen à Watenchein, ou elle à Campé sur deux Lignes entre Ce Village et Bockum, et La maison du Roy

S'en sont portés en avant d'Essen, et le même jour on a fait occuper dortemond par les Vol.res de Conflans.

Le 17. le Corps de M. de Chevert s'est porté sur l'une dortemond l'armée en avant de Bockum et la Maison du Roy a Wenttenchein

Le 18. Toute l'armée s'est Reunie en ordre de Bataille entre Luke dortemond et dortemund.

On a formé une avant garde de 6. Regt.s de dragons, de deux Brigades de Cavallerie et 2. d'inf.rie des hussards et des Volont.res tant de Clermont dauphiné et de Conflans que de Ceux de l'inf.rie aux ordres de S. A. S. Mg.r le P.ce de Condé ayant sous lui M. le M.is de Voyer, qui sera chargé des Mouvements et details Relatifs aux Troupes legeres, et qui poussera des detachements tant sur la gauche de l'armée du Côté de Luynen que sur la droitte du Côté de Swerten,

Toutes les Marches se sont faites dans le plus Grand ordre et malgré les pluyes continuelles qui ont entierement Gaté les Chemins, les Troupes sont arrivées sans laisser des Traineurs.

Le quartier general de l'armée aux ordres de M. le M.al P.ce de Soubise, se porta le 18. de Langentreer à Malen.

Le lendemain 19 un detachement des hussards de Chamborant Rencontra les Chasseurs des ennemis, en tua douze, et leur prit huit hommes avec autant de Chevaux.

Ficher envoya aussi le même jour quelques Prisonniers.

M. le M.al donna quelques jours de Repos à son Armée tant pour la Remettre des fatigues, que luy avoient occasionné les Pluyes continuelles et les Mauvais Chemins que pour donner aux Convoys, a l'artillerie et aux Equipages, le temps de Rejoindre.

le 22. Elle marcha à Brakel ou le quartier Général fut etabli.
Le Matin à la pointe du jour M. le M.al à fait attaquer Luÿnen Kamen, et Unna ou les Ennemis tenoient encore M. le Comte de Turpin avec les Volont.res de l'armée Commandés par M.r de pedemont et Ceux de Clermont Soutenus par la Brigade de Talaru à emporté Luÿnen très brusquement. les ennemis n'y ont presque point fait de Resistance, et l'on en à amené près de 300. Prisonniers, il y en à eu aussy beaucoup de tués et de Blessés le Reste à Passé de l'autre Coté de la Riviere, ils ont abandonné deux Pieces de Canon M.r de Lindau Colonel des Chasseurs hessois est du Nombre des tués. A Kamen, dont M.r le C.te de Bricham dirigeoit l'attaque, les ennemis ayant entendu Celle de Luÿnen s'etoient tenus sur leur Garde, et ont Commencé leur Retraite en bon ordre Cependant quoique le passage de la Riviere dont les ponts etoient Rompus, ait Retardé nos trouppes M.r de Viernesnil Colonel des Volont.res de dauphiné à joint leur arriere Garde, les à Chargé Vigoureusement et à Ramené 60. Prisonniers, presque tous à Cheval, M.r de Bourdon son Beau frere est Mort des Blessures quil à Reçu à Cette attaque. Tous les detachements etoient aux ordres de M.r le M.is de Voyer.
A Unna 300 Hussards ont fusillé avec nos avant Gardes et se sont Retirés presque aussitot quelles ont Parüe. Aujourd'hui 23. le quartier G.al s'est porté dans Cette Ville, et l'armée Campé en avant dans une Bonne position. M. le M.al de Soubise après avoir determiné la position

de son armée dont la droitte appuie à des hauteurs qui tirent dans le louchant de la rive droite du roer et la gauche se trouve terminée par la ville d'unna, a ordonné qu'il fut construit une redoutte capable de contenir un bat.on sur le front de chaque brigades et on en a établi dans plusieurs autres points qui ont paru les plus susceptible. tous les ingenieurs y ont été employés et à mettre la ville en etat d'une bonne deffence par l'exterieure de son enceinte, la partie interieure n'ayant pu permettre d'en tirer aucun party.

Le general avoit reconnu des le 24. un camp entre unna et werll et M. le p.ce de condé avec les officiers de l'etat major des logis reconnu le 25. le camp de werll à la faveur d'un détachement de partie de son avant garde un devoit aller occuper le premier poste qu'on a appris le 26. que toutes l'armée des ennemis reunie etoit campée a soest et quitte faison ouvrir la marche sur werll ou elle a effectivement campée le 27.

Il appris le 28. qu'elle marchoit sur plusieurs colonnes pour se rapprocher de nous, il prit le parti de se rendre au camp apres avoir ordonné le depart des gros equipages pour obernmsez et celui des menus pour se rendre derriere le camp de la maison du roi qu'il avoit fait avancer jusqu'a unna pres de celuy de la cavalerie.

Sur les nouvelles que le general vit que les ennemis avoient fait passer un corps de 4 à 5000. hommes de l'autre côté de la roer, prit d'abord le party de détacher une brigade d'infanterie à schwierte et de fair marcher un

Regimen de dragons Selon aux ordres de M.r d'apchon tan pour soutenir Les Volont.res de Constance que pour assurer La Marche d'un Convoy de Pain et Celle du Tresor de Larmée.

Les Ennemis arriverent hier au Matin sur Le Camp qu'occupoit L'avant Garde de M.r Le P.ce de Condé et que M.r Le Mar.al de Soubise avoit fait Rentrer à Larmée Le 28. au soir dans La Crainte que la Retraite de Cette avant Garde ne fut difficilement sur Larmée à Cause des Bois et d'un Vallon Profond et dans Lobjet d'Enfermer La droite de Toute La Ligne.

M.r Le Prince ferdinand et Le Prince hereditaire Reconnurent Nostre Position pendant Le Reste de La Journée et on Comptoit qu'ils nous attaqueroit aujourd'huy au point du Jour, en Consequence Larmée à Resté en Bataille, mais soit parcequils ont Trouvé la position Respectable soit pour quelque Motif que Nous ne pouvons deviner, ils Resterent Tranquiles et ne font Jusqu'a present aucune disposition qui indique quel peut être Leur objet. Les Ennemis aprés Avoir fait plusieurs Reconnoissances et demonstrations, qui paroissoient annoncer un Projet d'attaquer, prirent Le parti de decamper La nuit du 1.er au 2 Juillet ils mirent distinctement Leur armée sur Les 4 heures du matin en Marche sur 4 Colonnes, dont Le brouillard epais qui S'Etoit elevé ne permit pas de Suivre La direction.

Aussitot que M.r Le Mar.al en fut averti, il fit Marcher aux ordres de M.r Le Compte d'apchon un detachement, qui Cotoya Les Colonnes des Ennemis Le Long de la Diseike.

Petitte Rivière qui Coule de Kamen à Lünen, ils avoient des Trouppes dans quelques Maisons en deça du Ruisseau. il les fit attaquer, et les en Chassa avec perte de leur part et leur fit des Prisonniers.
Les Volontaires Semporterent au dela du pont, que les ennemis avoient Rompu, en Se Retirant, Mais ils essuierent une décharge à bout portant dont Mr de Lévemont a été Tué, et Mr le Camus Blessé et Pris et Mr de pomeau au Regiment de la Couronne faisant les fonctions de Major, Tué.
Le Malheur de ces officiers est d'autant plus à Regretter, qu'il n'y a pas eu 20 Soldats de Tués ou de Blessés!
Le 3. Sur les 4 heures du Soir Larmée Se mit en marche et Vint Camper à hemerden ou elle arriva avant La nuit.
Le lendemain Matin Larmée Continuant de Se porter sur Werle, Mr le Mis de Vogüé qui Commandoit l'arrière garde fut attaqué de très bonne heure par les Trouppes Légères et Successivement par L'avant garde de Larmée Ennemie, il donna le Tems à Toutes les Colonnes de filer, Mais Se voyant Serré de près en Arrivant près du Moulin de Schaffhausen, Mr le Mal fit arreter Larmée et Commença Sa disposition Le Long du Landwer qui Serre la plaine depuis Le Bois de Schaffhausen jusqu'au Village de Buderich à une demie Lieue de Werle.
En attendant Les Brigades des gardes, de Vaubecourt et de Brequeville Soutinrent Larrière Garde Craignant que Les Ennemis, qui avoient Beaucoup de Canons, ne Les

Rendissent Les Maitres de La Crête des hauteurs; quils cherchoient à Gagner. Les Brigades de Briqueville et de Vaubecourt y marcherent pour Les Prevenir, M.r de Vaubecourt Trouva Les Ennemis au Moulin et au Chateau de Schaffhausen, ou ils Commencoient à Se Retrancher. Il Les fit attaquer par Les B.ons des Grend.rs et Chasseurs des Reg.ts de Tourraine, Gardes Lorraines, Vaubecourt, Bretagne, Briqueville, et Enghien Malgré le Canon à Cartouche, et Le Coups de fusil Tirés avec Avantage, Tout fut emporté avec Audace, Les Ennemis chassés et Reconduits jusqu'à La Rivière, on amena une Trentaine de Prisonniers et M.r de Bauer Major adjutant de M.r Le P.ce de Ferdinand. Nous avons perdu à Cette attaque M.r de Blanceville L.t C.l du Reg.t de Bretagne, qui en fort Regretté, avec une Trentaine de Soldats tant Tués que Blessés, La Brigade des Gardes à Soutenu Le Canon et Marché avec toute la fermeté qu'on peut desirer. Pendant que Cela passoit à notre Gauche L'armée Se Mettoit en Bataille derriere Le Lauterer, L'Infanterie en 1.re Ligne, La Cavalerie derriere notre droite et La Maison du R. au Centre de La Cavelerie.

Le 5. Sur Les 8. heures du Matin L'armée des Ennemis Etoit en pleine Marche Pour venir Nous attaquer, Leurs Colonnes Se diviserent de droite et de Gauche et entrerent dans Les Bois Notre gauche et du Centre par differens debouchés L'artillerie Tira, et Suivant Le Rapport des

deserteurs elle fût Beaucoup de Ste vers Midy. Les
Ennemis parurent S'arrêter et Changer Leurs dispositions.
Ils firent Beaucoup de Marches et de Contre marches et
finirent par Reprendre Le même Camp à Nemerden.

Dans La Matinée du 6. tout y etant Tranquille, M. Le
Mal. fit Ouvrir des marches du Côté de Soest, et determina
Le depart de L'armée Au Coup de Retraitte, Au Moment
qu'elle alloit Commencer à S'Ebranler. M. Le Mal. de Broglie
arriva de sa Personne au Camp ce qui ne Changea Rien aux
dispositions. L'armée Se mit en Marche à 9 heures et arriva
Sur Les hauteurs de Ahunden à La pointe du Jour, La Gauche
à Ce Village, et la droitte Vers Celui d'oberensen, aussitôt que
Le jour à permis de distinguer Les objets, on à decouvert
L'armée des Ennemis Sur 2 Colonnes dont la tête depassoit Werle,
et qui Paroissoit Se diriger vers Soest. pour ne pas Se Laisser
prevenir M. Le Mal. à Continué de faire Marcher L'armée
qui est venüe Camper Sur Les hauteurs en arriere de Cette
Ville; Les Ennemis S'arrêterent La droitte prés de Werle;
et La Gauche dans La direction de Leur marches mais
Paroissant Se Raprocher du Chemin haut.

Les Avant Gardes de M. Le Mal. de Broglie etant
arrivés tant à Soest qu'aux environs Le 7. La jonction des
2 armées Se Trouve Faite.

M. Le prince ferdinand paroissant decidé à Tenir Sa position,
C'eut eté Se procurer un Grand avantage, Epargner Bien des
Longueurs; que de L'y forcer, ou Le Combattant; Ce moyen, des
qu'il parut praticable, fut proposé, Comme devant etre preferé

à des Moiens plus sur sans doute mais lus lent, et on jugea qu'il seroit plus avantageux de Risquer la perte de quelques jours, mais sans se Compromettre, à une Tentative trop legere, et trop hazardée. Les ennemis avoit Leur droitte à Buderich, se Prolongeant en arriere de Werle, par Sunderen et Wambel et Tenant à Laen et à la Lippe par differans Corps.

Le devant du front de la droitte etoit Couvert par un pays fouré et Presque impratiquable qui Regne depuis Wambel, Jusqu'à werle et Buderich dont il est encore separé par deux branches d'un Ruisseau Marecageux. Leur Gauche au dela de Lau etoit Couvert par un pays egalement fourrée, dont la debouché etoit peu Connu et difficile.

Attaqué les ennemis dans Cette position etoit une Entreprise qui offroit bien des difficultés, tant par la Nature du pays que par les obstacles que l'on pouvoit y joindre et exigoit autant de precaution et de justesse, dans les Preparatifs que de precision d'ensemble, et de sagesse dans l'execution.

La Verité Reconnu e M.rs Les M.rs de Soubise et de broglie se proposerent de s'aprocher des ennemis, de bien Reconnoitre, Leurs position et de Chercher Les moyens de les attaquer avec apparance de succes, en Consequence Monsieur Le prince de soubise fit des Le 14. une Reconnoissance sur Le front de Leurs Camps, Tous les postes qu'il avoit en de Ca du Ruisseau furent Repoussés, L'abbaije de Welveren forcé, avec perte de Leur part, et le poste de Kortmicht emporté par e M.r Le M.is de Conflans à la tête de quelque detachement de son Regiment, qui même suivirent

Les ennemis jusque dans leur Camp, après avoir emporté
L'ouvrage de la tête du pont, le Ruisseau fut Reconnu dans
toute cette partie ainsy que les debouché qui y fenissent.

Le 15. l'armée par une marche en avant a la Camper à la
droitte du village de Hemke, la gauche en avant
d'oberbergstrass, se liant par la Reserve de M.r le P.ce
de Condé, à l'armée de M.r le Mal. de Broglie, qui etoit
Campee a Ottinghausen; le même jour on Replia encor de poste
que les ennemis avoit Remis encor en avant on su quelque
prisonniers qui exposerent ainsy que les deserteurs que M.r
Le prince Ferdinand n'avoit pas quitté sa position, et qu'il
avoit au contraire Beaucoup Renforcé sa droite,

en arrivant sur Schidengen, on etoit si près de l'enne, ma qui
fut aisé de juger de la verité de ses differens Raports, et on sceu
de même qu'il n'avoit laissé à sa gauche que quinze Reg.ts
anglois et un de Brunswick aux ordres de Milord Grambry
M.r le P.ce de Soubise avoit laissé M.r du Mesnil Lieut.
general avec seize Bat.ons et 20. Escadrons derrière le Ravin
de Wercklum pour occuper les hauteurs d'Oberena et de Rhun; et
empecher que les ennemis ne portasse des Trouppes et ne debordassent
notre Gauche, il etoit destiné aussi à embrasser et à attaquer
le flanc droit de l'ennemis, lorsque les dispositions general
auroit été fixé.

M.r le P.ce de Soubise detacha encor M.r le M.is de Voyé
Lieut. General avec 12. Bat.ons et 14 escadrons pour se porter par
Delwich, Unna et Kamen, jusque derrière l'ennemis, cette
operation devoit être Combiné avec le coque que l'on feroit
prescritte, davancé par les façons Tatte Cer de la Tague elle

ne pu operer Tout son Effet, M. de Voyer neu Le Temps darriver que Jusqua [illegible] et de porter un detachement jusqu'a heverden, il Trouva partout des Trouppes de la seconde Ligne des ennemis Superieurs à Luy.
La journé du 16. etait destiné à forcer de La droitte à la gauche Les Postes que Les ennemis avoit Sur la Rive droitte du Ruisseau et a Se mettre en etat de Reconnoitre Conserté et fixer Les attaques ulterieure, Larmée prit Les Armes à La pointe du jour, et Marcha Sur Trois Colonnes Se dirigeant Sur Ce plateau, qui domine Ce Valon, et Le Village Scheidengen.
Ce plateau etoit deja occupé par Le Bat.on des Grend.rs des dragons des Trouppes Legere, et des divisions d'artillerie, aux ordres de M. Le C.te dubehon.
Les Ennemis furent Chassé de Tous Les Postes de Ru mulb. et okerlmulh a [illegible] heures et le feu de Lartillerie avoit Deja Commencé Tres Vigoureusement,
Le Reg.t de Vol.res de Soubise attaqua un Bois qui etoit à La droitte du Ruisseau de Saalbeck, que les ennemis avoit occupé pendant La nuit, il emporta avec la plus grande Vivacité, malgrés Leur Superiorité et Les Battrie qui les protegeoit, à mesure que Lartillerie avançoit elle Se plaçoit et marcha Succesivement; La Canonnade devint Tres violent de part et d'autre.
Sur La disposition que lon setoit proposé de faire, Le Corp de M. Le P.ce de Condé etoit destiné à passer La en, et à Se joindre à Larmée de M. Le Ma.al de Broglie il lui en donna Lordre à Minuit, La nuit du 15. au 16. il Senin

Tout de Suitte en Marche passa La en à La pointe du jour
au pont qu'il avoit fait Retablir La veille auprès du Chateau
de Tingel, desque les ennemis Lavoient abandonné et fut
Remplacé. M. Le Cte destinville qui lui avoit envoyé un
officie pour Lui marquer Sa position.
De la pointe du jour on avoit Renforcé la Reserve de M. Le
Pce de Condé de la Brigade de Lyonnois et placé intermediairement
Celle des gardes francoises et de Brequeville, à huit heures
Les Vces de Choize soutenus des Grend. et Chasseurs des
Guide et de Brequeville protegé par la brigade de piedmond
à droitte Limosin et Les irlandois à gauche au ordres de
M. Le Cte de Mailli delavie et Voque Lieut. Generaux et
de M. de Rocquepin et demilon commandt. Mal. de Camp,
Saprocham pour embrasser Les haies de Scheidengen qu'ils
enleverent avec La même Rapidité, qu'il avoit forcé le Bois
on ne Scavoit assez Louer La Valeur de Se Reg. et de Ses Chefs,
La disposition etoit faitte alors, pour jetter ces Poste Sur
Le Ruisseau et les Brigades d'Inf. prenoient les masses pour
Suivre Les Premiers Succez, Lorsque M. Le Mal. Pce de
Soubise Reçu une lettre que M. Le Mal. de Broglie
Lui ecrivoit et par Laquelle il Luy mandoit qu'il prenoit
Le parti de Se Retirer et qu'il L'en prevenoit pour qu'il
ne Sengagea pas;
M. Le Mal. de Broglie ecrivit en même tems a M. Le
Pce de Condé de Luy envoyer deux Brigade d'Infanterie pour
assurer Sa Retraitte et lui menoit de Se Retirer avec
Le Reste. M. Le Pce de Condé Luy fit passer à Lors

les Brigades de Brigelin, et de Lyonnois avec Six pieces de Canon du Parque Sous Les ordres de Mr. Crecham et de la Tour du pin, se Retira avec Le Reste de ses Troupes par le con qui avoit fait Construire sur l'eau ou il porta joilement la Retraitte ses deux Bas. de Grenad.rs qui furent Chargé de les detruire en se Retirant d'apres La Lettre de Mr. Le Mal. de Broglie La Retraitte qui ordonnit cette des Troupes qui occupoit Le Ruisseau se fit sous le feu des ennemis avec Le plus Grand ordre Jusqu'au sur le plateau. L'Infanterie et l'artillerie se Retirerent protegé par La Cavalrie
L'ordre de cette Retraitte en imposa aux ennemis de façon quil ne firent pas La moindre entreprise.
L'armée Marchant sur les même Colonnes quel avoit suivie en venant, arrivant au Camp de Paradeer ou les differens Corps de l'armée se Reunirent excepté celui des Mr. Le Pce. Condé qui Resta à la gauche de l'armée de Mr. Le Mal. de Broglie dans Le Terrein quil occupoit La veille.
Le 18. l'armée de de Mr. Le Mal. de Broglie ayant fait une Marche sur sa droite, Mr. Le Pce. de Soubise fit faire le même jour a son armée un mouvement à sa droite; La droite s'est portée au Ravin du Moulin de [illegible] La gauche vers la Riviere de [illegible]; La Ville de [illegible] occupée par S. Barons aux ordres des Mr. Le Cte. de Montbarrey Brigadier des armées du Roy, et gardée Exterieurement par nos Troupes Legeres et nos avant postes aux ordres de Mr. Le Mis. de Voguë. Mr. Le Pce. de Condé aupres du village de Sohn, et La Maison du Roy en arriere, La droite appuyée à la Chaussée

Des don à lecole dou elle se trouve eloignée d'environ — deux lieues, et Mr Le duc de Coigny en avant de la gauche sur les hauteurs d'oberensen, et de Rhunnen; ayant à ses ordres le Regt des hussards de Chamboran, un detachement des Volontaires de l'armée, commandée par Mr de Sionville et la Brigade de Royal dragon.

Les ennemis tiennent leur position à quelques legers changements près; ils ont avancés à leur droite près de Werle trois petits corps de Trouppes legeres.

Le 20. sur les 7. heures et demie du soir, Mr Le Pce hereditaire de Brunswick à la tête d'un detachement composé de dragons du corps de Scheitter, de quelques Escadrons de hussards noirs, avec de l'Infie et du canon de pare, se porta sur les hauteurs de Rhunnen, attaqua dans ce Village les Postes de Mr Le duc de Coigny qui se replierent sur obrensen, et Mr de Coigny y tint ferme avec le Reste de ses Trouppes, les hussards de Chamboran firent là si Charges si vigoureuses et si apropos qu'ils se conserverent par tout l'avantage, Mr Le duc de Coigny ayant obligé les ennemis de faire leur Retraite pendant la nuit, Reprit le poste de Rhunnen à la pointe du jour; les Vres de Mr de Sionville se sont très bien conduit.

On ne peut trop Louer la Conduitte personnelle, et l'exemple de fermeté et de Vigueur que Mr Le Mis de Chamboran a donné à sa Trouppes dans toutes les attaques ou Mr de Balock et d'altermann officiers de

Son Regt. se Sont particulierement distingués, ainsy que
le Mr. de poletretzky qui à deja donné des marques de
son Courrage et de sa Talens dans Toutes les
occasions ou il s'en Trouvé, Nommement dans Celle
du 16. En avant du Moulin de Schaffausen.

Cette affaire qui à duré jusqu'a 9. heures et demi ne
nous Coute que 6. à 7. hommes, et 10. à 12. Chevaux, les
Ennemis dont l'attaque à eté Tres Vive, ainsy que leur
feu d'artillerie ont Perdus Environ 150. hommes, et les
husards de Chamboran ont Ramenés Une quarantaine
de prisonniers Tous Montés;
le Mr. Le Pce. henry de Brunswick, frere de Mr. Le Pce.
hereditaire, à Reçu un Coup de feu tres dangereux,
un Trompette des Ennemis Est Venu demander du Secours,
et sur Le Champ Mr. de Bagieu et Guerin ont eté
Envoyés au quartier General du Pce. ferdinand pour
etre Employé à Sauver la vie de ce Jeune Prince, la bale
qu'il à Reçu Entre par Le Gozier, passe sous la
Claviculle, et se perd dans La poitrine
Le 22. Les Ennemis ont Rompus Le Pont
d'ostinghausen Sur Lasl et Retirés le poste qu'ils
avoient dans Ce Village;
Le plan de diversion adopté par Les deux armées
dans La vue de deposter Mr. Le Pce. ferdinand devant
s'executer dans peu de jours, Rheim devenoit un Point
necessaires à occuper, Mr. Le Bon. de Wurmser Mal.

de Camp y fut détaché le 24. avec une Brigade d'Infrie et une de Cavalerie.

Le 25. M. le Mal Pce de Soubize ayant jugé que la partie du païs ou doit agir M. le Mal de broglie étoit la plus susceptible des opérations qui peuvent concourir au succès de la Campagne, donna à ce Général Trente deux mille hommes des Troupes de l'armée du Bas Rhin, et le depart de ces Troupes sans dans le cas de faire, le même jour un Changement dans sa position.

Le Lendemain 26. l'armée se mit en marche sur trois Colonnes pour passer, l'amon à delike, Corbeke et Cullinghausen, et la Moer aux environs d'arensberg, elle vint Camper à herdringen, l'arriere garde non seulement ne fut point attaquée, mais ne fut pas même suivie par le Moindre detachement de l'Ennemy.

Le 27. M. le Mal instruit qu'il paroissoit un petit Camp sur les hauteurs de Neuin se porta de sa personne sur Celle d'hoingen, en avant de Nobeim, fit pousser par les Volres de son Regt. le Poste avancé des Ennemis, et Reconnut derriere soen un Camp Très étendu qui achevoit de s'établir.

Ce Général ordonna, en même Tems a M. le Bon de Stumpfeo Colonel de son Regiment de prendre Poste sur la hauteur d'hoingen, dont la Conservation

luy parut importante, et d'occuper Nebeim avec les volont.res de l'armée aux ordres de M. de Fiouville.

Le 28. à 3. heures du matin, la hauteur, qui n'avoit été gardée, pendant la nuit que par 50 hommes du Reg.t de Soubize, et 50 Volontaires, fut renforcée par les Grend.rs et Chasseurs, et un piquet de dragons du même Reg.t. les Ennemis l'ayant attaquée au même moment, quoi qu'avec des forces superieures, furent repoussés avec perte, et se retirerent à la Chapelle d'hoingen d'où ils fusillèrent le reste de la matinée avec les dragons de Soubise qui bordoient la plaine de la hauteur.

S. A. S. Mgr le P.ce de Condé s'y étant porté à 9. heures avec M. le B.on de Wurmser, s'avança pour reconnoître la force des Ennemis et en essuya le feu.

A midy les Ennemis étendirent leur Camp, et firent descendre une colonne d'Inf.rie et de Cavalerie dans le village de Bremen pour couvrir leur marche et soutenir la legion Britanique qui s'étoit portée à la Chapelle d'hoingen.

A Deux heures M. le P.ce hereditaire se rendit luy même avec 4. Pieces de Gros Canon, disposa les Troupes en trois Colonnes qui déboucherent, une heure après avec la plus Grande vivacité, et s'emparerent de la hauteur. Les Ennemis s'étant retirés dans le bois à portée de la maison de Surstemberg.

M. le B.on de Wurmser fit avancer le Regiment

de Soubise et Les V.ces de l'armée, fur ses dispositions pour s'Emparer des hauteurs et fit dire à M. Le P.ce de Condé; qu'il marchoit, et Le prioit de le faire Soutenir; aussitôt que nos Troupes apercûrent Les Ennemis qui etoient portés dans Le Bois allez Les attaquerent avec La Bayonnette et Les Chasserent Tres en deroute jusqu'a La Chapelle où ils Tinrent ferme faisant un Grand feu de mousqueterie et d'artillerie Chargé à Cartouches.

S. A. S. M.gr Le P.ce de Condé qui avoit amené luy même un B.on de Grend.rs et Chasseurs Reconnurent La necessité de Repousser Les Ennemis et donna ordre en Consequence à M. Le B.on de Wurmser de les attaquer de Nouveau Ce qui fut executé à La Nuit Tombante, avec La plus grande Vigueur et Le plus Grand Succès,

Le feu avoit eté Continuel depuis 4. heures jusqu'a 8. que se fit Cette derniere attaque qui à eté Si vive et Si suivie que L'Ennemi eut à peine Le tems de Retirer à force de Bras Le Canon qu'il avoit avancé ayant abandonné une Partie de ses Chevaux, ses outils et Beaucoup de Jettés par L'Inf.rie d.t Le Reg.t de Soubize s'Empara,

Alors M.gr Le P.ce de Condé ordonna à M. Le B.on de Wurmser de Renvoyer Les Troupes Tant au Camp qu'a Neheim Conservant La hauteur avec les mêmes Postes qu'il y occupoit La veille et qui y passerent

Le Reste de Larmée sans y être inquieté,

M. Le Bon de Wurmser qui à Conduit Cette attaque avec Lintelligence et La Valeur qui Luy sont ordinaires dans Toutes Celles dont Il est chargé, à fait à M. Le Mal dans Le Compte quil luy en à Rendu Les plus Grands éloges de Tous Les officiers ainsi que des Troupes qui étoient à ses ordres, Nommement de M. de Souville et de M. Le Cte de Wargemont.

M. de S. Saul. Lt. de Grend. de Beisgelin à été Tué.

M. de Capne de Troupes ainsy que M. de Vauban et Duclos Capitnes et Le Tourneur Lt. au Regt. de Soubise blessés.

La perte des Ennemis à été Tres Considerable. la Bon. Dappelbaum de la Legion Britannique à Beaucoup souffert et Le Commandant à été dangereusement Blessé.

Les Ennemis ayant formé Le dessein de Nous enlever un Convoi Considerable, qui passoit à hagen, Ils se porterent Le 3. du Mois de juillet au pont de Westhoffen sur Le Roer Les Troupes de M. Le Pce. de Croy Repandües nécessairement dans Toutes La Communication, N'étoient pas assez en forces pour deffendre Les gués, et M. de Scheitter à La Teste de son Corps s'en Empara; alors avec Cinq Escadrons il entoura M. Le Pce. de Croy, qui avoit Soutenu pendant une heure avec Le Peu de piquets qui luy Restoient d'Infrie. et 3. de Cavalerie, un feu Croisé et Plongé de Toutes parts.

La Cavalerie qu'il avoit avec Luy, fit plusieurs Charges Extremement Vigoureuses sur Celle des ennemis et M. de La Moliere Mal. de Camp. se distingua de la Maniere

La plus Brillante. Les 3. Troupes des Regts du Roy, de Royal piedmont et de Salles particulierement Celle du Roy Commandée par M.r Le M.is de Lusée Culbuterent Tout Ce qui se presenta devant elles. Le Second Baon du Regt de Bouillon qui arriva d'une Lieue dans la plus Grande deligence, ácheva L'affaire, en Chargeant suivant L'ordre de M.r Le Pce de Croÿ à Coup de Bayonnettes, Le pont fut Coupé Malgré Tout Le feu de La hauteur; on avoit fait plus de 200. prisonniers et pris de même un grand Nombre de Chevaux, qu'on fut obligé de Relacher aux dernieres Charges, Les Troupes qui avoient été destinées à Les garder ayant été dans Le Cas de Charger Elles mêmes.

On ne peut donner Trop de Louanges au Regiment de Lorse aux ordres de M.r de Willenghoff, qui ne Ceda qu'après avoir Tiré sa derniere Cartouche. et M. Le Pce de Solre fils de M.r Le Pce de Croÿ, à Montré dans Cette occasion pour son Courage et son Intelligence Les plus heureuses disposit. Cette action est aussi Glorieux pour Les Armes du Roi qu'elle à été avantageuse à L'armée dont elle à asuré Les Subsistances.

La Maison du Roi sortit des Cantonnements Le 1er Aoust et Vint Camper à hetzhausen derriere La gauche de L'armée, elle en Partit Le 3. pour se porter à Iserlohn, et Les mêmes équipages ont pris la meme Route.

M.r Le Pce ferdinand à porté sa droite Vers Brincken, M.r de Wangenheim Campe avec un Corps de 8. mille hommes sa gauche Tirant Vers Schuden et sa droite Revenant sur Eveté faisant face de Notre Côté, Il Reste encore un autre

Corps intermédiaire entre M. de Wangenheim, et M. Le Pce hereditaire qui Conserve Toujours Sa meme position Sur les hauteurs de Rhunen ayant à Sa droite la Reserve de M. de Kilmansegg. a Bosenhagen au dessus de Closter Scheida, Le Corps de Scheeter et la legion Britannique S'etendant en descendant la Roer

M. Le Mis de Conflans qui s'est approché du Camp de M. de Wangenheim, et qui en est Resté 3. jours à portée à Ramené 30. prisonniers Anglois et hanovriens, dont plusieurs à Cheval.

M. Le Bon de Travers qui de Son Coté a passé la Roer à Swiert en entré dans Dortemund et pres 11. Chasseurs de Scheiter.

Les Ennemis ont attaqué au pont d'Herdicke un petit poste avancé, qui aprés une Longue Resistance à été emporté; de Leur aveu ils ont perdu 15. à 20. hommes, Le Lieut. de grend.rs Royaux Nommé Condaillau, qui y Commandoit, à été pris avec 5 Soldats aprés avoir usé Toutes Ses Munitions. Il à eté accompensé

Nous apprenons que M. Le Pce Ferdinand à poussé des detachements de Son Camp de Buren ou Brunecken à Stadtberg. et meme Jusqu'à Corbeille et Fritzlar. Le Cte de Stainville en à envoyé Sur Brilon, Medelar et Corbach, que n'ont Jusqu'icy Rencontré que des patrouilles.

Dés que Les Raisons qui Avoient forcé M. Le Mal Pce de Soubise à ... Couvrir de La Roer Luy permirent de Changer Sa position, Il ne perdit par un Instant à Chercher à Reprendre L'offensive, et à Se Mettre en état de Repasser Cette Riviere.

Schwiere fut le point ou il determina son passage, Cette
operation demandoit de la justesse et de la Celerité, le Corps
d'armée de M. le prince hereditaire Campé à Rhumede Etoit
plus prés de Schwiere que l'armée de M. le Mal. de Soubize
sa droite s'etendoit sur Cette direction, Il avoit au dela de sa
droite le Corps aux ordres de M de Kelmansegg Independament
de Celuy de M. de Scheiter et de la Legion Britannique qui
Longeoient la Roër en la descendant. Il falloit Retenir les
Ennemis en les livrant dans leur Camp par de fausses
demonstrations et leur derober le passage au lieu qu'on s'etoit
proposé en les y prevenant par une marche Rapide, Ce
Ce qui fut Executé le 4. avec Autant de Succés que preparé
avec les Combinaisons les plus Exactes et les plus precises;
M. le Pce Condé Tint son Camp Tendu Jusqu'à 10. heures
du Matin et fixa sur luy l'attention des Ennemis M. le Pce
hereditaire Manœuvra luy meme sur le plateau d'Heringen
Toute la Matinée, et aucuns de les Camps s'étoient encore
detendus, n'y eu Mouvement à 2. heures après Midy, l'armée
avoit été allegée la Veille, et les jours precedents des equipages
du gros parc et de tout Ce qui pouvoit appesantir sa Marche,
Les Brigade de la Couronne et de Briqueville aux ordres de
M. le chev. de Levy Lieut. genal M. le Mis de Bezons
Mal. de Camp avoient été portés le 3. entre la gauche
de M. le Pce de Condé et Munden, et Celle de la Reine qui
Campoit sous Cette Ville aux ordres de M. le Chev. de
Montazet Mal. de Camp y avoit été se Joindre aux Troupes
de M. le Mis de Voyer que dans la Vue de preparer le

Mouvement que se proposoit M. Le Mal.

Le 4. heures et demy du Matin Larmée se mit en marche sur 3: Colonnes l'arriere Garde Composée de six Bat.ons de Gred.rs et Chasseurs aux ordres de M. Le B.on de Wurmser Mal. de Camp et suivie du Reg.t de Chas. dragons e M. Le M.al a changeant ses dispositions, suivant l'exigence des Cas, à mesure que l'inaction des Ennemis Troupes Rendoit les Troupes moins utiles à l'arriere garde, Il les fit passer à l'avant garde.

La tête des Troupes arriva à Schwert, et avoit passé La Roer avant 8. heures du soir. Les bois qui Couvroient Les hauteurs dont est Couronné Le Bassin de Schwerte ainsy que Leurs debouchés sur le haut Linser, et la plaine d'unna avoient Eté prealablement occupés par M. Le M.is de Voyer, ayant à ses ordres Les brigades de Bouillon, Gred.rs Royaux, de Longaunay: M.e dragons, les V.es de Clermont, et Ceux de Chambefort, et les Reg.ts de dragons aux ordres de M. de Coigni, M. Le Chevalier de Levi. Le joignit à 8. heures du matin, et M. Le m.is de Voyer Se trouvant Renforcé poussa ses postes avancés aux Villages de heurd, aple, bek ostbergen, et de Remghausen, Ce general avoit non seulemt. assuré les debouchés et le passage par la Belle disposition qu'il avoit faite de ses Troupes; mais il avoit Encore porté des detachements au dela D'unna Jusques sur le Ravin de masen et eclairé la plaine par des patrouilles qui la Croisoient en Tous Sens,

A Mesure que les Troupes arriverent, M. le Mal. Les

fut Campee sur les hauteurs de Schwiere appuyant au Bois que Tenoient les Troupes de M.r le M.is de Voyer. Le quartier General fut Etabli dans Cette Ville, la Reserve de M. Le P.ce de Condé à Campé sur la Rive gauche de la Roër à ham, et la Cavalerie Entre Iserlonh, et hagen.
Cette operation aussy heureuse qu'importante n'a Couté que deux V.es de Dauphiné Tués dans les fausses attaques sur le Chateau d'honingen, et 4. ou 5. Soldats demi tué Tués par des patrouilles qui se sont Rencontrées à la pointe du jour au passage de la Roër. Les V.es de Clermont et de Cambefort ont Ramené quelques prisonniers de Scheitter et de la Legion Britannique.
apres avoir ainsy derobé Le passage de Cette Riviere aux Ennemis, et les avoir Prevenus à Schwiere Il etoit bien Import. de les primer encore dans la position de dursfeld; de l'entrée de la'armée M. Le M.al s'en etoit assuré en y portant les Troupes Legeres de M. Le M.is de Voyer et une de ses brigades d'Inf.rie; Le 5. à 3. heures du Matin il mit son armée en Marche sur 2. Colonnes dont la Tete arriva sur les hauteurs de Borera avant 10. heures. M.r Le M.is de Voyer avec les Troupes à ses ordres et la division de M. Le Ch.er de Levy Restant dans sa position pour faire L'arriere garde et proteger la marche de M. Le P.ce de Condé dont la Reserve, apres avoir passé La Roër a Schwiere en vint Campee aupres du Villages de Brinckhausen; par Cette position M. le P.ce de Condé soutient la droite de l'armée, Tient les hauteurs ou elle s'appuye et occupe les debouchés qui y Conduisent. Les V.es de Tonslans et de Cambefort

Sont audela de Semser, et M. Le M.is de Voyer avec les Troupes à ses ordres Campent Sur la direction de gartorp.

La Maison du Roy ainsy que la Cavalerie ont passé la Roer à berdeke.

Les dispositions de M. Le Ma.al ont Mis et M. Le P.ce hereditaire dans l'Impossibilité d'y opposer aucun obstacle et les Troupes ont Soutenu la fatique d'une Marche aussi Rapide avec la Gayeté qu'Inspirent des Manoeuvres dont on Sent Tout L'avantage.

Le 6. à trois heures du Matin M. Le P.ce hereditaire se porta dans la plaine de dortmund, avec un detachement Considerable Composé d'Inf.rie de dragons et d'artillerie. Une Garde des V.es de Conflans fut d'abord poussée par ces Troupes, Mais M. Fischer a su Contenir par des detachements du Même Reg.t devant lesquels elles se Retirent.

Le 8. vers les 8. heures du Matin, M. Le Ma.al S'est porté jusques audela du Moulin d'appelbeck pour Reconnoitre La position de M. Le P.ce hereditaire, qui à sa droite en arrière d'unna, et se fondant à Gauche, qui est dirigée sur la Crête des hauteurs qui rendent sur le Roer. Le Corps de M.r de Kilmansegg Campe à Kamen Tenant ... par des detachements.

Pour Couvrir Cette Reconnoissance, six Bat.ons de Gred.rs ou Chasseurs, six Cents Maitres de la Maison du Roy, six Cents de la Cavalerie, une division d'artillerie aux ordres de M. Le C.te de Mailly L.t G.l et de M. Le B.on

de Rochefort Mal. de Camp, avoient passés l'Emser et
s'etoient avancés dans la plaine de dortmund, l'Infrie.
Restant à Landwehr en avant de Cette Ville.

Après la Reconnoissance faite, les Troupes se sont repliées
Successivement, sans que les Ennemis ayent fait aucun
Mouvement pour les Inquietter, les detachements du Regt.
de Conflans ayant Repoussé et Contenu les Troupes Legeres
que M. le Pce hereditaire avoit envoyées en avant d'Unna.

M. de Chambefort a porté ses detachements à la Rive
droite de la Lippe Il a pris toutes les Connoissances que l'on
pouvoit desirer, et il a Ramené deux officiers de la Legion
Britannique et quelques Soldats prisonniers que ses hussards
ont Enlevés sur le Chemin de Munster à hamm.

M. le Mal. Pce. de Soubize a detaché de Nouveau à l'armée
du bas Rhin 14. Bons. et 4. Escadrons de dragons qui doivent
se porter dans le pays de Waldeck et Couvrir une partie des
Communications de M. le Mal. de Broglie Ce detachement
aux ordres de M. le Chev. de Levi Lt. Gl. et de Mrs. d'aubigny
de Talaru et Vicomte de Thianges Marechx. de Camp en partie
le 9. sa premiere Marche Couverte par la position de Rhaun
où l'on est demeuré jusques au 10.

L'Armée a Marché le meme jour 10. sur 4. Colonnes
et a Campé à Bockum; M. le Pce. de Condé avec sa
Reserve a fait l'arriere Garde, et M. le duc de Fronsac,
Celle de la Reserve avec le Regt. de Chaps dragons, et les
Gres. de Dauphiné sans être inquietés par l'Ennemy.

Les Vres de Clermont ont poussé les dragons de Scheiter et amené quelques prisonniers; Nos Troupes Legeres Emporterent journellement quelques avantages.
M. Le Pce henri de Brunswick. est Mort la Nuit du 8. au 9. de Sa Blessure.
Le 11. l'armée Marchant sur 3. Colonnes passa l'emser sur les ponts qu'on avoit à grumberg, et Roane, et Vint Camper à Westerholtz. M. Le Mal. Pce de Soubize aprés avoir determiné l'Emplacement de Son Camp se porta de Sa personne sur les hauteurs d'halteren à fin d'y Reconnoître et fixer les endroits les plus avantageux pour passer la lippe; et fit avancer le même Soir sur les hauteurs de hemeki vis avis halteren, Le Corps aux ordres de M. Le Mis. de Voyer qui etoit Campé à Reclinhausen, Ce General fit occuper la Ville d'halteren, et poussa des detachements au delà La lippe, M. Le Cte d'apchon Mal. de Camp ayant à ses ordres un detachement de dragons, et de Troupes Legeres fut porté Vers Rotzhemberg pour observer dans Cette partie les Mouvements de l'ennemy.
Le 12. l'armé Vint Camper Sur 3. Colonnes dans la bruyere de hula, on eut avis que les ennemis occupoient La haute flessen et Le Mahlbach, qu'ils avoient de l'Infrie dans lohen, Ce Tenoient par un Bon dun Bdron de La Legion Britanique dulmen budulmen, M. Le Mal. ordonna que le Regt. de Conflans passa sur le Champ la lippe, et Seporta Sur La direction d'hudulmen, il donna ordre En même Temps à M. Le

Mr. De Royer de passer aussy cette même Riviere avec le Corps qu'il Commande et ce ... fu Remplacé ... par celuy de Mr. Le Cte. d'apchon.

M. Le Mis. de Royer se Porta à Tillen sur Le Muhlbach; et detacha en avant deluy Mr. Le duc de Coigny Mal. de Camp avec 8. Comp.es de Gred.rs et 400. dragons, il envoya en meme Temps Les Vol.res à putteren et fuchteleren dans L'objet de garder ces passages de la Verre et Masquer les debouchés d'olphen. M. Le duc de Coigny arriva à Minuit devant huldulmen. d'ou les ennemis firent sur luy un assez Grand feu; Comme il falloit jetter des ponts pour forcer Le Village, Mr. Le duc de Coigny attendoit qu'il fut jour pour en Commencer L'attaque, dans Le meme Temps Mr. Le Mis. de Conflans Tourna par La Gauche huldulmen et dulmen et les Vol.res de fionville Renforcé de deux Comp.es d'Inf.rie et Chasseurs du Reg.t de Conflans Tournerent ces postes par la droitte; M. de Conflans ayant jugé que les ennemis n'y Resteroient pas L'avant et qu'ils avoient Vray semblablement etabli Leur bivac sur Le Chemin de Munster à L'entrée des Bois. Mr. de fionville se porta sur Le Chemin à une Lieue environ de dulmen et vis ½. de Lieue derriere Les ennemis il Les attaqua sur Le Champ avec Telle vivacité qu'il Les Rompit, et les mit en desordre. Comme ils Voulurent se Retirer sur Le bois, ils se Rejetterent sur Le Reg.t de Conflans qui acheva

de defaire Entierement Ce Baon dont une partie a été
Tuée, et Le Reste pris ainsy que Leurs equipages. M.
Le Major de Berbeek Commandant Ce baon a été fait
prisonniers avec 3. Capit.nes et 3. aut.es officiers, Les V.
de Sionville ont perdu 12. hommes, et y ont eu un officier
Blessés, Le Regt. de Conflans a perdu 6. hoes et 3.
Chevaux.

Le 13. a La pointe du jour Les ennemis ont fait Sortir
du Ch.au de Dolphen pour venir attaquer Les V.es de
Clermont, M. de Comeyras Les a Chargé Vigoureusemt.
et les a poussé Jusques dans La Ville ou ils ont perdus
quelques hommes Tués ou pris que les V.es de Clermont
Larmée en Partie du Camp d'hela sur 4. Colonnes -
a passé La Lippe prés d'haltheren. Infanterie sur les
ponts quon y avoit Jettes La Cavalerie au gué. La
Reserve de M.r Le prince de Condé faisant Lavant-
Garde. M. Le Mal. ayant jugé a propos de Sporter
des Ce même jour sur dulmen, La marche a été ouverte
sur Le Champ et Larmée est Venue Camper a Kusdulmen
La Reserve a dulmen et Le Corps aux ordres de M.r
de Voyer En avant de Cette Ville

Un detachement de V.es de Cambefort S'est porté prés
de Munster ou il a trouvé 70. Chariots Vuides allant
Chercher des Munitions dans Cette Ville, Chaque
Chariots attelé de 4. Chevaux, il en a amené 60.
nayant pas assés de Monde pour les enlever tous,
il a Coupé Les jarêts aux Chevaux des autres, et

Brissés une partie des Chariots ; Ce même detachem.t
En passant à Bilderbec y à fait 2. officiers de Cav.rie
prisonniers.
Cette Journée Est non Seulement heureuse pour les
Troupes legeres, mais L'armée à prevenu l'Ennemi
dans une Position quil pouvoit nous disputer.

Le 14. M. le Mal. de Soubise porta En avant les
V.es de Clermont, et de Conflans pour Eclairer les mouvements
des Ennemis, Leurs Troupes Legeres S'etoient deja retirées,
et à peine fut il possible de joindre quelques uns de leurs
patrouilles, M. Seulement que M. de Kilmansegg
Campoit Le même jour, à Tuckembeck.
Le 15. Le Corps aux ordres de M. Le M.is de Voyer,
Marcha à Appenbulce, La Reserve de M. Le P.ce de Condé
à Bulderen et M. Le duc de Fronsac avec Le Reg.t de Chapp
dragons, les V.es de Dauphiné et Ceux de L'armée à Ludinghausen
dans l'objet de Contenir Nos Troupes Legeres et de Reserve
les Ennemis.
Le 16. L'Armée Marcha sur 4. Colonnes du Camp de
Ludinghausen à Celui d'appenbulse, La Reserve de M. Le P.ce
de Condé faisant L'avant Garde à Rosenfeld.
Le 16. Le M.is de Voyer à albaelsten, et M. Le Mal. de
porta de sa personne Jusqu'à La Vüe de Munster, il Trouva
que les Ennemis avoient posté et Embrassé des Villes qu'ils
avoient abandonnés à Telsburen et Royen, Il Les fit occuper

sur le Champ, l'un par M. le duc de Fronsac, l'autre par les V.[er] de Conflans qu'il fu Soutenir par deux Bat.[ons] de Gren.[rs] et Chasseurs portées dans le Village de Schapdeten.

M. de Kilmansegg s'en retiré dans Munster, et paroit n'avoir laissé en dehors de Cette place que deux Bat.[ons] et les Troupes legeres.

Les Circonstances permettant à M. le M.[al] de M.[tre] pour quelque Temps la Maison du Roy en Cantonnemens, Ce Meme Jour 16. elle partit pour s'y rendre, ainsy que la Gendarmerie, 800 Maitres détachés de Cette M.[on] et la Comp.[e] entiere des Gren.[rs] à cheval sont restés à l'armée.

Pendant la Nuit du 15 au 16. M. de Jambeson qui S'etoit porté avec ses V.[ers] jusqu'à deux ou trois lieues au dessous de Munster, a Surpris ce poste l'a attaqué et forcé, y a Tué Beaucoup de Monde et Ramené 10. Prisonniers avec 4. officiers : le S. Donzel qui y commandoit. Chef de Cette Troupe qu'il avoit levée aux Environs de liege, et qui vient de commettre differents Excès sur la Meuse, est blessé à Mort et prisonnier, plusieurs autres officiers de la Tête de Ce Corps sont Tués ou Blessés.

M. le M.[al] a fait Marcher aujourd'huy 17. deux detachements Considerables par sa droite, et par sa gauche, aux ordres de M. le M.[is] de Voyer, le second de M. le C.[te] de Vogué.

M. Le M.is De Voijer s'étant porté le 17. au soir entre Munster et Wolbeck donna ordre à M. de Viomenil d'attaquer ce Village et le Chateau, que les Ennemis avoient accommodé, ce qui a été executé aujourd'huy à la pointe du jour avec le plus grand succès, tout ce qui s'y est trouvé a été tué ou pris, et il vient d'arriver au quartier general 160. Prisonniers et 5. off.ers M.rs de Chateau Thijeri et de Colonne ont conduit l'Inf.rie avec beaucoup de distinction, et toutes les troupes qui ont eu part à cette attaque, se sont parfaitement conduites &c.

Le 18. après midi il sortit un gros detachement de Munster qui prit la Route de la Basse Embs, M. le M.is de Poijanne suivit à sa suite attaqua l'arrière garde fit une quarantaine de Prisonniers et enleva les tentes de la Cavallerie de Scheitter avec une trentaine de voitures equipages &c.

L'armée s'est mise en marche le 20. sur 3. colonnes pour se porter en avant de la position qu'elle occupoit à Coesfeld, le quartier general est à Albachten à cinq quarts de lieues de Munster.

M. le prince de Condé a marché le 21. à Drenstinfort sur la Communication de Ham à Munster où il est à portée de soutenir ou de proteger le corps aux ordres de M. le M.is de Voijer, qui campera à Seudenhorst d'où il pousse des detachements sur Warendorff au dela de l'Ems,

M. le M.is de Vogüé à descendu cette Rivière, les ennemis qui s'étoient portés à Reine au Nombre de 3000. hommes l'on abandonné à son approche ils s'étoient Retirés à Ippenburen et ensuitte sur Osnabruck, M. de Conflans à attaqué l'arriere Garde et a Ramené une Centaine de prisonniers Il y à eu du monde tué et Blessés de part et d'autre, les Charges on étés très vives et Repetées, M.r de Conflans s'est personnellement distingué.

Le meme jour 21. M. Le M.al à fait une Nouvelle Reconnoissance jusqu'aux portes de Munster escorté de 400. hommes de son Régiment, les ennemis avoient fait sortir de Munster un detachement pour faire Entrer dans la place un grand Nombre de pallisades les dragons de Soubise sont Tombés dessus avec Beaucoup de Vivacité ont poursuis les ennemis Jusques dans les hayes du fau-bourg de S.t Maurice ont tué quelques hommes et Ramené prisonnier L'officier qui Command.t le detachement avec 21. Soldats ou Cavaliers dont plusieurs Blessés.

M. Le Comte de Vargemont à eu son

Cheval tué; Celui de M. de fremau Major du Regiment à été Blessé d'un Coup de Sabre on à aussy Ramené quelques Chariots Chargés de pallisades,
Depuis Le passage de l'armée du Bas Rhin Sur la Rive droite de la Lippe toutes les operations ont eu pour objet de Se mettre en état de profiter des Circonstances de Se menager les occasions de prendre des avantages Sur les ennemis et de les attirer dans Cette partie le plus quil Seroit possible en Consequence aprés avoir fait des demonstrations qui convient donner des inquietudes Sur Munster et Warendorff envoyé des detachements Sur la haute et Basse Ems que tous avoient eu des Succés, Le 23. M. Le Prince de Condé S'est porté avec la Reserve Sur Les hauteurs qui font face à hain. par la Rive droite de la Lippe à fait Sommer le gouverneur et dans la journée du 24. à fait Canonner la place des mémes hauteurs ou il S'étoit porté Ce prince avoit fait passer des Troupes Legeres au dessus, et au dessous de ham pour eclairer Les mouvements que pourroit la garnison.
Le méme Jour 24. L'armée Vint Camper à Albersloh

sur la haute Verse le detachement aux ordres de
M. le Comte de Vogué se Rapprocha et
vint Camper à appenbulse.
La Nuit du 24. au 25. les detachements que M.
Le duc de Coigny avoit poussé sur Soest et
Lippstadt Rencontrerent la tête des troupes
des Ennemis qu'on jugea être Celles que M. Le
prince hereditaire menoit au secours de Hamm.
devant des forces aussi superieures les
detachements furent obligé de se Retirer Ce
qu'ils firent dans le Meilleurs ordre et
sans etre entamees,
Par le Rapport des Espions et par une
Lettre interceptée que M. de Mauroy
gouverneur de Lippstadt écrivoit à M. de
Treimbach Commandant à Warendorff on
venoit d'etre informé que l'armée de M. le
Marechal de Broglie avoit passé le Weser
à Hoxter, et que M. le prince Ferdinand
étoit Resté sur la Rive gauche de ce fleuve
avec toutes ses forces,
Le 25. au Matin les ennemis ont Renforcé
Leurs detachements M. le duc de Coigny
à Repassé la lippe avec les Troupes Legeres.

un Corps de 3. à 4. Mille hommes c'en fait voir sur la Rive gauche de Cette Riviere et s'est avancé jusqu'au Chateau D'hornen,

Dans ces Circonstances et la diversions qu'on setoit Proposé d'en faite M. Le Prince de Condé en Venne Le 25. Reprendre son Camp de Drointemvern, n'y ayant eu que deux hommes Tués et six Blessés M. Le Prince de Soubise avoit envoyé pour y etre intermediaire entre la Reserve et l'armée Cinq Bataillons de Grenadiers et Chasseurs et le detachement de la maison aux ordres de M. Le Baron de Bascuval Maal de Camp l'armée à sejourné dans son Camp d'Alberslopt.

Sur les Nouvelles que Mr. Le Maal Prince de Soubize avoit eu des Mouvements de M. Le Prince hereditaire Il avoit envoyé Trois ordres Consecutifs à M. de Vierset Commandant à dorstein de vacuer ce poste Trop Eloigné de l'armée pour pouvoir en etre secouru et de ne laisser que quelques piquets Ces trois ordres ont eté interceptés,

le 30. un Corps de 4000. hommes des Ennemis avec 12. Pieces de Gros Canons et des obuziers a attaqué dorstein qu'on avoit pas encore eu le Tems de Mettre en etat de deffence — 1er Bataillon de Pierre qui en formoit la Garnison s'est defendu au pont dans les ouvrages apeine ebauchés, dans les Rues et Jusques sur la place dont presque toutes les Maisons etoient en feu les Ennemis ont perdu 3. A 400. hommes et M. de Pierre s'a Conduit dans Cette occasion d'une Maniere qui Ne peut que lui faire infiniment d'honneur ainsy qu'a son Bataillon,

La prise de Dorstein Mettant M. le Prince hereditaire en etat de se porter sur la Basse Lippe avec toutes les Troupes qu'il avoit amenés de la haute Westphalie et d'inquieter Nos Communications La Reserve de M. le prince de Condé Marcha des le 31. de Coesfeldt à dulmen ou l'armée la Remplacé le 1er 7bre et Ce Même Jour. S. A. S. dont les Troupes avoient etés Renforcées d'une Brigade d'Infanterie et du Corps aux ordres de M. le Mis de Poyer

en porté à balleren pour sopposer à M. Le Prince hereditaire qui Campoit sur les hauteurs dela rive gauche de la lippe q[ui] avoit ballheren et offendorff aijant un Corps sous dorften son quartier General à labbaije de Waeten.

à lieu de Rester les ennemis dela basse Lippe M. le Mal a fait Marcher M. Le Comte de Vogué lieutenant general avec la Brigade de la Marck les dragons de Aumarens, de Chapt; et Les Volontaires du dauphiné La Maison du Roi s'est aussi Rapproché et est venu Camper sous Vezel,

M. Le Comte de Vogué avoit ordre dattaquer dattaquer dorften et de Retablir Les ponts les ennemis lont abandonné à Son approche et M. Le duc de fronsac aijant à ses ordres Le Regiment de Chapt et M. de Viomenil avec les Volontaires du dauphiné apassé la Lippe au gué entre dorsten et horsten a poursuivi Les ennemis et atteint Leur arriere Garde et la Chargé si vigoureusement quil ne s'est pas

echappé un seul des Grenadiers qui la formoient et dont il à Ramené 150. Prisonniers avec les officiers qui les Commandoient;

M. de Cambefort à aussy poursuivi les Ennemis à fait sur eux Trente prisonniers et leur à pris 40. Chevaux de dragons, Le frere de M. de Scheitter est du Nombre des prisonniers.

Les Ponts ont eté Retablis pres de dorsten, l'armée à Marché le 4. à holterhausen et M. le prince de Condé, qui en avoit fait l'arriere garde, à Wolfen, Le 5. elle à passé la lippe sur Trois ponts et est venue Camper à Pertersbol et M. de Viomenil à suivi les ennemis jusqu'a Wluelen.

M. le Mis de Conflans Vient de Rejoindre l'armée après avoir mis sous Contribution tous le pays ennemis jusqu'à sur le Bas Weser Il avoit passé l'Embs à Reine avec une partie de son Regiment

et quelques detachemens de dragons avoit traversé tous le pays d'Osnabruck detruit ou enlevé les Magazins que les ennemis y avoient etabli porté jusqu'a Servorden dont il s'en emparé et apris un Convoy Considerable dont il a Ramené 700. Chevaux et poussé des detachements jusques sous Bremen ou ils ont enlevé une Remonte pour la Cavallerie Ennemis;

La diversion porté sur ham et Varendorff. a été sensible aux ennemis. M.r Le p.ce hereditaire a suivi de prés M. Dobeimb qui avoit marché avec six Batons de Grend.rs et avec la plus grande célérité. Ce p.ce est arrivé lui en personne à ham Le 26. et ses Troupes Le Lendemain 27. au Nombre de 10. Mille hôes. M. de Kilmang a rejoint de son Côté et n'a laissé personne à Osnabruck. M. de Conflans est entré dans Cette ville et s'est emparé des Magazins qui sont Considérables en foin et en avoine et Cherche à donner des inquiétudes sur la Communication de breme. M.r de Conflans Continuera ses expeditions dans le Comté de Lingen et L'approche de L'ostfrise.

L'armée s'est mise en marche le 27 au Matin sur Trois Colonnes pour se porter de son Camp d'Albersloh dans Celuy qu'elle occupe aujourd'huy, sa droite appuyée au Village d'Appenhulse ou le q.er G.al est établi et sa Gauche en avant de Chapdellen. M. le p.ce de Condé avec la Reserve à bussleden et Merle. M.r de Voyer qui s'etoit porté du Côté de Varendorff à Ludinghausen.

Le 30. au Matin les Ennemis firent sortir de Munster un gros Corps de Troupes Composé d'Infanterie, de Cavalerie et d'artillerie, ils se dirigent en Colonnes sur deux points, Celuy du Village de Bossensell où étoit le Regiment des volontaires de Soubise, et à leur droitte les G.des de l'armée aux ordres de M. de Jenville, et sur notre gauche, par le Chemin de Munster à Chapdellen où

étoit Le Reg.t de Chap.s dragons, aux ordres de M.r Le duc de fronsac Mar.l de Camp.

A 9. heures M. Le Maal fut averti que les postes avancés étoient attaqués assez vivement. il se porta à la gauche, et donna en même tems ordre aux bat.ons des gren.rs et chasseurs de briqueville, la Couronne et Bouillon, et à deux divisions d'artillerie de Marcher aux ordres de m.r Le Comte de Monbarey Brigadier d'Inf.rie pour soutenir les dragons; Les Brigades de la Couronne et de bouillon y marcherent aussi avec une division d'artillerie, l'ordre fut envoyé en même tems aux Gren.rs et Chasseurs de la droitte de se porter sur le grand Chemin de Munster, et à une B.de d'Inf.rie de les soutenir aux ordres de M.r Le m.is de Roquepinne Maal de Camp.

Le feu du Canon des ennemis devenoit considerable dans les deux points, ainsi que le feu de Mousquetterie, et lorsque Nos gren.rs et Chasseurs furent arivés et que nos pieces eurent tirés quelques Coups, la Colonne d'Inf.rie qui étoit sur Le grand Chemin de Munster à Shapdetten, s'arreta, et la Cavallerie Commença sa Retraitte; Les premiers prisonniers dirent qu'ils étoient aux ordres de M.r de K.lmansegg qu'ils devoient Camper, et qu'ils croyoient que leurs Corps étoit de huit à 10. Mille hommes.

M. Le Maal eut en même tems des avis que les ennemis sortoient par leur droitte Le Long de la montagne, ce Mouvement ne pouvant avoir pour objet que d'entreprendre sur le Corps que Commandoit

a M. Le M.is de Vogué L.t G.al a attenborg ou de gagner la hauteur pour terrer la gauche de votre camp, M. Le Maal. L. fit avancer la B.de de Piquerille et chargea M. Le M.is de l'Zoumal de camp de faire eclairer par des detachements de Cavallerie et d'Inf.rie l'intermediaire du platteau a M. de Vogué.
on fut Bientot Tranquille sur les deux objets et M. Le Maal. vit aussi par lui meme, le mouvement retrograde des Trouppes Ennemies qui estoient portés sur notre gauche, fit sur le Champ soutenir celles des notres qui s'etoient avancés tant par la droite que par la Gauche par les Brigades de la Couronne et de Bouillon Composant la division aux ordres de M. Le M.is de la Salle, et de M. le C.te de Grol. L.t G.aux qui ont été, l'un et l'autre, a portée de donner, dans cette occasion, de nouvelles preuves de leurs Talents militaires, ainsi que par l'artillerie attaché a cette division, Commandée par M. Le Ch.er de Voisin.
a M. Le duc de Fronsac, avec Le Reg.t de dragons de Chaps, a M. Le Baron de Wurmser avec le Reg.t de Volont.s de Soubise, soutenus par M. Le C.te de Monbarey Brigadier et Colonel du Reg.t de la Couronne, qui a fait avec Le plus grand Succes la disposition de l'attaque du village de Noxel, par M. de Mezerac Colonel du Regiment de flandres, de brig.de avec La Couronne, Et M. Le Baron de Sumalt Commandant les Chasseurs de la B.de de Bouillon, poursuivirent les Ennemis avec la plus Grande Vigueur, et la plus grande intelligence. on leurs a fait huit prisonniers dont 8 a 10. Off.iers il y en a eu Beaucoup de tués dans les Bois a 10 heures du soir. on Ramenoit Encor des blessés Et des prisonniers, et l'on avoit été obligé d'en Laisser une

soixantaine hors detat dêtre Transportés, dans le Village de Lusseuell. Cette action ne nous Coutte que peu de monde. M. de Vese Capne de dragons au Regt de Chap. a eu un Coup de Canon au pied. M. Bing aide Major d'Infrie du Regt de Soubize, et M. daulienne Lt ont été Tués, M. de Grave Capne des Chasseurs Blessé, et M. heilony, eu Cheval Tué.
M. le Baron de Numsen adjudant de Sa Majesté danoise, et Volontaire à notre Armée, à été Blessé d'un Coup de fusil dans la joue. nos Chirurgiens asseurent que sa Blessure n'est pas dangereuse.
M. le Maal ainsi que Toutte l'armée prend le plus Vif interest à Cet offr qui est plein de zele et de Volonté.
On ne scauroit Trop Louer La Valeur et Lintellig.ce de M. le duc de fronsac et de M. le Baron de Wurmeser sous La Conduitte desquels Etoient nos Troupes avancées; Ni Trop Admirer Le Courrage du Regt de Chap. et du Regt de Soubize, qui sont entrés à plusieurs Reprises dans La Colonne des ennemis et s'ont fait et Rammené La plus part des prisonniers.
M. de Gibanne Capne de dragons au Regt de Chap. à Soutenu La premiere Attaque pendant Longtemps avec 50 Dragons a pied au pont qui Est Sur Le Grand Chemin de Munster à Schappelten. M. Le Cte de Seyesourn Capne de dragons qui Conduisoit Lavant garde avec M. de la Tour du pin, à eu un Cheval Tué sous

Luy. M. Le Cte d'Argenson. 2d Colonel, de frimont Major du Regt de Soubise, Verac et le Louess Capne se sont distinguer, et en general tous les offers de ces deux Regts Meritten des Eloges;

Nous ne pouvons plus doutter que M. de Kilmansegg ne soit Rentré dans Munster, et Nous scavons que M. Le pce hereditaire Longe La Rive gauche de La Lippe en defendant Cette Riviere.

Sur Le Bruit que nous avons Entendus hier de quelques Coups de Canon dans L'Eloignement, nous Craignons que L'offer Commandant dans dorsten, n'ait pas Recu à tems L'ordre que M. Le Mal Lui avoit envoyé La veille de Reduire les Troupes de Ce poste à quelques picquets et mener des Effets vers Wezel au Cas qu'il apprit que L'ennemy Marchat à Luy en force;

M. Le Mal a fait partir hier sur les deux heures après Midy S. A. S. Mgr Le pce de Condé pour aller Camper à Dulmen, et poussé M. Le Mis de Voÿer à [illegible] Dulmen,

M. Le pce hereditaire, qui s'est Retiré en Remontant la Lippe, à passé Cette Riviere à Ahusen, s'est porté à dulmen, et par une Contremarche qu'il a faite, Le Lendemain, s'est raproché de haute; les Troupes quil avoit Laissées dans haltern, y ont été forcées par un detachement des Volontres de Soubize, qui s'est emparé de Ce poste, et y a fait des Prisonniers; de sorte que les Alliés n'ont plus personne dans Cette partie sur la Rive Gauche de la Lippe

Pendant La nuit du 9. au 10. Les fusilliers et Chasseurs du meme Reg.t au nombre de 130. hom.s, aux ordres de M. de Waudermersch Cap.e de Ce Reg.t S'estant Rendus de Luenen à Werne, à la Rive droite de la Lippe, y ont Surpris un Camp Baraqué de hussards, hessois avec Le Baron d'appelbaum de la Legion Britanique, les ont attaqués, La bayonnette au bout du fusil, ont Tué tout Ce qui leur à fait Résistance, et ont pris 60. hommes avec 4. off.rs 130. Chevaux et une piece de Canon de 6. ag. 11 de balles; ils avoient fait un plus Grand Nombre de prisonniers qui Se Sont Echappés, à La faveur de la nuit, Le detachement n'etant pas Suffisant pour les Contenir, et les Emmener.

On ne peut donner trop d'Eloges à la fermeté, ainsy qu'a la Bonne Conduitte de M. de Waudermersch qui à Eté, de Son Coté, Beaucoup de M. Cordier off.r du meme Reg.t

L'armée Campe à Westerholt, depuis le 5. dans un pays abondant; La Maison du Roy à Rejoint hyer et Cantonné dans les villages et Fremeoisser,

M. Le M.is de Conflans a pris, près de dulmen un L.t de la legion Britanique, avec quelques dragons Sortis de Munster, et il S'en aussy emparé du Coté de L'abbaye de Notteln, d'un Convoÿ de vins et de viandes Sallées qui Entroient dans Cette ville.

M. Le C.te de Vogué alla Camper Le 10. a Amberg.

M. Le C.te d'apchon, s'approcha de Luynen pour Soutenir Les Troupes Legeres.

Le 11. M. Le P.ce de Condé se porta à Recklinghausen avec la Reserve, et Le 12. Larmée Se mit en marche Sur trois Colonnes pour venir occuper Le même Camp de Recklinghausen, ou elle à Sejourné Jusqu'à present. La Reserve fut Portée à waldorff. M. Le C.te de Vogué vis avis Le Chateau de Ruschemberg et M. Le C.te d'apchon à Luynen.

Le Même Jour 12. M.r Le Maal P.ce de Soubise Se porta de sa personne Jusques au dela de Cette Ville à la Rive droite de la Lippe;

En Consequence de Ses ordres Le Lendemain 13. un detachement de 4a 500 h.es Commandé par M.r Le duc de Fronsac Se Derrigea Sur hamm et poussa Jusques Sur Les Glacis de Cette place quelques Postes avancés des ennemis. Leur pris plusieurs hussards, et perdû aussi quelques dragons, en Se Retirant ayant eté Suivi par un Corps de Troupes infiniment Superieur

M. Le M.is de Verac, M. de valle Cap.e au Reg.t de Soubise et M. de Sagan L.t au même Reg.t ont eté blessé; Le p.er au Talon, Le Second Legerement au Visage et 3.me à la Tete et à La main et à eté fait prisonier

M. Le P.ce hereditaire apres avoir eté Campé deux jours à Bochum, et bovet à March Lanuit du 10. au 11. Sur hamm, et a Repassé à la Rive gauche de la Lippe, au dessus de

Dorneu ou a Lieu de Conjecture & d'apres quelques mouvements qu'il a fait encor depuis, en remontant cette Riviere, que sa Marche se dirige vers l'armée du Pce Ferdinand.

La Garnison de Munster a été Renforcée avant son Eloignement par 3. Regts. de Pied, La Cavallerie de Scheiter et les Duchebourg.

Le General Sheimb. en Resté Campé dans la prairie, pres de Ham, avec deux Regts. de Cavallerie et Trois d'Infanterie.

Les détachements Chargés d'éclairer La Marche de M. Le Pce héréditaire depuis qu'il s'est eloigné de la Lippe ont fait quelques prisonniers dans la plaine Entre Soest et Erwete.

La marche des Ennemis se décidant vers la Dymel et M. Le Marl. Pce de Soubise pour Chercher à operer une diversion favorable et à les Rappeller dans Les Environs de Munster s'est determiné à se Rapprocher de Cette place et de Lünde.

En Consequence M. Le Pce de Condé se porta Le 17. avec la Reserve à Halteren, Le Landemain 18. L'armée se mit en Marche sur Trois Colonnes Repassa La Lippe pres de Cette ville et y Campa. Le 19. Elle en vint Camper à Dulmen, et le 20. à Cosfeld precedé d'une Journée par la Reserve,

qui Le même jour 20. fut poussée à hoftinvieck où Le 21.
à hoftmer.
M. Le C. de Chevert est resté à La Rive Gauche de la Lippe
avec La maison du Roÿ et un Corps de Troupes à ses
ordres pour Couvrir Cette partie,

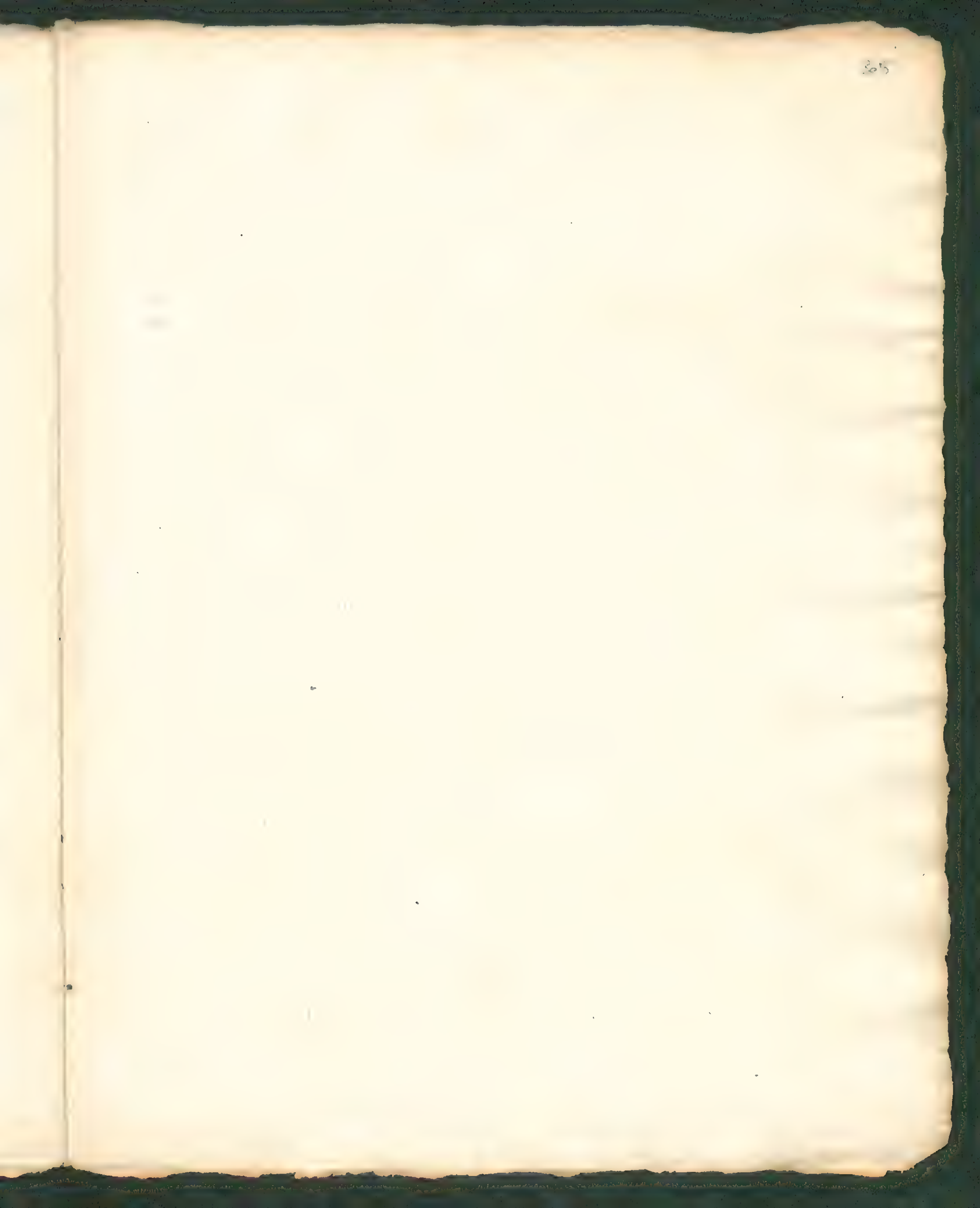

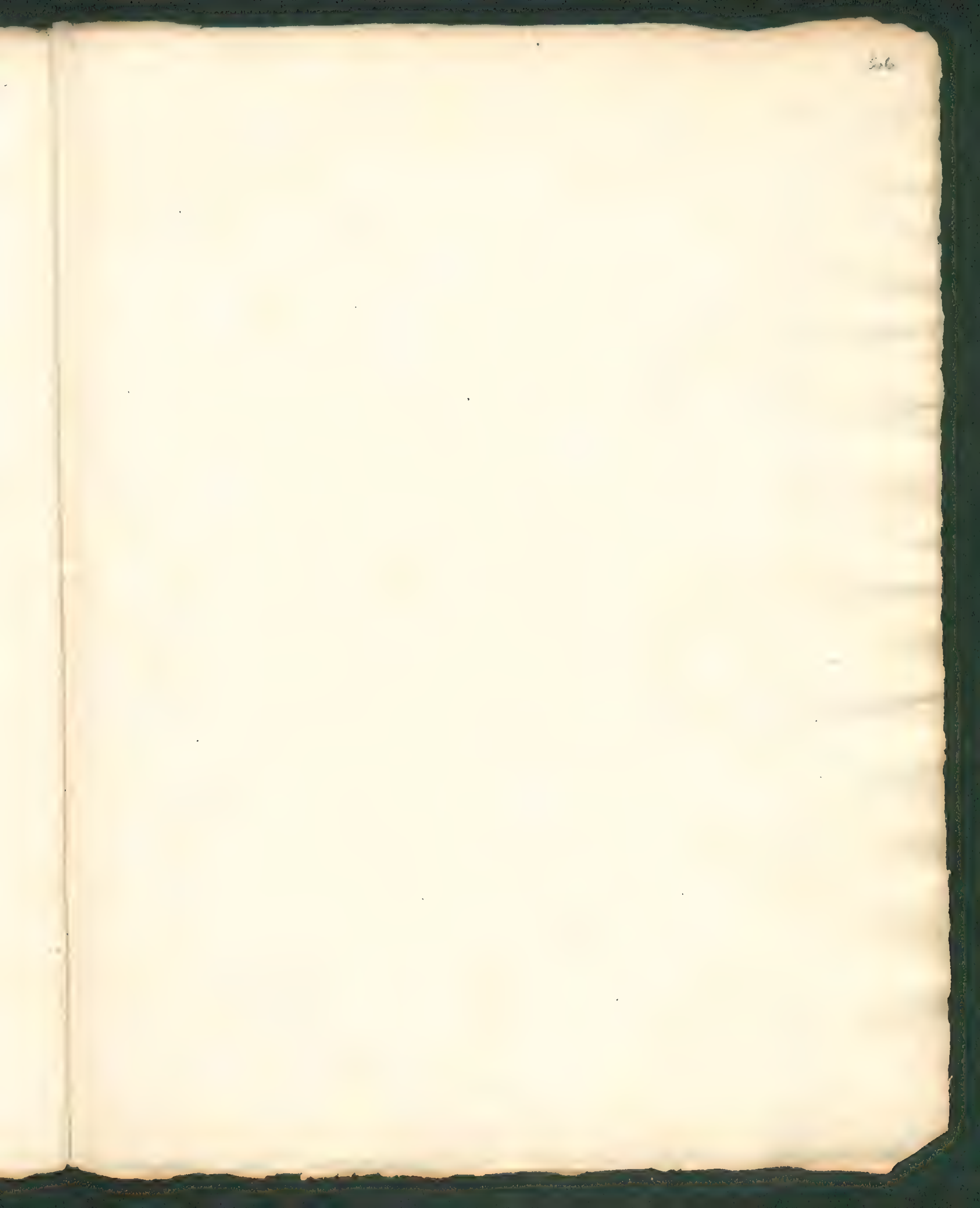

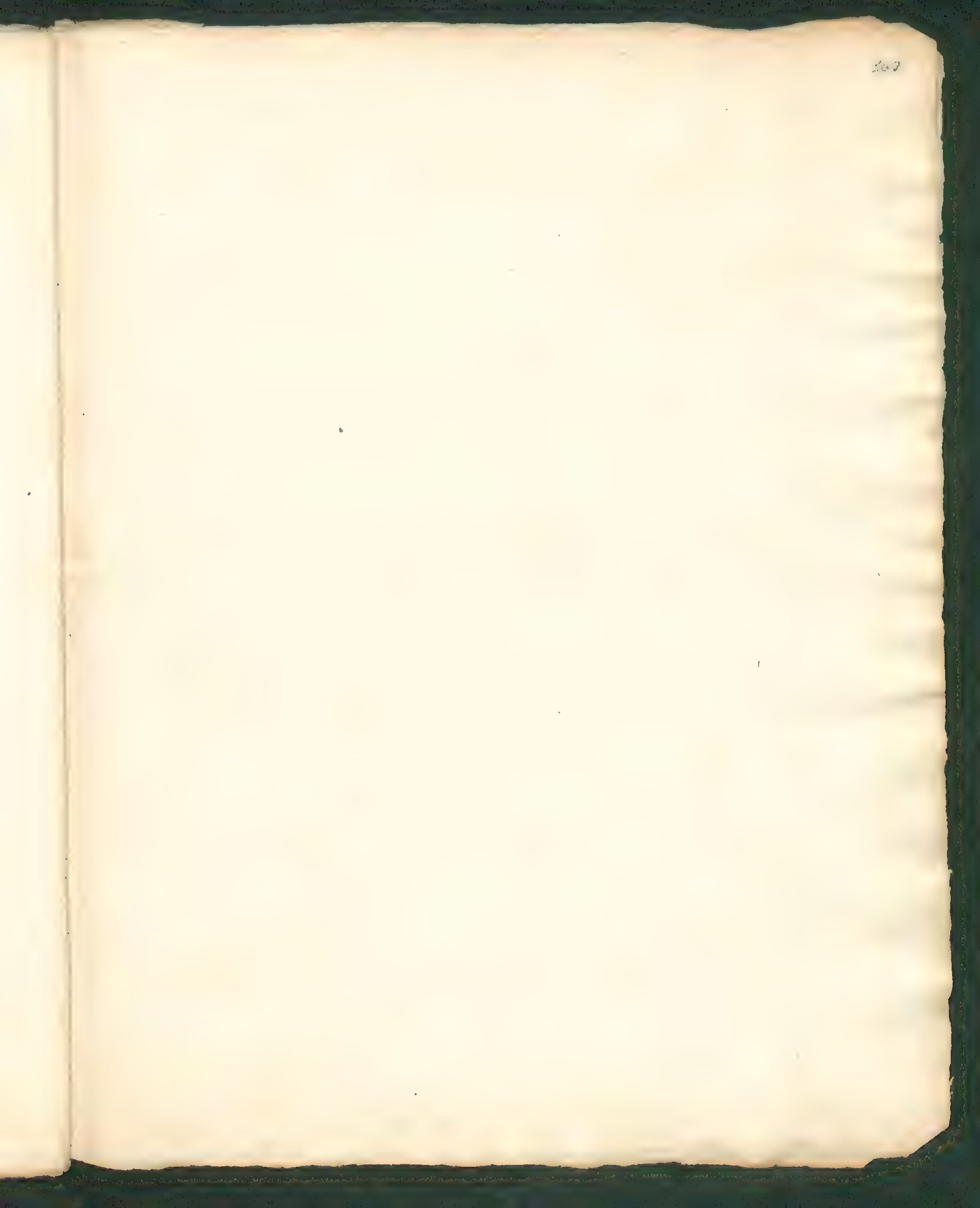

Marche des troupes sur 6 colonnes
pour se porter sur la Basse-Meuse et sur le Bas-Rhin

A Versailles le 11 juin 1759

J'ay reçu Monsieur la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 23. du mois dernier au sujet de quelques officiers du Regiment Royal Barrois qui ont été faits prisonniers de guerre l'année dernière au combat de Meer; j'ay écrit il y a quelque tems au commissaire de la salle de les comprendre sur l'état g.al des prisonniers où ils avoient été oubliés, et j'auray attention que leur échange soit fait le plutost qu'il sera possible. Je suis tres parfaittem.t Monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur

Le M.al duc de Belleisle

M. le C.te de Langeron Col. du Reg.t R.al Barrois

Regt Royal Barrois
infie

Dettes D'habillements

Ce Regt a la Revue de M. le M. de l'Allemand Le 4. juillet 1759 Redevoit par son arreté .. 14020.# 4 .. 2
indépendament des frais de Voitures qui se sont trouvés montés a 1279.# 14.s 4, ce qui faisoit en totalité .. 15300.# 8. 6.

La Cour a ordonné que la liquidation de cette dette seroit faitte

1°. des moins du non complet de Rl Barrois du 1er juillet 1758 au 1er may 1759 .... 1527.# .. 1 .. 6.

2°. le non Complet du Regt Rl Lorraine ...... 2824. 16 ..

3°. le remboursement d'une Retenue faitte pour la Conduitte des Recrues venues a dusseldorf en 1758 .... 1304 ... 10 ...

4°. les 4. 1ers mois des masses 1759 ...... 4320 ..

ce qui fait en totalité	9976 .. 1. 6
ainsy ce Regt redoit encore	5324 .. 1 ..
pour parvenir a	~~3~~15300 .. 8 ... 6

on représentera 1°. que le non complet du Regt Rl Barrois depuis le 1. juillet 1758 jusqu'au 1. may 1759 ~~[illegible]~~ se monte a une somme beaucoup plus Considerable que celle de 1527. 1. 6.s ce qui est aisé a verifier sur les extraits de revues ~~[illegible]~~ qui sont entre les mains de la Cour, que je ne peux representer n'ayant pas ceux des mois de juillet et aoust faits par M. des Revues et dont j'ay demandé souvent copie a la Cour. Ces extraits doivent prouver a la Cour que le non complet est plus Considerable a cause des pertes que le Regt a fait a Crefeld le 23 avril 1758.

2°. que la somme de 1304.# 10.s employée a l'acquittement des dettes a ~~[illegible]~~ été prise sur les appointements de Mrs les Capes qui d'ailleurs ont remplacé ~~[illegible]~~ a leurs depents les tentes marmittes et bidons que le Regt avoit perdues a Crefeld

Il suit de ces Exposé que conformement a Larreté de Revue de M. le Mis. de Montaynard du ~~[illegible]~~ 13. may 1760 qui rapelle celuy de M. de Villemeur du 4. juillet 1759 ainsy que les lettres, le Regt. se trouveroit encor redevoir la somme de ~~[illegible]~~ 6628lt 1. sol pour la liquidation de laquelle somme on supplie la cour de rejetter lexcès sur les ~~[illegible]~~ extraits de Revue dud Regt. depuis le 1. juillet 175. et d'en accorder le Remboursement jusqu'a la concurrence de la somme cidessus, pour ne pas deranger l'arrangement qui a été pris pour que le Regt. eut toujours une année de Masse d'avance.

Le compte que Mrs les Inspecteurs ont rendus a la cour de le Regt. luy donnent lieu d'esperer quelle voudra bien avoir egard a ses Representations, et luy procurer les moyens de se liquider.

fait a Paris le 25. 8bre 1760.

Etat de l'armement qui a été remis au magasin de la milice par le Régiment de Royal Barrois Le 19. Juillet 1757.

Sçavoir

Fusils	6.
Epées	5.
Cartouches	7.

Nous Chargé des armements et Equipements des milices de Lorraine et Barrois, Certifions qu'il nous a été remis par le Régiment de Royal Barrois Les effets mentionnés cy Dessus. à Nancy Le 26. 7bre 1761.

de Jenneville

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Regiment d'Infie de Condé au 12 mars 1758.

	Presents	Hopitaux	Detachés	Restés derriere	Total
Gr.rs de Mezera	34	8	0	0	42
Sauceton	29	1	3	0	33
Ronchaux	26	6	0	0	32
Montherot	16	20	1	0	37
Gibert	9	14	2	1	26
Lesire	21	11	1	0	33
Poirime	13	20	2	1	36
Maziere	29	2	2	0	33
Brogna	24	9	0	1	34
Briame	10	19	2	0	31
Giron	23	12	1	0	36
Cardelou	25	9	2	0	36
Dagrain	21	12	1	0	34
Resellin	14	20	2	1	37
Gasion	25	8	0	1	34
Monsure	14	13	2	0	29
Corbie	32	5	0	0	37
	359	195	21	5	580
C. de Poussin	22	9	1	4	36
Thinoulan	9	13	1	2	25
Serin	2[illegible]	9	1	0	3[illegible]
Lozé	14	18	1	1	34
Laucelle	22	8	1	1	32
Brineon	25	6	1	0	32
Latour	21	15	0	0	36
Dubourzet	21	13	2	0	36
Chabre	23	8	1	0	32
Ch. de Corbie	31	5	1	0	37
Bourdeille	17	9	2	0	28
Chateaudieu	16	14	2	2	34
Dedesert	14	15	3	0	32
Derode	26	7	2	1	36
Fontaines	12	11	2	1	26
Gubort	13	8	1	4	26
Gr.rs de Chadrillac	37	6	1	0	44
	350	180	23	16	569
Total	709	375	44	21	1149
Manque au complet					221

316

30. 7.bre 1757. Etat des quartiers généraux d'assemblée pour Les recrües de l'infant.ie françoise de 1757. à 1758.

Lille. = Schelestat

Douay. Béfort.

Cambray.

Valenciennes.

Maubeuge.

Givet.

Mezieres.

Sedan.

Stenay.

Rheims.

Chalons.

Vitry.

St. Dizier.

Soissons.

Montmedy.

Longwy.

Metz.

Thionville.

Sarlouis.

Verdun.

Toul.

Pontamousson.

Falsebourg.

Sarbourg.

Biche.

Haguenau.

Strasbourg. =

A Homebourg le 24 aoust 1762.

J'ai reçu Monsieur votre lettre d'aujourd'huy
mon artillerie n'a été parquée qu'a dix heures
du soir, de façon qu'elle soit partie a cinq heures à
[illegible]. C'est un mauvais début pour
la marche de demain et d'après demain mais
il faut se roidir contre les difficultés
j'ai les mêmes nouvelles que vous
et je crains un évenement a la réserve
de M. le P.ce de Condé. Les ennemis vont faire le
siège de Cassel et peut être envoyer aussy
un Corps de troupes sur le [illegible] qui a
poursuivi l'armée de Hesse. Les nouvelles
quoiqu'elles méritent attention ne m'empechent
pas de suivre mon projet, mais je me
propose de ne rester que deux jours devant
[illegible] pour ne pas trouver d'embarras pour
mon Retour. Cela dépendra cependant des

118

Nouvelles que j'aurai de M. de Comeiras.
Je suis fachè devons avoir encore ôté Cinq.ts hommes
mais toute reflexion faitte il faut necessairement
150 hommes a Dorsten
J'avoue l'aumerine de la petite notte particuliere
de votre main je souhaite quelle soit vraie
Dauvet

A Monsieur

Monsieur le Mis. de Langeron
Maral de camp et
armées du roy Commandant

a Wesel / le Mis. Dauvet

1762
aoust ./.

Le Convoy de Pain composé de 75 — Voitures partant de Wezel demain 24 passera la Lippe Vis avis la Citadelle et ira coucher led. jour 24 à Dorstein Sous l'Escorte qui Sera tirée de la Garnison de Wezel, Le Lendemain matin 25. Il Sera détaché du Convoy 17. 8res g.le 8000 l. qui se porteront led. jour 25. au Chateau de Grumberg Sous la protection d'une petite Escorte qui Sera relevée aud. grumberg par un détachement des troupes pour lesquelles ce pain est destiné. le Surplus du Convoy ira coucher le même Jour 25. à hornburg ou le détachement de la Garnison de Wezel Sera relevé par une nouvelle Escorte que M. Le M.is Dauvet y Sera trouver et qui le conduira le 26 à Luynen et le 27 à portée de ham.

de Wesel			
a [illegible]	8 l.		6
[illegible]	5.	grumberg	4
[illegible]	4	lunen. dortmund	3.
[illegible]	2	dortmund	2
	19 l.		15 l.

Emplacements des Troupes au Mois d'avril 1757.

Etat des E

Infanterie

	Bataillons	Nombre d'hommes	
1. Gardes Françoises	6.	4530.	
1 Gardes Suisses	4.	2400.	
1. Corps Roïal de l'artillerie et du Génie	6.	4800.	
1. du Roy y compris 5. Surnumeraires par Comp.ie	4	3080.	
79. François	164.	112130	
1. Grenadiers de France	4.	2160.	
10. Suisses	20.	14400.	
12. Allemands	19.	12920.	
1. de Boüillon	2.	1360.	
1. Roïal Deuxponts	3.	2034	
2. Roïal Lorraine et Roïal Barrois	2.	1370.	
2. Liegeois	4.	2720.	
2. Italien et Corse	2.	1370.	
8. Irlandois et Ecossois	8.	5460.	
122.	248.	170734.	
6. Compagnies de Mineurs	"	360.	
6. Compagnies d'ouvriers	"	240.	
Compagnie franche de Montboissier	"	35.	
152. Compagnies d'Invalides	"	10224.	
Detachement (ce) d'Invalides à Versailles	"	117.	
	248.	181710.	
Milices	105.	54600.	66150.
Grenadiers Roïaux	22.	11550.	
Milices Bourgeoises: Païs d'Auch	3.	1800.	5810.
Roussillon	5.	2960.	
Boulogne	2.	1050.	
	385.	253670.	

Troupes du Roy.

Cavalerie

	Escadrons	Nombre d'hommes
Gardes du Corps	8.	1468.
Gendarmes	1.	200.
Chevaux legers	1.	200.
Mousquetaires	2.	400.
Grenadiers à Cheval	1.	134.
	13.	2402.
Gendarmerie	8.	1240.
59. Régiments de Cavalerie	119.	19040.
1. Roial Carabiniers	10.	1600.
3. Rts Cavalerie legere	7.	960.
3. Rts Hussards	12.	1800.
16. Rts Dragons	64.	10240.
	233.	37282.
Troupes legeres	"	2835. dont {1743. à pied / 1092. à cheval}
	233.	40117.

Récapitulation

Infanterie	181710. hommes
Cavalerie	37282
Troupes legeres	2835.
	221827.
Milices	66150.
Milices Bourgeoises	5810.
	293787.

État de l'Emplacement des Troupes par Département après le départ de celles qui sont destinées pour l'armée du Bas Rhin.

Picardie.

Régiments	Inf.ie	milices	Caval.ie	Emplacements
Bourbonnois	4.	"	"	Calais Citad.lle et fort Nieulay, 29 avril
Orleans Ville, Citadelle et fort	"	1.	"	
Angers	"	1.	"	
100 hommes du B.on de Soucy	"	.		
Forests	1.	"		Boulogne.
Hardinthun } Boulonnois	"	1.		
Villequier }	"	1.		
Dillon	1.	"		S.t Valery et Amiens &c.
d'Apchon dragons	"	"	4.	
	6.	4.	4.	

Artois.

Régiments	Inf.ie	milices	Caval.ie	Emplacements
Les Comp.ies d'Invalides de Myon, S.te Colombe et Merevolles				Citadelle.
Blois, destiné p.r Dunkerque	"	1.	"	Arras et Citadelle
Vernon	"	1.		
5 Comp.ies du B.on de Caen	"	½	—	
2.e et 3.e de Thianges dragons	"	"	2.	Bethune
3 Comp. du B.on de Caen	"	½	.	S.t Venant
Les Comp.s de Blanchet et de Dubuttré Invalides au fort				
Bontuandemes	"	1.		Aire et fort S.t François
1.er et 4.e de Thianges dragons	"	"	2	
Vannes	"	1.		
Fitzjames	"	"	2	S.t Omer
Falaise } Chartres } destinés p.r Dunkerque	"	2.	"	
	"	7.	6.	

Régiments	Infie.	milices	Cavie.	Emplacement
Flandres.				
Normandie	4.	..	"	Dunkerque
Flandre	2.			Dunkerque
Roth	1.			Dunkerque
Rouen		1		Dunkerque
150. hom. de Soucy, artillerie				Dunkerque
20. Mineurs de Rouyer				Dunkerque
De la Reine, dragons			2.	Dunkerque
S. Lo		1		Gravelines
Bulkeley	1			Gravelines
Isle de France	1			Bergues 27. avril
Ogilvy	1			Bergues 27. avril
Roial Écossois	1			Bergues 27. avril
Amiens		1		Bergues 27. avril
De la Reine, dragons			2.	Bergues 27. avril
Vire: Citadelle		1.		Lille et Citadelle
Abbeville		1.		Lille et Citadelle
Redon		1.		Lille et Citadelle
Alençon		1.		Lille et Citadelle
Gisors, 2. Compies. au fort		1.		Douay et fort de Scarpe
Neufchatel		1.		Douay et fort de Scarpe
1er. d'Arras		1.		Douay et fort de Scarpe
Comp. de Linchamp Invalides et d'artillerie				Douay et fort de Scarpe
	11.	10.	4.	

Régiments.	Infie.	milices	Cav.	Emplacement
Hainault.				
Noyon		1		Cambray et Citadelle.
4. Comp. de Laon		½		
4. d'Idem		½		Bouchain.
Soissons, Citadelle		1.		Valenciennes et Citad.
St. Denis		1.		
Mantes		1		
4. Comp. d'Argentan		½		Condé 29. avril
4. d'Idem		½		au Quesnoy.
Mortagne.		1.		Maubeuge.
4. Comp. de Montargis		½		Landrecy.
4. d'Idem		½		Avesnes.
Lille		1.		Philippeville s'y assemblent.
Horion Liégeois	2.	"		
Peronne	"	1.		Givet et Charlemont s'y assemblent
Vierset, Liégeois	2.	"		
Valenciennes et Charlemont	"	1.		
	4.	11.		

Régimentz	Inf.r	milices	Cav.r	Emplacement.s
Soissonnois				
40. Mineurs de Rouyer				La Fère
Comp.e de Boursin d'Invalides				La Fère
Champagne.				
5. Comp.s de Verlin		1/2		Rocroy
3. de Sedan, dont 1. a la Citadelle		1/2		Mezieres et Citad.lles et Charleville.
1. Comp.e d'Invalides a la Citadelle				Mezieres et Citad.lles et Charleville.
S.t Bouillon	2.			Mezieres et Citad.lles et Charleville.
Polleresky			4	S.te Menehoulde
Berchiny				Vaucouleurs
	2.	1.	8.	

Régiments	Inf.ie	milices	Cav.ie	Emplacement
Païs Messin.				
2.e d'Artois		1.		Sedan et Château
Chalons		1.		Montmédy
Mazarin		1.		Longwy
Volontaires Liégeois			2.	Longwy
Bataon de Paris		1		Verdun et Citadelle
Witmer	2			Metz et Citadelles
1.er de Roial Roussillon, et 4. Comp.s du 2.e				Citadelle
Joigny		1		Metz et Citadelles
Provins		1.		Metz et Citadelles
Carabiniers, dont 10 Comp.s séparées en Lorraine				Metz et Citadelles
Verdun		1		Thionville
S.t Dizier		1.		Thionville
Metz		1		Sarrelouis
4. Comp.s du Bataon de Troyes		1/2		Toul
4. de Joinville		1/2		Marsal
	2.	10.	2	

Régiments	Infie.	milice	Cav.	Emplacement
Lorraine.				
Roïal Lorraine	1.			Nancy
Roïal Barrois	1.			Nancy
Gendarmerie			8.	Nancy
Un détachem. de R. Roussillon				Luneville
Corbeil		1.		Bitch
Turpin			4.	Sarguemine
Volont.res de Cav. allemande			2.	Sarrebruck
Roïal Deuxponts	3.			aux deuxponts
	5.	1.	14.	
Alsace.				
Colmar		1		Phaltzbourg
Périgueux		1.		Landau
Lons le Saunier		1.		Landau
Ornans		1.		Landau
Chaumont		1.		fortlouis.
Montluçon		1.		Strasbourg et Citadelle.
Strasbourg		1.		Strasbourg et Citadelle.
Montbrison		1.		Strasbourg et Citadelle.
Brioude		1.		Strasbourg et Citadelle.
Montpellier		1.		Strasbourg et Citadelle.
3. Comp. de Montbrison				Schelestat
Villeneuve d'Agenois		1.		Neufbrisack 29. avril
Semur		1/2		Lauterbourg.
Dessau		1/2.		Wissembourg.
Anduze		1		Huningue 25. avril
3. Comp. à Besfort				Huningue 25. avril
Bergerac		1		Huningue 25. avril
3 Comp. d'anduze				Besfort
		14.		

Régiments	Inf.ie	milices	Cav.ie	Emplacements
Comté.				
Montureux, 2.e Citadelle		2.		Bezançon et Citad.elle
Chabriés, art.ie	1			Bezançon et Citad.elle
2. Comp. de Canoniers à la Rochelle				Bezançon et Citad.elle
Laferronaye, dragons			4.	Bezançon et Citad.elle
Chateauroux.		1.		Dole.
	1.	3.	4.	
Bourgogne.				
Bourg en Bresse		1.		Bourg en Bresse
Montcalm			2.	Bourg en Bresse
		1.	2.	
Lyonnois.				

Régiments	Infie	milices	Cav.	Emplacement
Dauphiné				
Moulins		1		Fort Barraux
D'aumalle, artillerie	1			Grenoble
Polignac		2		Embrun, Dye, Assert
Tarare		1		Montdauphin
Bourges		1		
Romans		1		Briançon et forts.
1er B. d'aix		1		
Carcassonne		1		
Beziers		1		Montelimart aujourd'hui 3-6 m. de Marine
Castelnaudary		1		
Alby		1		
2e B. d'aix		1		
Castellas, Suisse	2			Dans la Provence
Volontaires du Dauphiné				Pont de Beauvoisin
Volontaires de Schombourg			3	Voiron.
Beyerlé				Bourg d'Oysans
	3.	12.	3.	

Régiments	Inf.[e]	milice	Cav.[ie]	Emplacement
Provence.				
Angoumois	1			Monaco
Valence		1		Antibes
Dijon		1		Antibes
La fere	2			Cannes &c.
Clermont		1		Frejus
Diesbach	2			hieres S. tropés &c.
Chalons sur Saone		1		Isles d'hieres
Privas.		1		S.t Paul
Briqueville	2			Toulon
Bêmault	2			Toulon
20. ouvriers de Boileau du Cap.[ne] et le Lieutenant				Toulon
Bretagne	2			aubagne
Autun		1		forts de Marseille
Auch		1		Tarascon
Grenadiers Roiaux en Comp.[ies]		2		Aix.
	11.	9.		

Régiments.	Infie.	milice	Cavie.	Emplacement
Languedoc.				
Bearn, destiné pour les Côtes de l'Océan	2			Toulouze
Cambis	2			Beziers et Narbonne
Rochefort	2			Nismes et Lunel
La Marche	1			Sommieres
Soissonnois	1			Castres
Brissac, destiné pour les Côtes de l'Océan	2			alais et Uzès
Roïal la Marine	2			Montpellier
Grenadiers Rx. de Chatillon		2		Montpellier
St. Chamond, destiné pour les côtes de l'Océan	2			Tournon et Privas
Vezoul		1		St. jean de guardonnague
Dole		1		Anduze
Salins		1		fort St. Hipolite
Saumur		1		Cette et agde
Mayenne		1		Vigan et Gange
Tours		1		Cel. de Montpellier
La Viefville			2	au Puy
Roïal Comtois	2			dans la Province
Talaru	2			dans la Province
Nice	2			dans la Province
	20.*	8.	2.	

* dont 6. Bataillons destinés pour les côtes de l'Océan qu'on projette d'y porter en Bretagne.

Régiments	Inf.	milices	Cav.	Emplacements
Montauban.				
Dessalles			2.	Montauban
Roussillon				
Milices de Roussillon: 1000 Hes 20 Comp. à 50				Perpignan et citad.elle seront licenciés le 8. avril
320. 8. à 40				
520. 13. à 40		5		Collioure seront licenciés si m. de Gravelle le juge à propos.
200. 5. à 40				Villefranche et Château
320. 8. à 40				Montlouis
50. 1. à 50				Chateau de Salces
Rodez		1.		Perpignan et Citad.elles
Cahors		1.		
St. Gaudens		1.		
St. Sever		1.		Collioure
Nérac		1.		
		10		

Pays d'Auch.	Comp.	Ho.	Emplacements
Bandes Béarnoises	13.	525.	Bayonne
Bandes Gramontoises	2.	100.	
Du pays de Labour	4.	200.	
Bandes Gramontoises	3.	150	Citad.elle de Bayonne
Du Bn. de Mixe, basse Navarre	3.	150	
Du pays de Soule	4.	200.	St. Jean pied de port
Du Bn. de Cize, basse Navarre	2.	100	
Volontaires Cantabres			Navarrenx.
	31.	1425.	

Évalués à 3. Bataillons

Régiments	Infie.	milice	Cavie.	Emplacement
Bordeaux.				
Grenad.ers Roïaux de la Tresne		2.		Chateau trompette
1er. de Bourgogne	1			Chateau trompette
Libourne		1		Blaye et citad.lle
Dauphin, dragons			4	Libourne.
Languedoc, dragons			4.	La Reolle.
	1.	3.	8.	
Païs d'aunis.				
Grenad.ers Roïaux des Bruslard		2.		La Rochelle
Bigorre	1.			La Rochelle
1er. de Bearn	1.			La Rochelle
Poitiers		1		La Rochelle
2. Comp.s de Chabrie, Canoniers				La Rochelle
1er. de Languedoc	1			Isle de Ré
St. Brieux		1		Isle de Ré
Roïal Corse	1			Isle de Ré
Rouergue	2.			Isle d'Oleron
1er. de la Sarre et 4 Comp. du 2e.	1			Saintes
Roïal dragons			4.	Saintes
Figeac		1.		Royan
	7.	5.	4.	

Régiments	Inf.ie	milices	Cav.ie	Emplacements
Poitou.				
Rennes		1		Sables d'olonne
Grammont			2	S.t Maixent
S.t Jal			2	Niort
		1.	4.	
Auvergne				
Poly			2	Clermont
Limozin.				
Penthièvre			2	Brives
Moulins.				
Limoges		1		Moulins
Bourges.				
Touraine.				
La Tour du Pin	4.			1.er a 3 au Mans; 2.e à Saumur; 4.e à la fleche

Régiments	Inf.e	milice	Cav.	Emplacement
Bretagne.				
Dinan		1.		au Croisic
Boulonnois	1.			Brest
Nantes		1.		Brest
C.ie de la Marche	1.			Auray
Penthièvre	2.			Belleisle
Fontenay le Comte		1.		Port Louis
3. Comp. de bas off.ers Invalides				L'Orient
1.er de Lorraine	1			Quimperlay
1.er de Berry	1			Hennebond
Quercy	1			Quimper
Grenad.ers Roiaux de Bruguer		2.		S. Brieux
Berwick	1			Dinant
Brie	1			S. Servan
Bourbon	2			dans la province
Chabrillant			2.	Pontivy
Besons			2	Redon
Crussol			2.	Quimperlay
Marbeuf, dragons			4.	Quimper.
	11.	5.	10.	

Régiments.	Inf.ie	milice	Cav.ie	Emplacement
Caën.				
Clare	1			Cherbourg.
Saintonge	1			Carentan
Brie	1			Granville
Piedmont	4			S.t Lo et Vire
Touraine	2			Bayeux et Caën
Limosin	2			Valognes
Royal Vaisseaux	2			Coutances &c.
Caraman, dragons			4.	Vires.
	13.		4.	
Rouën.				
Auvergne	4			Rouën.
Beauvoisis	2.			Honfleur et Pontaudemer
Bataillon de Soucy	1			
Ouvriers de S. Vallier				Le Havre et Citad.les 4. may
Angoulême		1		
S.t Maixent		1.		Pont l'évêque, 27 avril
Le Maine		1		Neufchatel, 27 d.o
1.er de la Reine	1			Dieppe
1.er d'Artois	1			Eu
Beauffremont, dragons			4.	Fécamp &c.
	9.	3.	4	

Régimentz	Inf.ie	milice	Cav.ie	Emplacement
Alençon				
Les 3. brigades des Volontaires Etrangers				Alençon 17. avril
1.er de Guienne	1			Seez
Tournaisis	1			Argentan
Rohan	2.			Lizieux 5. may
Marmande		1.		Lizieux 5. may
Carhaix		1.		Falaize
S.t Jean d'angely		1		Falaize
	4.	3.		
Paris				
Maison du Roy				
Gardes françoises	6.			Paris
Gardes Suisses	4			Paris
Gardes du Corps			8.	dans leurs quartiers
Gendarmes			1.	Versailles
Chevaux legers			1.	Versailles
Mousquetaires			2.	Paris
Grenadiers à Cheval			1.	Troyes
	10.	"	13.	

Régiments	Inf.ie	milices	Cav.ie	Emplacement
Dans l'Isle de Corse				
Montmorin	2.			Calvy, Ajacio, et S.t florent.
Flandres	2.			
Bouard	2.			
50. hommes du bataillon d'aumale, 1. Cap.ne en 2.d, 1. Lieut. 1. Sous-lieutenant.				
	6.			
Dans l'Isle de Minorque.				
Roïal	2.			fort S.t Philippe
Vermandois	2.			
Medoc	2.			
R.al Italien	1.			
Grenad.iers Roy.aux de Chabrillant		2		
fusiliers de Montagne, 250 ho.es detachés du bataillon d'aumale, 6. Cap.nes 6. Lieutenants et 6. Sous-lieutenants.				
Mineurs de Bouf. 20 ho.es de la Comp.ie d'ouvriers de Boileau, 1. L.t 1. Sous-l.t				
	7.	2.		

Régiments.	Bataill.	
En Canada.		
2e de Bourgogne	1.	Passés en Canada en avril 1755.
2e d'Artois	1.	
2e de la Reine	1.	
2e de Languedoc	1.	
2e de Guienne	1.	
2e de Béarn	1.	
2e de la Sarre	1.	Passés en Canada en mars 1756.
2e de Roïal Roussillon	1.	
	8.	

Destinés pour les Indes orientales.

2e de Lorraine	1.	
2e de Berry	1.	
Lally	1.	
	3.	

Etat des Regiments qui doivent Composer l'armée du bas Rhin.

Infanterie Françoise.

Picardie	4.
Champagne	4.
Navarre	4
La Marine	4
Belzunce	4
Mailly	4
Du Roy	4.
Poitou	2
Lyonnois	2.
Dauphin	2.
Vaubecourt	2
Aquitaine	2.
Eu	2.
Orleans	2.
La Couronne	2.
Gardes Lorraines	2.
La Rochaimond	2.
	48.

Cy. de l'autre part		48.
Condé		2.
Vatan		2.
Provence		2.
Perigord		1.
Cambresis		1.
foix		1.
Chartres		2.
Conty		2.
Enghien		2.
		63.
Grenadiers de france		4.
Grenad.ers Roy.x	Daulan — 2. Bergeret — 2. Chantilly — 2. Modene — 2.	8.
Solar		2.
		14.

Allemandes.

Alsace	3.
Bentheim	2.
La marck	2.
Roïal Suedois	2.
Roïal Baviere	2.
Lowendal	2
Berghs	1
Prince Louis de Nassau	1.
Nassau Usingue	1
La Dauphine	1
St. Germain	1.
Roïal Pologne	1.
	19.

Suisses.

Jenner	2.
Reding	2.
Courten	2.
Salis	2.
Lockmann	2.
	10.

Artillerie

Lamotte ——————— 1.

Menouville ——————— 1.

De Cosne ——————— 1.

Mineurs { Douville
Chateaufer ———
Gribauval ———

Ouvriers { De Guille ———
Thomassin ———
La Mortière ———

Artillerie de Campagne.

100. pièces de Canons ———

———— ( )

3. (Bataillons.)

Total 109. (Bataillons.)

Cavalerie.

	Escadrons
Colonel General	3.
Mestre de Camp General	2.
Commissaire General	2.
Royal	2
Du Roy	2.
Royal Etranger	2.
Cuirassiers	2.
Roïal Cravattes	2.
Roïal Roussillon	2.
Roïal Piedmont	2.
Roïal allemand	2.
Carabiniers	10.
Roïal Pologne	2.
La Reine	2.
Dauphin	2.
Dauphin Etranger	2.
Bourgogne	2.
Aquitaine	2.
Berry	2.
	47.

Cy l'autre part	47.
Orleans	2
Condé	2.
Bourbon	2.
Clermont Prince	2.
Conty	2.
D'archiac	2
Lusignan	2.
Marcieu	2.
Talleyrand	2.
Clermont Tonnerre.	2.
Charost et d'Egmond	2
Beauvilliers	2.
Bourbon Busset	2.
Maugiron	2.
Guinet	2.
La Rochefoucault	2.
De Rienne	2.
Lameth	2.
Fleury.	2.
Lenoncourt	2.
Bellefonds	2.
	89.

([illegible])

Ci-Contre	89
Dampierre	2
Conchamont	2
Montirea	2.
Saluces	2.
Wirtemberg	2.
Noailles	2.
Harcourt	2.
Descars	2.
Nassau	2.
	107.

Dragons.

Colonel Général	4
Mestre de Camp Général	4
Du Roy	4
Orléans	4
Daubigné	4.
Harcourt	4.
	24.

Total .... 131. Escadrons.

Troupes Legeres

Berchiny	264. 50	
Turpin	264.	
Polleretsky	264.	
	792.	
Volontaires Roïaux	950.	360. à cheval 590. à pied.
Volontaires de Flandres	420	240. à pied 180. à Cheval
Volontaires du Hainault	420.	240. à pied. 180 à Cheval.
Chasseurs de Fischer	500.	200. à pied 300. à Cheval
Guides de Flinchamp	25.	13. à pied 12. à Cheval.
	2315.	

Récapitulation des troupes de l'armée

		Bataillons	Escadrons		
Infanterie	Françoise	63.	"	43495.	
	Grenadiers de france	4.	"	2160.	
	Grenadiers Roïaux	10	"	5280.	
	Allemands	19.	"	12920.	
	Suisses	10.	"	7200.	73755.
	Artillerie	3.	"	2400.	
	3. Compies de mineurs	"	"	300	
	3. Compies d'ouvriers	"	"		
Cavalerie	Cav. de 140. par Escadron	"	107.	14980.	18820
	Dragons	"	24.	3840	
	Hussards en 3. détachements	"	"		792.
	Troupes Legeres	4	"		2315.
		109	131.		95682.

Récapitulation Générale

	Infanterie	milice	Cavalerie
Picardie	6.	4.	4.
Artois	"	7.	6.
Flandres	11.	10.	4
Haynault	4.	11.	"
Soissonnois	"	"	"
Champagne	2.	1.	8
Païs Messin	3	10.	2
Lorraine	5.	1.	14
Alsace	".	14.	"
Comté	1	3.	4.
Bourgogne	".	1.	2.
Dauphiné	3	12.	3
Provence	11.	9.	"
Languedoc	20.	8.	2
Montauban	".	"	2.
Roussillon	"	10.	"
Auch	"	3.	"
	66.	104.	51.

	Infie.	milice	Cavie.
Ci-Contre	66.	104.	51
Bordeaux	1.	3.	8
Païs d'aunis	7.	5.	4.
Poitou	"	1.	4.
Auvergne	"	"	2.
Limosin	"	"	2.
Moulins	"	1.	"
Touraine	4.	"	"
Bretagne	11.	5.	10
Caën	13.	"	4.
Rouen	7.	3.	4.
Alençon	4.	3.	"
Paris, maison du Roy	10.	"	13.
	125.	125.	102.
Armée du bas Rhin	99.	10.	131
	224.	135.	233.
hors du Roïaume — Isle de Corse	6.	"	"
hors du Roïaume — Minorque	7.	2.	"
hors du Roïaume — En Canada	8.	"	"
hors du Roïaume — aux Indes orientales	3.	"	"
	248.	137	233.

VI

1

[illegible]

[illegible] ... [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Regt de Condé infie

Memoire

Le Sr gautier est aumonier du Regt de Condé
Depuis le mois de juillet 1747.
on ne peut assez donner d'eloges au zèle, a la pieté aux
moeurs, au bon Exemple qu'a constamment donné cet
aumonier, il a sçu Reprimer le vice, augmenter la
pieté, faire des Conversions dans l'offer et le soldat.
il a de plus prouvé son desinteressement en Refusant
3 fois la Cure de Blaye qui luy etoit offerte par
tous les paroissiens, et cela dans la vüe de ne pas
abandonner le troupeau qui luy avoit eté confié.

C'est un témoignage que je dois a la verité, et
j'ose supplier instament son Alteze Serenissime
de vouloir bien honorer le Sr gautier de sa protection
et de luy procurer une pension sur un Benefice

il est tres important au bien du service de
maintenir d'augmenter la Religion dans les troupes.
et il est juste de recompenser ceux qui y ont travaillé
Longtems avec succez

fait au Camp de [illegible] le [illegible] 7bre 1757.

Le 9.e [illegible]
Condé infant.

Memoire

Le S.r La Besse Chirurgien major est au Regiment de Condé depuis le mois de juillet 1747.

on ne peut dire assez de bien de ce Chirurgien, et il merite que son altesse Serenissime l'honore de sa protection pour luy procurer un employ qui luy assure du pain lorsque sa santé ne luy permettra plus de rester au son Regt.

il seroit aisé a S. a. S. d'obtenir pour le S.r La Besse la place de Chirurgien major de l'hopital militaire de Calais, lorsqu'elle viendra a vaquer par la mort du S.r Le Gravo qui en est pourvu

La Besse a des attaques frequentes de Rhumatisme qui le mettent hors d'etat d'agir et il est a craindre que le Regt. de Condé ne perde bientot un sujet qui merite a tous egards

fait au Camp de Hostin le 14. 7.bre 1757.

de Cordes
infanterie

Graces

Lieutenance de Roy

Je Renouvelle avec instance la demande que je fais depuis Longtems Pour le Sr. d'haudrey brigadier Lieutenant Colonel.

Cet offer. Sert le Roy avec distinction depuis 1706. depuis 7 ans il a une jambe ouverte qui le met hors d'etat de Servir.

M. le Marl. d'Estrées Luy a accordé par distinction la Lieutenance de Roy de hamelen, mais cet Employ n'etant que momentané, je Demande que la Cour luy accorde une Lieutenance de Roy dans une des grandes places du Royaume.

Pensions de Retraitte

Le Sr. jules antoine de Vassy
né . .
Commandant de Bataillon le 28. 8bre. 1753.

Deux blessures Considerables, une hidropisie et des Rheumatismes obligent cet offer. a quitter

je Demande que la Cour luy accorde une pension de Retraitte proportionée a l'ancienneté et a la distinction de ses services.

Le Sr. Louis girard de Vasson
né le . .

Cet officier a eu l'année derniere une gnouil Demis - qui l'auroit obligé a quitter le service dans la guerre. ses forces ne Repondant plus a son Zele je Demande que la Cour luy accorde une pension de Retraitte

jean Baptiste de Montheuot Ecuyer
— né le
La blessure de cet officier ne luy permettant plus de servir, j'ai
Demandé que la Cour luy accorde une pension de Retraitte.

croix De St. Louis

~~Le Sr. jean Baptiste Charles ayguer de Chalumbiers~~ —
— né le …
je demande que la Cour ~~luy~~ accorde ~~une~~ des places dans —
L'ordre militaire de St. Louis
au Sr. jean Baptiste Charles ayguer de Chalumeaux
— né le …

au Sr. Hatteur de Linée
— né le …
cet ayde major a été employé par M. M. les Marechaux de
Noailles, de Maillebois, de Belisle, et a commandé des volontaires
avec distinction

au Sr. guy augustin de Salgues Ecuyer
— né le …
cet ayde-major merite par ses talents et son application
La Cour luy accorde cette grace

au Sr. Charles Lambert Pussy. Mis. de Corbigny Ecuyer
— né
cet offer. par les Beautés de sa troupe, son zele, son applica[tion]
et ses moeurs merite des graces pécuniaires

Regt. De
Jagria

Drapeaux

Les Drapeaux de ce Regiment ayant été absolument déchirés cette Campagne, je Supplie La Cour du Roy en faire donner de neufs

fait au Camp de Westen le 14. 7bre. 1757./.

~~Nominations~~
Propositions aux Emplois Vacans

6. may 1758

Je propose

Le Sr. Messre. Claude françois de Lange
a la Lce. de la Compagnie de Rostaing vacante par la promotion du Sr. Thomas joseph de Berne - de Brasseu a une Compagnie

Le Sr. Messre. Philippe Clement D'hennezel
a la Lce. de la Compagnie D'ysarn - vacante par la promotion du Sr. nicolas charles gabriele de Lancy

Le Sr. Messre. Nicolas françois de Laboroy ~~et~~
a la Lce. de la Compagn. de fourstille vacante par la promotion du Sr. jean de Malyvrier a une Compagnie

fait a Paris ce 6 may 1758.

L. M. de L.

M. le M[al]. de Belleisle

paris 28 mars 1758

Mg[r]

j'ay l'honneur de servir le Roy depuis le Commencement de la Campagne 1735, et j'esperois le servir toutte ma vie.

la promotion que le Roy vient de faire me prouve que sa M[té] est mécontente de mes services; j'en suis pénétré de la plus vive douleur, mais je proteste, Mg[r], que j'ay ~~plus~~ manqué de Talents mais non ~~que~~ de fidelité, de Zele & d'attachement

je joins icy ma démission, & ma seule Consolation sera d'avoir Merité l'honneur de votre Estime

je suis avec un Respect infini

Mg[r]

Votre &

Langeron

je supplie tres humblement sa M[té] de Recevoir ma démission de l'Employ de Colonel Lieutenant du Reg[t] d'inf[ie] de Condé dont j'ay eté pourvu par brevet du 22 aoust 1747

a paris ce 28 mars 1758

Le M[is] de Langeron

cavalle

may 1758

Le S.r Louis Darras Dhaudrecy —

Sert le Roy depuis le 1.er janvier 1706

a eté fait Lieutenant Colonel le 14 may 1743

Brigadier le 1.er j.er 1748.

cet officier a 70 ans, et a une jambe ouverte

qui L'empeche de faire aucun Service

il n'a point de Pension du Roy quoyque ses

Services ayent eté aussy Distinguées qu'ils ont

eté Longs.

Le S.r D'haudrecy a eu Six freres au service

quatre y ont peris

je demande que la Cour accorde au S.r

D'haudrecy une pension de 2000.tt et qu'une

partie en soit reversible a sa femme qui

est une fille de ~~qual~~ Condition de Poitou

~~fait a Paris le 6~~

le S.r de la Borde Remplacera le S.r —

D'haudrecy a la L.te Colonelle, et ce poste

important ne peut etre en meilleures —

mains a tous Egards.

fait a Paris le 6 may 1758.

L. M. de L.

Regiment De Condé Infant.e

État De M.rs Les Officiers au quinze octobre 1756 D.y.

Capitaines	Lieutenants	Enseig.ns Et Sous Lieut.ns	
M.rs Ducoussour	M.rs Tocrij	M.rs Chartrou	
Dagrain	La Grosse	~~M. Marignac~~	M.rs Le Blanc
Vilson	Lyonne	Vaccants	Morelhan
S.t Germain	Lannoij		
De Roches	Ch.r Devillers		
Vesins	Dubouzet		
Cressac	Duchatellier		
Lincé	Noircourt		
Fausetelle	Metyssier		
Latour	Lomairol Du Bois		
Ch.r De Corbije	Marignac		
Rostaings	Grassac		
S.t Montan	Dormois		
La Deveze	Delvert		
Serij	Duchastel		
Bourdeille	Siguieres		
Briançon	Lenierij		
Meseza	Melicot	Gaizard	
Nadaillac	Dufaijel	~~Vaccants~~ Desville	Pomayrol
Corbije	Salleton	Devillers	
Montherot	~~Vaccants~~ M.r de Marignac Broque		
Vasson	Ch.r De Langeron		
Mejanés	Cœur de Roij		
Chateaudieux	Chavaigne		
Ysarn	Lanci		
Mazieres	Dauguoij		
M.r D'agrain	Serisai		
Ronchaut	Durrij		
Monsures	Crecij		
Cijbert	Maurelhan Maillé		
Repellin	Lamotte		
Peyrissac	Dagrain		
Briasse	Lamirault		
Broqua	Daix		

Regiment D'Inf.rie de Condé au 2.e 7.bre 1757

Noms des Compag.ies	Présent	[illegible]	Hôpital	[illegible]	Détachés	Totale
Gr.rs De Vinezra	40	0	1	3	0	44
Belleton	30	1	0	1	2	34
Roncheaux	28	4	0	2	2	36
Montierot	29	5	0	4	1	39
Cybert	27	2	1	3	2	35
Crespac	29	0	0	5	1	35
Ceyrissac	24	2	2	8	2	38
Matieres	26	2	1	5	2	36
Broqua	28	1	3	4	1	37
Briance	22	4	0	6	2	34
Marn	30	2	0	4	3	39
Dagrain	29	4	1	2	1	37
Courderoy	31	1	0	2	2	36
Sasson	31	0	0	4	1	36
Repellin	29	2	1	6	1	39
Monsures	25	2	0	3	3	33
Corbye	33	2	0	1	1	37
	491	34	10	63	27	625
St Germain	28	1	0	5	1	35
St Montant	19	2	1	5	3	30
Desina	34	1	1	2	1	39
Ferru	29	4	0	2	2	37
Sausetelle	30	1	0	5	1	37
Briançon	28	1	2	3	2	36
Latour	26	2	6	2	1	37
Dubouzet	29	1	0	3	2	35
Ch. Corbye	31	3	0	2	3	39
Brassac	33	0	0	1	1	35
Bourdeille	26	2	0	5	2	35
Chateaudieux	27	0	3	5	1	37
Ladevèze	24	3	0	6	2	35
Derocher	32	2	0	2	1	37
Rostaing	29	0	1	4	2	36
Vilson	22	0	2	12	2	38
Gr.rs Vadaillac	41	0	0	3	0	44
	488	23	16	64	27	622
Totale	979	57	26	130	55	1247

Eclopés du 1er ... 34
Eclopés .... 57.
hôpitaux 76
Garde 30

Resté à Derkam 167.

579
30

Restants avec les drapeaux 579.

Réparations necessaire au Reg.t Inf.e de Condé

	Tantes	Souliers	Guettres	Culottes	Cartouches
Gr.s de Coucy	6	4	0	1	100
[illegible]	3	5	6	3	110
Lapelaure	5	4	10	4	75
[illegible]	2	7	9	8	120
[illegible]	4	5	10	4	120
Lebre	4	3	0	0	120
[illegible]	4	6	2	4	150
[illegible]	4	8	7	0	150
[illegible]	2	4	3	1	100
[illegible]	2	4	12	15	120
[illegible]	4	8	[illegible]	2	160
[illegible]	1	[illegible]	3	1	142
[illegible]	[illegible]	8	12	6	150
[illegible]	1	8	4	3	200
[illegible]	4	12	9	4	212
Monnier	[illegible]	10	6	4	132
Condé	1	12	12	[illegible]	50
	61	115	110	75	2172
S.t Germain	4	9	10	[illegible]	140
S.t Muniau	3	5	9	7	108
Genin	4	6	2	[illegible]	124
[illegible]	3	8	3	3	150
[illegible]	4	3	6	8	32
[illegible]	4	12	20	[illegible]	[illegible]
[illegible]	4	3	10	3	200
[illegible]	4	10	5	2	100
[illegible]	1	4	8	5	110
[illegible]	3	9	8	2	150
[illegible]	3	6	0	[illegible]	140
[illegible]	2	11	6	[illegible]	115
[illegible]	1	[illegible]	5	[illegible]	85
[illegible]	1	12	6	18	80
[illegible]	3	[illegible]	4	1	190
[illegible]	3	4	4	8	80
[illegible]	[illegible]	15	20	5	200
Tambours	10				
	57	134	133	92	2061
Total	130	247	243	167	4233

347

Régiment Dauphin de Condé au 19 8bre

Noms des Compagnies	Presents	hopit.x	Detachés	Soutains	Sauve-gardes	Total
Gon G. Messera	39	4	0	0	0	43
Salleton	33	1	1	0	1	33
Rouchaux	30	3	2	1	0	39
Montherot	32	4	0	1	0	30
Gilbert	31	10	1	1	0	33
Calac	27	10	2	0	0	39
Geiri						
Laziere	29	5	2	0	0	36
Broqua	27	3	1	1	1	35
Oriance	28	5	2	0	0	35
Isarn	30	5	3	1	0	39
Dagrain	34	2	1	1	0	38
Caudeloi	33	1	2	0	0	38
Revellin	31	6	2	0	0	39
Vapon	31	5	1	1	0	35
Monsure	26	6	3	0	0	35
Corbye	33	0	1	1	0	37
	522	70	25	9	2	637
St Germains	28	7	1	0	0	36
St Montaw	21	7	3	0	0	31
[illegible]	33	4	1	1	0	39
[illegible]	31	3	2	1	0	35
Faucenhe	30	6	1	0	0	35
Oriance	29	5	2	0	1	37
[illegible]	33	1	1	0	0	37
Duvrazet	32	2	2	0	0	35
Bourdeille	25	6	2	0	0	36
Chateaudun	31	5	1	0	0	31
Ch. Corbye	34	2	2	1	1	40
[illegible]	27	7	1	0	1	36
Ladeveze	25	8	2	0	0	35
Deroche	33	2	1	0	0	38
Rostaing	31	6	2	0	0	39
Vebron	24	11	1	1	0	37
Gde du Vadaillac	41	3	0	0	0	44
	515	85	25	4	3	572
Total	1037	161	50	13	5	1209

à revers les auroit Culbuté si la Col.e generale n'eût Etoit
point Sacrifiée. c'est la brig.e de touraine qui a le plus souffert
ayant perdu son canon et ses drapeaux. nos droites et nos
gauches n'ont souffert que du canon et notre centre trop foible.
par lui meme se trouvant replié Elles se sont retirés l'une sous le
canon de Minden et l'autre dans les redoutes de l'ancien Camp.
notre sejour posterieur dans ce Camp ne fut pas long. les Ennemis
nous y Envoyant beaucoup d'artillerie l'on nous retira —
jusqu'au moulin qui couvroit la gorge de Minden. nous y
restâmes jusqu'a ce que tous nos Equipages et l'ambulance eussent
defilé et comme M. De Brissac avoit été surpris de son
Costé par le P.ce hered.re et repoussé sur M. Le Mal. il etoit
à presumer que l'Ennemy etoit maitre de la gorge en consequence
nous nous retirâmes par la rive droite du Veser. M. De Nicolay
fut chargé de l'arriere garde qui ne fut point du tout inquietée
tout le monde fut de l'autre coté du Veser à 2 h du matin
avec tout le desordre d'une retraite, equipages, ambulance vivres
armée, tout ne fesoit qu'un bloc. tout fut cependant deblayé
à 2 h. apres midi, et nous nous mimes en marche pour Oldendorf
ou nous arrivâmes à 9 h. du soir. l'armée y sejourna pour donner
le tems aux Equipages de filer. Ils furent Escortés par les brigad.es de
Champagne et Lowendhal. nos gros Equipages qui Etoient de
l'autre Coté du Veser se trouvant investis par l'Ennemy furent
Contraints de se rendre par Capitulation.

nous partimes donc d'Oldendorf le 5 a 5 h du matin. M. de
Broglio avec sa reserve ouvroit la marche. M. de St Germain
avec auvergne et aquitaine couvroit notre flanc droit en masquant
Hameln et M. de St Pern avec les grenad.rs de france et Picardye
fesoient l'arriere garde. notre marche fut fort longue l'armée
etoient sur 2 colonnes et les equipages au centre. dès le moment
que nous attinmes les bois nous fumes extremement inquietés par
les chasseurs et les paysans il fallut couvrir la colonne de la
gauche par les piquets et les grenad.rs de l'armée. nous marchames
ce jour là tout le jour et toute la nuit et n'arrivames à
Hulle que les à onze heures du matin. les Equipages filerent
toujours d'autant mieux que le P. hered.re qui avoit passé à
Rinteln nous suivoit de près. et nous nous reposames 3 h. et
nous remimes en marche pour nous porter à deux lieues de
là camper la nuit au bivac. les equipages filoient toujours et
ne s'arreterent qu'à Einbeck où l'armée se porta le 8.
nous ne fumes pas plutot dans notre camp que le P. hered.re
vint nous cannoner; mais M. de Chabot qui l'avoit prevenu
le fit taire par ses batteries. nos Equipages marcherent encore
toute la nuit et le 9 au matin nous abandonnames notre
camp. M. de Nicolay fut chargé ce jour là de l'arriere garde
dès le moment qu'il eut evacué Einbeck les ennemis s'en
emparerent, et en etant sortis sur le champ, ils marcherent
à luy. nous avions masqué notre artillerie et sous pretexte

d'Epouvante nous nous retirions. lorsque ces gens là ayant
formé une colonne comme à Minden marcherent à nous
M. De Nicolay pour lors des masques à battu à cartouche
leur fit un feu très vif et faisant charger dans ce moment
Son Infie les repoussa fort en desordre dans la ville.
Ils nous ont laissé tranquilles le reste de la journée et
nous poussames ce jour là jusqu'à la hauteur de Gottingen.
ce fut là que M. le Mdal apprit l'arrivée de M. D.
aux gorges de Minden, Il luy Envoya chez
avanturiers aux gorges de Minden, Il luy Envoya sur le
le champ M. De Broglio pour le renforcer. Mr Le G.
hes Dre qui s'étoit reposé la journée du 8 marcha la nuit
pour nous ateindre ce qu'il ne put faire Cependant que
le Droit au Soir à l'entrée des gorges. ou nous trouvames
M. De St Germain qui nous les gardoit et qui partit à
11 heures pour s'emparer des endroits critiques afin que
l'armée put defiler tranquillement. d'autant mieux que
les Chasseurs qui avoient laissé passer tranquillement M. De Broglio engagé
nos Equipages qui les suivoient au point de les avoir obligé
à s'en retourner. M. Le Mdal attendit le lendemain que
des nouvelles de M. De St Germain pour se mettre en
marche, il n'en eut qu'à huit heures et partit aussitôt
~~La Brigd. ouvroit le~~ la brigd. de Conde ouvroit la marche
les Equipages suivoient et le reste de l'armée après

nous avions deja passé les gorges ainsi qu'une grande partie des equipages lorsque M. De St Germain fut attaqué; apres avoir plaçé son just[e] dans les hayes, Il fit chargé sa [illegible] deux colonnes pareilles a celles de Minden [illegible] certain qu'elle seroit repoussée. ces gens en enhardie s'engagerent, pour lors M. De St. Germain demasqua sa batterie et son just[e] et les chargea si vigoureusement qu'il les replia fort en desordre et les chassa fort au loin dans les bois. Il ne vouloit point les presser davantage son objet etant de couvrir l'armée qui continua sa marche et arriva a Landsberg a huit heures du soir. M. De St Germain leur prit 2 pieces de canon qu'il [illegible] et laissa faute de chevaux. les Ennemis ont perdu a cette affaire pres de 1200 h. et M. De St Germain 250. L'armée ayant quitté le 10 Landsberg pour se porter a Cassel y campe aujourdhuy elle y a trouvé ses equipages dont elle avoit grand besoin. notre repos je crois n'y sera pas long. nos gros Equipages etant deja partis [illegible] Il y a apparence que nous allons nous porter sur francfort. le Pr. De ferdinand est dit on a Corbach. M. Destoches y a perdu son chariot ce qui fait un tort considerable au regt. je ne vous parle pas de nos blessés. M. De la Borde vous en aura sans doute donné un detail. Sauvin se porte bien. Il vient d'aprendre la mort de son fr[e]re qui le rend fort triste.

La Brigade de Touraine partira demain matin avec armes et Bagages de son quartier de cantonnement pour etre rendue a Midy au Village de Wollersleben qui va luy servir de camp general des troupes aux ordres de Mr le comte de St Germain.

un officier major par Bataillon avec les fourriers seront rendus a dix heures du matin au dit Village de Wollersleben qui est sur la droite du Village de Luza ou sera le quartier general. a Eisleben le 2 9bre 1757

[illegible signature]

Mr de Lachaise est prié de l'informer de ce que sont devenus deux chariots qui ont quitté le train de [illegible], et qui ont été conduits par plusieurs [illegible] de la brig.de de Touraine.

M. le Comte de S.t Germain ayant
promis que les dites Vivrieres seroient
renvoyées, il ordonne que demain
Matin elles soient rendues si elles ont
été arretées dans la Brigade, pour
qu'elles s'en retournent à Franckenausen.

M.

J'ai déja eu l'honneur de vous mander que ma santé ne me permet point d'arriver a St. Domingue dans le tems ou les ~~plus~~ grandes chaleurs coṁencent sans une raison aussi ~~[illegible]~~ forte je [illegible] aller joindre le Regt. de foix. si vous jugez, M., qu'il faille que ce Regt. ait absolument un chef dans ce moment cy, j'offre de vous le remettre mais je vous supplie tres humblement de vous ressouvenir que je serois au desespoir d'etre hors du service et je [illegible] [illegible] toutes [illegible] quelles je [illegible] [illegible] attachée. Toutes les faveurs [illegible] me seront egales pourveu que je continue un mestier que je n'abandonnerois point ~~[illegible] je suis attaché et que je [illegible]~~ pour rien au monde ~~je ne [illegible] quelles~~.

Mr.

~~La bonté avec laquelle vous avez bien voulu~~
~~écouter mes représentations sur la situation~~
~~de mon frère m'autorise à vous les renouveler~~
~~aujourd'huy~~. un ministre tel que vous, ~~[illegible]~~,
est le protecteur, le père de la noblesse militaire
elle vous doit toute confiance; c'est à ce titre qu'elle
réclame de nouveau vos bontés pour mon frère.
il a l'honneur de vous mander les raisons pour
lesquelles il ne peut pas partir à présent pour
St Domingue. en tems de guerre il a prouvé
qu'aucune considération ne l'arrête, qu'il ne connoit
que son zèle lorsqu'il croit pouvoir servir le
Roy. en tems de paix il consulte sa santé
afin de servir utilement à ~~la~~ guerre il offre
de remettre la charge de foix si vous jugez qu'il

soit indispensable qu'il ait, soit cette troupe soit

promptement sous les yeux de son chef mais

nous vous protestons l'un et l'autre, M. le D. que

nous aspirons au grade dont fut mon [illegible]

décoré. mon frère desire ne point mettre

d'interruption dans ses services, il n'y a rien

qu'il ne sacrifiat pour l'éviter. il en donne la

plutôt que le Roy luy accordera une existence

actuelle qui le mette à même de servir dans

toutes circonstances et la certitude d'avoir un

que je payerai avec le

des 1ers Regts qui vaqueront au ~~l'égard du~~ prix.

du Regt du Roix, elle restera en dépôt chez moy, et je

~~que~~ je ne peux mieux l'employer qu'à relever

un sujet qui a eu le bonheur de servir vos

bontés et votre estime.

je suis

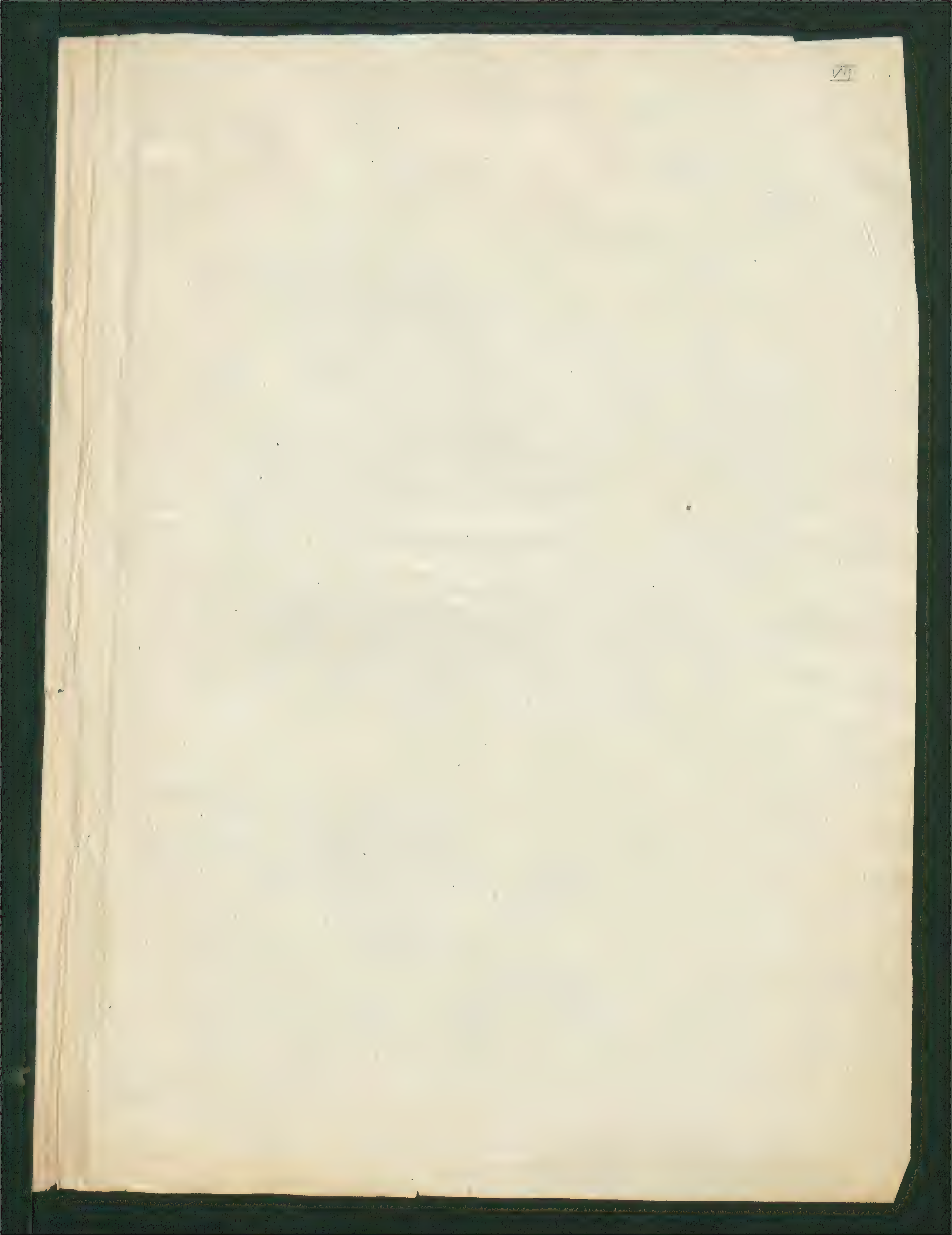
VII

finances

Les finances de ce Reg.t ne sont pas en aussy bon Etat qu'on le desireroit a beaucoup pres, il ne doit rien au Tresorier, mais la masse du Linge et chaussure n'est point en regle par l'impossibilité ou on est de laisser travailler des Soldats pour s'y remettre et s'y [illegible] ne redoit mettre en Regle; la masse de 5s par homme ne doit rien, mais le n'est qu'avec la plus grande œconomie et toutes les depenses dont elle est chargée, quand a celle des recrues elle est en regle

masse du linge et chaussure

La masse du Linge et chaussure Restoit en caisse au 1er may 1768 ...	9054# 16s 11d
Il y est rentré jusqu'au 1er may 1769 ...	17074# 5s 1d
total	26129# 2s
Il a été depensé sur la d. masse du 1. may 68 au 1. may 69	20984# 15s
Reste en caisse 1 may 69	5144# 7s

Masse de 5s

La masse de 5s par homme restoit en caisse au 1er may 1768	2351# 3s 6d
il y est rentré jusqu'au 1er may 1769	5595#
total	7946-3-6
Il a été depensé sur la d. masse du 1. may 68 au 1. may 69	6738-10s
Reste en caisse au 1 may 69	1207-13s 6

N.te armes habillem.t

Masse des recrues

La masse des Recrues restoit en caisse au p.r may 1768 ... 3188.
Recette du 1. may 68. au p.r may 69 ... 23781. 12. 10
Total ... 26969. 12. 10

Il a été depensé du p.r may 1768. au p.r may 1769 ... 24217. 15. 10
Reste en caisse au 1. may 69 ... 2751. 17.

Il reviendra a la [illegible] [illegible] p.r de 19906.# qui [illegible] 770 [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible] la portera a [illegible] ... 22655. 17.

[illegible] [illegible] 1103. 13. [illegible] [illegible] [illegible] habillemens

au p.r Septembre 1769

Revient au Soldat p.r Linge et chaussure ... 13054. 9. 2
les Soldats redevient ... 3007. 11. 8.
Reste en caisse ... 10046. 17. 6.

Inspection de M. le M.is de Monteynard du 14. may 1760. a Castres

Ce Regiment a demandé a la Revue de M. de Monteynard les graces suivantes

une Croix de S.t Louis pour le S.r M.is de Marsal de Meyzy Cap.ne premier factionnaire. Cet officier sert depuis 1733. l'ancienneté de ses services, son zele et son application le rendent tres susceptible de cette grace

une pour le S.r de Naux Cap.ne 2.e factionnaire. C'est un officier de merite et de distinction qui a commencé a servir en 1737. dans les troupes de M. l'electeur de Baviere avec l'agrement de la Cour de france, il y a tres bien servi, y a été blessé deux fois; M. le M.al de Belleisle qui connoisoit ses talents l'engagea a quitter le service de Baviere et

1745. luy donna une Compagnie a la formation du Reg.t Royal Barrois lorsqu'il fut licentié il passa en qualité de Capitaine de Grenadiers au Reg.t de Modene [Grenadiers Royaux] ou il a fait le service jusqu'en 1759 quil a été remplacé dans le Reg.t sans quoy il auroit eu la Croix il y a longtems a son tour dans les Grenadiers Royaux

une Croix de S.t Louis pour le S.r Cellot de Chatelmont. Cet officier sert depuis 1737. sans aucune interruption et merite cette grace a tous egard par son application, son zele, ses talents, et son intelligence je la sollicite pour luy depuis 1759

une gratification de 300.# pour le S.r Venau Cap.ne aydé major, off.r remplis de talent auquel en doit engrande partie la facon dont le Reg.t est exercé, il n'a point de bien et merite d'etre aydé

une gratification de 200.# pour le S.r Ch.er de Villaus Cap.ne de Grenadiers pour les dedomager de la rouille quil a fait a ses depens, de Mahon a Nancy pour joindre le Reg.t il en a été accordée une pareille au S.r de Gebnoncourt Lieutenant Capitaine de Grenadiers dans Royal Lorraine qui etoit dans le meme cas.

une pension de Retraitte de 200.# pour le S.r de Gournes de Mainville lieu.nt en p.er Cet officier a la poitrine en fort mauvais etat et a de plus un Rhumatisme Gouteux qui le met tres souvent hors d'etat de faire son service

Les Memoires detaillés des services des officiers cy dessus nommés ont été remis a M. le M.al de Belleisle, la mort de ce ministre a empeché quil ne les examinat, et M. le duc de Choiseul ayant remis le travail des graces demandées en 1760. pour etre fait dans le mois de ... 1761 ... . de vouloir bien solliciter lesd. graces ... ... susceptible quil n'a la qu'une Croix de ... dans le Reg.t en d'autant plus susceptible quil n'a eu qu'une Croix de S.t Louis en 1758 et une en 1759 qui etoit celle du major.

M. de Crémille.

Plombières le 22. avril 1759

M.

M. d'Audiffret m'a mandé, M, qu'il a eu l'honneur de vous rendre compte du mauvais état des fortifications de Briançon et de la foiblesse de sa garnison. je ne vous répéterai point tous les détails dans lesquels il est entré, quoyque je me fasse personnellement une étude de cette place et de cette frontière. il est égalemt. inutile de vous en rappeller l'importance. mais je prendrai la liberté de vous représenter que vous pouvez compter sur la fidélité exacte du compte que vous a rendu M. d'Audiffret.

Briançon est ouvert aujourd'huy en plusieurs endroits. l'état que va vous en envoyer M. Dourdin vous prouvera la nécessité indispensable d'y faire travailler incessamment, ~~et~~ je vous previens que cela sera très dispendieux.

2°. La garnison réduitte aujourd'huy a 2 bons. de milice ne peut pas fournir les corps de garde nécessaires a la garde des magasins du Roi qui, quoyqu'en assez mauvais état, sont nombreux et très dispersés.

Vous trouverez peut-être, M, que j'insiste un peu trop sur ~~l'emploi~~ des dépenses que les circonstances rendent difficiles; mais je suis appuyé du suffrage de MM. Dourdin et d'Audiffret, sur le bien du service du Roi, et sur mon devoir qui exige que je vous fasse connoitre la vérité sur la situation d'une place dont le R. M. a eu la bonté de me confier le gouvernement.

Briançon et Montdauphin, vous le savez mieux que moy, M.r sont les clefs du Royaume de ces places a Paris il n'y a pas une seule Redoutte. cela seul ~~[illegible]~~ Prouve combien il est indispensable de les finir, de les bien entretenir et d'y avoir toujours une garnison ~~suffisante~~ forte pour fournir au service et aux détachemens toujours indispensables sur cette frontiere.

ce n'est point a moy, M.r a entrer dans les raisons qui viennent de faire faire un mouvement ~~[illegible]~~ de troupes dans cette partie, j'ay seulement l'honneur de vous observer que si c'est le fruitte d'une sage prevoyance, Briançon merite quelque attention parce que avec un corps de troupes un peu nombreux on peut suplier par des positions a ce qui manque aux fortifications de cette place pour la rendre une des plus formidables de l'Europe

M. D'Andifret attend avec impatience vos ordres et ~~[illegible]~~ si ~~les circonstances exigeoient~~ cequ'en M. le M.al de Belleisle vient Ho des positions dans cette partie, je vous suplie de vous Ressouvenir qu'en 1748 le Roi m'accorda une pension pour un memoire que j'envoyai ~~[illegible]~~ ministre sur toutte la frontiere de St genis d'aost a Nice. mon Zele est toujours le même, et dans 9 senai[illegible] j'espere que mes forces y repondront

Ho d'envoyer sont suivis de quelques

j'ay l'honneur d'estre ~~[illegible]~~ avec un Respectueux attachement

M.

[illegible] Langeron

1-6
14-6
18
8-18-6

93-8
42 18 6
94 9 6
93 8 0

4e Classe

C'est dans cette 3e Classe que le major tirera au 1er avril dequoy en composer une 4e qu'il Comandera luy même, et qu'il augmentera des Soldats de la 3e peu a peu, jusques à ce qu'il ayt un rang, puis deux, et enfin tout le Regt.

chaque Sergent, Caporal, ou Soldat Qui se négligera sera renvoyé sur le champ, a la 1re 2e ou 3e classe suivant les circonstances et s'il est renvoyé, par exemple a la 1re il sera obligé de passer successivement par toutes avant de revenir a celle du major.

Observations

Cette distribution du travail a pour objet, de partager la peine egalemt, de ne jamais embrouiller la teste du soldat en luy montrant trop de choses a la fois, d'employer chacun suivant son talent, enfin d'instruire tous les offrs. Sergts. Capx. et Soldats, je vay y ajouter quelques remarques

qui me paroissent indispensables
pour etablir cette subordination, cette
discipline qui fait l'objet de ce memoire.

1° Le silence doit etre observé
dans la plus grande exactitude, toutes
les fois que les troupes sont sous les
armes, sans quoy le bruit augmente
et bientost on ne s'entend plus; —
l'attention est bannie, la desobeissance
en prend la place

2° Celuy qui commande l'exercice
doit seul parler, même quand il
seroit d'un grade inferieur. il faut
qu'il soit revetu de toutte l'autorité
tant qu'il commande. C'est a luy
a instruire, a reprendre, et si son
grade ne luy permet pas de punir,
il doit rendre compte a son chef
qui ordonne de la punition

3° La timidité naturelle a tous les
hommes, et augmentée par le respect
qu'on inspire au soldat pour ses chefs,
le troublent, et souvent l'empechent
de bien executer les commandements,
faute de les avoir compris. L'experience

ma prouvé que Rien ne vaux-
mieux que de faire instruire les-
Soldats par d'autres Soldats Bien formés.
Leurs Corrections quoyque dures n'ont
Rien de Choquant pour leurs-
Egaux, l'offer ~~[illegible]~~ de l'inspection
sur la Leçon, et en se Reservant le
soin de donner des Loüanges, il se
fait aimer du Soldat. enfin Cet
usage augmente l'emulation des
vieux Soldats, prouve aux jeunes
que ce qu'on leur demande est
possible, puisque leurs Camarades
l'executent & je ne Crois pas-
qu'il puisse y avoir une meilleure
façon de dresser les Recrues dans-
la 1re et la 2e Classe.

4°. une fois par an avant l'arrivée
des Recrues, on diviseroit les Sergts
& Caporaux en autant de Classes
que le Soldat, & on les y feroit
passer successivement pour qu'ils
n'oubliassent jamais les principes

73.

5°. ou en useroit de même pour les Lieutenants et Enseignes, et ensuitte ils passeroient par touttes les Classes des Soldats pour ayder les offic. Majors a dresser les Recrues.

6°. un Certain nombre de Corp. seroit attaché successivement a chaque Classe, et le plus ancien y feroit observer le silence, les ordres du Chef, et luy rendroit Compte de ce qui s'y passeroit

7°. Chaque offic. commanderoit l'exercice général ou particulier au choix du Chef, et dans les Evolutions chaque Commandant de division ou de Peloton feroit les Commandem. a son peloton, dans les mouvements particuliers.

Cela accoutumeroit l'offic. a Commander, et le Soldat a Connoitre et a obeir a la voix de ses offic. je ne vois Rien de plus Ridicule que l'usage etabli dans toutte l'Inf. que ce soit toujours le meme ayde major qui Commande l'exercice. s'il y manque, le soldat n'a plus d'attention n'y d'exactitude.

D'ailleurs je propose d'instruire tous les offrs parceque Cela convient à tous egards, et que C'est un moyen de former des offrs majors chose trop rare dans l'infanterie

Des Recrües

Par le traittement que j'ay proposé pour les Capitaines ~~de Cavalerie~~ d'infanterie, je leur ay procuré une aisance honneste qui les met en état de vivre & d'entretenir leur Compag.

Le Roy a fait jusques à présent beaucoup d'ordonnances sur les Recrues, & Comme on les a changé plusieurs fois, on en peut conclure qu'elles n'ont pas remédié au mal, ou procuré tout le bien qu'on en attendoit. je n'entreray point dans une discussion exacte de toutes ces ordonnances, je diray seulement qu'il faut que le Roy soit servy que ses troupes soient toujours nombreuses & complettes au printemps mais que cela ne peut pas estre si on ne donne pas à l'offr. les moyens de

77

Recruter

L'offer. ne peut pas faire beaucoup de recrues, quand il a à peine de quoy vivre, et quand il luy arrive des malheurs extraordinaires par [illegible] mortalité ou désertions, il est forcé à quitter ou à ne pas remplir ses obligations. Le Roy sert-il? il perd de bons offers. faiblit-il? il n'est pas servi: deux deffauts vicieux et trop communs.

Tous les mois on fera la revue de chaque compag.e par appel, et on payera tout ce qui sera effectivement sous les armes et à l'hôpital du lieu (ou de dépôt).

À la revue d'inspecteur les compag.es complettes et belles recevront la gratification la paye de tout ce qui est mort, deserté, &c. enfin de tout ce qui a manqué aux revues des commissaires des guerres.

Le capne. qui aura essuyé ~~essuyé~~ des malheurs, & qui aura fait 4 ou 5 beaux hommes de recrue, aura la

78

Même gratification, mais au lieu de la toucher, il ne luy en sera donné que la moitié qui sera employée sur le champ a estre envoyée en Recrue, & le Restant luy sera compté quand sa Compagnie sera Rétablie.

à L'égard des Capitaines paresseux qui auront une mauvaise troupe, & qui auront fait une mauvaise Recrue, on Réformera ce qui sera deffectueux, il ne sera payé que de ce qui Restera la Réforme faitte, & on Retiendra un 1/3 ou la 1/2 de ses appointements pour envoyer en Recrue.

Tout moyen qui mettra le Capne. à son aise quand sa Compagnie sera Complette, & qui le forcera à travailler pour éviter non seulement de diminuer sa dépense, mais de manger son Bien, est le moyen le plus avantageux à L'Etat, et qui par conséquent doit avoir la préférence sur tous les autres.

j'obligeois tous les Lieutenants de Semestre a faire deux Beaux hommes de Recrue qui seroient payés par les Capitaines a un prix honnete. Les Lieut.ts qui n'en amenneroient qu'un ou des vilains seroient mis pour 2 mois en prison, et on retiendroit sur leurs appointem. un tiers en sus du Prix convenu pour chaque homme, et on renvoit en Recrue

Les Lieutenants seroient obligés d'envoyer leurs Recrues pour les pre mars, afin que les Capp.es eussent le tems de se completter pour la Revue d'inspection qui se feroit les p.ers jours de May

Des Peines & des Récompenses

En vain fera-t-on les Reglements les plus Sages, les ordonnances les plus judicieuses, en vain Travaillera-t-on à les faire Executer par la Severité de la [illegible]. L'homme est né avec l'esprit d'indépendance & de la liberté. Tout ce qui le gêne le Révolte, amoins qu'on ne luy [illegible] Rende Supportable & doux le joug qu'on luy impose.

Le françois né glorieux veut etre mené par l'honneur, & comme il est Leger & indocile il faut y Sçavoir allier une ~~[illegible]~~ Severité convenable a des ~~[illegible]~~ graces qui puissent flatter son amour propre, sa Vanité.

il y a ~~de~~ plusieurs Especes de graces. Les graces pécuniaires, les Louanges publiques, Les grades, Les ordres de Chevalerie, Les dignités Eminentes, Les Commandements, une Retraitte honorable a finir sa vie & les honneurs funebres.

il y a aussy differentes punitions & peines.
Les Réprimandes particulières ou publiques, le Retard dans l'avancement. Les arrets, la prison, la diminution ou suspension des appointements, la suspension ou privation de charges, d'employs, d'honneurs, de grades, les peines pécuniaires, & les peines capitales
Ceux Aucun demande un plus long examen. je ne crains point de Repeter icy ce que j'ay deja dit parceque les Répetitions ne feront que jetter un plus grand jour sur une matière aussy importante

Des graces

je divise les graces pecuniaires en plusieurs Especes.
1°. je Regarde les payes comme une grace, & j'ay prouvé plus haut qu'elle doit etre proportionnée au Service que le Citoyen Rend à l'etat & suffisante pour sa nourriture & son entretien honnête, sans quoy on trait un metier qui ne produit que de la peine

& que peut-on exiger de gens dégoutés, & Rebutés?

2°. Les gratifications & les pensions. Ces espèces de graces produisent un effet excellent, quand on ne les donne qu'aux merites, que pour des blessures, des pertes dans ses Compagnies, dans son équipage, que quand par son absence pour le service on à fait une perte considerable dans sa fortune. dans ce cas il est de la justice, du devoir de l'état, d'ayder un citoyen qui peut luy etre utile ou qui luy a deja Rendu des services. voila un des moyens de faire naitre l'emulation, d'encourager à supporter les maux, la fatigue, les hazards de la guerre, avec patience, avec courage, avec douceur, avec ~~joye~~ plaisir

Ces deux especes de Recompenses doivent etre données avec circonspection & sagesse. L'état doit entrer dans vos malheurs, vous ayder, mais sans alterer ses fonds, sans oublier qu'il y a d'autres citoyens à Recompenser, d'autres dépenses nécess~~itées~~aires Le chef de l'état doit avoir pour maxime que la liberalité devient un vice ~~humain~~ quand elle tend a la prodigalité

3° les Louanges publiques. Rien ne fait tant d'impression que la Louange c'est le plaisir le plus vif que puisse gouter le Cœur. il affecte tout a la fois l'amour propre, la vanité & l'esprit. La Louange est un poison subtile dont l'effet est d'autant plus dangereux qu'il y a peu d'homme capables de s'en garantir. La Louange méritée est un Tribut que l'inferieur doit à la vertu, & que le superieur ne peut Refuser à l'inferieur sans courir le Risque d'éteindre l'émulation, de porter le dégout, le desespoir dans les cœurs. C'est se tromper grossierement que d'imaginer que les hommes ne se portent a la vertu que pour la vertu elle même. Celuy qui est assez généreux pour mepriser l'interest, pour affronter les plus grands perils, pour servir l'état au Risque d'encourir le blame particulier* est au moins Recompensé par la certitude d'avoir Rempli son devoir, & par l'esperance que la posterité ou peut être un tems moins éloigné et plus éclairé luy Rendra justice & l'applaudira. Pourquoy donc Refuser des éloges a un soldat, a un offr. qui se distingue? je dis plus. le chef doit Louer même celuy qui ne fait que son devoir pour l'encourager a faire quelque chose de plus. se distingue-t-il? donnez luy des Louanges publiques,

* il arrive quelquefois que quelqu'un Rend un service essentiel a l'état, on exige en niant moins des Reprimandes pour avoir manqué aux formalités ordonnées

en vous aquittant de ce que vous luy
devez, vous l'exciterez a mieux faire encore,
vous engagerez les autres a vouloir en meriter,
vous travaillerez aussy pour vous. en faisant
connoitre votre justice, vous vous concilierez
les coeurs et de ceux que vous avez loués,
et de ceux qui desirent meriter vos
louanges.

il faut joindre plusieurs choses a la
louange. de la circonspection pour loüer
d'avantage une belle action qu'une mediocre
de la justice pour ne loüer que ce qui le
merite, un air de visage gay, satisfait pour
qu'on voye le plaisir que vous avez a louer,
et quand quelqu'un a fait une action
de remarque rappeller en les circonstances
non seulement devant luy, mais en son
absence et même longtems apres, pour
qu'on sache que les louanges que vous
donnez, sont non ~~seulement~~ l'effet de
votre politesse, mais de votre justice, de
votre desir d'avoir souvent des occasions
de loüer.

4°. Les grades. il est tellement dans l'homme
d'etre mecontent de son sort, que je crois
pouvoir avancer qu'il n'y en a presque pt.
qui n'ayt l'esperance ou au moins le desir
d'en changer. l'obeissance coute toujours a
l'homme, et il ne peut oublier ce qu'il
trouve de dur a obeir qu'en esperant de
commander. C'est ce desir qui forme l'emulation

d'ailleurs comme l'augmentation de grade, en emporte une dans la paye; voila selon moy un puissant moyen de conduire des hommes. mais n'est il pas certain que l'abus qu'on fait des meilleures choses, peut les rendre nuisibles? comment est-il possible que dans un etat comme le militaire qui n'est fondé, qui ne peut se soutenir que par l'honneur, on ayt pu donner des grades sans justice, sans choix? la datte seule de la commission sans talents, sans zèle sans application, sans actions distinguées, sont ce la des droits pour monter aux grades, pour commander, pour faire executer les loix militaires? peut il y avoir un abus plus préjudiciable au service, plus injuste? je parle pour le soldat et p. l'off.er le p.r ne doit devenir caporal, serg.t que par son merite; le lieut.t ne doit devenir capp.e que quand il est en etat de bien commander une compagn.e le capp.e ne doit etre fait lieut. colonel que quand il a toutes les qualités nécessaires pour commander un corps avec décence fermeté, bon exemple, justice & talents. je n'ose pousser plus loin cette matiere. elle exige toutte l'attention du gouvernem.t & des chefs de corps. du bon ou du mauvais choix de ceux a qui on accorde des grades, dependent l'emulation & la

Subordination, ou le dégout & l'indiscipline
car les hommes n'obeissent si qu'avec peine, à
gens ~~faits~~ Raison à Ceux ~~pour~~ qu'ils ne
réstiment pas.

5.° Les ordres de Chevalerie. Tout ce
qui distingue les hommes, flatte leur
amour propre, & Rien assurement n'y
est plus propre que les ordres de Chevalerie.
celuy de St Louis est suivant sa devise
la Récompense du mérite militaire. Cela
seul suffit pour prouver que Cette —
distinction flatteuse doit être la —
Récompense d'un offr. qui a une bonne
Troupe, qui est d'un bon Exemple, qui —
a des Talents, qui a fait de belles —
actions, & non ~~pas~~ Celle d'un offr. —
indolent, qui n'a d'autre mérite que
d'avoir passé vingt Revues d'inspection
& qui se Retire dans sa province
pour y faire ~~[illegible]~~ voir à ses Compatriotes
qu'il ~~est digne~~ jouit d'une décoration qu'il
devroit Rougir de porter sans s'en être
Rendu digne, & que les Chefs n'auroient —
jamais dus luy accorder.

6.° Les dignités Eminentes. j'appelle de ce
nom Depuis le grade de brigadier jusques à
la dignité de Maréchal de france. Cet
article ~~[illegible]~~ mériteroit de m'y faire plusieurs
chapitres, ~~mais~~ pour ne point sortir des Bornes

que je me suis prescrit, je m'en tiendray
a quelques Remarques générales
Les hommes en général n'accordent leur
Respect qu'à proportion de l'élevation de
Ceux qui les Commandent, mais le trop
grand nombre de gens Revêtus de la même
dignité avilit la dignité, parcequ'il
faut faire moins d'efforts pour y parvenir
& qu'il est plus difficile de trouver la
même quantité de Talents dans plusieurs
hommes. on s'imagine a tort que les
promotions fréquentes font Renaitre
l'Emulation. ~~autre~~ dans tous les états
ou la Constitution militaire a été la
~~meilleure~~, il y a toujours eu peu d'off.
généraux, on les Respectoit alors, on étoit
flatté de l'être, & les loix militaires
étant Confiées a un plus petit nombre en
étoient mieux Exécutées. Rend-on les
promotions fréquentes? on avance presque
Egalement les Bons & les médiocres. on passe
si Rapidement d'un grade a l'autre
qu'on n'a pas le tems de s'instruire des
devoirs d'aucun, & il en est des off. supérieurs
comme des off. particuliers. Ceux cy
deviennent Lieut. Colonels sans mérite,
ceux la deviennent Lieut. généraux sans
avoir sçu Commander un Corps, sans
sçavoir faire un fourage, marquer un

camp; comment pourront-ils sçavoir commander une aile, une ligne, une reserve, & enfin comment l'état pourra-t-il avoir des ~~generaux~~ ~~dominez~~ Maréchaux de france, capables de commander des armées, d'y Maintenir la subordination, de deffendre ou d'agrandir l'état?

7.° des Commandements. ce que j'ay dit jusques a présent des qualités que doivent avoir les gens à qui ~~commandent~~ ~~occupent~~ on donne les ~~employs~~ grades superieurs, regarde encore plus particulierement ceux a qui l'état confie le commandement d'une place ou d'une province, puisqu'ils sont revetus d'une authorité qui s'étend sur le citoyen comme sur le militaire, & je ne crains point de dire, que rien ne fait plus de tort a la discipline & a la subordination, que de donner les commandements sans le choix convenable, & de ne pas obliger à residence les commandants.

S'ils passoient aumoins la plus grande partie de l'année dans leur places, ils y feroient éxecuter les ordonnances, ils s'y entretiendroient dans l'habitude des parties querelles, ils reprimeroient les procès, ~~qui~~ malheureusement trop communs, qui ne tendent qu'a renverser la subordination, ils connoitroient les ~~militaires~~ troupes, & en seroient surement considerés s'ils se conduisoient comme leurs employs l'éxigent.

8°. Retraites honorables. Tout citoyen nait avec l'obligation d'être utile a sa patrie. mais il est un tems ou il est permis de se Reposer, et de n'etre occupé que des soins de sa famille et de finir sa vie. Ces Braves. soldats qui ont sacrifiés au service de l'état, leur santés, leur membres, ont droits d'attendre une Retraitte commode ou ils puissent trouver tous les secours que leur famille n'est pas en situation de leur procurer. ~~L'établissement~~ de l'hotel des invalides est un monument qui seul doit Rendre immortels les noms et du Monarque qui la fait élever, et du ministre qui a été chargé de faire un etablissement si admirable. il n'y a qu'a desirer que Rien ne puisse le changer, et qu'on n'y Reçoive que ceux qui se sont Rendus dignes d'y etre ~~Récompensés~~ admis

Ces généreux guerriers qui ont passés par differents grades, et qui ~~le ont tous~~ en Remplis tous les devoirs, ceux qui ont des Blessures considérables, ceux qui ont été assez heureux pour blanchir sous les armes sans avoir été Blessés, ceux enfin qui ont Rendus des services distingués a l'état. Tous ces vrays citoyens ont droit aux Récompenses aux libéralités de l'état,

chacun suivant ~~son etat, de~~ sa condition & ses services

L'off.er particulier ni sans bien & qui n'a point d'enfants ne peut avoir une Retraitte plus honorable et plus convenable que le nouveau batiment de l'hotel des jnvalides. il y a beaucoup d'off.ers qui ont de la Repugnance à y venir, il est cependant certain que dans aucune ville du Royaume avec la pension que l'etat peut luy doñer il n'aura jamais la moitié des aisances que l'hotel luy procure, & comme il n'est pas possible de ~~les~~ augmenter les pensions, Rien ne me paroit plus aisé que d'obliger les off.ers d'y venir, & ce sera leur Rendre un grand service

Le Capp.ne d'inf.rie qui a du bien et des enfants peut obtenir une majorité de place, ou une pension de 5 a 600.#

Les Capp.nes de grenadiers, majors, Comandants de Baon, Lieutenants Colonels ont pour Retraittes les Lieutenances de Roy ou des pensions proportionées a leur grades.

Pour Rendre ces Retraittes meilleures, on pourroit Retrancher cette inutile quantité de petits postes sans fonctions, et en augmenter les appointements des L.ens de Roy & le fond des pensions. d'ailleurs comme par la paye que j'ay proposée pour chaque grade, l'off.er jouiroit d'un honneur

honnêtes, on ne verroit plus dans nos provinces
les petites armées de pensionnaires de l'état
qui n'ont Rendus pour la plus part que
des services tres médiocres, et qui se sont
Retirés dans le tems où ils avoient peu
Commencer à en Rendre. abus honteux
et qu'on ne peut assez tost Réprimer.
Les gouvernements, les Commandements
sont les Retraittes destinées a ceux qui
pendant le tems de leur service, ont
occupés les grades Eminents, & Tous les
offers auront droit d'y prétendre, quand
le Merite seul procurera de
L'avancement.

9.° honneurs funebres. de tout tems les
nations guerrieres ont non seulement
Rendus des honneurs funebres a leurs heros,
ils ont encore voulus que leur nom fut
Celebré apres leur mort, & passa à la
posterité. un usage si propre a Exciter
L'emulation devoit-il se perdre? Le
monarque qui nous gouverne vient de
Renouveller dans ses ordonnances les
honneurs qu'il veux qu'on Rende à Ceux
qui l'ont servis pendant leur vie, il y a
ajouté une Récompense qui doit
augmenter dans le Coeur de tous les
françois Cet amour pour leur Roy qui les
distingue de tous les autres peuples de
L'univers. en Créant la noblesse
militaire, il ~~[illegible]~~ prouve le Cas qu'il

fait de la noblesse de son Royaume, en fondant l'Ecole militaire, il ~~a~~ ~~[illegible]~~ prouvé qu'il est le père de ~~leurs~~ ses sujets.

des peines

Dans le Chapitre de Polybe que j'ay cité, on a vu quelle étoit la sévérité des Loix Romaines ~~pour~~ contre ceux qui manquoient à l'exactitude militaire. nous ne sçaurions assez Regretter la perte de ces Livres qui contenoient le détail de leur service et de leurs ordonnances. quelles instructions n'y trouverions nous pas? je n'ose hazarder d'y suppléer par mes trop foibles Remarques, cependant je vay indiquer les moyens que je crois les plus convenables à perfectionner notre subordination & notre discipline, en proposant des peines sages, justes & proportionées à la grandeur du délit. cette matière demande la plus grande circonspection. Toutte faute n'est pas capitale, comme il y a differentes Récompenses, il faut aussy qu'il y ayt differentes peines.

1°. Réprimandes particulières ou publiques. Si la Louange est le plaisir le plus flatteur pour l'homme, Rien ne la —

doit mortifier davantage que les Réprimandes, il faut par consequent les faire avec le ménagement convenable et a l'espèce de la faute, et au caractere de celuy qui la Commise. Celuy qui commande doit laisser entrevoir quil sappercoit de toutes les fautes, mais en louant ce qui est bien, c'est blamer ce qui est mal. Souvent un air mécontent fait autant d'effet que la Réprimande.

Si quelqu'un se néglige, faites semblant de croire que c'est par ignorance, instruisez le. ne se corrige-t-il point? Reprenez le en particulier, avec bonté avec douceur mais si sa négligence continue, alors faites des Réprimandes publiques, mais qu'elles soient toujours justes, evitez en toutte occasion d'y mettre de l'aigreur, de la dureté, sachez allier la fermeté a la politesse, et que les Réprimandes soient toujours accompagnées de louanges pour ceux qui font bien, afin qu'on juge que vous etes faché d'etre obligé a blamer, et que vous desireriez avoir toujours occasion de louer.

2°. Retard dans l'avancement. Rien n'est plus contraire a la subordination et a la discipline que d'accorder de

L'avancement a ceux qui n'ont pas faits leur efforts pour le meriter. si vous — differez avec justice d'avancer un grade ceux en qui on ne Remarque ni zèle — ni application, loin de porter le — decouragement dans les coeurs, vous y ferez naitre l'Emulation. en pareils cas vous ne pouvez eviter avec assez de soin tout ce qui pourroit avoir l'air de partir d'un motif personnel, & vous ne devez agir que par la justice la plus exacte.

3°. peines pécuniaires. les hommes etant fortement attachés a l'interest, c'est une punition seure que de diminuer leurs appointements. un Soldat un Sergent qui manque par négligence, mal proprété ne peut etre mieux puni que par une Retenue sur sa paye

L'off.ier qui n'amenera que de mauvaises recrues, qui dans sa Compagnie n'a point de Soldats propres a etre grenadiers, qui dans la garnison, dans une marche, dans un camp a authorisé ou laissé faire du desordre doit etre puni par une Retenue de partie, ou de Totalité de sa paye, suivant les Circonstances.

Tout l'argent qui provient de ces Retenues, doit etre Employé a quelque chose d'utile pour le Corps, parceque l'exemple en est d'autant plus grand, qu'il dure d'avantage

4°. Les arrets la prison. Toutes les fautes qui interessent legerement la subordination, la discipline, l'exactitude dans le service doivent etre punies sur le champ par les arrets ou par la prison

un soldat qui hors du service parle sans respect a son superieur, qui manque aux appels, qui n'observe pas le silence sous les armes, merite la prison.

un sergent un caporal, un grenadier qui à commis la même faute qu'un soldat doit etre puni plus severement & plus longtems, parcequ'il doit l'exemple.

un offi.er à plus forte raison doit doner l'exemple, & quoyqu'on doive etre persuadé qu'il est puni par la honte de n'avoir pas fait son devoir, je pense cependant qu'il doit etre puni sur le champ des qu'il y manque, parceque rien ne fait autant d'impression sur le soldat que de voir que la punition est egalement pour tous ceux qui s'ecartent des loix militaires.

5°. Suspension ou privation d'Employs. les punitions doivent augmenter à proportion de la nature des fautes. un Caporal, un Sergent qui manque de fidelité dans ses Comptes, dans la distribution du Pret, qui est

ivrogne, de mauvais Exemple pour la Subordination ou la discipline, Merite d'être privé pour quelque tems ou pour Toujours de son Employ.

Tout offer qui s'écarte de ce que l'honneur Exige de luy, qui manque de Subordination doit être privé de son Employ

6.° Peines Capitales. Tout Militaire en entrant au Service s'oblige par état & par serment à servir la patrie avec Zèle, avec Constance, avec une Soumission aveugle pour tout le qui interpose le Service, avec un attachement inviolable, ainsy quiconque s'écarte de ces obligations, est un mauvais Citoyen, un parjure, un Traitre qui ne Merite ~~pour les crimes~~, que des Supplices, que la mort, dès qu'il se Révolte ou qu'il favorise une Revolte, dès qu'il manque grievement à la Subordination, ou en Contrevenant aux ordres qui portent peine de Mort, ou en manquant de Respect à Ceux qui le commandent, dès que par sa faute il met l'état ou portion de l'état en danger d'être Surpris par l'ennemy

97

Voila en général les principes des Loix militaires, ~~mais~~ il y a encore quelques articles que je crois devoir y ajouter.
un de nos Roys ayant voulu Réprimer les abus introduits parmy les gens de guerre, fit un code dont la postérité admirera toujours la Sagesse. il n'y mit de tous les vices que la poltronerie contre la quelle il ne décerna aucune peine. Les généraux ne purent s'empecher d'en témoigner leur Surprise à Henry II. ce prince Répondit que dans une nation comme les françois il ne pouvait pas y avoir de Poltrons.
Belle Réponse assurément

au havre ce 7bre 1759

La flotte angloise après avoir été mouillée a la grande Rade depuis le 28 aoust jusques au 6. 7bre fut enfin forcée de se mettre a la voile pour éviter que le vent d'ouest ne forçat et ne la jettat a la Cote surtout pendant grande marée de la pleine lune.

elle louvoya a la hauteur du Cap d'antifer jusqu'au 8 qu'il y eut un calme plat et un souffle de vent N. O. elle Revint mouiller a la Rade avec 3 vaux 4 fregattes, 6 Bombardes, 3 quaiches, 3 petits navires

Le 9 a la pointe du jour les vents étoient a l'est tems fin et calme la flotte etoit mouillée a 7 l. du havre.

a 10 h. une fregatte, 2 galliottes et 2 quaiches vinrent essuyer 6 coups de Canon et se retirerent ensuitte a la flotte qui Resta mouillée le reste de la journée.

Le 10. quoyque le tems fut egalemt. beau la flotte resta mouillée a 5200 Tes. apres une Bonnace de 3 h.es elle fit des rejouissances p. le Combat contre M. de la Clue

Le 11 fut on ne peut pas plus tranquile de part et d'autre

Le 12. Le tems, le vent et la marée continuerent a etre favorables aux anglois, cependt. ils resterent a l'ancre. nous

établissons au devant des jettées un batteau plat armé de 8 p.ces de 16 et 2 autres armés de 4. p. de 24. — nous avons egalement 32 pieces de gros canon a 500 t.es en avant des nous. il est difficile de pénétrer les projets de l'ennemy, mais notre deffense est bonne, et dans peu de jours l'équinoxe et la grande marée lui rendront notre meilleure. Le vent commence à changer.

Mémoire

[illegible]

Mathieu Wolferston est venu en france en 1733 et a servi volontaire au Reg.t de Cavalerie de fitz james dont le S.r Coglan son oncle etoit Lt. Colonel

a eté fait Mar.l des Logis de la Compagnie de [illegible] en 1742

il s'est trouvé au siege de Kell, au siege de Philipsbourg et toutes les actions de la guerre de Boheme et la Bataille de fontenoy

il n'a point discontinué ses services jusqu'en 1757 qu'il s'etant marié au pays de Rouen, la famille de sa femme exigea qu'il ne servit point

le S.r de Wolferston ayant perdu sa femme et desirant donner des preuves de son zele pour le service du Roy et de son attachement pour le Prince Charles Edouard supplie la Cour du Roy permettre de servir en qualité d'aide de camp ou off.r general employé dans l'embarquement projetté pour l'angleterre et de luy accorder un brevet de Lt. de Cavalerie reformé avec appointements./.

gentilhomme irlandois de Dublin dont plusieurs oncles ont servi en france sous Louis 14 et dont beaucoup de parents sont encore au service et servent dans les regts irlandois et ecossois / a eté pris de l'embarquement du regt de fitz james et fait prisonnier en angleterre 18 mois avec ce regt.

111

4

Pajillon

12
14
48
12
164

Du havre a Pool

114 — 150

£ 114 —

Lm. / — 15
30
15
30
290

15. 171
159
14
347

15 — 56
36
34
14
36
176

80
72
152

7bre
1759

le 28 a 6 h. du matin le pavillon de la tour signala 13 voiles, a 8 hr. nous reconnumes que c'étoit une flotte hollandoise attendue icy depuis plus de 6 mois. elle etoit composée de 16 batimens dont un vaau de 50 2 grosses fregattes. les 17 anglois de notre rade mirent a la voile, les senaux et galliottes a bombes mirent le cap au large, 4 fregattes et 2 quaiches allerent a toutes voiles a la flotte hollandoise qui se mit en panne en attendant les anglois qui ne purent les joindre qu'en courant beaucoup de bordées le vent etant N. grand frais, et la mer grosse.

apres s'etre salués reciproquement le hollandois envoya son canot et apres longtems apres les 2 flottes prirent le large ou elles sont encore a 9 lieues de nous. elle a vent de N.O. bon frais, ainsy elle peut etre dans peu dans nos ports.

cette manoeuvre des hollandois avoit été annoncée au baron par ses correspondants. ~~neger tous~~ negot^rs fe d'autres plaintes de ce qu'on vouloit leur faire payer le fret du coton, de l'huile, et du savon chargé a marseille de cette ville icy, le retour en hollande, et un 3e d'hollande icy. les hollandois ont répondues nous irons au havre, si les anglois nous refusent l'entrée nous viendrons dans nos ports. la manoeuvre d'hier étoit donc concertée avec les anglois, et les hollandois demanderont 5 frets

il ne resta en rade que 1 galliotte, 2 quaiches. 1 petit navire les autres y reviendront sans doutte ce soir

A Monsieur Le Marquis De Langeron
Maréchal De Camp de present au havre

Monsieur

Depuis mon bulletin de se matin 7 heure
il sest faite jusque apresent 2 heure apres midy
quelques eclairsie, dont jélu Connoissance à 11 heure
au nord nord ouest dunne fregatte ses basse voille
Carguees Courant a lest sur Labitte apetitte voille
et 2 quelle au ouest nord ouest, et dont depuis jelo
ait de veüe jusque a La Coste dusud, Lhorison Encor
forts broullies, a midy 3/4 Lhorison setant unpeu
Eloignées, jélu Connoissance de 9 voills au ouest nord
ouest de 6 a 7 lieue presque en Calme Lependair -
au nord, j'y ay remarqué ungrand navire, mais
je nay peu distinguer s'y setoit Le vaisseau Le Commandant
En outre je Reconnu dans Le nombre Undogre a
Combe, Comme Lapartie du sur ouest lest Encor
broullies peutettre Le Reste de La flotte pour a j Estre
Le havre Le 28e 7bre 759

Guichet

Monsieur le Marquis de Langeron

A Monsieur le Marquis de Lanregeron
Maréchal de Camp. de présent au
havre

En ce moment 2 heures ½ d'apres midy la flotte hollandoise Continue encore de courir la meme Bordée quelle a Commancé, en quittant les fregattes angloise, Et Comme les vents se sont tirées plus du Nord Est Elle porte Comme sur le Nord Ouest

et suivant leurs Manoeuvre il Est Decidement que cette flotte n'e sera point pour notre port, Et Comme en ce moment le vent devient contraire pour aller en hollande, cette flotte aura a Battre la Mer, amoins quelle n'e donne dans quelque autre port de ces Environs.

La flotte angloise est encore sous voille partie en panne, les autres Louvoyant et Je Crois que d'icy a ce soir elle Reviendra Mouiller ou Elle etoit cy devant
a la heve le 24. 7bre 1759 Guichely

A Monsieur le Marquis
De Lanregeron Marechal de Camp
De present au havre

Monsieur

En ce moment 8 heures 1/2 J'amene mon pavillon Blanc Reconnoissant la flotte que J'ay annoncée par mon Bulletin de ce matin 8 heures 1/2, estre un flotte hollandoise Comptant en ce moment au Nombre de quarante voille tous lesquels Continue toujours leurs Routte pour Cette Rade.

Je Ne vois dans le Nombre que trois voille qui me paroisse estre vaisseau et Grande fregatte les autres moyens Navire et Galliotte.

La flotte angloise de dessus la Rade Met en ce moment a la voille par le signal, qu'a donné une quelsse qui est a deux lieues au Nord de la Rade d'un Coup de Cannon quelle a tiré avec un signall d'un pavillon Bleu a son Cornichon

A la heve le 26. 7bre. 1759 C. michel

A Monsieur Le Marquis De Sanregeron Marechal De Camp

Monsieur

Au jour J'ay vu Le meme Nombre De 18 voilles De La flotte angloise Mouillée sur La rade Comme Ils etoient hier au soir Compris Cinq queche

Et En Ce moment 6 heures ½ Je Decouvre venir Du Nord Nord Ouest une flotte De trente voilles tant Gros que Pettits que Je Ne puis Encore faire Le Denombrement,

Elle Est encore a viron 8 a 9 Lieues aportant a toutes voilles icy avec Moyen vent De Nord,

Mon premier Bulletin vous Donnera plus D'eclaircissement, A La heve Le 24. 7bre 1759

L. michel

En Ce momente De 6 heure ½ jeles auoues de 13 foix du pavillon blanc

1759.

Minuttes de Lettres.

M. le Duc D'harcourt
a Bayeux le 30 juin
1759.

j'ay Reçeu, M, avec la Lettre que vous
fait l'honneur de m'ecrire le 27 la Copie de
celle que M. le Mal. de Belleisle a Ecritte a
M. le Mal. de Contades avec l'ordre dans lequel
Le Roy veux que les Bataillons campent a
L'avenir pour se former sur six Rangs.
je tiendrai La main, M, a ce que ~~les troupes~~
Regiment Royal Bavois ~~se~~ du conforme a cet
ordre Lorsqu'il s'exercera aux evolutions, car il ne
me paroit pas qu'il doive rien changer a la
formation de La garde, ainsy elle Continuera
a se mettre sur trois Rangs jusques a ce que
vous L'ordonniez autrement
Soyez, je vous supplie, persuadé, M, du Respectueux
attachement avec Lequel j'ay L'honneur d'etre....

M. le D. Dharcourt
Bayeux 30 juin

j'ay l'honneur de vous remercier, M, d'avoir
~~bien voulu~~ fixé icy ma destination, et de vouloir
bien m'annoncer que vous ne me laisserez pas sans
Les derrieres quand les Circonstances exigeront
quelque mouvement de Troupes, ^tant et quand que ~~quelque part ou~~
je sois a vos ordres je me trouverai tres bien, et je les
executerai Toujours avec autant de zele que de
satisfaction
oserois je vous supplier, M, d'avoir la bonté de me
faire savoir si mon Commandement ne s'etend
que sur la ville de Bayeux, ou si vous avez jugé a
propos d'y joindre un arrondissement sur d'autres
troupes, et sur les Cotes. il peut arriver des Cas ou le
service pourroit souffrir du retard ~~que~~ de mon
ignorance a Cet Egard. ~~Cela~~ je vous supplie avec le

que c'est le seul motif qui m'engage a vous faire cette demande.

j'étois bien persuadé, M. que votre intention n'étoit pas que cette ville me refusat un logement. je vous suis très obligé de luy avoir ordonné de m'en donner un, et je ne doutte point que le nouveau Maire n'execute promptement vos volontés.

j'ay le plus grand desir de meriter vos bontés en vous prouvant le respectueux attachement avec lequel j'ay l'honneur d'etre......

M. le D. d'harcourt

Bayeux ce 1er juillet 1759.

M. D'orval est venu hier m'i dire, M. que le nommé de Melun Boucher du village de la Cambe faisoit accroire aux Soldats gardes-Côtes qu'il étoit sorcier, et qu'il les exemptoroit d'avoir des billets pour être du détachement qui part pour brest. que dans sa qualité de sorcier il avoit tiré plus de 500[tt] de la Capitainerie de grand Camp. M. le M. de fandoas m'a assuré ce fait, et m'a ajouté que ce Melun étoit un très mauvais garnement. M. branche Lieut. de la même Capitn. m'a certifié toutes les friponneries de ce Melun. d'après tous ces témoignages j'ay cru que vous ne desapprouveriez pas que je fisse mettre ce Boucher en prison hier, et il vient d'y entrer

MM. D'orval et branche travaillent a Rassembler les depositions des gardes côtes qui ont été Rançonnés, et je les joindray a ma Lettre si je les reçois avant le départ de la poste, sinon j'auray l'honneur de vous les

envoyé par le pr.t Courier. je vous supplie
de m'envoyer vos ordres sur ce que je dois
faire de ce prétendu sorcier
j'ay l'honneur d'etre avec un respectueux
attachement Mg votre ——————

a Bordeaux ce 9 juin 1761 332

Soyes tranquil, Monsieur, sur tout ce que je vous ai Mandé par Ma dernière, et où vous M'avez respondu; votre fila dière ne ferat pas le transport du détachem.t puisquelle Est si petitte; le Regi.mt de Montmorin va t occuper les parc et vous n'aurez pas les grenadiers a pauliac; faittes votre service avec Mr de Montenard Mais ayez grand soin je vous prie pandant quelle durerat de faire verifier si touts les Effets des Signaux n'auronts pas Etes divertis lorsque vos gardes vienbronts y reprendre leur poste. vous allez le 7 du present Mois avoir a poulain 100 hom du bata.on de Rodes sortant de Les parc qui garderonts vos pieces de canon ainsi votre regi.mt n'y garderat plus que le signal, du dit lieu Balieur il n'y a aucun change.mt a l'instruction

Mr le comte de langeron

que vous aves ny au detach^{nt} que vous deves
commander aux Ecluses de goulai au cas dalerte;
Les Englois sonts arives avant hier a la Rade de leslle
voix du Moins la tete de leur flotte; er deux galeottes
a bomber; ainsi vous sentes quil fault que nos
seigneaux redoublent de ractetude;
vous cognoisses les sentements distenques avec les
quels jai Lhonneur d'Etre Monsieur, votre tres humble
Et tres obeissant serviteur Le duc de Lorge

je vous prie de remettre la lettre cyjointe a Mr de
Lagoriere.

393

A Versailles ce 24. avril 1759.

J'ay reçû, Monsieur, avec la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 10 de ce mois, le mémoire qui y étoit joint, par lequel à l'occasion de l'incendie arrivé au Lieu de Ville Valoüise le 22. fevrier dernier, vous proposés d'accorder aux habitans qui ont essuyé des pertes par cet evenement, differents soulagements qui puissent les aider a les Suporter, J'ay renvoyé ce mémoire à M. D'ormesson, et vous pouvez être assuré que Sur le Compte qu'il me rendra, Je feray en faveur de ces habitans tout ce que les circonstances pourront me permettre.

Je Suis tres parfaitement, Monsieur, Votre tres humble et très obeissant Serviteur.

DeSilhouette

M. Le Marquis de Langeron Marechal des Camps et Armées du Roy.

394

Savigny le 30. 7bre 1758.

Je vous suis obligé Monsieur de m'avoir
Donné de bonnes nouvelles de M. le Marquis de
Langeron, l'autre jour [illegible]
l'honneur de m'escrire et je [illegible]
ce qu'il y avoit mil ans que je n'avois receu de vos
nouvelles, et que je ne scavois plus où vous prendre
que cependant j'allois vous escrire et adresser ma
lettre à paris, j'ay esté tres fachée du [illegible] des
[illegible] fort dautant plus affligeant pour luy
qui est persuadé que si cette entreprise eut [illegible]
[illegible] grand avantage, malheureusement
il n'a pu estre le maistre de choisir les troupes, on
luy a donné [illegible] nouvelles
levées qui n'avoient pas encore vu tirer un coup de
fusil, qui n'ont pas executé les ordres qu'on leur
a donné, et qui apres avoir fait leur premiere
decharge beaucoup plustost qu'elles ne devoient s'en
sont enfuies, il n'a eu que [illegible] plus

M. le Marquis de Langeron a Maubeuge par la [illegible]

Sages au dire Meme de ses Envieux qui d'abord l'ont
accusé de temerité d'avoir attaqué cette Simoff, mais
il est certain qu'ils etoient egaux en nombre, que
par ses dispositions le terrain etoit tres bien choisi,
depuis que l'armée a eté a Vezel, la plus part de ses
Ennemis et de ses Envieux ont étés reconnoitre le
champ de bataille, dans l'esperance de trouver
des Moyens de le blamer, et d'aggraver ses Malheurs,
Mais cette verification a fait l'effet tout contraire,
ils se sont retranchés a dire que M. Simoff, etoit
trop fort pour etre attaqué, il s'est trouvé que M.
de Chevert avoit quelques hommes de plus que luy,
ils l'ont blamé ensuitte de ce qu'il avoit incorporé
la Milice dans les regiments, il avoit eu l'attention
en la distribuant dans les corps que les soldats fussent
en plus grand nombre que les Militiens, ainsy
cette accusation est tombée encore, autre grief, on
luy reproche d'avoir dit la Verité qui est que les
troupes en general se sont battues lachement Malgré
les efforts qu'avoient faits les officiers, [illegible]

passé sous silence cette abomination, n'auroit-on pas eu
a luy reprocher de décourager les bonnes troupes, et celles
qui ont fait leur devoir, par cette indulgence punie et
recompensée est une des maximes necessaires a ceux qui
commandent, d'ailleurs cette indulgence [illegible] placé
n'auroit elle pas mis en defaut dans le bon [illegible]
reconnaissance à la premiere occasion? Si ce n'etoit
qu'un premier mouvement d'effroy, et qu'ils se fussent
ralliés, la veille eut été le cas de l'indulgence, Mais
malgré tous les efforts surnaturels que Mrs de Roque
et de Vaux ont pu faire, rien n'a pu etre capable
de les rallier, au premier coup de poudre en [illegible]
la porté sous le feu des ennemis, jamais il n'a été possible
de les rassembler, les paysans qui conduisoient le
canon se sont enfuis, et les troupes qui le gardoient
ce qui a augmenté son malheur, puisque les ennemis
en ont été les maitres et l'ont tourné contre nos
troupes, ne [illegible] point donné [illegible] de leur, enfin
si juste [illegible] de cette affaire, precisement les bataill[ons]

92 Milice qui étoient avec Mr. de chevert sont de la garnison générale
de paris, cela fait que j'ay tous les vauriens pour les autres,
D'ailleurs vous sçavés combien est grand le nombre des
envieux de Mr. de chevert, il y en a avec qui je suis en
relation, ainsy de cette dernière paroisse sans vanités je
l'ay tirée, j'ay fait rassembler les griefs et les justifications
de l'une partie, il est incroyable combien notre pauvre
général est affligé de cet échec, le bien qu'il eut pu
faire en réussissant augmente sa sensibilité, l'avantage
que ses ennemis en retirent est humiliant pour
l'humanité, c'est le premier malheur qui luy arrive,
je craignois fort que cela n'altérât sa santé, et beaucoup
quelle se soutient, et je suis convaincu que s'il
étoit dans le cas de prendre sa revanche, il repareroit
tous ses malheurs, mais s'est obligé à choisir
son temps,

faites moy le plaisir je vous en prie de mander
quelle vie Madme. Daligre menoit avec Lucas, voyoit
elle de Mande, on avoit fallu toujours en donner que
la deplorée, elle a de l'esprit mais beaucoup de singulier,
malheureusement pour elle elle est [illegible] avec
une femme qui augmente son goust pour les

2.

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

singularités, c'est Mad.me la Marquise d'Ugoffier, ce

c'est domage que ces deux femmes fuyent le Monde

car elles ont toutes deux de l'esprit et surtout cette

dernière; Mandés moy je vous prie Monsieur

tout naturellement lesquelles ont fait et soyés assuré

que vous ne serés point compromis, j'en ay pour

garent la soli des amitiés que je vous ay voüé et

a Mad.lle de Langeron;

j'oubliois de vous parler de Ma Marche, je compte

partir d'aujourd'huy en huit pour Dijon, je ne

scay pas precisement le temps que j'y resteray

Mais tout au plus tard je reviendray j'y le huit,

et je seray a paris vers le 20 ou le 25 du Mois d'octobre

je ne scay si je vous ay Mandé que je demenageois

dans ce temps la, je Me rapproche de vous

au moins de cinq.te pas, je vais dans la Maison

ou vous avés pris voir autre fois M.e Fagon dans

la rüe neuve des petits champs. adieu Monsieur

voila une lettre bien longue.

Mil tendres compliments a Mad.lle de Langeron i[illegible]

[illegible] agréez mes respects de Mde de Saucigny et de Mon[illegible]

M. de Saucigny

[illegible]

397

Au Havre le 29. Xbre 1762.

Monsieur Le Cte de Bethune trouve Bon, Monsieur,
que M. de Gournai Lieuten.t de Votre Regim.t [illegible]. il fera payer les charpentiers qui ont travaillés au camp des Chasseurs Volontaires, et il attend pour faire regler le prix sur lequel ils doivent etre payés d'avoir vû M. Dazunan.

Je suis avec un parfait attachement, Monsieur Votre tres humble et tres obeissant Serviteur.

Jarnac

A Monsieur

Monsieur de Langeron
Colonel du Regiment de Royal
Barrois.

au Cap St. Domingue

Ruremonde le 21. Janvier 1763.

Monsieur

Le Lieutenant de la Troupe de [illegible] M.r Sterling m'a remis la Lettre dont Votre Excellence l'avoit chargé le 18. de ce mois; On Luy a d'abord donné toutes les aisances pour decouvrir le malheureux qui fait le sujet de son Voyage tant auprès de nos Compagnies franches qu'auprès du Corps de M.r le Baron de [illegible] dont les recherches ont été infructueuses, & il n'a trouvé qu'un seul homme qui sort avec demission de la Troupe de [illegible]. Nos Troupes ayant d'ailleurs les ordres les plus precis de ne [illegible] recevoir aucun Deserteur de France. Votre Excellence peut être persuadée qu'on Luy auroit rendu sans difficulté & dans le moment même tous ceux qu'il auroit pû reconnoître avoir servi le Roy [illegible]. Je suis bien

A S. E. M.r le M.is de Langeron

( )

obligé des Nouvelles que Votre Excellence veut bien
ajouter à Sa Lettre concernant l'officier Prussien que
Mr. Dauer a envoyé à Mr. le Marquis de Montey nard
pour Luy proposer une entrevue & rediger par ecrit
les articles d'une nouvelle Convention. Comme cet acte
doit avoir sorti son effet, J'espere qu'Elle voudra m'en
donner part de ce qui a été concerté à cet egard.

Je me conformerai au reste toujours très
scrupuleusement à ce que Votre Excellence me
mande & ne differerai non seulement mon Voyage
mais retiendrai egalement icy les officiers d'artillerie
jusqu'à autre resolution
J'ay l'honneur d'être avec la consideration
la plus distinguée

Monsieur De Votre Excellence Le très humble &
très obeissant Servit.

De Pizá

a Courson le 29 Oct.bre 1761. 401

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire et je vous remercie de n'avoir pas douté de tout le vif interest que je prend a ce qui vous arrive : non seulement les 9600# que vous avez tiré sur moi seront exactement payez mais dans les differentes circonstances ou vous pourrez vous trouver je vous prie de compter sur moi autant que sur M. votre frere ; je voudrois avoir quelques connoissances a vous procurer dans nos Colonies, depuis que je ne vais plus a la Rochelle et a Rochefort j'ai perdu ces pays de vue ; je scais seulement que j'ai toujours oui parler de la traversée comme d'un voyage reglé de six semaines sans risques du coté de la mer : autrefois c'etoit le pays

des riches mariages et beaucoup de gens haut huppés
sauroient bien qu'en dire mais je doute qu'aujourd'hui
les fortunes de ce pays là soient sur un aussi grand pied.
Adieu mon cher Monsieur je vous embrasse bien et
tendrement en faisant les plus sinceres voeux pour votre
conservation et pour la paix qui vous ramenera —
au reste il est impossible que le sacrifice qu'on exige de
vous ne vous valle un prompt avancement: souvenez
vous de moi je vous en prie et du tres sincere et tres
inviolable attachement avec lequel je suis votre tres
humble et tres obeissant serviteur Du Lescau,

Au cap lebreton le 24. mars 1762.

Les marques de bonté dont vous m'avés comblé Monsieur, dès le premier instant que j'ay eu le bonheur de vous connoître, et celles particulierement que vous m'avés donné au moment de mon depart ont excité en moy une reconnoissance si vive que je me trouve que bien difficilement des termes pour vous exprimer toute son etendue. La seule façon dont j'ay cru pouvoir reconnoître vos bienfaits est de les publier, aussi n'ay je laissé ignorer a aucun de ceux qui se sont trouvés sur mon passage la grandeur d'ame, la generosité et les autres vertus que vous avés en partage. C'est le moindre tribut que je puisse payer pour tout ce que je vous dois, et je vous prie Monsieur, de vouloir bien recevoir ce foible temoignage de ma reconnoissance de mon attachement inviolable et du respect infini avec lequel j'ay l'honneur d'etre Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur

Peyrac

M. le Comte de Langeron
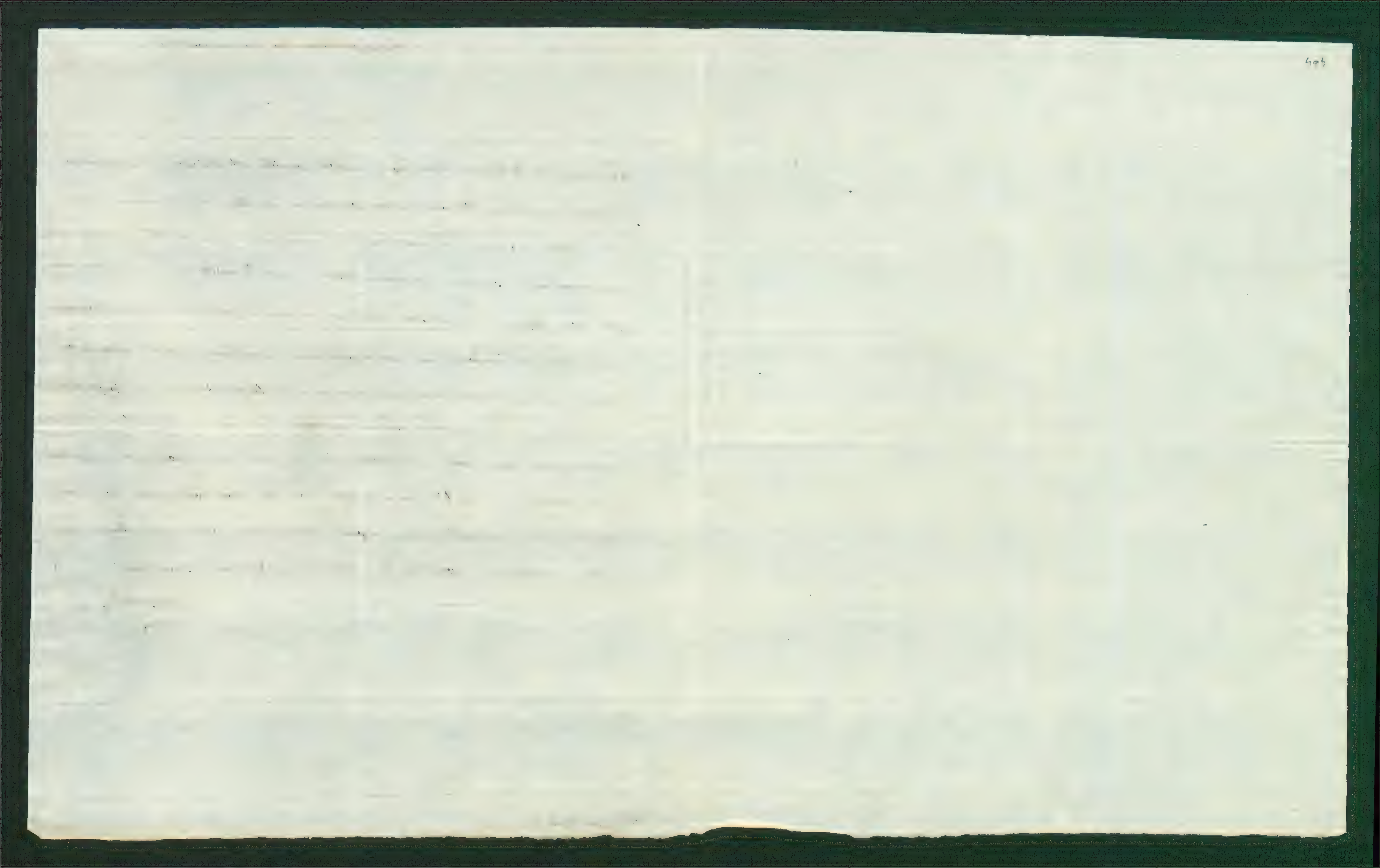
M. Le M.is de Langeron

405

a Paris rue traversiere hotel des Indes le 5. Xbre. 1762.

Je n'ay pas eu de devoir plus cheri Monsieur, que de faire passer dès le jour de mon arrivée en france qui n'a eté que le 19. avril; les lettres que vous m'avés fait l'amitié de me remettre pour Mad.e la marechalle votre mere, pour Mad.e la marquise de Langeron, et pour M. Le Comte de Maulevrier. J'ay reçu d'eux tous des reponses egales aux bontés dont vous m'avés comblé dans le peu de temps que j'ay eu l'honneur de cultiver vos bonnes graces, et ces lettres leur ont fait d'autant plus de plaisir que c'etoient les premieres qu'ils eussent reçues de vous Monsieur depuis votre depart de France, a mon arrivée a Paris un de mes premiers soins a eté de leur faire ma cour, que j'ay renouvellée le plus qu'il m'a eté possible. j'en ay reçu des marques de bonté qui excitent en moy une juste reconnoissance. J'ay trouvé Mad.e La Marechalle en bonne santé, et celle de Mad.e de Langeron ainsi que de M. de Maulevrier se soutient egalement. ils m'ont fait l'honneur de m'offrir de leur souper et je vous dois des remerciemens Monsieur des agremens que vous avés bien voulu me procurer. Je vous en dois aussi d'infinis de la lettre de credit qu'avec tant de generosité vous m'avés ecrite, et quoique je n'en aye point fait usage, je n'en suis pas moins penetré de reconnoissance. Je la tiens a votre disposition et la remettray a vos ordres.

j'n'ay pas besoin de vous dire Monsieur qu'ils m'ont tous beaucoup questionné tant sur votre santé que sur vos autres operations dans ce nouveau monde. sur le 1er. article j'ay repondu que l'on avoit lieu de se flatter que malgré la rigueur du climat vous le surmonteriés par le regime reglé et sobre que vous observés, et quant a l'autre objet j'ay assuré bien affirmativement a Madame la marechalle qu'elle devoit etre sans inquietude, que vous aviés eté regardé comme un dieu donné dès les 1ers. jours de votre arrivée, que tous les suffrages s'etoient reünis en votre faveur et que j'etois garant que vous les conserveriés en meme tems que vous serviriés bien le Roy et la patrie. tels etoient les sentimens que vous aviés inspirés Monsieur, lorsque je me suis separé de vous; je n'ay eté que l'organe de la voix publique; je ne presume pas qu'elle ait changé sur votre compte, et si cela etoit arrivé (contre mon attente) ce seroit un effet de l'injustice dont je n'ay que trop souvent remarqué les funestes effets.

a mon arrivée j'ay trouvé les negociations de paix en branle. elles ont eu un succès heureux puisqu'elle a eté signée le 3. 9bre. et ratifiée le 22. les conditions n'en sont point encore publiques. on en fait de cent especes differentes, de meme que l'on parle de cent arrangemens divers pour le gouvernement de l'etat, mais il n'y a encore rien de constaté de façon a le pouvoir donner pour certain et c'est ce

qui me decide a venir vous marquer. ce quil y a de certain ou au moins de tres apparent, cest que Mr le duc de Choiseuil a toute la confiance du Roy, quil a les intentions les plus droites pour faire le bien general de l'etat, mais il se trouve chargé de tant de besogne quil paroit comme impossible que malgré son grand travail et toute sa penetration, il puisse porter une attention eclairée sur tous les objets. on commence les operations par une grande reforme dans le militaire, on doit dit on passer ensuite aux finances et l'on espere que le tout ira mieux a l'avenir que par le passé.

Je vous demande Monsieur la continuation de vos bontés, et vous prie d'etre persuadé que je souhaite egalement les meriter, et vous convaincre de l'attachement respectueux avec lequel j'ay l'honneur d'etre Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

Peyrac

M. Barr qui a eté pris sur la flotte n'est point encore arrivé a Paris, mais on l'y attend chaque jour.

Versel ce 28 de Dec.

404

un de vos domestiques ayant insulté hier les
miens mal apropos en les taxant d'avoir
volé des jettons dans vôtre antichambre. et
ces derniers selon l'ordre etabli dans les maisons
des Ministres m'en ayant fait leurs plaintes
je vous prie d'obliger vôtre domestiques de
prouver sur le champs ce qu'il avance, ou
de le faire punir severement pour eviter d'autres
inconvients; vous sentés trop bien les raisons
qui m'obligent à vous demander cette satisfaction
et devés être persvadé que je suis au desespoir
de vous être à charge avec une affaire desagreable
J'ay l'honneur d'etre avec toute la consideration
possible

le Comte Bergen

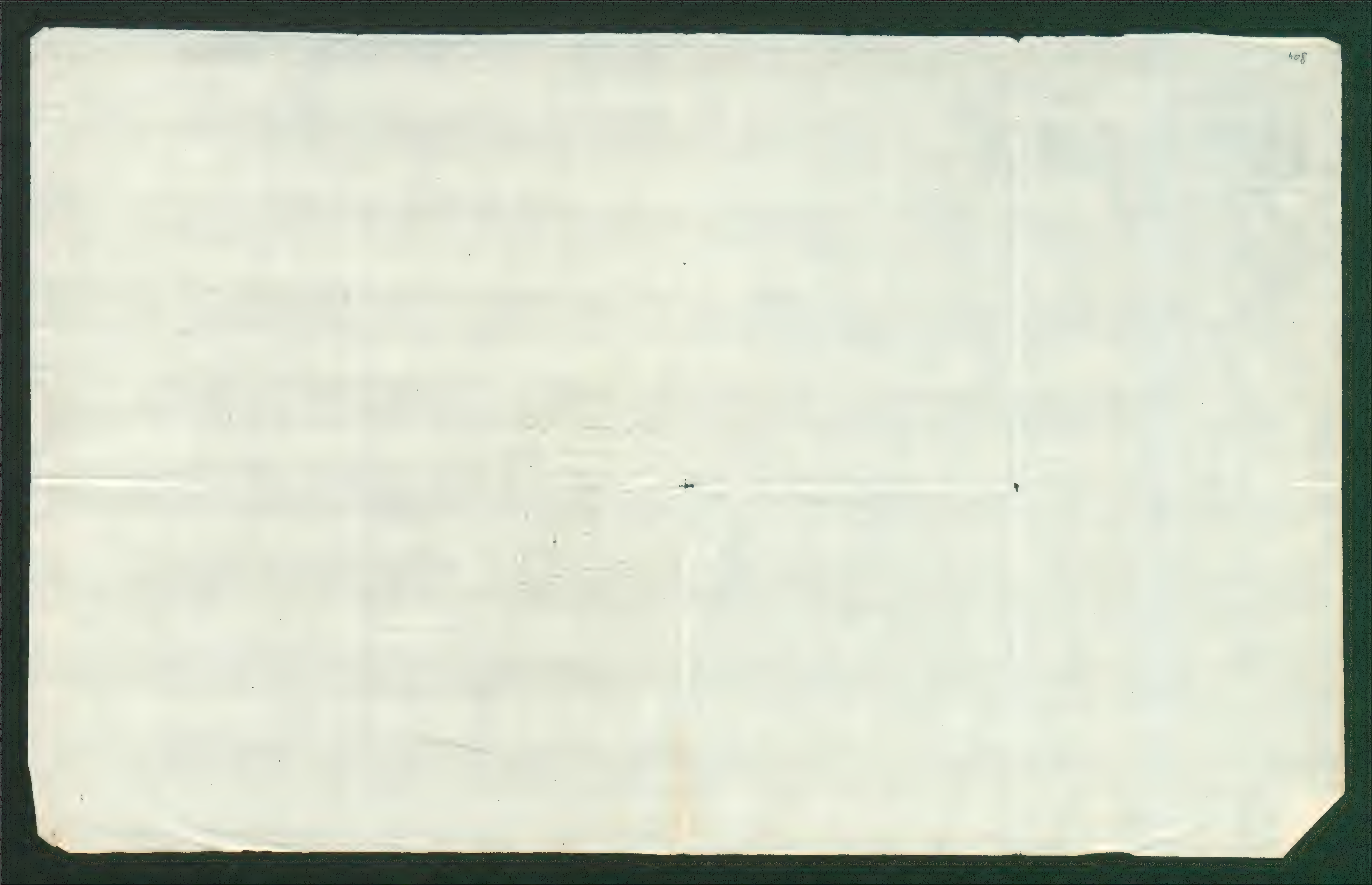
408

A Paris ce 14 avril 1759

404

Monsieur

J'ay reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois, le procès verbal qui y etoit joint et le memoire par lequel, attendu l'incendie arrivé au lieu de Villevalloüise le 22 fevrier dernier, vous proposez d'accorder aux habitants de ce Bourg un Soulagement proportionné aux pertes qu'ils ont eprouvées par cet accident, M. de La Porte avoit deja ecrit a ce Sujet a M le Controlleur general le 6. mars dernier et on attendoit de luy les eclaircissements qu'il marquoit avoir demandés a son Subdelegué et que vous avez joints a votre Lettre; Comme c'est a M de La Porte a proposer au Conseil les Secours qu'il convient d'accorder a ces

M. le Marquis de Langeron, Marechal des Camps et armées du Roi

habitants, je vais luy envoyer a cet effet le procès verbal que vous m'avez adressé et je Concourrerai Volontiers avec luy a procurer aux habitants incendiés le traitement le plus favorable qu'il sera possible de leur accorder. Je Suis avec respect

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Dormesson

400

aix la chapelle le 7e juin 1762

je joints ici Monsieur cher general Copie de l'ordre que je viens de Recevoir des Mgrs pour la conduite que je dois tenir pendant la campagne je joints pareillement ma Reponse a la [illegible] a la quelle vous voudrez [illegible] le plaisir que j'en ai vous voudrez bien la luy faire parvenir lorsque vous l'en aurez pris lecture

les Eaux et les Bains avaient commencé a me faire un bien sensible mais il y a [illegible] heureusement a tous les Beaux Jours [illegible] des postes comme a moy qui nous les ont fait cesser depuis [illegible] jours je compte cependant les continuer dans quelques jours et finir par celles de Spa de façon que je me persuade pas pouvoir me Rendre au Rhin avant la fin du mois et je presume avant que d'y [illegible] [illegible] pour [illegible]

Recevoir les jnstructions que vous pourriés
avoir a me donner
j'ay l'honneur d'estre avec l'attachement bien
le plus sincere que vous me connoissés
Mon cher general votre tres humble tres
obeissant serviteur [illegible]

notte pour Mr de la morlière Mal de Camp 413

Commandant a Rées sous les ordres de Mr de Langeron qui commande dans tout le pays de Cleves

il aurat sous ses ordres

800 hoes les piquets des Rgts de Bouillon et de Nerfat

36 hoes d'artillerie

Mr le Mis de Langeron ayant le Commandement de tout le Duché de Cleves ou Rées se trouve situé et d'ailleurs se trouvant l'ancien de Mr de la morlière il voudra bien entretenir avec Mr de Langeron une exacte correspondance et se concerter avec luy ; Mr de la morlière est aussy prevenu que lorsque quelque circonstance exigerat Mr de Langeron pourat augmenter ou Diminuer la garnison de Rées bien entendu de concert avec Mr de la morlière

a Dusseldorff le [illegible] may 1760

Signé Louis Joseph de Bourbon

1760

[illegible]

v. [illegible]

A Montpellier le 20 avril 1760

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire avec l'Etat qui y étoit joint des noms de Mrs. les officiers qui sont dans les Quartiers qu'occupe vôtre Regiment, Je vous remercie d'avoir bien voulu me l'envoyer.

Je ne sçaurois, quelqu'envie que j'aye de faire ce que vous desirés, réünir la Compagnie qui est a Calmont et a Gibel, parceque le bien du service exige qu'elle soit partagée dans ces deux endroits.

Je consens volontiers que vous rassembliés a Castres, tous les canoniers

Mr le Comte de Langeron

de votre Regiment pour les faire exercer.

Vous avés très bien fait de recommander a M.rs les officiers beaucoup de prudence et de circonspection, ils doivent uniquem.t s'occuper a faire vivre leur Troupe en bonne discipline et police, a vous rendre compte de tout ce qui se passera dans leurs quartiers, dont vous voudrés bien m'informer, ou M. Dandezny en votre absence, pour que je puisse y remedier si le cas l'exige, mais il ne faut pas souffrir qu'ils se meslent des affaires des Bourgeois ny des habitans parce qu'elles regardent, ou les Juges ordinaires, ou les officiers Municipaux.

a l'egard de la conduite que pourrent

tenir les nouveaux convertis, ils doivent aussi affecter de l'ignorer, et éviter sur toutes choses que les soldats ne se servent d'aucun terme qui puisse causer de l'aigreur et attirer la moindre affaire, qu'il faut éviter avec toute l'attention possible; ceci doit être insinué de votre part, sans affectation, a mrs. les officiers, et sans qu'il paroisse que je vous l'aye marqué. Quoi que je vous mande de m'informer, et en votre absence mr. Danderny, de tou ce qui se passera dans vos Quartiers, cependant si les cas exigeoient que je le fusse en droiture, pour être en état d'y remedier plus

promptement vous recommandé très-
quelon ne perde point de tems pour me
faire passer les avis.

Je vous envoye une lettre que je viens
de recevoir de M. le Duc de Lorge avec
celle qui y étoit jointe du s. des fages de
Cazeau, écrite de Marmande, au sujet
du refus qu'ont fait Mrs. les officiers de
votre Regiment de payer les voitures
qui leur ont été fournies sur le pied de
l'ordonnance, Je vous prie de les engager
a y satisfaire au plutot, afin d'eviter
que cette plainte n'aille a la Cour.

J'ai l'honneur d'etre avec un sincere
et parfait attachement Monsieur, votre
tres humble et tres obeissant serviteur

Moreau

vous voudrés bien me renvoyer la lettre
de m. le duc de Lorge

A Montpellier le 4. May 1760. 415

J'ay reçeu Monsieur la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire avec toutes celles qui y etoient jointes, je suis fort aise que les plaintes qui avoient été portées a M. le Duc de Lorges, ne fussent pas telles que les Magistrats de Marmande l'avoient exposé; et je ne doute pas de l'attention que vous voudrés bien donner pour que le Regiment de Royal Barois vive en bon ordre et discipline. Je renvoye vos deux Lettres a M. le Duc de Lorges et a M. le

M. le C.te de Langeron

Marquis de Monteynard.

Je ne sçaurois encore vous adresser les ordres pour vous faire delivrer de la poudre n'ayant point encore reçeu ceux de la Cour a ce sujet, il y a aparence qu'ils ne tarderont pas a arriver.

M. de Monteynard m'a prié de faire rassembler votre Regiment a Castres le 12. de ce mois pour en faire la revuë le 13, Je joins icy les ordres necessaires pour y faire rendre les Compagnies qui sont a Mazamet, Revel et Puilaurens, celle qui est a Calmont

et Gibels se rendra aussi a Castres sur
les ordres que je lui adresse. vous voudrés
bien tenir la main a ce que les Compagnies
retournent dans leurs Quartiers après
la Revuë.

J'ay l'honneur d'estre avec une sincere
et parfait attachement, Monsieur,
vostre tres humble et tres obeissant
serviteur Moncan

A Montpellier le 17 May 1760.

M

Je voudrois bien, Monsieur, qu'il dependit de moi d'accorder a M. de Marien Capitaine en second du Regiment de Royal Barois le congé qu'il demande; mais vous sçavés que je ne sçaurois lui permettre de s'absenter pendant plus de 15. jours; si cela peut lui suffire, il n'a qu'a s'arranger avec M. de Gain commissaire des guerres. J'ai l'honneur d'etre avec un parfait attachement Monsieur votre tres humble et tres obeiss.t serviteur Moncan

M. le Comte de Langeron

A Montpellier le 1er juin 1760.

Le Roy a, Monsieur, fixé à six cent cinquante Livres de poudre et a trois cent vingt cinq livres de Balles les Munitions qui doivent être distribuées cette année a chaque Bataillon de ses Troupes d'Infanterie, Je ne sçaurois par consequent vous en faire délivrer une plus grande quantité, Cependant comme il me paroit necessaire que vous ayés de la poudre aussi pour l'exercice des soldats destinés au service de la pièce de canon de 4. que vous avés, Je crois que vous ferés très bien d'écrire a

M. le Cte de Langeron

M. le Marechal de Belleisle, ou a M. de Cremille, pour lui demander la quantité dont vous croirés avoir besoin a cet effet, et dès que je serai informé des intentions du Ministre a ce sujet, Je vous enverrai l'ordre necessaire pour vous faire delivrer ce qui vous aura été accordé.

J'ay l'honneur d'etre avec un parfait attachement Monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur Montcalm

477

A Montpellier Le 29. juillet 1760

Je ne puis encore Monsieur retirer la Compagnie de votre Regim.t qui est a Calmont et a Gibels dès que cela sera possible, je le ferai. a légard du Tabac qui est de si mauvaise qualité, ainsi que vous me marqués, que votre troupe n'en sçauroit faire usage écrivés en a M. Carré Directeur des fermes a Toulouse Je suis persuadé qu'il y fera

M. Le Comte de Langeron

remedes.

Il m'est revenu Monsieur des plaintes contre le S. de Mainville Capitaine de votre Regiment en quartier a Puilaurent, il s'est avisé de son autorité de faire mettre au Cachot le nommé James commis aux voitures pour les convalescens parcequil ne vouloit point payer une somme de 63.# pour une Journée de trois charettes

accordées à 21. Invalides, il a
eu d'autant plus de tort que ce
Commis n'y étoit point obligé
n'étant pas chargé de cette partie
Je vous prie d'écrire aud. S.r de
Mainville de faire en sorte que
pareille chose n'arrive plus
parceque je ne pourrois
m'empecher de lui en temoigner
mon mecontentement. M.rs les
officiers n'ont d'autorité que sur

leur troupe comme je vous l'ai
deja marqué. Je compte que
vous voudrés bien le leur
expliquer encore une fois, et me
faire part exactement de tout
ce qui se passera

J'ay l'honneur d'etre avec un
parfait attachement Monsieur
votre tres humble et tres
obeissant serviteur

Montcalm

A Montpellier le 26. aoust 1760

474

Je consens volontiers, Monsieur, que le Sr. Bhugonnet Lieutenant en premier s'absente en attendant le congé que vous avés demandé pour lui, puisque sa santé est derangée au point que les Medecins craignent qu'il ne passera pas l'année. Je souhaite que l'air qu'il se propose d'aller respirer le retablisse.

Vous pensés bien, Monsieur,

M. le Cte. de Langeron

que si j'avois eu des troupes a Narbonne, je n'aurois pas tiré de Mazamet les contraintes que le Sindic General m'a demandé pour les Diocèses d'alet et de Limoux. Le Bataillon de Nezac, est employé aux travaux qui se font sur la Côte, aux environs de Leucate, et de Sigean, où il a une grande quantité de malades; c'est ce

425

quima obligé aprendre cen
contrainter der quartiers les plus
aportée de ceur dioceser.
J'ay l'honneur d'etre avec un
sincere et parfait attachement
Monsieur, votre tres humble
& tres obeissant serviteur Moncan

A Montpellier le 13. 7bre 1760

M. Dandezni me marque Monsieur qu'il vient de recevoir un Congé de six mois, a commencer du 1er. de septembre, pour le S. de Grandchamp, Lieutenant de Grenadiers de vôtre Regiment; il m'a en meme tems adressé une lettre pour vous en donner avis, que je vous renvoye je compte qu'elle vous parviendra avant vôtre depart, et qu'en consequence de ce Congé, vous ferés mettre le Sr. de Grandchamps en liberté pour qu'il puisse en profiter.

a l'égard de l'insulte faite a la Compagnie de Massol par le nommé Pelittier cy devant Sergent au Regimt.

M. le Cte de Langeron

427

de temps, vous pouvés ètre
bien persuadés que je ne la
laisserai point impunie, et que
Je ne tarderai pas a donner les
ordres convenables pour cela.
J'ai l'honneur d'etre avec un
sincere et parfait attachement
Monsieur votre tres humble
et tres obeissant serviteur Moncan

Le Regiment de Bourgogne part
d'icy le 17. de ce mois pour aller en
Provence, Je garderai le votre a
montpellier, ainsi il ne sera point
dispersé, Je vous en donne avis
Monsieur avec plaisir

Monsieur

Nous apprenons a ce moment par la lettre que vous avez écrite a monsieur de montessuis que le roi vient de vous accorder le Regiment de Royal barrois; permettez monsieur que jaye l'honneur de vous en faire mon compliment de félicitation et vous exposer en peu de mots la situation ou je me trouve —

je commencai a servir dans les cadets gentils hommes du Roy de pologne 1742 j'entrai dans le Regt. de Royal lorraine a sa creation en 1744 mois de janvier, ce Regiment apres deux campagnes forma celuy de Royal barrois ou j'etois et fus fais capitaine en second en 1748 ce Regiment fut Reformé en avril 1749 jai continué selon les ordres de la cour mes services pendant la paix dans les milices de lorraine; le Regiment Royal barrois a eté retablis en 1757, la fait la campagne en [illegible] et [illegible]

derniere sur le bas Rhin; cependant j'ai la douleur de voir qu'il
s'introduit un etranger nommé monsieur de Lacxis sans service
réel et qui de plein saut est proposé a une place de capitaine
en pied a mon prejudice et a celui d'autres sujets dans le Regiment.
dois je vous dire monsieur que le murmure en est general
est il des exemples qu'un etranger enleve des employs a des gens
qui les ont gagnés et merités par leur zele pour le service?
j'avois l'honneur d'etre connu bien particulierement de
monsieur le comte de gizors, il m'honnoroit de ses bontés
j'en ai par devers moi bien des preuves écrites et monsieur
de montalivet ancien major de notre Regiment que j'ai
deja prevenu et que je prie d'instruire monsieur le marechal
de belle isle de mes interets peut monsieur vous donner quelques
idées des sentiments que ce jeune seigneur avoit pour moi
monsieur d'andervny qui est a paris et a mesme aussi
monsieur de vous rendre compte de ma conduitte vous
ne manqués pas monsieur d'etre informé de l'etat de votre
Regiment; il y a quatre places d'evidement vacantes par
la mort ou retraite forcée de quatre capitaines; je suis prevenu
que l'etranger dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler est
sur l'etat pour une, les trois autres sont aussi evidement nommées,
je le scrois accordées a mes anciens Rien de plus juste, il en reste
encor deux monsieur a Remplacer au cas que la cour veuille
Remplir l'esprit de son ordonance et qui vient d'arriver au

4[illegible]

Regiment : cest celle du capitaine qui doit Remplacer Le lieutenant colonel prisonier au cas quil ne soit pas echangé une autre est celle de monsieur de gourey aussi prisonier ; monsieur de pontlevin capitaine en second qui marche avant moi pour Le Service donne lieu a une contestation sur le Rang entre lui et moi ; il na pas fait La campagne de 1757 en Saxe quoiquil ait été instruict a tems quil etoit Sur letat des officiers Rappellés ; monsieur danderny pourra monsieur vous metre au fait de cette affaire monsieur de Bassompiere et Lui mavoient assurés dune decision en ma faveur mon Rang parconsequent me donne La quatrieme place au cas de lexclusion de Létranger ; jai eu Lhonneur decrire a monsieur Le comte de vaubecourt avec lequel jai fais mes exercices a Luneville et qui m honnore de ses bontés ; je le prie de vouloir bien mappuyer auprez de vous monsieur sur tout Le detaille que jai Lhonneur de vous faire ; jespere monsieur que le compte quil pourra vous Rendre de moi me procurera Lhonneur de vos bontés que je tacherai aussi de meriter par ma conduite

Je Suis avec Respect

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur De marien[illegible]

a calais le 22e feurier 1759

Monsieur

Mon intime amy d'Orlande, cap.e dans notre regiment m'a parlé depuis longtemps avec de si grands eloges de vos bontés pour luy, et de tout le merite qui les accompagne, qu'il m'est impossible de tenir plus longtemps caché ce fond d'estime qu'inspire ordinairement la vertu, et en effet si quelque chose est capable de nous ravir notre estime et nos homages, c'est cette veritable vertu qui accompagnée de generosité: de secourir, de faire valoir, et de distinguer le merite; c'est de la faites, Monsieur, avec tant de grandeur d'ame, que vous devez estre moins estonné que vous attendrez a recevoir des temoignages d'estime et de veneration, j'ay l'honneur de vous offrir icy ces sentiments avec d'autant plus de confiance que je suis assuré qu'ils partent du cœur et de mon ..., et j'aurois l'honneur d'estre connu de vous Monsieur come je devrois l'estre sans les intrigues des cours de France et de Lorraine qui m'ont fait perdre le poste de Lt Colonel de notre regt. que je devois occuper come par le passé, je puis me flatter que vous me rendriés cette justice, qui l'est meme de votre equité d'avoir eté avantage; car la verité perce sans aucun appuy partout où regne la vertu, et pour faire valoir encore avec plus d'assurance ces avantages, je tacheray de justifier les bontés que vous avez pour de Vaux en vous offrant quelques traits de son

caractere tels qu'une experience de plus de vingt années me les a developé sans la moindre alteration. De Naua porte un cœur aussy grand que genereux ennemy par principe de tout ce qui peut blesser l'honneur, il est plein de droiture, de candeur, de probitée, et de zel pour remplir son devoir qu'il a toujours regardé selon la justice, comme le point capital de ses obligations; c'est un home representant avec la même confiance a ses amys et a ses ennemys; un peu trop genereux pour sa fortune qui n'est pas brillante, qui auroit pu cependant l'estre avec moins de delicatesse, puisqu'il le seroit apresent du moins Colonel en Allemagne ou vous sçavez Monsieur que l'on parvient aux dignitées par rang: et voicy le fait: dans l'avant derniere guerre les Bavarois alliés des françois firent leurs paix avec les Autrichiens leurs ennemy commun dans un temps critique qui pouvoit les faire soupçonner d'infidelitée envers leurs alliés, De Naua plein d'honeur se fit une honte un peu trop scrupuleuse de continuer ses services parmy cette nation ou il estoit depuis quelques années capitaine dans le Regt de Mr le Duc Clement de Baviere, quelque avantage qu'on luy proposa il voulu quitter, regretté et estimé de tout le monde, et præfera l'incertitude d'estre employé en france a un état solide qui luy ouvroit la porte aux dignitées, comme j'ay l'honneur de vous dire, puisque ses cadets en sont revetus depuis même plusieurs années: cette

437

veritée peut seule vous donner Monsieur une idée de la delicatesse de ses sentiments: dans le temps quil quitta ce service ou j'etois avec luy dans le meme regt. la Cour me fit la grace de m'offrir avec le titre de Lt. Colonel la majoritée des volontaires royaux, a la vue de cette grace je me rendis en france avec mon amy, je comencois a peine sous les ordres de Mr. le Comte de Mortagne a mettre la main a la formation de ce corps que je fus forcé de passer a une autre destination qui me placa Lt. Colonel du Regt. Rl. Barrois au jottins de Mr. le Marechal de Bercheny une compagnie pour Mr. De Naux avec un rang a peu pres proportioné a ses services: quelques jours avant la formation du Regt. Mr. le Marechal me demenda la comp.e destinée a De Naux pour un gentilhome de Lorainne, dont le nom ne me revient pas, il me fallut plier sous cette demende mais a condition que de Naux garderoit le rang que nous luy avions fixé et auroit la premiere comp.ie vacente, Mr. le Marechal eut la bontée de me donner sa parole et d'approuver ces conditions, par cet arrangement de Naux devint capt.e en second de la premiere comp.e de grenadiers en conservant son rang: un an ou dix huit mois apres, une compagnie vint a vacquer on la luy accorda sans difficultée et son rang qui le placoit a la teste du regt. second factionaire devant Mrs. billant Marolles &ca. voila le rang quil a tenu jusqua la fin de la guerre et jusqua la reforme du Regt.

dans le temps quil est employé devant les ennemys du Roy on forme de
nouveau le Regt royal Barrois et par une revolution aussy Etrange qu'innouye
on luy fait perdre son rang, en son absence apparement, et on le met sous le
comendement de ceux quil a comendée, sur quoy j'aurois bien de justes reflexions
a vous offrir Monsieur, mais je ne doute point que ce simple exposée ne
vous fasse sentir l'injustice de ce procedée d'autant plus estant que ce
digne sujet a toujours remplit son devoir avec distinction, et quil avoit
repandu son sang pour le service du Roi avant que tous ces Messieurs
fussent au son service, jl est vray quil n'estoit pas positivement alors
au service du Roi mais c'est a la teste des grenadiers françois et bavarois
alliés et unis ensemble et se battant pour la meme cause quil a esté
blessé prisonier et abandonné de sa troupe qui fut repoussée et obligée de
le laisser sur le champ de bataille: depuis le commencement de cette guerre jl
a esté employé dans les grenadiers royaux ou jl a fait toutes les campagnes
jusque la formation de votre regt Monsieur, et jl les a fait avec tant de
distinction, quil ny a pas un de Mrs les colonels sous les quels jl a servi qui
ne rende des temoignages peu communs de se conduite et qui ne [Sa] soit portés
portée a luy procurer un avancement et surtout la croix de St Louis quil
devoit avoir et quil auroit depuis longtemps sans ces revolutions extraordi=
naires qui semblent que le Seigneur ne permette que pour eprouver les honnetes
gens et les faire passer par le feu de la tribulation, vous conviendrez Monsieur
que çen est assez de voir la plus part de ses cadets, meme je crois son lieutenant

Mr. de Clonœuf décoré de cette croix, sans parler des autres qui l'ont obtenus les uns dans les grenadiers de France les autres en restant tranquils chez eux dans quelque bataillon de milice, lorsque cet honnete home soutenant tout le poid du jour protegé ~~de tous~~ et estimé de tous ses superieurs ayant d'ailleurs plus de service qu'il n'en faut pour obtenir cette grace trouve partout des obstacles: vous les leverés Monsieur, il me parle avec trop d'assurance de vos bontes pour luy, pour douter un instant qu'il ne vous aye cette obligation d'autant plus grande que l'unique consolation de l'honnete home dans ses disgraces est de s'en voir delivreé par les justes efforts de l'honneur et de la vertu: je dois finir par vous assurer Monsieur que plus de Naux aura l'honneur d'estre connu de vous, plus vous reconnoistrés que vous ne pouviés mieux placer votre estime et toutes les graces dont vous voudrés bien l'honnorer; cest ce que je n'ay pu vous taire plus longtemps et ce qui me procure l'occasion si desiré de vous offrir les sentiments de l'estime la plus parfaitte et du plus veritable respect avec lesquels j'ay l'honneur d'estre

Monsieur

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur
Mareschal
cy devant Lt. Colonel
du Regt. royal Barrois

Bar sur Aube ce 3 octobre 1760

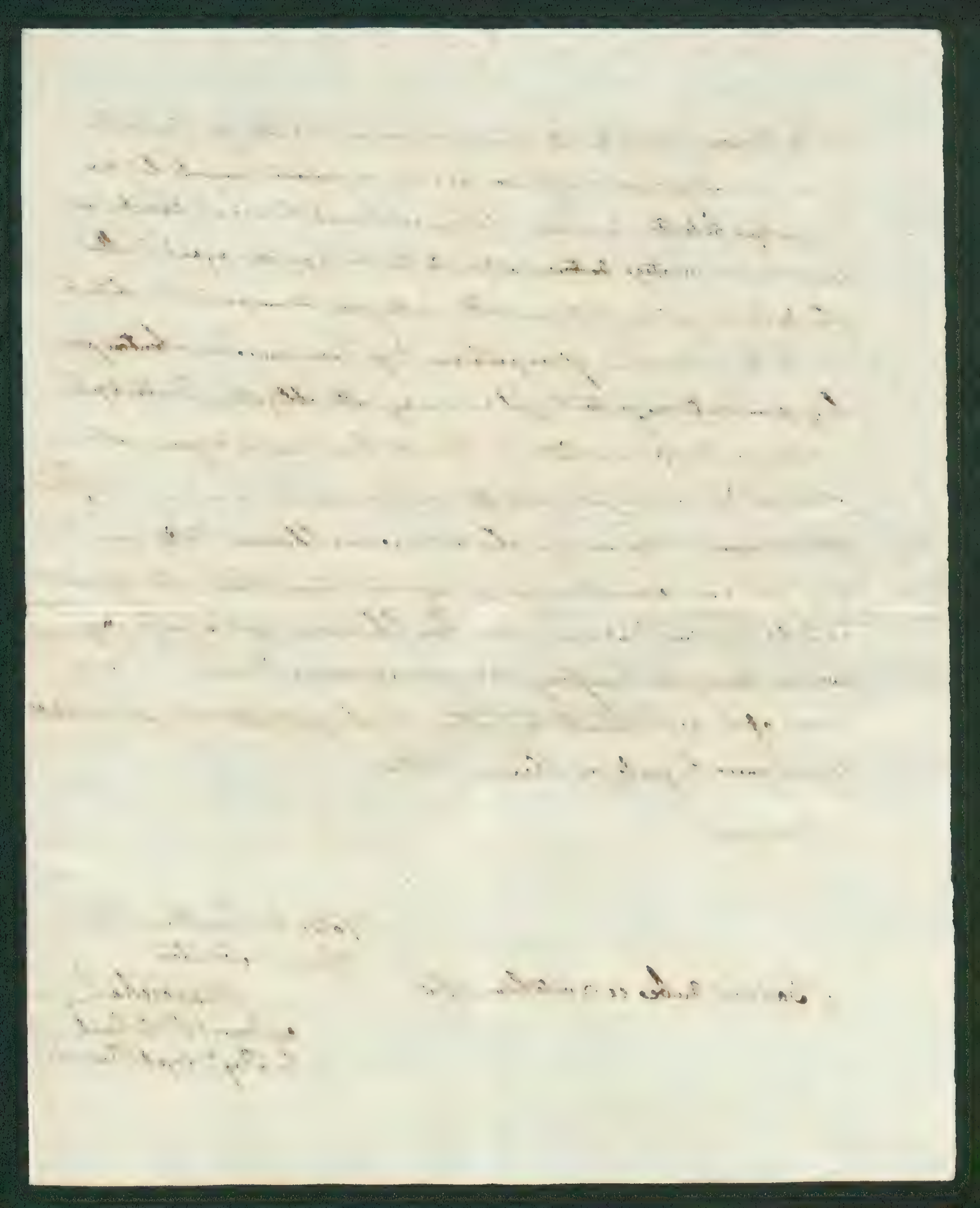

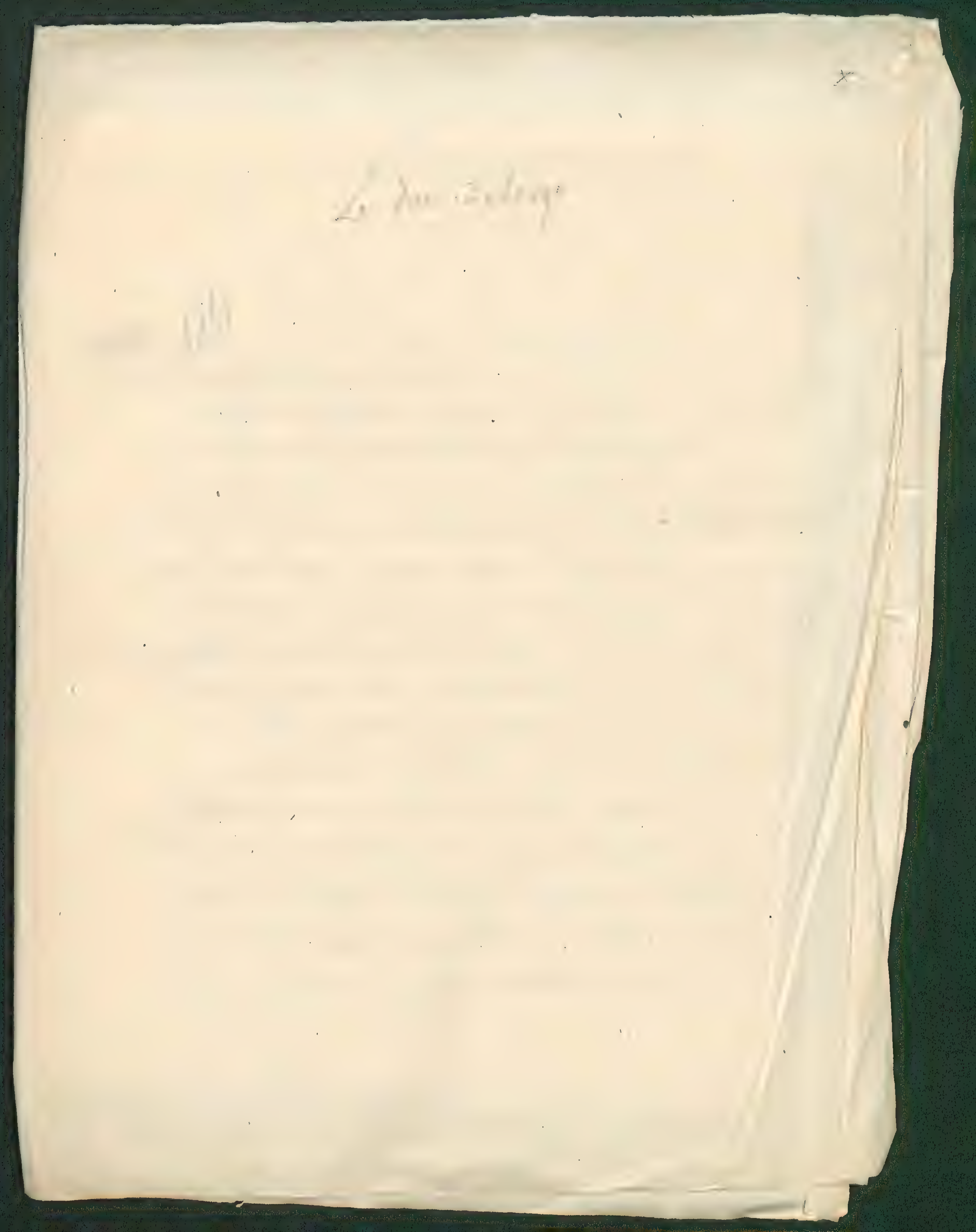

A Bordeaux le 14 may 1761

J'ay l'honneur de vous donner avis, Monsieur, que le départ du regiment de Soissonnois m'oblige de donner la garde du Signal de S.t Mambert pres Pauillac a la Compagnie de Votre Regiment qui y est en quartier, ainsy que de faire fournir par Votre troupe les trente hommes que Soissonnois devoit fournir a Lesparre ou M. le mareschal desire que M. De Laudreiy votre Lieutenant Colonel aille commander au lieu et place de M. De Montezun qu'il y relevera a cet effet je joins icy la lettre et l'ordre pour M. de Laudreiy et les deux ordres, pour les trente hommes a Lesparre, et les douze au Signal de S.t Mambert. au surplus il n'y a rien de changé a la lettre que j'ay eu l'honneur de vous ecrire hyer non plus qu'a l'instruction qui y est jointe, et il ne me reste qu'a

M. Le Comte De Langeron.

vous renouveller La Sincerité des sentimens
avec les quels jay Lhonneur detre, Monsieur,
Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

le duc de Lorge

434

A Bordeaux le 22 may 1761.

J'ay l'honneur de vous envoyer Cy Joint Monsieur, deux doubles de la nouvelle Instruction pour les parties de Votre Commandement, Je vous prie de m'en renvoyer un signé de vous. Comptant cette Instruction conforme a ce dont nous sommes Convenus ensemble.

Je vous prie aussy de Correspondre avec M de St Vincent a Lesparre pour vous faire envoyer tous les Effets et Pavillons rouges que peuvent manquer aux Signaux depuis Goullé jusque et Compris St Mambert. comme aussy de dire a M votre major qu'il aura le detail du Camp et qu'il n'y sera pas relevé par M de moulezun aussy qu'il est dit par l'Instruction que Je luy ay envoyé.

M le Comte de Langeron.

Je Compte Beaucoup sur vos soins pour l'execution du Contenu de cette nouvelle Instruction et me flatte que vous ne doutés pas des sentiments avec lesquels j'ay l'honneur d'être Monsieur Votre tres humble et tres obeissant Serviteur.

Le duc de Lorge

a legard des cartouches pour remplir les gibernes des soldats de votre bataillon ayes la bonte de scavoir de Mr de la garice si le Magasin de saint cristoli a ete ~~[illegible]~~ augmente de dix Mille cartouches suivant ce dont je suis convenu avec Mr le chr dartigue et c'est a saint cristoli que vous prendres pour remplir les gibernes de votre bataillon au cas d'alerte. pour vos deux compagnies de police qui prendront leur cartouches ainsi que les munitions pour votre canon au dit lieu de police; je vous

Je prie de faire passer sur le champ le paquet cy joint [illegible] bellerive.

405

A Bordeaux Le 30 may 1761.

Je ne perds pas un Instant, Monsieur, a repondre aux deux articles de votre Lettre datte de Ce jour. vous avés tres bien fait de ne pas sévir contre les Bouchers de Saillans a leur premiere desobeissance; mais vous ferés tres bien d'établir des Bouchers de votre Regiment, et de leur procurer de la viande de Blaye par le moyen de votre fourniture, et Lorsque Ces Bouchers seront une fois établis vous ferés tres bien d'empecher Ceux de Saillans de vendre, amoins qu'ils ne veulent donner la viande au meme prix que La taxe de Libourne. et C'est La plus grande punition qu'ils puissent avoir, mais Je suis persuadés que du moment qu'ils verront des Bouchers de votre Regiment tuer et vendre Ceux de Saillans se rendront a la raison sans autre voye de fait.

A Legard des marmittes, rien de mieux Monsieur, que Ce que vous avez fait, ou faire

M. Le Cte. de Langeron

pretée aux Detachemens des garde Cotes du magazin qui est Chez le Sindic de bailleur; mais Comme il est Essentiel que tous les detachemens tant garde Cote que Canoniers fassent ordinaire et ne emportent point leurs marmittes a Chaque fois quils seront relevés; Je vous prie de donner vos ordres pour que les officiers Commandants ces detachemens de Garde Cotes donnent aux Sindics des reçus de ces marmittes, et que ces reçus soient renouvelles a Chaque fois que ces detachemens seront relevés. Je voie au surplus par vos soins quil ne manque rien dans la partie que vous Commandés, vous devés etre persuadé de ma reconnoissance sur ce point. Comme des sentiments avec lesquels Jay l'honneur detre, Monsieur, Votre tres humble et tres obeissant serviteur Le duc de lorge

Comme M. L'Intendant desireroit epargner les fraix d'un bateau pour le relevé de cinquante

homme que le S.r de Libourne qui ar—
au Chateau trompette prenne tous les jours —
Jour au Verdon Il me pria de vous demander
Monsieur que comme il devoit beaucoup de voyage
votre filadiere a travailler & il avoit donné
le premier prochain le de la semaine J'
embarquerois le douze d'ycelui matin, & la
filadiere le reporteroit le dit jour au port
de Lamarcagalle d'où je gaguerois pour
terre S.r Chaloty quitte leur congé, & le
13. votre filadiere retourneroit a Royan
pour la ramener le 16. les Cent hommes de
Bataillon de Rodez a Pauillac suivant ce
que je vous ay marqué par ma d.e Lettre
Je pense Monsieur qu'il n'y a point d'inconvenient
que vous acceptiez cet arrangement attendu
que vous pouvez vous servir de ce voyage
de votre filadiere pour vous faire venir
a Pauillac ce que vous aurez besoin. J'attend
votre réponse a ce sujet

Partie de Pauillac a [illegible] et demy apres midy

A Monsieur

Monsieur Le Comte De Langeron
Colonne du Regiment de Medoc
Servoir Commandant

Pauillac . / . Le Duc de Lorge

a faire passer par ordonnance jusqu'à Pauliac
parti de Lesparre le 31e may à 7 h. et demie du matin
[illegible]
partit de St. Christoly à
10. h. et demy du matin

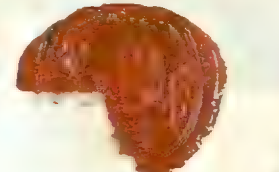

A Bordeaux le 20 Juin 1761.

En Consequence Monsieur de ce qui a été arreté pour les travaux des batteries de la pointe et du Peron Je donne les trois ordres pour que soixante hommes de votre Regiment servent au Corps des travailleurs et cent vingt s'rendent soixante au Fort de Lanelle, et soixante aux Casernes de Goulé pour travailler aux Saucissons, Pourquoy Je vous previens de faire prendre aujourd'huy Lundy Prochain au matin 22 du present mois, trente serpes trois haches et deux scies ainsy que pacquet de Cordes qui seront rendus le meme Jour.

Il se trouvera meme quantité d'outils et de Cordes a la Caserne de Goullé et Je vous prie de prevenir l'officier qui y Commandera de les recevoir et les

M. le Comte de Vaugeron.

garder pour les remettre a Lofficier qui —
Commandera Les travailleurs des fascinnes
Je vous prie de vouloir bien marquer La
reception des dits ordres et dimpas douter
de tous les sentiments du sincere attachement
avec Lequel Jai Lhonneur detre Monsieur —
Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Le duc de Lorge

Comme Le Camp des travailleurs ne doit point
encore Commencer, Je ne vous envoye point Les
trois ordres dont Je vous parle dans Cette Lettre
Je ne vous les ferai passer que dans Le temps qu'il
faudra que Ces detachements se mettent en
marche lorsque les fascinnes seront prets
[illegible] Le bateau qui doit vous aporter
Les outils detailles cy devant doit vous
arriver dimanche au soir ou Lundi prochain.

LdL

mes compliments je vous prie a Mr dandevnil
si un des bataillons qui nous arrivent a des canoniers
je vous renvoirai pour lors votre detachement de serpar

Je vous prie, Monsieur, de faire remettre les lettres
cy joint cy. Mr. hamaillaots officier marin
sur le pont a St aulaire. et Votre me fera plaisir
Monsieur de profiter de la premiere occasion
d'une Charette qui partiroit de Saullac pour
Lesparre pour faire envoyer ces quatre Coffres
au Sr Boudetuyr Secretaire de M. de St Vincent
auquel vous voudrés bien en donner avis
pour que les Joreyne aux autres effets ré
qui arrivent a Lesparre, lequel en donnera
son recepisse au Dragon d'ordonnance que
vous voudres bien commander pour
escorter ces quatre Coffres jusqu'a Lesparre.
Mille pardons de vous donner cet embarras. Fd Delorge

arrivé et partit à .9. h. du matin ;
De M.r Chrisioly

A Monsieur

Monsieur le Comte De Langeron
Colônel du regiment de Royal Barrois
Commandant

A Saulieu (?) S. Le Duc de Lorge

A Bordeaux Ce 1.er Juin 1781.

Comme le Regiment de Montmorin, Monsieur arrive en médoc le neuf de ce mois, et qu'il sera chargé au quinze de Juin de fournir les Cent hommes du Détachement a Lesparre que fournit actuellement le Bataillon de Rodes, Ce ne sera que pour Ce premier relevé du Détachement que vous enverrés Monsieur, votre filadiere de Blaye pour remener les Cent hommes de Rodes, apres quoy Il vous sera facile d'envoyer la ditte filadiere a Lormond deux fois par mois pour prendre les Cinquante hommes du Bataillon de Tours qui iront relever au Verdon, puisqu'il ne sera plus question pour lors de passer n'y passer aucun détachement de Blaye.

M. le C.te de Langeron.

et Cela operera L'Epargne que M. L'Intendant veut faire des deux bateaux sans deranger beaucoup le service de la filadure pour le transport de vos malades et de vos provisions, ainsy donc Monsieur, veuilles renvoyer à Lormond vôtre filadure le onze de ce mois comme vous me le marqués par vôtre d.re lettre, Il suffira que vous L'envoyez le 10. attendu quelle sera de retour a Pauillac au plus tard le 14 au soir et quelle pourra le quinze repasser ce Blaye les cent hommes de Rodez.

Je vous previens aussy, Monsieur, que les deux Compagnies de grenadiers de Mommorin devant être dernieres a augmenter le détachement qui sera sous vos ordres en cas d'alerte je voudrois qu'elles fussent au quartier a Pauillac, mais que vous

puissiez faire en sorte qu'elles ne soient point melées avec votre Regiment, affin qu'il n'y arrive point de tracasserie entre eux, mandés moy je vous prie quel pourroit etre votre arrangement sur ce point.

J'ay l'honneur d'etre bien parfaitement Monsieur Votre tres humble et tres obeissant serviteur. Le duc de Lorge

Vous trouverés cy joint Monsieur les ordres de Mr. le Mal. pour assembler votre Regiment le jour indiqué pour la revue de M. de Montamard; Comme il est essentiel que les Postes des differents signaux que garde votre Regiment ne soient point abandonnés, il ne faut point relever

ces Gardes le jour de la Revüe, mais en faire
en Etat que s'il en besoin je signeraij et si
M. de Montcuerd ne vouloit pas s'en raporter
au Certifficat du major de Notre Regiment.

quand J'ij aurai des Choses pressées je me serviraij
des ordonnances en droiture, mais autrement,
pour Menager leur Courses Je feraij passer
des Lettres journalieres par La poste, qui est
d'avoij ordonné le Sieur ... prevenu M. —
Bauderiy qui a de vous prier d'y Envoyer
tous les deux Jours ordinaires porter les
Lettres de La partie où vous commandez
et qui vous Renverra toutes celles qui —
seront pour famille

a bordeaux ce 2 juillet 1761

441

Je nadvois pas le temps, Monsieur de vous Ecrire et de rouvrir mon paquet lorsque jai prié Mr de saint beran de vous prevenir de lordre que javois adressé a lerpare pour le detachement des 50 hom que votre Regiment fournit a vinsac que le li.nt colonel de montmorin Etoit prié de vous faire passer; jai a vous instruire presentement du sort de cette trouppe; Elle recevrat des ordres le 12 de ce Mois pour aller travailler et camper au verdon jusquau dixneuf quelle rentrerat a votre regi.nt si Elle ya finir dans ce temps son travaille; quant vos 60 hom qui vonts travailler aux feaussissons a goulai auront finis leur ouvrage ceque je conte vers le 15 de ce Mois ils yonts aussi travailler douse jours au verdon, et apres quoi tous vous rentrerat je seaurai pour lors sil faudrat que vous envoyez du Monde a vinsac; et je ne peuts vous lui riendire

Mr de langeron

parceque la depart de ce que feronts les Englois;
mais je vous en instruirai avec l'attention que me dicte
le veritable attachement avec lequel j'ai l'honneur
d'Etre Monsieur, Votre tres humble et tres obeissant
serviteur Le Duc de Lorge

je conte au 15 de ce Mois que vous renvoires les
90 garde cotes de la capitainerie d'entre deux Mers
qui feronts relever le 14 par pareille Nombre
du bataon de Rodes qui garderonts les batteries
de la Riviere a leur place.
je vous prie Monsieur de vouloir bien faire remettre
la lettre cy jointe

A Bordeaux Ce 4 Juin 17[illegible]

Je vous reponds, Monsieur, a votre derniere Lettre du 2. de ce mois. J'ay leu ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ a M. de Saint Vincent pour qu'il [illegible] Le Chevalier ma lettre receüe Je vous faire passer les S.r Dumalet ou Le S.r Renou Commis a la Regie des fourrages, Je les ay bien recommandes a ces Employes d'etre plus exacts a l'avenir a obeir aux ordres que vous leur donnerez

J'ay l'honneur de vous prevenir aussy Monsieur que sur les farines qu'on doit vous estre envoyer a Pauillac pour le travail de Saucinon, Je vous en seray envoyé trois mille autres avec leurs projets les quelles sont destinées dans les murs de Saucinon, aux Reparations que nous allons faire faire a la Citadelle de

M.r le Marq.is de Langeron a Blaye

Naye, aumiex que ces farine se perjute –
seroit au fort de saillai Je vous prie deu
donner avis a M de Cabrillon commissaire
aux classe de Naye affinque il vous
fournisse des batteaux pour les transporter
le Je vous prie d'avoir grande attention de
en faire prendre un receppiné au major
de La Citadelle. ou de lingenieur qui en constatte
Le Nombre, deblaier les fourrissons en les
Envoyant au verdon a fure et a Mesure que
vous en aurez suffisament pour en charger un batteau
et que lon les usse de mesme agoulai
vous cognoissez lattachement sincere avec
lequel je faits proffession d'etre Monsieur
Votre tres humble et tres obeissant
serviteur Le Duc de Lorge

A Bordeaux ce 5. Juillet 761.

Je vous fais mon Compliment, Monsieur, sur la diligence que vous mettés au travail des Saucissons; Comme je Crois que les materiaux pouront bien vous manquer Je n'aij mis que pour le Douze de ce mois le départ des soixante hommes que vous avés a goullé, dont vous trouverés Lordre Cy Joint; Je vous prie de faire passer La Lettre et paquet Cy Inclus au Lieutenant Colonel du Regiment de montmorin par une ordonnance Expres, Je l'aij mis a Cachet volant affin que vous soyés Instruit de Lordre qu'elle Contient pour le Détachement de votre Regiment qui est a Vimac, vous verrés que Joint le 13. au soir a talaie ce lieu de Goullé, et qu'ils arriveront tous les deux Ensemble au Verdon le 14. de ce que

M. Le C.te de Langeron

Le travail sera finy j'espere que tout vous reussira;
mais instruisez moy je vous prie du jour qu'on
ou finira Le travail de Saucinou parceque
dans Ce temps nous pourions bien vous
demander Cinquante travailleurs de plus
pour Le Verdon. a l'egard des Piquets de
Saucinou Comme il y a des haches et serpes
au Verdon on y Epointera Ces piquets, et vous
pouvez Monsieur vous dispenser de Les faire
affiler. C'est tout Ce que Je peus vous mander
pour Le present vous remerciant de tous vos
soins, et vous priant d'estre persuadés du
veritable attachement avec Lequel J'ay
L'honneur d'estre Monsieur, Votre tres humble
et tres obeissant serviteur. Le duc de Lorge

je vous previens que le 14 de ce Mois il vous arriverat
100 ho du bataillon de Rodes avec lesquels vous ferez

relever le 15 touts les postes que les 90 gardes
costes dentre deux Mers fournissent dans vos
batteries de la Riviere en donnant aux offic^rs
de Rodes le mesme consigne Et instruction
et pour les 10 homes de surplus vous les Metres
a goulai pour la garde des pieces de canon
l'offic^r de Rodes comm^d les 100 homes vous
remettra son ordre et celui de renvoyer
les 90 gardes costes par les Mesme bateaux
qui auronts amener de blaie ceux de Rodes
et a legard des 100 Travailleurs de Rodes
lors quils seronts revenus du verdon vous
les renvoires a blaie

447

A Bord le 7e. juillet 1761

En Reponce Monsieur a vôtre derniere lettre Endatte du Cinq de Cemois, jevous diray que Monsieur Lintandant a Recrit encore de nouveau a Mr. Cabrillon Commissaire aux Classes a blaye pour presser lenvoy des deux Gabarres que vous devés Recevoir apareillée Et equillé pour le transport de vos faucissons, ainsy vous devés presentement auoir Receu ses gabarres; ayés Soin, Monsr. jevous prie, quelles vous Reviennent aussitot quelles auront porté les faucissons; afin quelles puissent en fen Retournant a blaye ~~en porter~~ Les trois mille facines et le piquets qui y sont destiné. Il me paroit suivante Ceque ma marqué votre ayde major que Labesoigne de vôtre Regiment sera bientot finy encequi Regarde les faucissons

Mr. Le Marquis de Langeron

je tacheray de le dispenser de fournir les
Cinquante travailleurs dont je vous ay
parlé dans ma derniere lettre s'y les
Cent dix que vous devés ~~aller~~ avoir dans peu
a verdon depechent aprés leur ouvrage,
pour dispenser les Jngenieurs de demander
des travailleurs d'augmantation, c'est tout
ce que j'ay a vous observer monsieur pour
le present, vous connoissés l'atachement
avec lequel je suis Monsieur votre
humble et tres obeissant serviteur

le duc de lorge

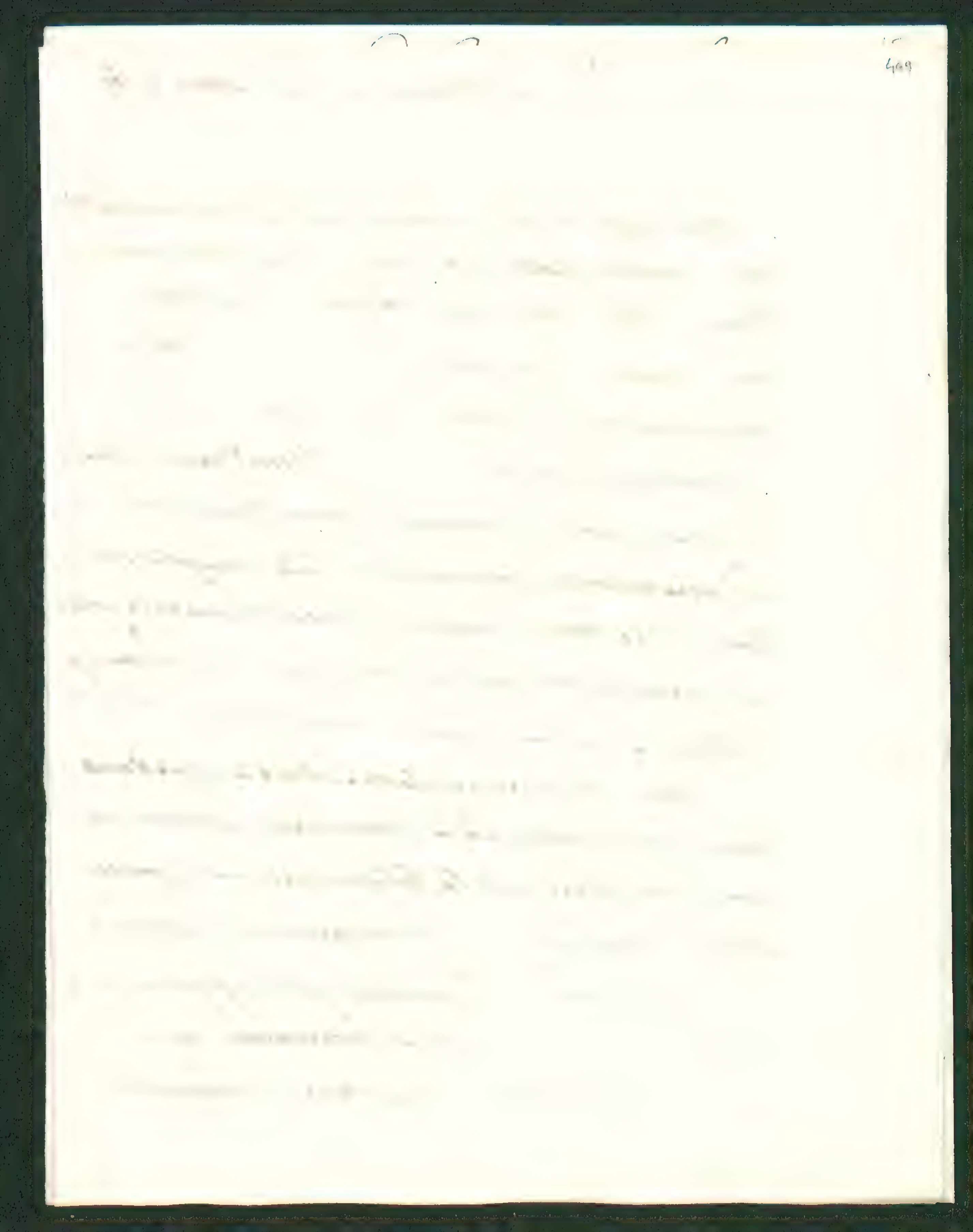

409

A Bordeaux Ce 19. Juillet 1761.

Je ne répons Monsieur, par la presente que a votre Lettre du 12 renvoyant pour tout dans celle du 10 de ce mois d'articles qui Exigent de réponse autre que Celuy Regardant Mr. Denou ouverte que Je communiqueray a Mr. L'Intendant avec Lequel Je dois convenir d'un travail et arrangement Concernant Les Employés dont Je vous envoyeray Incessament Copie qui servira de Regle a l'avenir sur beaucoup d'objets.

Je vois par votre Lettre du 12. que vous avés fait partir les saumons que vous avés ce faits pour le Verdon, et que vous aviés envoyé son Conjugatis, comme M. Bruignac L'Ingenieur m'a assuré qu'il avoit bien vu trace des saumons qui ont êté faits tant a Pauillac qu'ayeulé

M.r De Langeron.

qui a trouvé Suffisante, J'ai envoyé —
Largent pour payer vos travailleurs que
vous pourez, Monsieur, faire entrer dans
votre troupe de que Le total des saucissons
sera Chargé sur les gabares que j'ay vos-
peiner vous avés trouvé. Je vois aussy par-
~~avec peine~~ vôtre Lettre que vous envoyé —
Le détachement de soixante travailleurs
de Goullé au Verdon suivant Lordre que
j'ay eu Lhonneur de Vous adresser, au moy(en)
de quoy j'ay trouvé moyen de nesplus en —
envoyer de surplus; Lorsque les Cette
dix travailleurs que vous avez au travail
au Verdon seront Rentrés, Je vous —
envoiray un nouvel ordre pour fournir
Le Détachement de Vensac, et Alieu —
ne sera sans troupes pendant que le —
travail durera, C'est ce que j'ay pû faire

aemines, Jeneday pas encore Le jour —
que Ce detachement Commencera; Je Seray
vers Le 20 ou Le 25. de Amoin a Tauillac
u Seray fort aise de Vous y Renouveller —
Les Sentiments bien Sinceres auec les —
quels Jay Lhonneur detre tres parfaitement
Monsieur, Votre tres humble et tres
obeissant Serviteur. Le Duc de Lorge —

A Bordeaux a 4. 7.bre 1761

Rien de nouveau pour aujourd'huy a vous mander Monsieur Commandant. Je vous remercie des Certifficats que vous m'avez envoyé je les remettrez aujourd'huy a M L'Intendant mais comme dans Letre que Je vous aij envoyé Je vous aij mandé que Lon pouroit faire la Sotte que ces ouvrages s'eroient payés, et Il Le Sont cette Sera jusqu'a la fin de La Campagne ainsy Il y a du temps pour cette operation. a L'egard des autres Certifficats que vous m'avez envoyé pour Le d. travail je les Remets a M Duvignau Ingenieur qui a promis que Seroit en Sorte qu'il y aij une gratiffication a cet Egard, Je vous Seraij obligé de faire passer La Lettre cy jointe par voye sure a M de St Amieu a Le passe. et vous

M. Le Comte De Langeron.

renouvelle tous Les sentimens avec Lesquels

Jay L'honneur d'etre Monsieur Commandant

Votre Tres humble et Tres obeissant serviteur.

Le duc de Lorge

A Bordeaux Ce 12 7.bre 1761.

Je n'ai rien, Monsieur, a vous mander de nouveau pour aujourdhuy. La Volonté de M Le mareschal est de Laisser les Troupes telles qu'elles sont en ordre Jusquau 15 du mois prochain, et Je ne vois point d'autre Moyen d'adonner soulagement au bataillon de Royal Barrois que lui m'assurant, Monsieur, que Vous pouvez garder cent hommes de Votre Regiment a Pauillac. Vous ne pouvez pas attendre de secours du Batallon de Rodes qui a sa destination. Je serais fort aise de Vous voir icy, et Je ne parlerais de rien avant que Je ne Vous aye Entretenu. Vous Connoissez tous Les sentiments bien sinceres avec Lesquels Je suis Monsieur Votre tres humble et tres obeissant serviteur. Le Duc de Lorge

jetois a la campagne et a dvedi [?] ce qui fait que je nai pas donne de billet a votre dragon d'ordonnance

M Le Comte De Langeron.

[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]

Party a onze heures et demie du soir par
Blanquefort ce 12 de 7bre 1761

A Monsieur

Monsieur Le comte de Longeron

Colonel d'Infanterie, Commandant

a Paulliac

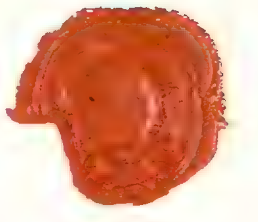

Rien de nouveau a mander pour aujourd'huy a Monsieur le Comte de langeron ; j'espere avoir le plaisir de le voir le 21 de ce mois a Bordeaux, et qu'en revenant, il voudroit bien visiter les seigneaux depuis bechwille jusque et compris blanquefort, et m'en dire s'ils sont en reigle, et noter ce qui manqueroit. monsieur le Duc de lorge luy renouvelle tous ses Remerciements a Bordeaux ce 17. 7bre 1761

Le duc de lorge

Il seroit apropos de laisser en garde, a l'officier du second bataillon de monmaurin vingt quatre fournitures d'hopital qu'avoit le regiment de Royal Barroy, et de prevenir, le commendant du bataillon de monmaurin, de faire autant qu'il seroit possible evacuer les malades de la grave, qui y sont de son second bataillon ; les 24 fournitures, que monsieur de langeron, leur faira remettre serviroit a pauillac pour les plus pressés, et dorenavant le second bataillon, de monmaurin aura soin d'envoyer ses malades a blaye, monsieur le Duc de lorge, vient de parler a Monsieur de Chevry.

Commissaire de Guerre en consequence de cet arrangement qui luy paroit le plus commode)

Monsieur

Vous trouverez Cy Bas le Raport de trois Batiments Espagnols qui viennent d'Entrer que Je n'ai pas Manqué de Bien questionner

La Notre dame de Begugne Capne Manuel de billebain, venant de Billbao Chargé de Laine & de fer n'a Rien vû de Bord

La Notre dame de La Mer

Monsieur Le Comte de Langeron.

Capne Pierre Basarta venant de Bayonne Chargé de Vuides dit avoir vû un Batiment a trois lieux de Courdouan qu'il Luy a dit Etre espagnol mais qu'il croit fort Etre une fregatte anglaize

La notre dame de Begogne Capne Gonzalez de arriaga venant de Bayonne au Lest na Rien vû de Bord

Celuy qui dit avoir vû La fregatte anglaize ne La apperceuë que de nuit, ainsi Il n'est pas Extraordinnaire que Les deux autres ne L'aïent point vüe. vous voyez Monsieur Les Soins que Je prends tous a Empescher de Sortir Les Batiments qui m'informes avec

Ceux qui Entrent de ce quils pourront
avoir veu d'abord a vil En lesbayse
quelquun cest au Reine Contraire
quil faut Lattribuer.

Jai Envoyé Lhonneur de votre
Lettre a Monsieur Daubanton
Jai Lhonneur d'Etre avec Respect

Monsieur Votre tres humble
Et tres obeist. Serviteur
Leymon

En Rade le 24. 9bre 1761

A Monsieur

Monsieur le Comte de Langeron
Colonel du Regimant de Royal
Barrois Embarqué sur le vau
Le Dragon En Rade
au verdon

XII

Barthold Bouvet (Jr.)

Monsieur

67

J'ai differé de vous marquer l'aventure arrivée a 5. de nos bateaux plats a Port en Bessin, jusqu'a ce que l'on seut au juste l'evenement;

J'ai l'honneur de vous marquer par ma derniere lettre que j'avois eu l'avis que il etoit sorti d'honfleur il y a 15 jours les bateaux plats chargés des bois de la premiere division de 5. bateaux, et de Rodney qui est toujours sur notre cote a la poursuite de ces bateaux, etant sortis cinq jours ... le 13. ou le 14. juillet ... sortirent, et le mardi au matin etant ... de l'escadre de Rodney, 2 de ces bateaux se refugierent a Port en Bessin, les autres se retirerent plus en dedans du fort de la Hougue. mardi sur les 7 heures apres midi. Mr. Rodney fit embosser deux fregates contre ces malheureux bateaux, qui se deffendirent de leur mieux en ... durant environ de 3 heures, d'ici nous voions la fumée et nous entendions fort clairement les coups de canon quoique a 13 a 14 lieües de distance; Mons.

ce Du d'harcour sans s'en venir de tous Précipité sur le bruit des
Canons l'ennemi fit sur le champ partir de Caen où il étoit et dont
il entendoit la canonade mieux que nous, fit dit on partir sur
le champ 8. ou 10 Pièces de Canon de 24. avec des Munitions
sous attirail l'endroit d'où l'on Pouvoit juger que le bruit
venoit. En chemin les Conducteurs apprirent qu'ils devoient aller
a Port en Bessin en Renfort d'artillerie y arrivés Le Lendemain
s'est mis en batterie. Le Mercredy 15. a 2 heures et demie
Rodney Les Cofres de fregates, et deux Galiotes a bombes
qui toutes firent un feu d'enfer jusqu'a 7 heures, les bateaux
et la batterie leurs Repondirent sur les memes tons il y eut plus
de 2000 Coups de Canon tirés, effectivemt. c'étoit un feu
roulant sans discontr. tout ce temps là sans le moindre intervalle
finalement. après avoir entendu beaucoup des Rapports differents
de ces avantures on a dit hier comme chose certaine que ces
bateaux sont criblés et hors d'état de jamais servir, ou
déchargés le bois dont ils étoient chargés, il seroit dans le [illegible]

rien jusqu'à la paix vraisemblablement, ce qui démontre que les
ab[illegible] à la Hougue s'y est dit des Envoiés [illegible] bateaux
comme celle de [illegible] y Envoier eux-mêmes, [illegible]
que notre rade a été mouillée [illegible] plus proche de la coste de
la basse Normandie que de celles. 3 Canoniers d'un détachement
(de la brigade de 6 [illegible] des 200 hommes repartis dans la
basse Normandie ont été tués dans cette affaire [illegible],
d'un de ces bateaux. on se flatte que s'il est Envoié des bois, les
constructions de ces bateaux n'auront plus lieu, il faut des Exemples
pour défendre la Hougue qu'elle donne dans des [illegible] fausses
tous les gens de [illegible] étoient dévoltés contre elle.

agréez l'assurance [illegible] Madame [illegible] du
respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre très humble et très obéissant
serviteur Dufaultreuil [illegible]

Sur la coste d'Ingouville sur le havre le 22e juillet 1760.

on a sceu que les frégates Angloises a été fort maltraitées, aussi y
a-t-elle demeuré sur la rade que [illegible] 10 jours.

Q.   Monsieur

HAVRE

Monsieur Le Marquis de Langeron

Mal. des camps et armées du roy en son hôtel

faubourg St. honoré

à Paris

Monsieur

J'ai je [illegible] votre Lettre sans differer d'[illegible]
[illegible] prier d'avoir [illegible], me donner [illegible] des
nouvelles, depuis plus d'un mois j'en demande particulièrement
à ceux [illegible] de mes [illegible] [illegible] apprendre, je
souhaite de tout mon cœur qu'elle soit parfaitement rétablie.

[illegible] ma [illegible] irréconciliable, m'a beaucoup
[illegible]. pendant [illegible] 2 mois, je suis venu ~~depuis~~
sur la Côte d'Ingouville depuis le jour [illegible] respirer [illegible]
[illegible] rétablir ma Santé délabrée, je commence
[illegible] à m'apercevoir d'un changement en bien.

[illegible] M. de [illegible]
[illegible] qu'ils y viennent [illegible] lieu de [illegible], je sais
seulement que M. des [illegible] [illegible] la tournée de la
Côte [illegible] qu'il a mené avec lui M. de Chénier
et M. Du Portail, je crois qu'il est question de [illegible] les
[illegible] où il est question d'établir [illegible] Magazin [illegible]

Sur le Service des Batteries des Côtes.

L'amiral Rodney avec sa petite escadre composée d'un vaisseau de 64 ou 70 canons 3 frégates de 40. 30. et 24. 3 ou 4 chaloupes, nous rend de fréquentes visites; lorsque les vents le lui permettent il reste mouillé sur la rade, si le temps menace il met à la voile [illegible] qu'il est [illegible] - [illegible] pour intercepter les bateaux plats que l'on envoie [illegible] chargés de bois de construction, ou [illegible] [illegible] il est bien douteux que ces bateaux puissent [illegible] jusqu'au Havre, il est bien à craindre que les Anglais les fassent changer de route. d'ailleurs la plus grande partie de ces bateaux sont fort peu solidement construits l'idée la plus générale est que l'on risque trop de les y faire passer le temps de guerre, la manche étant couverte [illegible] frégates Anglaises qui la parcourent, [illegible] [illegible]

toiles Pour qu'il leur vint des vents, ajoutant les quatre Voiles Majeures bien pleines ; mais leur départ est décidé à Versailles, vraisemblablement on y sera instruit des Suites qu'elles auront, en hyver les jours sont Courts, ils Pourroient Passer à la faveur de La nuit, mais Aujourd'huy il n'y a Pas de nuit, ce qui rend leur trajet Plus dangereux.

Vous Savez sans doute, Monsieur, que depuis nos dépêches de quelque nouvelle guerre nous avons une augmentation de 4 Canonniers servant chacun 3 Canons, ainsi nous en avons actuellement 10. 2 galiotes à bombe, Les deux Pontons munis & Entretenus aux depens des Villes dans la plus forte Partie. nos batteries sur le bord de la mer sont bien mieux arrangées que l'hyver dernier, Les batteries ne Pourroient Pas alors estre y Etablies comme Elles sont Aujourd'huy. nous avons peu de troupes mais assez pour servir les batteries c'est tout ce qu'il nous en faut.

Voila Monsieur [illegible]

[illegible] d'apprendre les lettres de Paris, on [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] des gens donnent dans ces nouvelles, et tout le monde [illegible]

[illegible] [illegible] compagnie [illegible] [illegible] [illegible] comme à la

[illegible], [illegible] Epiciers; [illegible] question des armées [illegible]

[illegible], mais [illegible] par les affaires des étrangers, [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] de Pacification.

Je vous prie [illegible] civilités respectueuses [illegible] Madlle [illegible]

[illegible] [illegible] Paris, et [illegible] qui [illegible]

[illegible] [illegible] dernières [illegible], on n'y étoit pas assez tranquille.

Je suis avec respect

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur [illegible]

[illegible]

9. nov. 1760.

Monsieur

J'ai bien reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 19. juin dernier & je ne vous ai point adressé la nouvelle direction [illegible] a M. [illegible] c'est que je n'ai pu déchiffrer le timbre qui est sur votre lettre, la lecture & non [illegible], je n'ai pas pu mieux lire le timbre de votre dernière, cela ne m'empêche pas de vous adresser a présent a M. [illegible].

La maladie de nerfs dont vous avez le malheur d'être attaqué n'est point des [illegible] auxquels l'air natal est un opposition [illegible], je crois que vous le pensez comme moi, toutes fois le changement d'air ne peut que vous faire du bien & je souhaite que [illegible] santé se rétablisse parfaitement.

L'aventure de nos bateaux a Paris [illegible] a fait abandonner l'idée de les faire passer [illegible] avec du bois de construction on les fait retourner en Rivière, mais on leur a fait [illegible] bord le bois qu'ils avoient chargé a Rouen, sans doute dans le dessein de le faire passer [illegible] au jour. Il y a [illegible] qu'en attendant un moment favorable qu'il en faudra [illegible]

Rivière, ces [illegible] valent seulement rien, ils étoient bons de cette sorte en ce à quoi d'autre leur originel étoient destinés; puisqu'ils ne devoient servir que pour un trajet d'un, deux, ou trois jours au plus, mais pour aller & venir sur la manche des bateaux d'une construction pareille n'y valent absolument rien...

L'amiral Rodney continue toujours de nous garder fort étroitement. nous venons d'essuier ces jours-ci un coup de vent extrêmement. les Anglois qui étoient mouillés furent contraints de filer leurs cables & de s'éloigner, un de nos pilotes ~~[illegible]~~ ayant apperçu les bouées & les orins qui flottoient en l'eau a coupé les orins les a pris avec les bouées & les a apporté au havre, j'ai moi-même compté [illegible] brasses de deux cables dont on a [illegible] les bouées & les orins coupés les ancres & les cables sont perdus pour les Anglois. [illegible] [illegible] mais [illegible] [illegible]

car il lui faudroit au moins deux et trois jours avec deux cens [illegible] des 300 tonneaux d'en mettre sur [illegible] sable dedans, un double chaloupe ne le pourroit embarquer [illegible] les Ancres.

Il y a du bois de construction partout, qu'on [illegible] plus de 40 [illegible] dans les Montagnes qui sont [illegible] qu'il [illegible] quand il [illegible] personne à qui il appartient [illegible] avec [illegible] qui a acheté avec [illegible] les bois de M. le Prince de Condé de Chateau briant en bretagne.

Tous les jours on reçoit ici des bulletins et des nouvelles de nos armées souvent dépourvües de fondement. les nouvelles se font à Paris, on les lit en [illegible] et [illegible] [illegible] Vraies, ainsi que [illegible] du nombre des [illegible] toujours avant [illegible] la nouvelle [illegible] du lendemain.

Vous n'ignorez pas sans doute les difficultés du Parlement de Normandie et de la Chambre des Comptes pour l'enregistrement des Edits, et les arrêts violents que ces deux tribunaux [illegible]

contre les intend.ts surtout contre celui de Caen; M. de [illegible]

[illegible] la foiblesse d'écrire a la cour que la

province étoit révoltée. D'abord M. le Mal de Luxembourg

a eu ordre de se transporter a Rouen avec M. de [illegible], il y

trouva tout le monde fort tranquile. M. de Crosville qui ne

sçavoit rien de l'avis que l'intend.t avoit donné a la

cour que la province étoit révoltée, surpris de l'arrivée des [illegible]

[illegible] M. d'Harcourt qui [illegible] de se rendre, [illegible]

[illegible] 4000 hommes des troupes réglées, qui effectivement

se mirent en marche, et qu'il renvoya le plutôt qu'il put dans leurs

garnisons, sachant que Rouen étoit tranquile; M. de Crosville [illegible]

traité [illegible] M. de Luxembourg tout au plus mal

il a fait [illegible] écoles, on [illegible] certain [illegible] le Sr

Dailly l'a lui a fait faire.

Le ministre de la Marine avoit écrit aux Magistrats des

pays [illegible] tous les mois [illegible] leurs [illegible] sommes dont l'entretien

de nos canoniers bombardiers et c.a en a, il manque sa parole

il ne leur fait rien payer, et les pauvres villes [illegible] sommes qui

[illegible] de même que bien d'autres [illegible] se trouvent fort gênées

[illegible] dépense qui occasionnent nos differentes flotantes y subsisteront jusqu'au mois d'8bre [illegible].

[illegible] vous garderez avec fidelité l'ordre cette année il fit la dernière, mais plus honnêtes qu'il ne fut alors librement [illegible] tous les neutres, les Espagnols, Portugais, hollandois, Suedois, et danois sont entrés ici librement.

Je m'apperçois que je n'ai [illegible] si vous voulez rendre la Peine de Lire tout mon verbiage je finis donc en vous priant Monsieur de la Part de Madame [illegible] d'agréer les sentiments de son Respect, Soiez persuadé de celui avec lequel je ne cesserai d'être

Monsieur

Votre très humble et très obeissant
serviteur Duhautbreuil Louvet

[illegible] le fort [illegible] le 9 aout 1760.

En normandie

Monsieur

HAVRE

Monsieur le Marquis de Saugeon

Marechal des camps et armées du roy

en son chateau ~~[illegible]~~

a ~~[illegible]~~ Paris

~~[illegible]~~

~~a [illegible]~~ En Normandie

~~Rebourgé de l'huile [illegible]~~

~~rue [illegible]~~

En son hotel a Paris

[illegible] [illegible]

Vortange
De Gostheley } M. de Comil.

de Goldofroy
Rattez } Caesar.

465

Au Havre le 16 Juillet 1759

M.

Vous trouverez cy joint, Monsieur, la Coppie d'une Lettre, que j'ay receüe de Monsieur De fremille Concernant Les Matelots que Les Officiers des troupes engagent journellement Contre L'intention du Roy, & le bien du Service de la Marine. Je vous prie de vouloir bien en donner Communication à toutes les Officiers du Regiment que vous Commandez afin qu'ils s'y Conforment Exactement & n'engagent aucun des habitants des paroisses Maritimes sans avoir fait auparavant verifier sur les Registres du Commissaire de la Marine s'ils n'y sont pas Inscrits.

On ne peut Etre plus parfaitement que Je Suis, Monsieur, Votre très humble, & très Obeissant serviteur.

D'Harcourt

R. 2025—

M 1093 Fr.

XIV

767

De Neustatt le 7. Janvier 1745

Monsieur Le Comte de Segur en envoyant quatre cent gillets par addition que le Roy donne aux soldats des Regiments de Condé, la Marck, et Bourgogne mande a Messieurs les Commandants des Bataillons de n'en distribuer qu'au effectifs et de garder ce qui restera en Reserve, pour que les soldats malades qui sont aux hopitaux en ayent en arrivant au Bataillon, aussy bien que pour les recrües a mesure qu'il en arrivera.

L'intention du Roy, etant que les gilets qu'il donne ne soient que pour les soldats, chaque Commandant de Bataillon sera responsable, si les gilets des compagnies etoient donnés a d'autres qu'a des soldats.

Si quelque soldat vendoit le gillet qui luy a eté donné, l'on luy retiendra sur sa paye et l'on le punira tres severement.

Segur

Mr. Le Commandant de Condé

Lettre de M. de fleury
Commiss.re des Guerres
pour du Rin

du 7. Janv.er 1745

Oeuil Carré le 21. Juin 1759.

Je suis fort aise, Monsieur, de vous sçavoir arrivé mais j'aurois voulu que c'eut été en meilleure santé vous en avez certainement besoin pour la besogne à laquelle vous vous destinez et devez en faire provision.

Vous êtes bien le maître de faire la tournée que vous vous proposez je vous supplie seulement de vouloir bien me faire part des observations que vous avez faites.

Je ne suis point étonné de tout le bien que vous me mandez du regiment Roïal Barrois il ne peut être en de meilleures mains et je suis également assuré de son exercice et de sa discipline

M. le M.^is de Langeron

Je vous prie de vouloir bien faire tous mes
complimens au Commandant et d'être
bien persuadé des Sentimens avec
lesquels j'ai l'honneur d'être Monsieur,
votre très humble et très obéissant
Serviteur J: J J Harcourt

Les Ennemis commencent à paroitre
Mon cher Marquis ainsi vous pouvez
partir dans le moment pour venir me
joindre par Rouen d'Harcourt

au Havre le 3. juillet

Vous voiez qu'on ne vous oublie pas
lorsquil se presente de la besogne à faire.

Au Havre le p.er juillet 1759.

473

Je vois Monsieur, par la datte de la lettre que vous m'avez envoïée par un exprès et qui n'a pû me parvenir qu'hier parceque le passage de Honfleur ici n'a pas été praticable que vous n'aviez pas reçû celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 26. juin. Vous y avez dû avoir que j'ai mandé au S. Desrougestorres Maire de ville de vous donner un logement et lui ai marqué qu'il fut convenable à votre grade. Je compte qu'il y aura satisfait. Néanmoins vous trouverez cijoint une seconde

M. Le Marquis de Langeron.

lettre pour lui à cet effet, mais vous ne la lui ferez remettre qu'au cas que vous ne soiez pas encore logé. Quant à votre destination, j'ai pensé que vous seriez bien aise d'être à portée de Monsieur votre frere; et c'est ce qui m'a fait vous donner Baïeux. Ce n'est pas ainsi que je vous l'ai mandé, que je vous y laissant s'il y avoit quelque chose à faire vous pouvez compter que vous seriez un des premiers que j'appellerois ou il y auroit apparence de besogne. Telle est ma disposition pour vous. vous ne devez pas douter de toute la justice que je vous rends; et je vous supplie d'être également persuadé qu'on ne peut rien ajouter aux sentimens

474

avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur

votre très humble et très obéissant serviteur.

J. Harvey

475

A Caën le 8. Janv. 1761.

Je Suis très Sensible, Monsieur, à tous les voeux que vous voulez bien faire pour moi à ce renouvellement d'année. Je vous la Souhaitte aussi des plus heureuses, et Serois fort aise qu'elle me procurât l'occasion de vous faire connoître toute l'étendüe des Sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être Monsieur Votre très humble et très obéissant Serviteur. F. d'Harcourt

M. Le Comte de Longeron.

877

Au Havre le 7 juin 1759

Je suis fort aise, Monsieur, que vous aiez donné la preference à la Normandie connoissant votre façon de penser et votre zele pour le bien du service. Comme vous me paroissez dans l'intention de faire une course dans cette partie, je ne vois pas pourquoi vous ne commenceriez pas par y venir partant de Paris, au lieu d'aller d'abord à Bayeux, ainsi que vous vous le proposez. Je vous parle en intéressé, puisque j'en aurois plutôt le plaisir de vous voir et de vous renouveller les assurances des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Duc de Harcourt

M. Le Marquis de Langeron

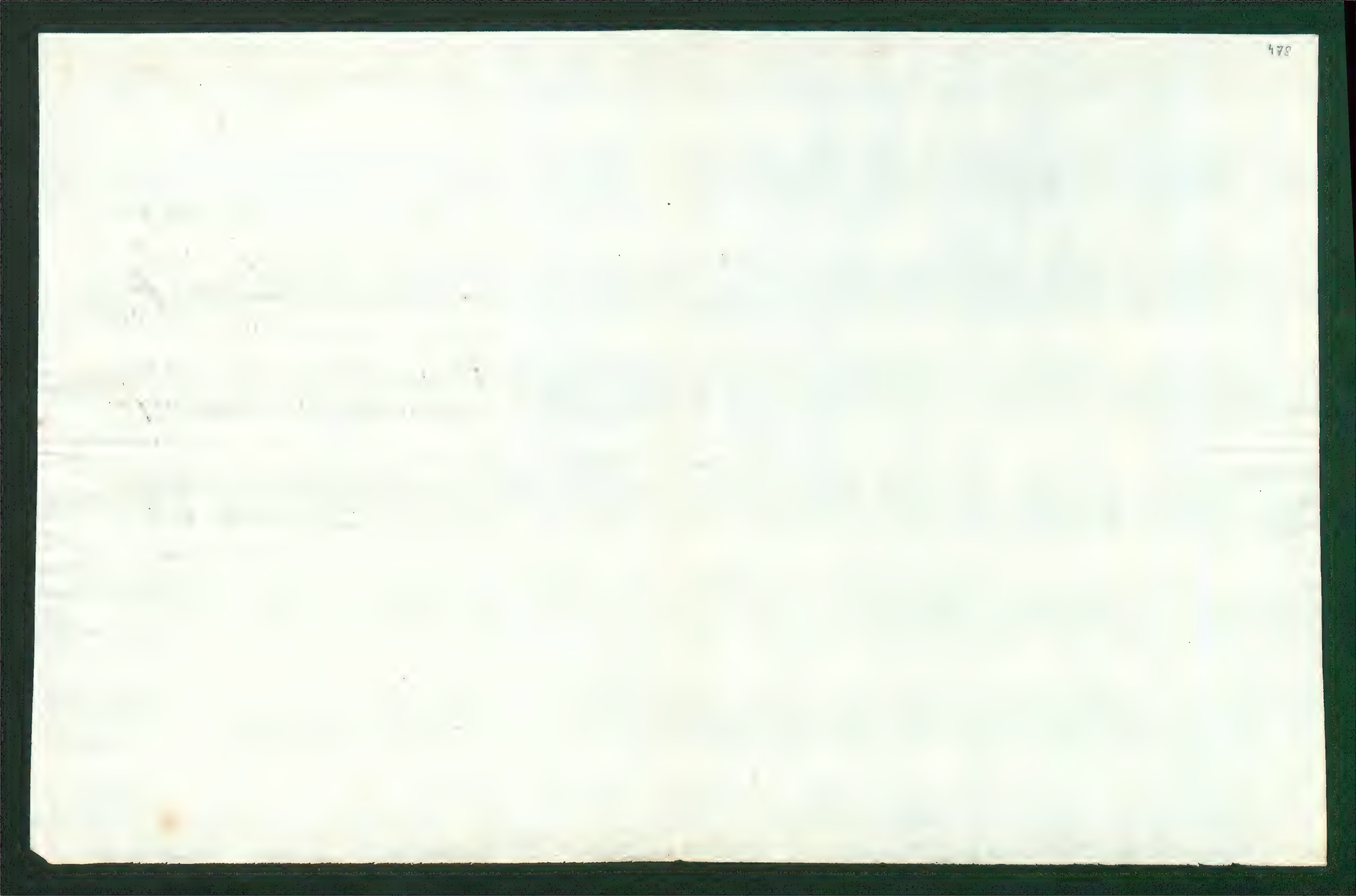

A Versailles le 16. Mars 1759.

Je n'ai point connoissance, Monsieur, des dispositions de Mgr. le Marechal de Belleisle sur la demande des habitans du Briançonnois et je n'ai point vû que M. de la Porte ait maintenu leur privilege lors de la derniere levée de la Milice, mais je profiterai de la premiere ocasion pour faire connoitre au Ministre l'interet que vous prennez à ce qu'ils obtiennent sa protection. J'ay l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur. Dubois

M. le Cte. de Langeron

Versailles le 9 aoust 1759

Je me suis fait rendre compte dans le plus grand detail, Monsieur, de l'Etat dans lequel M. de Villemur a trouvé le Regiment Royal Barrois lors de l'Inspection qu'il en a faitte. [illegible] [illegible] que [illegible] sous les armes 587 hommes, 22 aux hopitaux du lieu 17 [illegible] taux ce qu'il en a été declaré à cet Inspecteur. 27 aux hopitaux externes et pareil nombre absens par congé.

Je sçais que ce Regiment n'est pas à beaucoup près aussi beau qu'il etoit pendant la derniere guerre. M. de Villemur a été obligé d'en reformer 41. comme incapables de pouvoir servir; Rien n'est plus instant Monsieur que de porter ce Regiment au complet, et je vous prie de me marquer le plutost qu'il vous sera possible la quantité d'hommes qui manquent afin que je puisse ecrire en consequence à M. de La Galaisiere, et luy faire connoitre combien il importe au service du Roy, qu'un Regiment qui peut d'un moment à l'autre recevoir des ordres pour marcher soit non seulement complet

M. le Mis de Langeron Col. du Regt. Rl. Barrois

...soit même composé de Soldats en Etat de servir utilement. J'attendrai donc avec impatience l'Etat que je vous demande. Le Roy veut que les troupes soient toujours complettes, et je compte autant sur les soldats declarés aux hopitaux externes, que sur ceux absents par congés, M. De Villemur ne m'a pas laissé ignorer qu'il se commettoit beaucoup d'abus de la part des Capitaines de ce Regiment, il faut y remedier, et personne n'y est plus interessé que vous, Monsieur, je connois trop votre zele pour tout ce qui peut interesser le service du Roy, pour n'estre pas persuadé que vous ne negligerez rien pour concourir à mettre ce Regiment sur le meilleur pied.

M. De Villemur a fait valoir les representations des Capitaines du Regiment. Des Barrois sur la modicité de leur traitement, il en sera rendu compte au Roy et je suis persuadé que Sa Majesté voudra bien y avoir égard, en un mot ces officiers auront lieu d'estre contents, et rien ne peut vous empecher

... obliger de donner à leur troupe l'attention qu'ils doivent, vous ne pouvez trop y tenir la main, et surtout vous oposer à ce qu'il soit accordé des congés limités, voila l'abus principal, il faut le detruire personne n'en est plus capable que vous.

Je ne vous parle point des tentes, Marmites, outils et generalement de tout ce qui est necessaire pour camper, je suis persuadé que vous n'aurez pas negligé cet objet, vous me ferez plaisir d'entrer à ce sujet en detail avec moy.

J'ay l'honneur d'etre tres parfaitement Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Cremilles

A Versailles le 30. avril 1760.

J'écris Monsieur à M. le M.al de Thomond Commandant en Languedoc que l'intention du Roy est qu'il donne ses ordres pour qu'il soit fourni du magasin d'artillerie le plus à portée de Castres où le Regiment d'Infant.rie que vous commandés est en quartier, la quantité de six cens cinquante livres de poudre avec trois cent vingt cinq livres de plomb en balles pour les exercices et pour tirer au blanc. Sa Majesté s'assure que par l'attention que vous y donnerés les exercices produiront toute l'utilité que l'on doit en attendre.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Cremilles

M. le M.is de Langeron Col.el du Reg.t R.al Barrois Inf.rie
à Castres

A Versailles le 13. Mars 1760.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 27. du mois passé. On ne peut qu'aprouver que conformement aux intentions de M. le Duc d'Aiguillon vous ayés fait déposer dans les Magazins de Nantes l'armement et l'équipement des soixante quinze soldats qui ont été tirés des Bataillons de Milice de Bar et d'Etain pour recruter le Régiment Royal Barrois.

Je suis avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Crémilles

M. le Comte de Langeron à Castres.

Lettre de M. Cremille à M. Le Duc D'harcourt, à Versailles Le 10 Juillet 1759.

Mr.

M. Berryer se plaint Mr. Le Duc de ce que Les Officiers des troupes du Roy Engagent Journellement Des Matelots, & Refusent de les Rendre, Lorsqu'ils sont Reclamés par la marine, si on ne leur Rend L'argent qu'ils leur ont donné. L'Intention du Roy à qui j'en ay Rendu Compte, Est que vous fassiés sçavoir aux Commandants des Regiments qui sont a vos ordres, & aux officiers qui peuvent être Chargés de faire des Recrües dans L'Etendüe de Votre Commandement, qu'ils ne doivent Engager aucun des habitants des paroisses Maritimes, & autres des environs où il y a des Commissaires de la marine Chargés du detail des Classes, sans avoir fait auparavant verifier sur les Registres que les Commissaires tiennent si les particuliers qui Veulent s'engager, n'y soient point Inscrits, & que Vous leur declariés, que tout autant d'Engagements qu'ils auront faits d'habitants Classés seront declarés Nuls, sans qu'ils puissent Repeter le Remboursement d'aucun frais à cette Occasion. J'ay l'honneur &c.

XV

de Crémilleu

général, ministre de la guerre

487

à Versailles le 17 Septembre 1759

J'ay expédié les ordres, Monsieur pour faire rendre au Regiment que vous Commandez les Cent vingt hommes necessaires pour remplacer ceux qui y manquent. Ils seront tirés du Regiment de Polignac et arriveront habillés, équipés et armés sous la conduite des officiers et hautes payes chargés de les conduire. Le Commandant du detachement est porteur de l'Etat et Signalement de ces hommes dont il vous rendra compte et vous voudrez bien m'informer de l'Etat dans lequel ils vous auront été remis. J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant Serviteur.

Cremillés

M. Le Cte de Langeron Col. du Regt. Royal Barrois

A Versailles le 13. Juillet 1759.

Le Roy vient, Monsieur, de donner une nouvelle marque de son attention à recompenser les services militaires, en creant en faveur des officiers protestants qui servent dans ses regimens etrangers, une distinction qui les dedommage de la croix de St. Louis dont ils sont privés. Je joins icy l'ordonnance que sa majesté a rendüe a cet effet, et quoique l'etablissement qu'elle forme ne s'etende qu'aux officiers qui sont nés dans des pays où la religion protestante est etablie, je ne doute point que le corps entier des militaires ne soit charmé de voir que des guerriers qui partagent avec eux les dangers, et les travaux attachés au metier des armes, deviendront aussi par ce nouveau bienfait, susceptibles du genre de recompense le plus flatteur dans une profession dont l'honneur est l'ame.

J'ay l'honneur d'etre tres parfaitement Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

Belleisle

a M. Le Cte. de Mauleon Langeron

St. Bosrois
a Caën.

A Versailles le 23. 9.bre 1761.

Je suis très disposé, Monsieur, à faire ce que vous desirez pour le fils du S. Gouvion Cap.ne dans le Régiment que vous commandez. mais je ne puis proposer son fils au Roi pour l'École militaire que la demande ne m'en ait été adressée par l'Intendant de la Généralité où demeure le S. Gouvion, dans la forme prescrite par le mémoire dont je joins ici un exemplaire. Je vous prie au surplus de ne pas douter de ma bonne volonté ni du desir que j'ai de vous donner dans cette occasion des preuves du parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Cremilles

M. le C.te de Langeron C.l Lieut. du Reg.t R.al Barrois

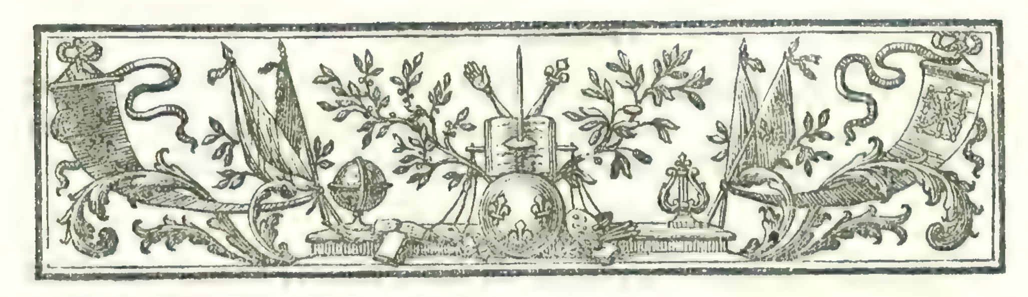

ÉCOLE ROYALE MILITAIRE.

MÉMOIRE INSTRUCTIF ſur ce que les Parens doivent obſerver pour propoſer leurs Enfans pour l'École Royale Militaire.

QUOIQUE le Roi, en établiſſant cette École, y ait eu en vûe toute la Nobleſſe de ſon royaume, Sa Majeſté y a cependant accordé aux enfans de celle qui ſuit la profeſſion des armes, des préférences d'autant plus juſtes, qu'elles ſont fondées ſur le plus ou le moins de mérite des ſervices militaires. Les degrés de ces préférences ſont partagés en huit claſſes dans l'Édit d'inſtitution de cette École. *Édit du mois de janvier 1751.*

SAVOIR:

Première Claſſe.

ORPHELINS dont les pères ont été tués au ſervice, ou qui ſont morts de leurs bleſſures, ſoit au ſervice, ſoit après s'en être retirés à cauſe de leurs bleſſures. *ART. XIV.*

Deuxième Claſſe.

ORPHELINS dont les pères ſont morts au ſervice, d'une mort naturelle, ou qui ne s'en ſont retirés qu'après trente ans de commiſſion, de quelque eſpèce que ce ſoit.

Troisième Classe.

ENFANS qui sont à la charge de leurs mères, leurs pères ayant été tués au service, ou étant morts de leurs blessures, soit au service, soit après s'en être retirés à cause de leurs blessures.

Quatrième Classe.

ENFANS qui sont à la charge de leurs mères, leurs pères étant morts au service, d'une mort naturelle, ou après s'être retirés du service après trente ans de commission, de quelque espèce que ce soit.

Cinquième Classe.

ENFANS dont les pères sont actuellement au service.

Sixième Classe.

ENFANS dont les pères ont quitté le service par rapport à leur âge, leurs infirmités, ou pour quelqu'autre cause légitime.

Septième Classe.

ENFANS dont les pères n'ont pas servi, mais dont les ancêtres ont servi.

Huitième Classe.

LES enfans de tout le reste de la Noblesse qui, par son indigence, se trouve dans le cas d'avoir besoin des secours du Roi.

ART. XIII. Tel est l'ordre que Sa Majesté entend que l'on observe dans l'admission des enfans proposés pour l'École royale militaire; de sorte que la première classe soit toûjours préférée à la seconde, la seconde à la troisième, & ainsi de suite jusqu'à la dernière.

ART. XV. Les enfans qui n'ont ni père ni mère, peuvent être reçûs depuis l'âge de huit à neuf ans jusqu'à l'âge de treize; & ceux qui ont père ou mère, depuis huit à neuf ans jusqu'à dix ou onze seulement.

ART. XVI. La première condition exigée, est qu'ils fassent preuve de quatre degrés de noblesse au moins, du côté du père seulement.

ART. XIII. La seconde, qu'ils soient dans l'indigence.

ART. XVII. La troisième, que leur conformation extérieure soit bonne, c'est-à-dire, qu'ils ne soient ni contrefaits ni estropiés.

La quatrième, qu'ils ſachent lire & écrire, afin qu'on puiſſe les appliquer tout de ſuite à l'étude des Langues. *Art. XV.*

Il faut au ſurplus que les parens qui ont des enfans à propoſer, s'adreſſent à M.rs les Intendans des généralités où les familles de ces enfans ſont domiciliées, ou aux Subdélégués de M.rs les Intendans, chacun pour ce qui concerne ſa ſubdélégation : toute autre voie ſeroit inutile, & occaſionneroit aux parens des peines & des démarches qu'ils doivent s'épargner.

Ils remettront à M.rs les Intendans ou à leurs Subdélégués,

1.° L'extrait baptiſtaire légaliſé de l'enfant propoſé; & ils feront attention que cet extrait faſſe mention du jour de la naiſſance, ainſi que cela eſt preſcrit par l'ordonnance de 1667, & que les dates ſoient écrites en toutes lettres & non en chiffres.

2.° Si le père eſt mort, on aura ſoin de produire ſon extrait mortuaire en bonne forme.

3.° On obſervera la même choſe par rapport à la mère.

4.° La fortune des parens ſera conſtatée par des certificats des Subdélégués des lieux où les biens ſeront ſitués. Ces certificats ſeront vérifiés & viſés par M.rs les Intendans, & on aura ſoin qu'ils ne ſoient pas conçûs en termes vagues & généraux, ſans quoi on n'y auroit aucun égard.

5.° Pour conſtater la bonne conformation des enfans propoſés, les parens en rapporteront un certificat de Médecin ou de Chirurgien.

Les parens trouveront dans les mains de M.rs les Intendans ou de leurs Subdélégués, des mémoires, aux queſtions deſquels ils répondront exactement, parce que c'eſt de leurs réponſes que doivent réſulter la diſtinction des claſſes & les autres connoiſſances néceſſaires pour rendre compte au Roi de leurs demandes.

Voici en quoi conſiſtent ces queſtions.

1.° Sont-ils en état de faire preuve par titres de quatre degrés de nobleſſe du côté du père ſeulement?

2.° Noms & ſurnoms du père.

3.° Son âge.

4.° Eſt-il au ſervice, ou s'en eſt-il retiré? A-t-il été tué au ſervice, ou y eſt-il mort d'une mort naturelle?

Il faut détailler en cet endroit le temps où le père a commencé à ſervir, les grades par leſquels il a paſſé, les époques de ces grades, &c. afin que la vérification puiſſe s'en faire plus facilement au Bureau de la guerre.

5.° S'il a quitté le ſervice, dans quel temps, & par quelles raiſons?

6.° A-t-il reçû quelques graces du Roi dans le cours de ſes ſervices, ou en ſe retirant?

7.° Eſt-il Chevalier de Saint-Louis? S'il l'eſt, dans quel temps a-t-il été aſſocié à cet Ordre?

8.° La mère eſt-elle vivante?

9.° Noms & ſurnoms des enfans propoſés, produire leurs extraits baptiſtaires. (Les parens peuvent propoſer pluſieurs frères en même temps.)

10.° Quel eſt le nombre des frères & ſœurs des enfans propoſés?

11.° Ces enfans ont-ils des frères au ſervice du Roi, des oncles ou d'autres parens?

12.° Savent-ils lire & écrire?

13.° Sont-ils bien conformés? En rapporter le certificat.

14.° Quelle eſt leur occupation actuelle?

15.° Sont-ils élevés dans la maiſon paternelle, dans des penſions ou des colléges?

16.° Quel eſt le lieu de l'habitation des parens, la généralité, l'élection, la ſubdélégation, où peut-on leur écrire?

17.° Quel eſt l'état de la fortune des parens? En rapporter le certificat, tel qu'il eſt demandé ci-deſſus.

Les parens auront attention de ne négliger aucuns de ces éclairciſſemens, qui ſont tous abſolument néceſſaires.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1759.

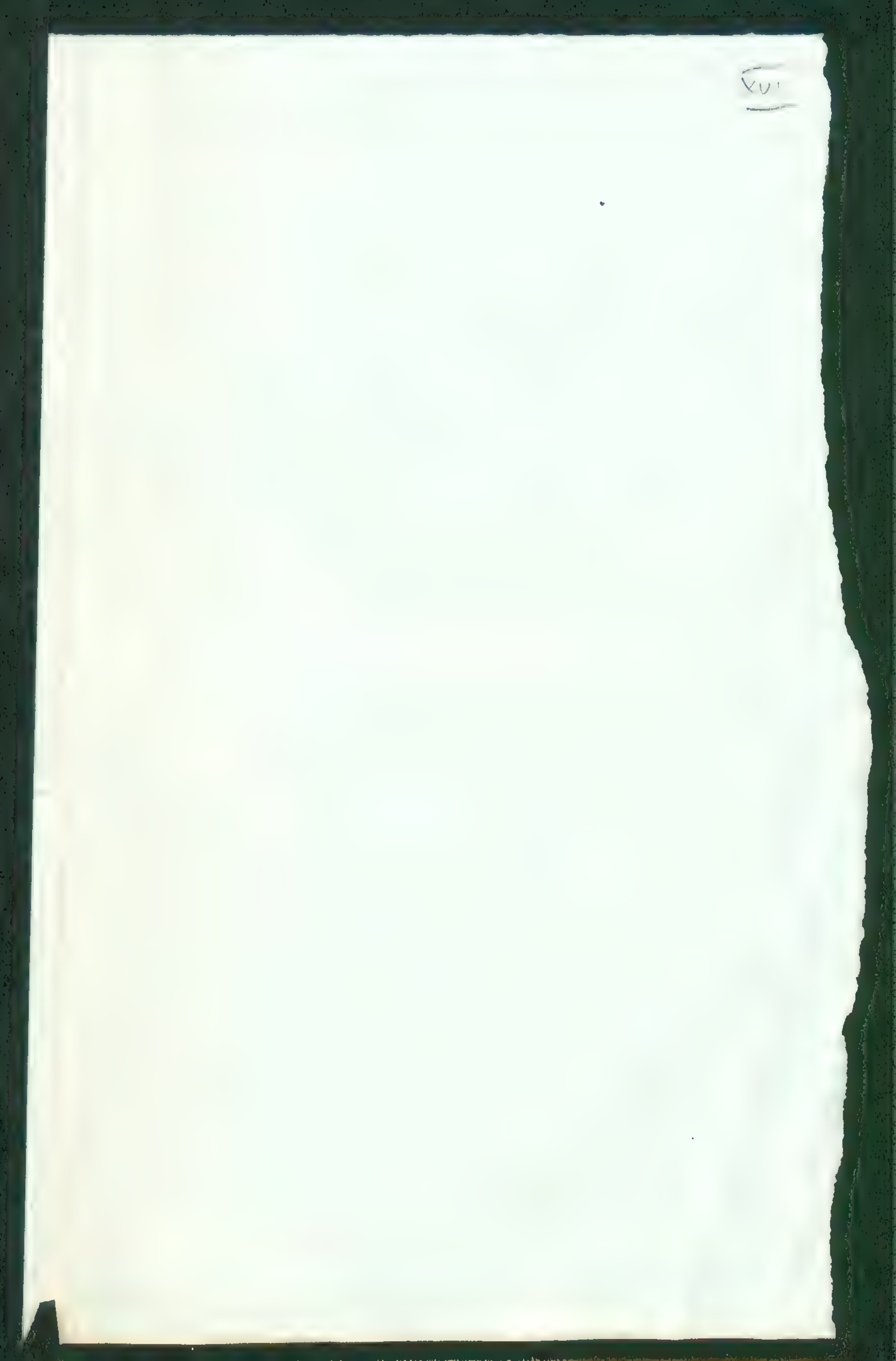

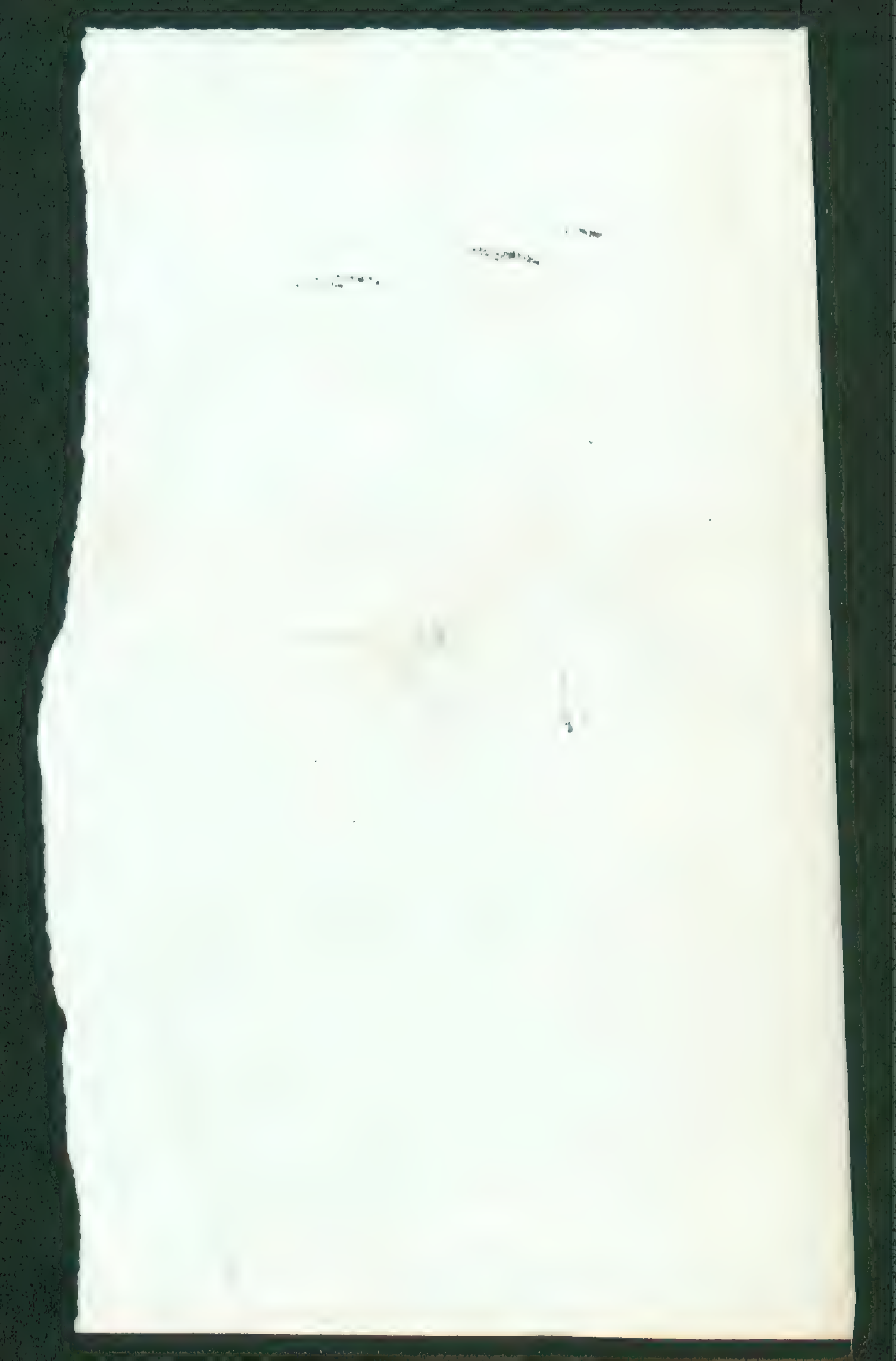

[illegible] respectable Monsieur un ami qui vous étoit solidement
& sincèrement attaché, je perds un [illegible]
[illegible], et que [illegible] un grand [illegible] dans la
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible], vous n'aurez pas de peine à reconnoître
[illegible] chrétien, et patriotique que
je vous fais [illegible] de votre [illegible]
[illegible]. Je souhaite que vous y reconnoissiez le [illegible]
[illegible]
et [illegible] attachement avec lequel je suis Monsieur votre
très humble et très obéissant serviteur [illegible]

M. [illegible]

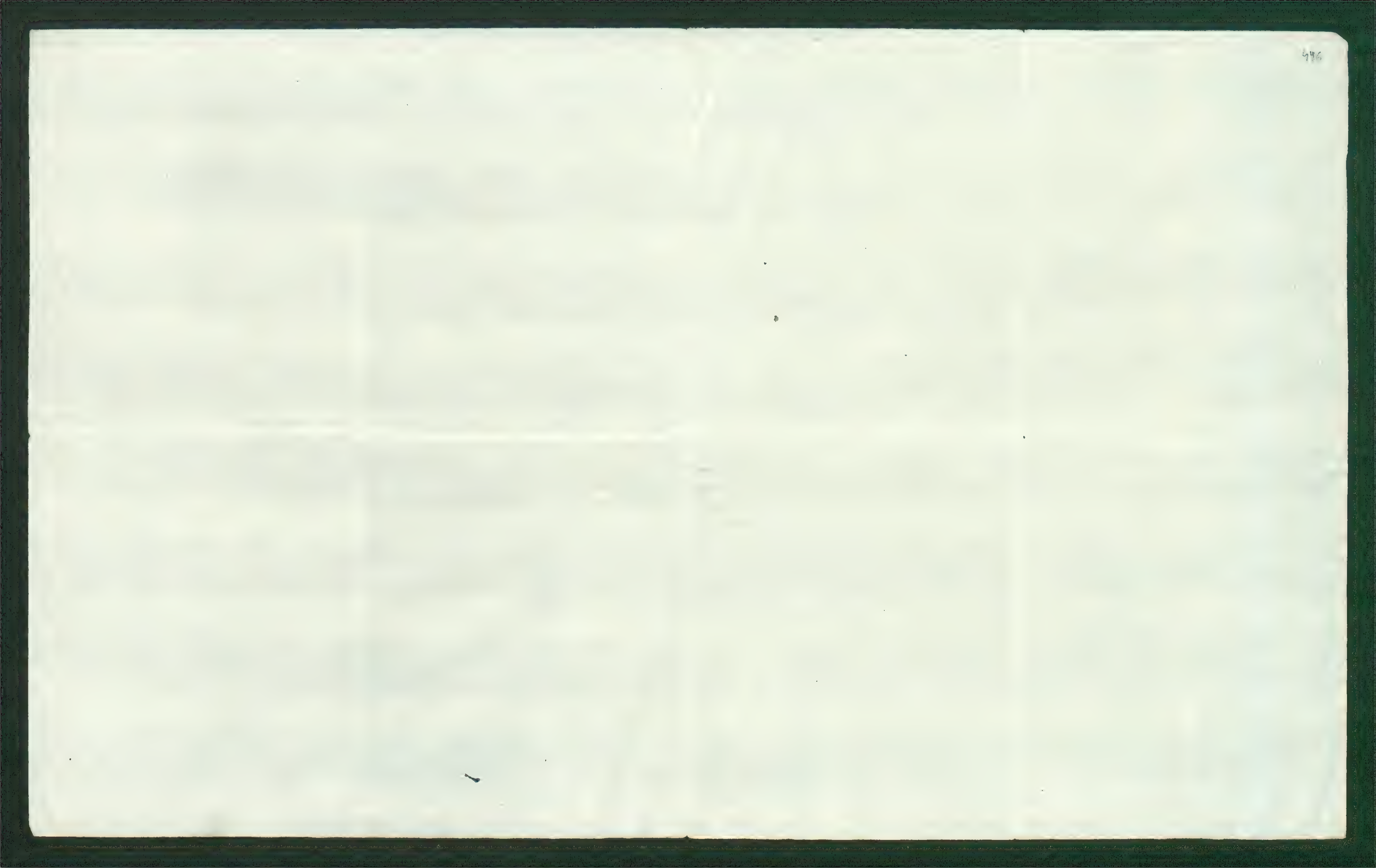

Versailles le 15. fevrier 1759.

497

J'ay Reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'Ecrire hier, et j'y ay trouvé joint le memoire qui contient les differentes sommes qui vous sont dües, et que vous Repettés avec juste Raison, Je ne puis que desirer que les circonstances deviennent plus favorables au payement que vous demandés, et que M. Le Controlleur General me procure les moyens de satisfaire à une infinité d'objets plus pressans les uns que les autres.

J'ay l'honneur d'être bien veritablement, Monsieur, Votre tres humble et tres obeissant Serviteur.

Le mal duc de Belleisle

M. Le Mis De Langeron

A Versailles le 21. Mars 1759.

J'ay receu Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8. de ce mois et le memoire qui y étoit joint, par lequel vous demandé le payement de vos appointements en qualité de Brigadier et de Colonel du premier janvier 1757. au premier May 1758.

Je sens parfaitement la justice de votre demande et voudrois bien pouvoir vous satisfaire presentement, mais comme il s'est trouvé un manque de fonds de prés de 3. millions sur les depenses de l'armée de l'année 1757, on s'est trouvé dans la necessité d'en suspendre le payement. Je demande avec instance ce suplement de fonds a la finance et vous pouvés compter que sur le premier acompte quelle donnera au Tresorier général, j'auray attention de donner des ordres pour votre payement.

J'ay l'honneur d'etre trés parfaitement Monsieur

Votre trés humble et trés obeissant serviteur

Mal. duc de Belleisle

Mr. le Marq.is de Langeron

(C) A Versailles le 23. May 1759.

J'ay l'honneur de vous envoyer, Monsieur l'acte d'Echange de Mr Dandeny Lieutenant Colonel du Regiment Rl. Barrois qui m'a esté adressé par le Comm.re Lasalle vous voudrez bien le Remettre a cet officier. J'ay celuy d'estre tres parfaitement Monsieur, Votre tres humble et tres obeissant Serviteur.

Le Mal duc de Belleisle

Mr. de Langeron -

503

A Versailles le 20 juillet 1759.

Le Roy ayant bien voulu, Monsieur, sur le compte que je luy ay rendu des services des officiers de l'Etat major des places qui m'ont paru dans le cas d'obtenir la croix de St Louis accorder cette grace aux Srs Dutheuil aide major du fort de Randouillet, et Bugey capitaine des portes de Briançon avec Brevet d'aide major pour lesquels vous l'avés demandée, j'ay l'honneur de vous en informer, et d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

M. le Mis de Langeron.

A Versailles le 22. fevrier 1760.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet du Congé absolu qui a eté expedié par M. De la Galaisiere à un Soldat du Regt. que vous commandez. M. De la Galaisiere a suivi à cet egard les ordres qui lui ont eté donnés précédemment au sujet des Miliciens infirmes qui se trouveroient dans la Province, et l'attention qu'il a eu de vous instruire de l'expédition de ce congé me fait croire qu'il n'a point eu intention de rien entreprendre de contradictoire à ce qui s'est pratiqué jusqu'à present, les Congés absolus des Miliciens ayant toujours eté delivrés par l'Intendant de la Province. Cependant comme les Miliciens de la Lorraine semblent changer d'etat en entrant dans votre Regt. et que vous ne pouvez

M. le Cte. de Langeron, Colonel du Regt. Rl. Barrois.

point leur donner de Congés absolus;
je marque à M. De la Galaisiere de
m'instruire à l'avenir des Miliciens de
la Lorraine qui ayant servi dans votre
Regt. se trouveront dans le cas par leurs
infirmités d'être congediés, afin que je
puisse lui donner à cet egard les ordres
particuliers sur le compte que vous
me rendrez vous meme des motifs que ces
Soldats auront pour obtenir des Congés
absolus. J'ay l'honneur d'être tres parfaitement
Monsieur, Votre tres humble et tres obeissant
Serviteur.

Le Mal de Belleisle

Versailles le 21 avril 1760

507

Soyés persuadé, Monsieur, que mes dispositions a votre égard ne tiennent point du tout a votre plus ou moins d'Eloignement, non plus que ma façon de penser sur votre compte, et que je ne laisseray pas échapper les occasions qui me pourront mettre a portée de vous en donner des marques ainsy que des Sentimens avec lesquels je suis toujours, Monsieur, Votre très humble et très obeissant serviteur

Le Mal duc de Belleisle

A Versailles le 8. Janvier 1761

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur l'acte d'échange de M. le Ch.[er] de Gourcy Cap.[ne] au régiment Royal Barrois qui vient de m'estre adressé par le Commissaire de la Salle chargé du détail des prisonniers de guerre. Vous voudrez bien le faire passer à cet officier dans le lieu où il se sera retiré et que j'ignore.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

[signature]

M. le M.[is] de Langeron

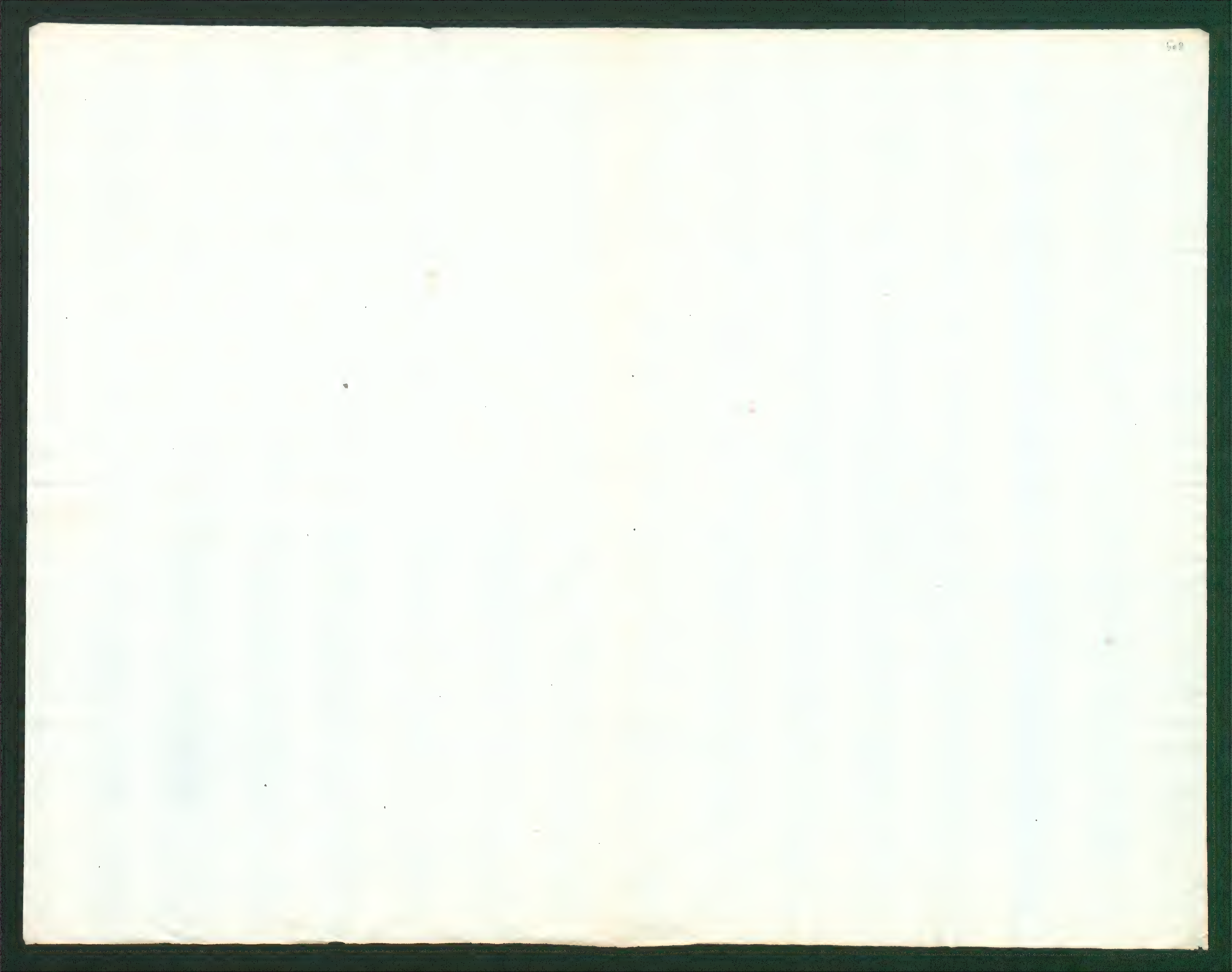

Lugeac à Weimar Le 22. 8bre 1757.

L

Le Roy de Prusse à abbandonné Naumburg M. De St Germain marche à eux il tâchera de les Couper, quand ils partiront de Leipzig, je suis faché que Naumburg n'ait point été attaqué, M Le Prince De Saxe hildburgshausen mande au Prince De Soubise que M. De Leiselnigue qu'il avoit envoyé pour savoir des nouvelles de M. Maréchal à raporté que M. hadick étoit entré le 16. dans Berlin, avoit haché deux bataillons, pris 6. drapeaux, fait 400. prisonniers et tiré 750 mil florins de Contributions. nous partons sur le champ pour Dornburg.

Lugeac.

A Plombière le 7. Aoust 1759.

J'ay reçu Monsieur, la veille de mon depart de Strasbourg pour me rendre icy, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21. du mois passé. je vous rends bien des graces des details dans lesquels vous voulez bien entrer sur ma santé qu'il est fort heureux que vous teniez au clair. mais ma petite reconnoissance ne me fait point oublier que vous m'aviez promis de luy donner un objet plus instructif. le memoire dont vous m'avez cy devant parlé m'a traité au coeur. la connoissance que vous m'en donnés me fait desirer d'en voir encore davantage. pardon Monsieur si je deviens importun; vos bontés m'y ont amené. Le Mis de Mirabeau est un juge competent à ce qu'il me semble et fait pour avoir vôtre ouvrage je ne pensés vous pas de même. je l'ay vû plusieurs fois cet hyver il m'a paru fort instruit et très refflechi.

Nous voicy bientôt arrivés à l'epoque ou doit s'entreprendre si elle a lieu la grande oeuvre de l'embarquement; je l'ay refflechie plus je desire que tout soit été assés bien combiné pour qu'on puisse l'effectuer avec la sorte de vray semblance de reussite dont on doit pouvoir se rendre compte pour une pareille entreprise.

Je suis bien flatté que mes reflections vous ayent paru heureuses; je
suis seulement faché que lorsque je vous fis adresser mon barbouillage
plus d'ygere je n'aye pas eu le tems d'être exact, et de faire de
ce fatras de cœur un memoire un peu plus methodique. mais
n'importe, j'ay heureusement eu affaire à quelqu'un qui y a suppléé
et je vous asseure que le sacrifice de mon amour propre
n'est aux [illegible] qu'une tres foible preuve de toute
mon estime et de mon attachement pour vous. au surplus
dispensé de ma plume et de ma tête, mon cœur y gagnera
toujours, quand vous voudrez bien les employer.

Jusqu'à présent je suis icy comme un prosent; les arrangements
que je fais ordinairement pour avoir des nouvelles n'ont pû avoir
lieu que commencer de ce soir; s'il me vient quelque chose
je ne fermeray ma lettre qu'après vous en avoir rendu compte;
en attendant je vais vous parler un peu de Plombieres. il y a
peu de monde et malgré cela point de société, et ensemble
cette [illegible] desirable et qui ont regné à la premiere saison
[illegible] [illegible] est donc en tout la premiere qui est la plus
belle. nous avons beaucoup de dames peu d'hommes, et tres peu
J'ay retrouvé icy Mlle de [illegible] toujours charmante, elle a
enfin esperance d'avoir commencé sa constance par une guerison
cy-[illegible] toutes ces dames de Remiremont me chargent

jointement de vous dire mille choses de leur part.

pour moy, Monsieur les eaux continuent à me faire un effet tres purgatif, le docteur vient de me palper, et m'assure que je partiray d'icy sans vestiges aucuns d'obstruction. comme j'ay que trois semaines a passer icy, je ménageray très soigneusement mon temps et suis un peu fatigué. vous voyés Monsieur, que je jouis du privilege ou du defaut des buveurs d'eau, pour raconter leurs maux.

on parle beaucoup aujourd'huy d'une victoire que doivent avoir remporté les Russes, vous me permettrés bien après ce qui nous est deja arrivé en pareil cas de suspendre ma croyance. je vais attendre mes lettres.

il n'y a rien de neuf Monsieur d'ailleurs; je m'en tiendray pour aujourd'huy a vous assurer, que je n'attache [illegible] d'honneur d'être icy à portée de cultiver des personnes qui vous appartiennent, et qui par seul auroient des droits sur mon cœur. d'ailleurs Mlle [illegible] Mlle [illegible] Mlle de [illegible] [illegible] d'être les gens du monde les plus respectables. la suite de cette dernière a eprouvé quelques echecs mais je crois qu'elle en sera quitte d'un peu.

vous connoissez Monsieur toute la sincérité de l'attachement aussy fidel qu'inviolable que je vous ay voué pour la vie

88
15
103 11
15
118 0
25
153
5
~~10~~
159

pr Colombier

A Monsieur

Monsieur le Comte de [illegible] Longeron
Mareschal es Camps et armées du Roy
employé sur les costes de Normandie

[illegible]

24
6
8
14
1
15
9
4

a Brest ce 24 septembre 1759

Quoiqu'en dise votre Consul Espagnol mon cher Camarade je suis persuadé que le Contre amiral Rodney s'en retournera bredouille. les mortiers de fonte ne doivent pas faire moins d'effet sur les Galliottes avec 45 livres de poudre qu'avec 36 et je suis persuadé qu'elles ne le soutiendroient pas longtemps.

nous cheminons toujours vers notre objet, et mais lentement par les obstacles du temps et des ennemis que nous investissent de toutes parts et enveloppent entierement tout le pourtour maritime de cette province, leur principalle attention se partage a present entre Brest et le Morbihan, ils observent ceux cy de très pres et font toujours la majeure partie de leur

forces, ils ont aussi 6. a 8 Vaisseaux entre Belleisle et
Groix avec bon nombre de fregattes cela n'a pas
empeché 29 Batimens de transport une fregatte et 4
Corsaires de se rendre de Nantes au Morbihan ou il y
a actuellement c'est a dire suivant mes dernieres nouvelles
62 Batimens rassemblés il nous en faut encore une
trentaine dont partie doit venir de Rochefort partie
doit s'y rendre d'icy. l'hopital l'artillerie partie du
bagage des trouppes et la plus grande partie des vivres
sont actuellement embarqués, les trouppes sont cantonnées
par echellons sur six Divisions de facon a embarquer
6 Bataillons a la fois lors que l'ordre en sera donné
voila notre position presente. M De Beauveau est a
Vannes ou M D'aiguillon a fixé sa Residence et a
rassemblé ses Etats majors il n'y a plus que moy en

514

arriere qui resteray icy jusqu'au moment de l'embarquement

vous sentés bien que je ne puis de loin faire le mysterieux

n'y sçavoir ce que se passe qu'autant qu'on me le mandé

les comp^s de grenadiers de Berry Quercy et des cinq

Bataillons de la Brigade Irlandoise s'embarqueront icy

abord d'une fregatte et des 6 vaisseaux de guerre destinés

a nous escorter. tout le monde veut que nous allions

en Irlande ou les allouettes nous tomberont toutes rotiés

je voudrois bien y etré.

Adieu mon cher camarade ne doutté jamais de mes

sentiments et de mon amitié pour vous.

B

A Monsieur

Monsieur le M.[is] de Langeron

marechal de camp des armées du

Roy

au havre

11

515

a Paris le 9. may 1758.

Le Roy ayant bien voulu, Monsieur, vous accorder le grade de Mar.al de Camp j'ay l'honneur de vous en informer avec plaisir, et d'estre tres parfaitement, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

[signature]

M. le m.is de Langeron Colonel du rég.t de Condé

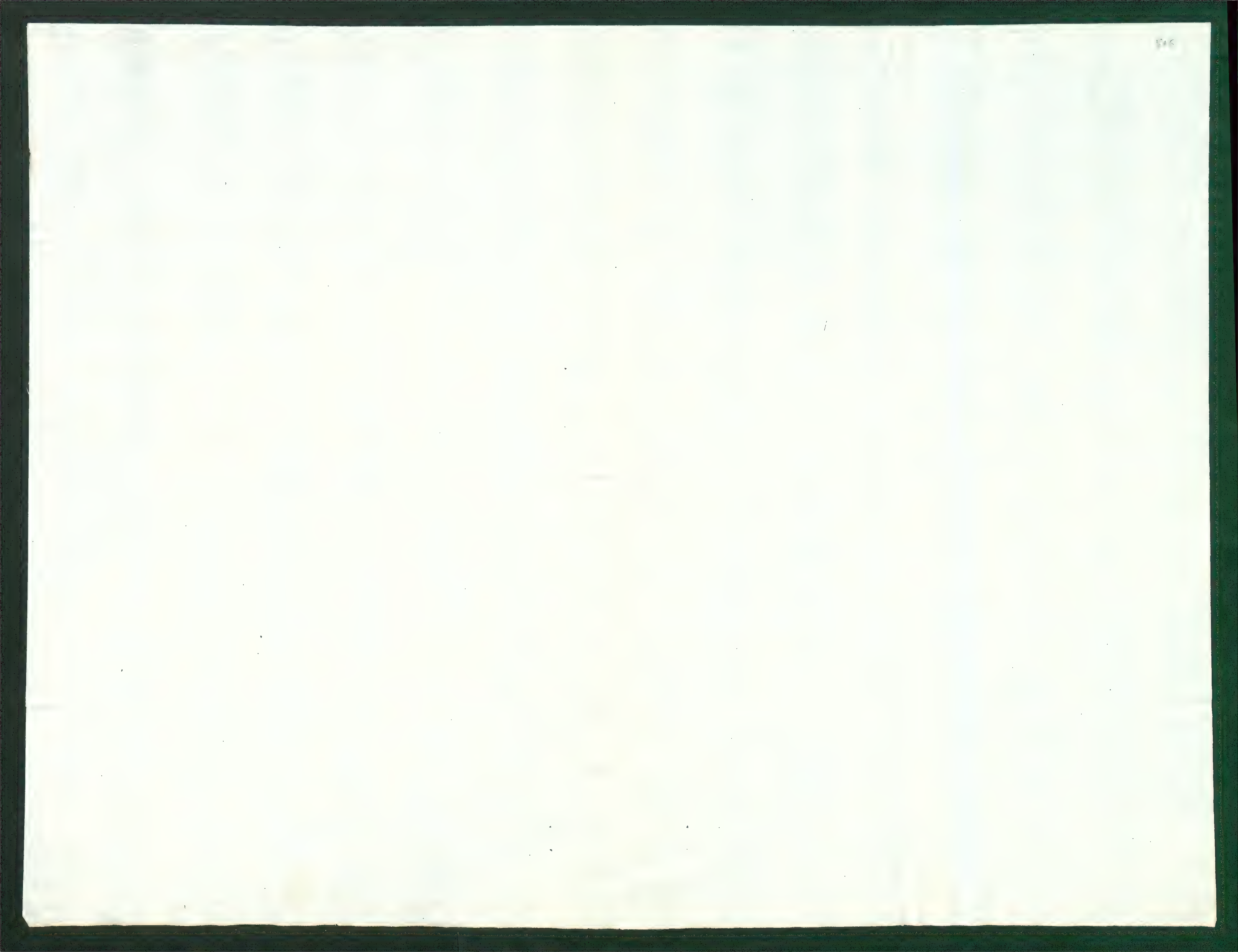

XI.e Degré, L, 18.

Charles Claude

Marie Louise Perinet [illegible]

Lettre de retenue par la quelle le Roi, a ordonné et établi le d.t Seig.r dans la charge de Marechal de ses camps et armées, donnée a Versailles le 1.er mai 1758.

A. n.o 8.

Brevet de Marechal de Camp pour le S. M.is de Langeron

Aujourd'huy premier du mois de May 1748. le Roy estant a Versailles mettant en consideration les bons et fideles services que le S. Charles Claude Andrault ch.er marquis de Langeron brigadier colonel du Regiment d'Infanterie de Condé luy a rendus en diverses charges et emplois de guerres qui luy ont été confiés dans lesquels il a donné des preuves de sa valeur courage experience en la guerre diligence et bonne conduite ainsy que de sa fidelité et affection a son service et voulant luy en marquer sa satisfaction Sa Ma.té l'a retenu ordonné et estably en la charge de Marechal de Camp en ses armées pour doresnavant en faire les fonctions en jouir et user aux honneurs autorités prerogatives et preéminences qui y appartiennent tels et semblables dont jouissent ceux qui sont pourveus de pareilles charges et aux apointemens qui luy seront ordonnés par les Estats de Sa Ma.té laquelle pour temoignage de sa volonté m'a commandé de luy expedier le present brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy son conseiller secretaire d'Estat et de ses commandemens et finances —

Louis

[illegible]

Mons. le Mis. de Langeron désirant me servir de vous en votre grade de Maréchal de camp en mes armées sur les côtes de l'océan sous les ordres de mon cousin le Mal. duc de Bellisle commandant pour mon service sur lesdittes côtes, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous y serviez et vous y employiez selon et ainsi qu'il vous sera ordonné par mond. cousin et les lieutenants généraux qui serviront sous luy. Et la présente n'estant pour autre fin je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. le Mis. de Langeron, en sa Ste. garde. Écrit à Versailles le premier juillet 1759.

Louis

Le Mal duc de Belleisle

A Mons. li M.[is] de Langeron
Marichal de Camp ez nia armai

Brevet de M.al de camp pour le S. Cusacque

Aujourd'huy dixieme du mois de fevrier 1759. Le Roy étant à Versailles mettant en considération les bons et fidèles services que le S.r Richard Cusacque Brigadier Lieutenant colonel du Regim.t d'Infanterie irlandoise de Rothe lui a rendus en diverses Charges et Emplois de guerre qui lui ont été confiés, dans lesquels il a donné des preuves de sa valeur, Courage, experience en la guerre, diligence et bonne conduite, ainsi que de sa fidelité et affection à son service; Et voulant lui en marquer sa satisfaction, Sa Majesté l'a retenu, ordonné et établi en la Charge de Marechal de camp en ses armées Pour doresnavant en faire les fonctions, en jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives et prééminences qui y appartiennent, tels et semblables dont jouissent ceux qui sont pourvûs de pareilles Charges, et aux Appointemens qui lui seront ordonnez par les Etats de Sa Majesté; laquelle, pour témoignage de sa volonté, m'a commandé de lui expedier le present Brevet qu'Elle a signé de sa main, et fait contresigner par Moy en vertu du pouvoir quelle m'en a donné.

Louis

Royer

650

530

521

Mons.r Le C.te de Maulevrier Langeron ayant donné a Jean Claude françois Le Comte de Beaumont la Charge d'Enseigne en la première Compagnie ordinaire de mon Régiment Royal Barrois que vous Commandez vacante par la promotion de Brion de La Tour a une Lieutenance Je vous Ecris cette Lettre pour vous dire que vous ayiez à le recevoir a faire reconnoître en lad.t charge, de tous ceux et ainsi qu'il apartiendra; Et la présente n'etant pour autre fin, Je prie Dieu qu'il vous ait, Mons.r Le C.te de Maulevrier Langeron en sa Sainte Garde. Ecrit a Versailles le dix fevrier 1759.

Louis

Boyer

A Monsr. le Cte. de Maulevrier Langeron Colonel Lieut. de mon Regt. d'Infrie. Royal Barrois et en son absence à celuy qui commande la preire. Compagnie ordinaire.

Jean Claude françois Le Cte. de Beaumont

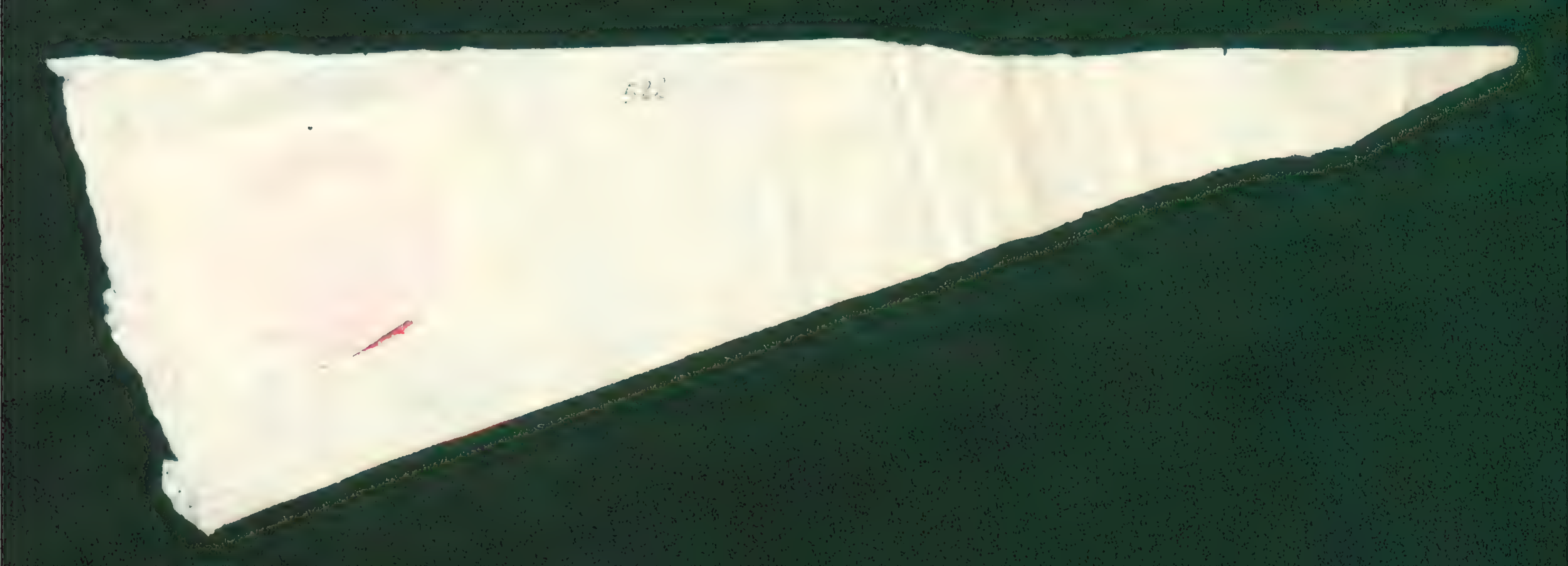

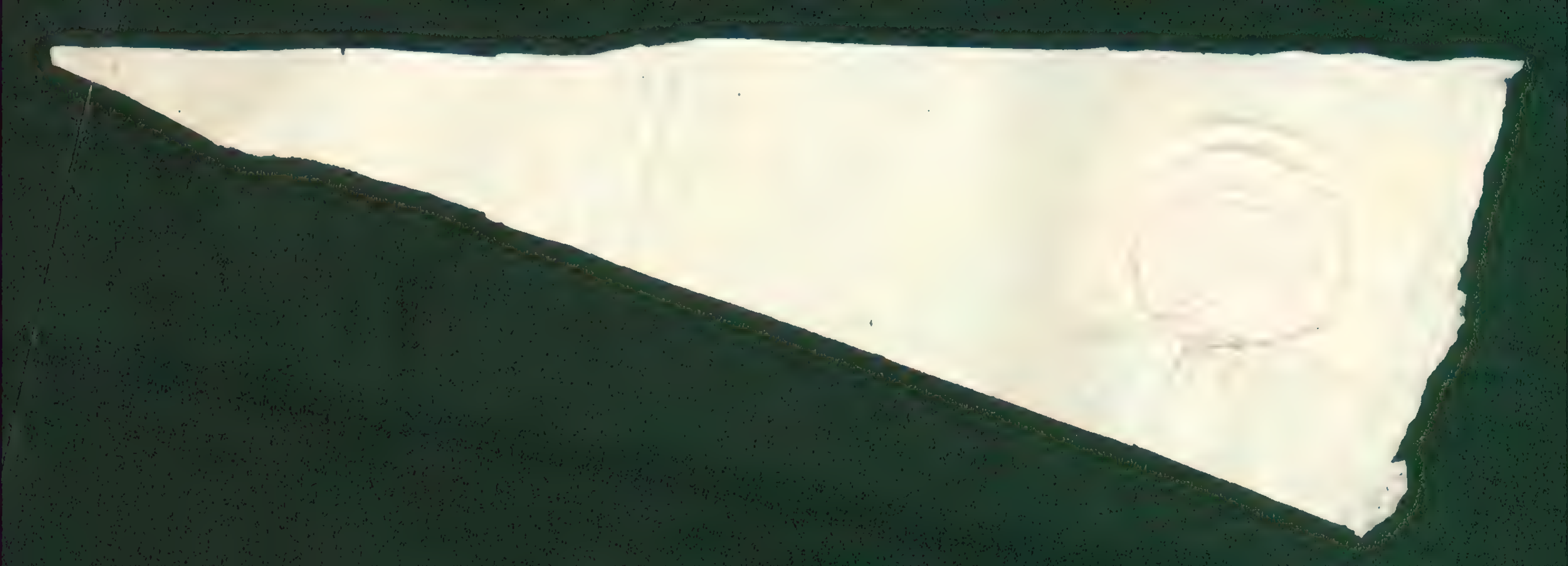

121

Mons. Le Cte. de Maulevrier Langeron ayant donné a Jean Jeremie de La Cour

la Charge de Lieutenant en second en la Compagnie de Gourcy de Mainville dans mon Régiment Royal Barrois que vous Commandez vacante par la Mort de Thiebault

Je vous Ecris cette Lettre pour vous dire que vous ayiez à le recevoir & faire reconnoitre en lad. charge, de tous ceux & ainsi qu'il apartiendra; Et la présente n'etant pour autre fin, Je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. Le Cte. de Maulevrier Langeron en sa Sainte Garde. Ecrit a Versailles le Dix fevrier 1759.

Louis

Boyer

A Monsr. le Cte. de Maulevrier Langeron Colonel Lieut. de mon Regt. d'Infrie. Royal Barrois et en son absence à celuy qui commande la Compagnie de Jourcy de Mainville.

Jean Jeremie de la Crous

De par le Roy

Sa Majesté ordonne au S.r Jean Jerôme de La Cour
Lieutenant en second de la Compagnie de Mauville dans
son Régiment Royal Barrois de passer incessament
à la Charge de Lieutenant en second en la Compagnie
de Gourcy dans Sond. régiment vacante par la promotion
du S.r Josselin à une Lieutenance en premier pour y servir
dorénavant en lad. qualité fait à Versailles
le vingt Cinq aoust 1759.

Louis

Moyer

Marche des Troupes sur 6. Colonnes pour se porter sur la basse Meuze et sur le bas Rhin.

Lille.

	Lieües
à Courtray	5
à Deinse	5
à gand. Séjour	3
à alost	5
à Bruxelles	5
à Louvain. Séjour	4
à Tirlemont	4
à St. Tron	3
à Tongres. Séjour	5
à Lonaken	4
à Stockem. Séjour	4
à Sittart	2
à Gangelt. Séjour	2
à Ranrade	3
à Linnick. Séjour	3
à Yackerade	4
à Orcke &c.	3
à Neuss	3
	67

Valenciennes.

	Lieües
à Quievrain	4
à Mons	3
à Braine le Cte. Séjour	5
à halle	3
à Bruxelles	3
à Louvain. Séjour	4
à Tirlemont	4
à St. Tron	3
à Orey	4
au fauxbourg de Liege. Séjour	3
à herve	3
à henry Chapelle	3
à aix la Chapelle	3
fauxbourg ou Borschain	3
à aldenhoven. Séjour	4
à Grewenbrock	5
à Neuss	4
	61

Maubeuge.

	Lieües
à Bintche	4
à Goschelies	4
à Fleurus. Séjour	2
à Perwis	3
à Boneff	3
à Huy. 2. Séjours	4
à la Neuville	3
à Rouvroy fauxbourg de Liege. Séjour	3
à herve	3
à henry Chapelle	3
à aix	3
à Juliers. Séjour	5
à Grewenbrock	4
à Neuss	4
	48

Sedan.

	Lieües
à Bouillon	3
à Palisseu. Séjour	2
à Theling	4
à Marche. Séjour	4
à hotton	2
à Barvaux. Séjour	4
à aywaille	4
à Theu	3
à Limbourg. Séjour	3
à Cornelis Munster	4
à Duren. Séjour	5
à Bergheim &c.	4
à Anel	3
à Neuss	3
	48

Longwy.

	Lieües
à arlon	4
à Martelange	4
à Bastogne. Séjour	4
à houffalize	3
à Salme	4
à St. Wiet. Séjour	3
à Bullange	4
à Drombourg	4
à Gemund. Séjour	3
à Zullich	4
à Blatsheim	4
à Pfaffendorff. Séjour	3
à Weickoffen	3
à Neuss	3
	50

Thionville.

	Lieües
à Sirck	4
à Sarbourick	5
à Treves. Séjour	4
à heizerodt	5
à Willich. Séjour	3
à Meren	5
à Kelberg	3
à Aldenau. Séjour	3
à Altenau	3
à Meckenheim	3
à Dottendorff. Séjour	5
à Wesselingue	5
à Bouringue	5
à Neuss	5
	58

Troupes qui marchant par les routes cy dessus formant des divisions successives, chacune seront composées de 2. Bataillons et 2. Escadrons

garnisons	Noms d. Régts.	Bons.	Escad.
Lille	La marine	4	
Id.	Salis	2	
Béthune	Poitou	2	
aire	aquitaine	2	
St. omer	Picardie	4	
Lille	Saluces		2
		14	2

Le Régiment de la marine en à la tête et Saluces La Ferme.

garns.	Nos. d. Régts.	Bons.	Escad.
Valenciennes	Conty	2	
Douay	La Couronne	2	
arras	provence	2	
hedin	périgord	2	
mantes	Foix	1	
		9	
	La Mothe artie.	1	
	1. Compie. de mineurs	1	
	1. Ouvrers.	1	
arras	D'aubigné à la tête de la Colonne		4

Forment une Colonne.

garns.	Nos. d. Régts.	Bons.	Escad.
Maubeuge	Redin	2	
amiens	Chartres	2	
Meaux	Vattan	2	
Beauvais	Mailly	4	
avesnes	Beauvilliers		2
le quenoy	Ral.		2
mazarin	Commissre. gal.		2
		10	6

garns.	Nos. d. Régts.	Bons.	Escad.
Sedan	Lyonnois	2	
Verdun	Jenev	2	
Metz	D'eu	2	
Id.	Garde Lorraine	2	
Id.	Lowendal	2	
Sedan	bourbon busset		2
Douchery	Tailleran		2
Rocroy	Clermont Tonnerre		2
		10	6

garns.	Nos. d. Régts.	Bons.	Escad.
Metz	Belzunce	4	
Id.	Lockman	2	
Toul	Dauphin	2	
Nancy	Bentheim	2	
Etain	Bellefond		2
Carignan	Ral. Pologne		2
Mauzhun	Berry		2
Stenay	Bourbon		2
		10	8

garns.	Nos. d. Régts.	Bons.	Escad.
Metz	Volres. Royaux	1	
Thionville	Ral. Suede	2	
Metz	Champagne	4	
Id.	St. Germain	1	
Sarlouis	Ral. Pologne	1	
Id.	La Dauphine	1	
Strasbourg	Ral. baviere	2	
		12	
Thionville	De Vienne		2
Toul	La meth		2
			4

Départ Successivement des Divisions.

départ	Colonnes	arrivée
16. mars	1re	30. mars
18	2	1. avril
20	3	3
22	4	5
24	5	7
26	6	9
28	7	11
30	8	13

départ	Colonnes	arrivée
17. mars	1re	4. avril
19	2	6
21	3	8
23	4	10
25	5	12
27	6	14
29	7	16

départ	Colonnes	arrivée
17. mars	1re	4. avril
19	2	6
21	3	8
23	4	10
25	5	12
27	6	14
29	7	16
31	8	18

départ	Colonnes	arrivée
17. mars	1re	4. avril
19	2	6
21	3	8
23	4	10
25	5	12
27	6	14
29	7	16
31	8	18

départ	Colonnes	arrivée
18. mars	1re	4. avril
20	2	6
22	3	8
24	4	10
26	5	12
28	6	14
30	7	16
1er avril	8	18
3e	9	20

départ	Colonnes	arrivée
16. mars	1re	2. avril
18	2	4
20	3	6
22	4	8
24	5	10
26	6	12
28	7	14
30	8	16
1er avril	9	18

Na. La Compagnie franche de fischer qui doit marcher en prenant la route de St. jean De Strasbourg doit en suivre une autre qui n'est pas encore judiquée. il doit y avoir un bon. d'artie. d. la marche qui n'est pas encore judiquée, mais il y à apparence que ce Bon. marchera en deux parties, partant de Strasbourg et de Metz convoyant l'artie. Et les mineurs qui dovt. Etre Embarqués.

La Compagnie de fischer composant 300. hommes à Cheval et 200. à pied, Non Compris les officiers et Celles des fusiliers qui Est de 12. hommes à Cheval, Et 13. à pied avec 1. Capit. et 2 Lieuts. partiront de Philipeville Le 20. mars pour se rendre à Charleroy, Le 22. Séjour, le 23. à Chenet, le 24. à Tongres, à Lavacken ou elles Séjourneront Le 27. Et le 28.

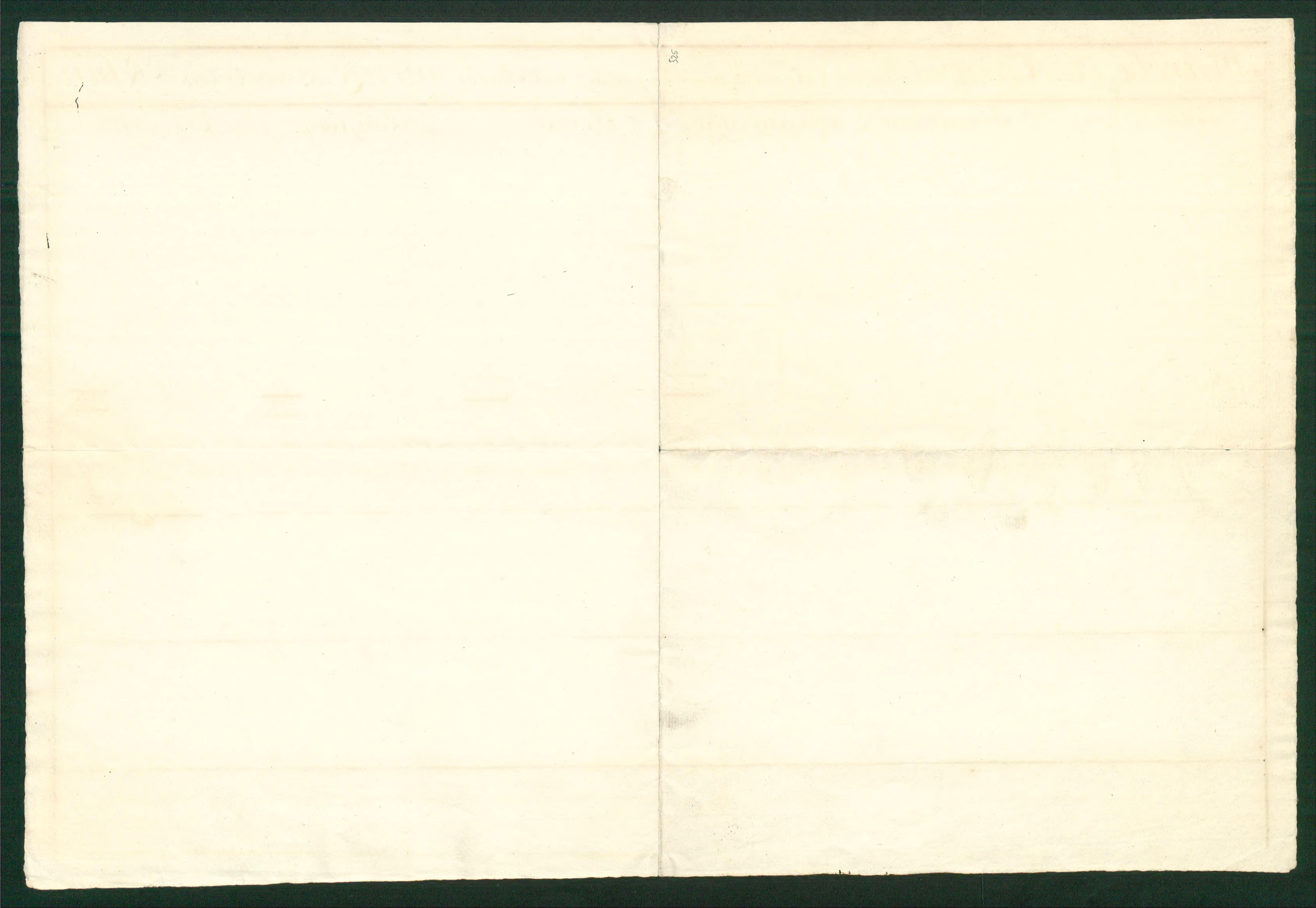
325

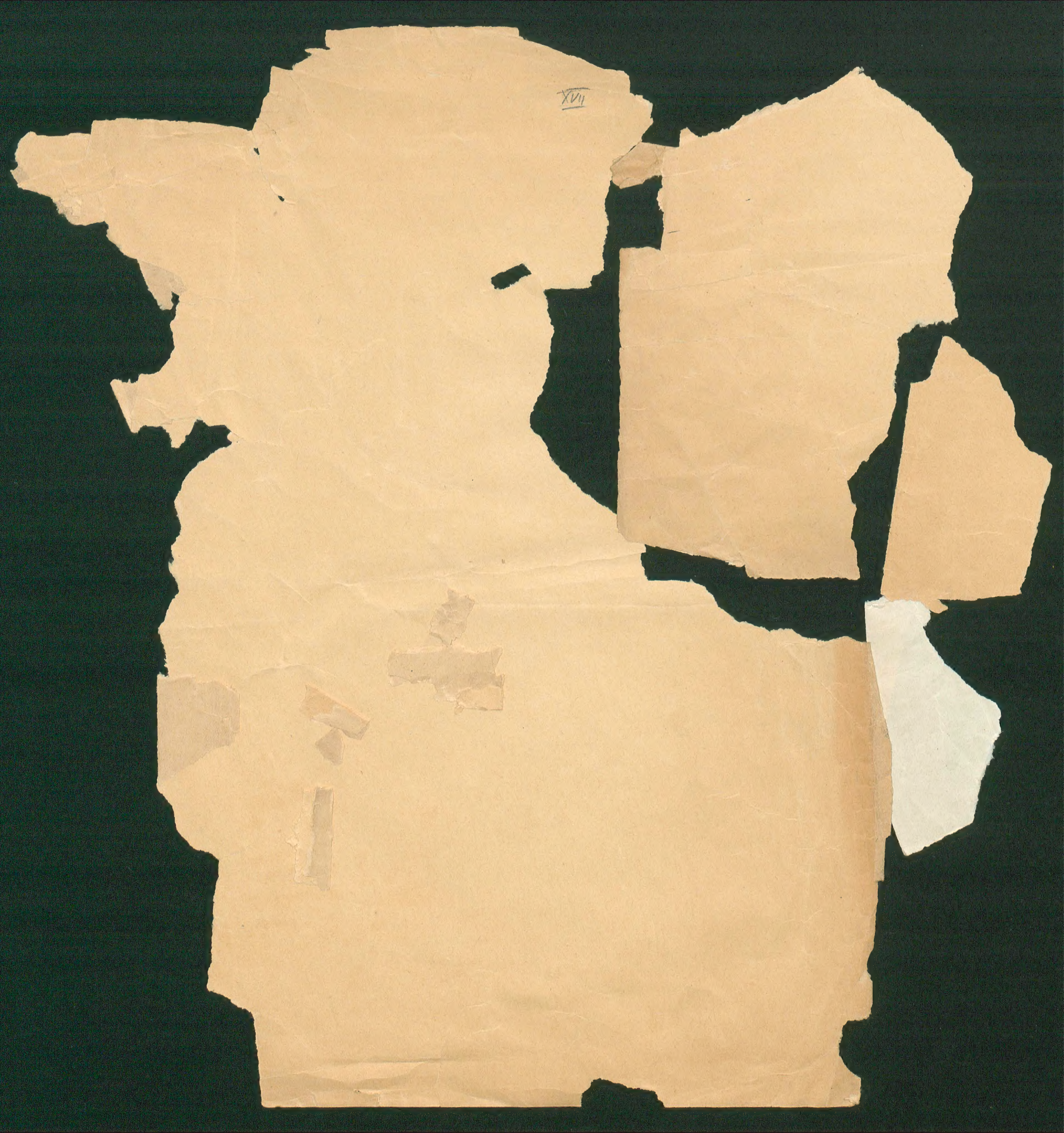
XVII